

Études économiques et financières

PER Perspectives économiques régionales

Afrique subsaharienne

.....

M A I 06



Études économiques et financières

PER Perspectives économiques régionales

Afrique subsaharienne

.....

MAI 06

©2006 Fonds monétaire international

Édition anglaise

Production : Division des services multimédias, TGS
Conception artistique : Luisa Menjivar et Jorge Salazar
Graphiques : Lai Oy Louie

Édition française

Division française, Services linguistiques, TGS
Traduction : Hervé Bloch
Correction & PAO : Van Tran,
Catherine Helwig et Anne Rousseau

Données CIP

Perspectives économiques régionales (Fonds monétaire international)

Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne —
[Washington, D.C.] : Fonds monétaire international, 2006

p. cm. — (Études économiques et financières, 0258-7440)
Comprend une bibliographie.
ISBN 1-58906-550-6

1. Afrique subsaharienne — Situation économique. 2. Afrique
subsaharienne — Situation économique — Statistiques. I. Fonds
monétaire international.
HC800.R35 2006

Prix : 47 dollars EU
(39 dollars EU pour les enseignants
et les étudiants de l'enseignement supérieur)

Les commandes doivent être adressées à :
International Monetary Fund, Publication Services
700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431 (U.S.A.)
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Messagerie électronique : publications@imf.org
Internet : <http://www.imf.org>



Imprimé sur papier recyclé

TABLE DES MATIÈRES

Préface	vii
Chapitre I. Vue d'ensemble	1
Évolution récente et perspectives à court terme	1
Augmentation de l'aide : les enjeux macroéconomiques	1
Le secteur financier	2
Décentralisation budgétaire	3
Chapitre II. Évolution récente et perspectives à court terme	5
Évolution observée en 2005	5
Pays exportateurs de pétrole	8
Pays importateurs de pétrole	11
Dons officiels et allègement de la dette multilatérale	15
Perspectives pour 2006	17
Chapitre III. Accroissement de l'aide : implications macroéconomiques	21
Taux de change réel	21
Stérilisation des entrées d'aide et inflation	23
Impact sur les recettes	24
Impact sur la croissance	25
Autres questions budgétaires	28
Gouvernance et croissance	29
Viabilité et gestion de la dette	30
Conclusion	31
Chapitre IV. Secteurs financiers : problèmes, enjeux et stratégies de réforme	33
Principales caractéristiques	34
Enjeux économiques	44
Réformes du secteur financier	53
Éléments d'une stratégie de réforme prospective	57
Chapitre V. Décentralisation budgétaire	61
Objectifs	61
Caractéristiques	62
Impact de la décentralisation budgétaire	65
Défis et options pour l'avenir	72
Appendice	79
Tableaux A1–A17	79
Graphiques A1–A9	89

Appendice statistique	95
Données et conventions	95
Liste des tableaux statistiques	96
Bibliographie	123
Encadrés	
2.1. Réaction au renchérissement du pétrole dans les pays d'Afrique subsaharienne, 2003–05	12
2.2. L'impact du renchérissement du pétrole : l'expérience du Ghana	14
2.3. L'Afrique subsaharienne et la conférence de l'OMC à Hong Kong (RAS)	18
3.1. Éthiopie : accroissement de l'aide	26
4.1. Développement financier dans les pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne	36
4.2. Coût à long terme des crises bancaires : enseignements des pays d'Afrique subsaharienne	39
4.3. L'intégration financière dans la zone CFA	43
4.4. Extension des services financiers en Afrique : l'exemple de FinMark Trust	48
4.5. Marchés boursiers en Afrique subsaharienne : difficultés et questions fondamentales	58
5.1. Décentralisation des prestations de services dans la lutte contre le VIH/sida	68
Tableaux	
2.1. Afrique subsaharienne : principaux indicateurs, 2002–06	6
A1. Initiative d'allègement de la dette multilatérale : part du FMI	79
A2. Indicateurs financiers de l'Afrique subsaharienne, 2004	80
A3. Afrique subsaharienne et comparateurs : propriété du secteur bancaire	81
A4. Structure des institutions financières non bancaires (IFNB), 2004	81
A5. Afrique subsaharienne : indicateurs de la solidité financière	81
A6. Afrique subsaharienne et comparateurs : indicateurs de la solidité financière par catégorie de participation	82
A7. Afrique subsaharienne et comparateurs — Secteur bancaire : revenus et coûts globaux et par structure du capital	83
A8. Déterminants du développement et de l'efficacité du secteur bancaire dans les pays à faible revenu	83
A9. Zone du franc CFA : volumes des transactions sur le marché interbancaire, 1997–2005	83
A10. Afrique subsaharienne et comparateurs — Climat des affaires : indicateurs de la législation et du crédit	84
A11. Afrique subsaharienne : indicateurs du climat des affaires et part des prêts privés	84
A12. Afrique subsaharienne et comparateurs : contrôle bancaire et supervision extérieure	84
A13. Afrique subsaharienne : choix du point d'ancrage contre l'inflation	85
A14. Responsabilité des dépenses dans six pays d'Afrique subsaharienne	86
A15. Responsabilité de perception des recettes dans six pays d'Afrique subsaharienne	87
A16. Ouganda : résultats des secteurs de l'éducation et de la santé, 1995 et 2000	88
A17. Éthiopie : résultats des secteurs de l'éducation et de la santé, 1996–2004	88

Graphiques

2.1. Croissance du PIB réel, 2000–06	5
2.2. Inflation, 2000–06	7
2.3. Cours des matières premières, 2000–06	7
2.4. Taux de change effectif réel, 2004–05	8
2.5. Pays exportateurs de pétrole : croissance du PIB réel, 2004–05	8
2.6. Pays exportateurs de pétrole : PIB pétrolier, 2005	9
2.7. Pays exportateurs de pétrole : contribution à la croissance, 2000–05	10
2.8. Pays importateurs de pétrole : croissance du PIB réel, 2005	11
2.9. Pays importateurs de pétrole : impact du renchérissement du pétrole sur le solde courant, 2005	15
2.10. Dons officiels, 2004–05	16
2.11. Allègement de l'encours de la dette envers le FMI au titre de l'IADM	17
3.1. Aide publique au développement (APD) nette des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, 1990–2010	21
4.1. Afrique subsaharienne et groupes comparateurs : indicateurs d'intensité de l'intermédiation financière	38
4.2. Afrique subsaharienne : coefficients de réserves obligatoires effectifs moyens	41
4.3. Afrique subsaharienne : ratio des réserves excédentaires au total des dépôts	42
4.4. Afrique subsaharienne : accès au secteur bancaire	45
4.5. Afrique subsaharienne : épargne moyenne dans les banques commerciales	46
4.6. Afrique subsaharienne : répartition des prêts et du PIB par secteur	47
4.7. Afrique subsaharienne et comparateurs : créances du secteur bancaire sur l'État	50
4.8. Afrique subsaharienne : accès aux services financiers des institutions de microfinance (IMF) et des banques commerciales	54
4.9. Afrique subsaharienne : taille du secteur financier informel	55
5.1. Décentralisation par région, 1985 et 1995	62
5.2. Décentralisation des dépenses et mobilisation des recettes dans six pays	63
5.3. Financement des dépenses infranationales par l'administration centrale	64
5.4. Décentralisation budgétaire et recettes intérieures	65
5.5. Décentralisation budgétaire et dépenses sociales	67
5.6. Décentralisation budgétaire et variation du solde du budget de l'État	70
5.7. Décentralisation budgétaire et variation de l'inflation	71
A1. Développement financier des pays classés par taux de croissance	89
A2. Afrique subsaharienne : indicateurs financiers	89
A3. Afrique subsaharienne : prêts improductifs en 2000 et 2004	90
A4. Afrique subsaharienne et comparateurs : ratios de concentration du secteur bancaire	91
A5. Afrique subsaharienne : taille de l'économie et nombre de banques	91
A6. Afrique subsaharienne et comparateurs : coûts du recouvrement des créances, d'application des contrats et d'enregistrement des titres de propriété	92
A7. Afrique subsaharienne : freins à l'expansion des entreprises privées	92
A8. Afrique subsaharienne et comparateurs : taux prêteurs réels en Afrique subsaharienne et dans le reste du monde	93
A9. Afrique subsaharienne et comparateurs : sources et emplois du financement	93

Les conventions suivantes sont utilisées dans la présente étude :

- ... indique que les données ne sont pas disponibles ou pas pertinentes;
- indique que le chiffre est égal à zéro ou qu'il est négligeable;
- entre des années ou des mois (par exemple 2005–06 ou janvier–juin) indique la période couverte, de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois indiqué inclusivement;
- / entre deux années (par exemple 2005/06) indique un exercice budgétaire (financier).

Par «billion», il faut entendre mille milliards.

Par «point de base», on entend un centième de point (de pourcentage). Ainsi 25 points de base équivalent à $\frac{1}{4}$ de point (de pourcentage).

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

* * *

Dans la présente étude, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais qui peuvent être considérées comme des économies distinctes aux fins de l'analyse économique et de l'établissement des statistiques.

PRÉFACE

Le présent rapport a été rédigé par la branche Stratégie du Département Afrique du Fonds monétaire international, sous la direction de Benedicte Vibe Christensen, Directrice adjointe. La coordination des travaux a été assurée par Sanjeev Gupta, avec le concours d'Anne-Marie Gulde, Catherine Pattillo, Yongzheng Yang, Kevin Carey, Jacob Christensen, Paula De Masi, Calvin McDonald, Jan Mikkelsen, Robert Powell et Smita Wagh. Markus Haacker, Kirsty Mason, Amadou Sy, Charles Yartey, Behrouz Guerami et Charalambos Tsangarides ont aussi contribué à cet ouvrage. Les tableaux statistiques et les graphiques ont été élaborés sous la responsabilité de Gretchen Byrne et Gustavo Ramirez, Anne Grant étant chargée de la préparation de la version anglaise du document, et Suresh Gulati de sa production. James McEuen, du Département des relations extérieures, a corrigé le manuscrit anglais et coordonné la production de la version imprimée.

Le rapport a bénéficié des observations des services du Département Afrique et d'autres départements du FMI. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne rendent pas nécessairement compte des avis du FMI ou de ses administrateurs. Le rapport est basé sur les données disponibles lorsqu'il a été soumis au Conseil d'administration du FMI en mars 2006.

A lors que l'horizon 2015 se rapproche, il devient de plus en plus urgent d'appliquer les politiques qui s'imposent pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique subsaharienne. Si la croissance du PIB réel a dépassé 5 % en moyenne en 2004–05 dans cette partie du monde, elle reste néanmoins inférieure aux 7 % qui seraient nécessaires pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. De plus, la réalisation de chacun des autres OMD non monétaires a pris du retard. Le défi pour l'Afrique consiste maintenant à utiliser de façon efficace le surcroît considérable d'aide financière promis en 2005 par la communauté internationale. Le présent rapport décrit l'évolution économique récente de la région et examine comment celle-ci pourrait faire face à l'augmentation de l'aide. Il insiste en particulier sur l'une des principales conditions au renforcement de la croissance : la mise en place d'un secteur financier qui fonctionne bien. Enfin, il traite de la décentralisation budgétaire, dont dépend, dans nombre de pays, la réalisation de dépenses efficaces pour réduire la pauvreté.

Évolution récente et perspectives à court terme

En 2005, malgré la hausse des prix du pétrole, la croissance économique est restée vigoureuse en Afrique subsaharienne, se maintenant au-dessus de 5 %. Si le renchérissement du pétrole n'a pas eu d'effets défavorables sur la production des pays importateurs de pétrole, c'est à la fois parce que les prix des exportations de produits de base non pétroliers ont augmenté et parce que ces pays sont de mieux en mieux équipés pour surmonter les chocs exogènes grâce à de saines politiques macroéconomiques. Après être tombée progressivement en dessous de 10 %

en 2004, l'inflation est remontée à 10,8 % en 2005, sous l'effet en partie de la hausse des prix du pétrole. Dans les *pays exportateurs de pétrole*, la monnaie s'est appréciée de 10 % en termes réels, les excédents extérieurs courants se sont fortement accrus, et les réserves se sont accumulées bien que la capacité d'absorption intérieure se soit développée. En revanche, dans les *pays importateurs de pétrole*, le déficit des transactions courantes s'est creusé, et certains pays ont dû puiser dans leurs réserves de change pour financer leurs importations.

En 2006, la croissance devrait se maintenir autour de 5,3 % et l'inflation rester à peu près inchangée dans tous les pays d'Afrique subsaharienne — même s'il existe des risques politiques et économiques. Dans les pays importateurs de pétrole, si les prix du pétrole augmentent plus que prévu et les prix des autres produits de base diminuent plus que prévu, il pourrait s'ensuivre des tensions au niveau du solde budgétaire et du solde courant. De même, les incertitudes politiques et l'insécurité dans plusieurs régions d'Afrique subsaharienne assombrissent les perspectives de croissance, à quoi s'ajoute le risque majeur d'une propagation de la grippe aviaire à l'Afrique. En Afrique orientale et australe, des millions de personnes ont besoin d'urgence de nourriture et d'aide humanitaire. Du côté positif, l'augmentation de l'aide et l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) devraient aider les pays d'Afrique subsaharienne à consacrer davantage de ressources à la réalisation des OMD et à la réduction de la pauvreté.

Augmentation de l'aide : les enjeux macroéconomiques

L'augmentation considérable de l'aide offre d'énormes possibilités, mais peut aussi poser des difficultés macroéconomiques. L'aide ne se

traduit pas automatiquement par une augmentation de la croissance; ses effets sur l'activité économique dépendent de la forme qu'elle prend et de l'usage qui en est fait. À cet égard, il peut être nécessaire d'opérer des choix entre stimulation de la croissance (par exemple en orientant l'aide vers les dépenses d'infrastructure) et lutte contre la pauvreté (par exemple en réservant certaines dépenses aux secteurs sociaux). Des systèmes assurant une gestion saine des dépenses publiques, des organes chargés de la vérification des comptes publics et une bonne gouvernance sont autant d'éléments susceptibles d'accroître les bienfaits de l'aide, en permettant d'orienter davantage de fonds vers des emplois productifs et en donnant aux donateurs l'assurance que leur argent est bien dépensé.

Lorsque l'aide s'accroît, le pays bénéficiaire doit décider combien en absorber par une augmentation du déficit extérieur courant et combien en dépenser par le biais du budget de l'État. En règle générale, l'aide est à la fois absorbée et dépensée, d'où la possibilité d'une appréciation réelle de la monnaie, ce qui risque de nuire au secteur des biens non échangeables. Les études empiriques ne permettent pas de déterminer si ce «mal hollandais» est inéluctable; dans le cas de l'Afrique, elles donnent des résultats ambigus. Une augmentation des dépenses visant à résorber les goulets d'étranglement dans les infrastructures, ce qui peut accélérer l'amélioration de la productivité dans le secteur des biens non échangeables, peut atténuer les symptômes du mal hollandais. La libéralisation du commerce accroîtra la part des importations dans les dépenses publiques et privées additionnelles, ce qui freinera l'appréciation réelle de la monnaie.

Les pays qui reçoivent davantage d'aide aujourd'hui doivent se préparer à l'éventualité d'une diminution de cette aide. Ils doivent avoir une stratégie de sortie en prévision du moment où l'aide recommencera à diminuer. En même temps, ils doivent poursuivre leurs efforts de collecte des recettes en renforçant leurs systèmes fiscaux. Les autorités peuvent choisir d'atténuer les effets de la volatilité de l'aide en effectuant

des projections de l'accumulation ou de la diminution des réserves, en sachant que cela aura nécessairement des effets sur la gestion monétaire.

Le secteur financier

Le développement du secteur financier revêt une importance fondamentale pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Or, les secteurs financiers d'Afrique subsaharienne sont les moins développés du monde. La gamme des institutions est étroite, et même les secteurs bancaires — qui sont dominants parmi les institutions financières — sont peu étendus. Même si la réglementation est en général conforme aux normes internationales et si les systèmes financiers sont sains, le laxisme du passé a laissé des banques fragiles, dont beaucoup sont publiques. En outre, si dans l'ensemble les banques sont rentables, leurs actifs sont plus concentrés et donnent des rendements plus faibles qu'ailleurs dans le monde.

Les carences du secteur financier limitent l'accès à l'épargne et au crédit et compliquent la conduite de la politique macroéconomique. Compte tenu des difficultés d'accès physique aux agences bancaires, du niveau élevé des tarifs des banques et de la réglementation des taux d'intérêt, la plupart des ménages sont dans l'impossibilité d'accumuler de l'épargne dans un établissement financier. L'accès aux prêts est limité, entre autres facteurs, par les déficiences des pratiques comptables et par l'absence de garanties. Le niveau élevé des frais généraux, la faiblesse des systèmes juridiques et la place prépondérante de l'État sur le marché concourent aussi à limiter les opérations de prêt. Le manque de profondeur des marchés et l'excédent de liquidité dans le système bancaire rendent les politiques monétaire et de change plus coûteuses et moins efficaces.

Les efforts déployés pour remédier à ces difficultés ont été limités ou ont eu des effets contraires à l'objectif recherché. Bien que le secteur de la microfinance — présenté par de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales comme permettant d'accroître

l'accès des pauvres aux services financiers — se développe rapidement, il reste peu étendu par rapport au secteur bancaire et, souvent, il n'est pas rentable. D'autres efforts, tels que l'utilisation des banques d'État et des banques de développement pour encourager le financement des secteurs productifs, ont contribué par le passé à des crises bancaires dans la région. De nouveaux efforts dans ce sens pourraient créer des distorsions et se révéler coûteux à long terme.

Une vaste réforme du secteur financier doit figurer au premier rang des priorités en Afrique subsaharienne. Il importe en particulier d'éliminer les distorsions causées par la réglementation des taux d'intérêt, le laxisme et l'utilisation d'instruments de régulation monétaire. Il serait utile aussi d'accroître la taille des marchés (par exemple dans le contexte des unions monétaires existantes), d'encourager la mise en place d'un cadre prudentiel en rapport avec les structures économiques, d'utiliser d'autres types d'instruments financiers pour venir à bout des goulets d'étranglement, d'éviter les coûts et les distorsions causés par les établissements publics et d'assurer une application équitable des règles prudentielles.

Décentralisation budgétaire

La décentralisation budgétaire gagne du terrain en Afrique subsaharienne. Dans bon nombre de pays, au moins 20 % du total des dépenses et plus de 70 % des dépenses de lutte contre la pauvreté s'effectuent au niveau local. Avec la décentralisation des responsabilités

budgétaires, de nouvelles questions se posent : partage des responsabilités pour les recettes et les dépenses, responsabilisation des administrations locales et incitations à mettre en place pour optimiser les décisions en matière de recettes et de dépenses.

La décentralisation a eu des résultats contrastés sur le plan social et économique. Si les dépenses de santé et d'éducation ont augmenté dans les pays les plus décentralisés, les résultats ont été inégaux dans le domaine des services en raison de la faible responsabilisation et du manque de moyens en dehors du centre. Malgré les augmentations récentes des recettes nationales, la forte dépendance à l'égard des transferts du centre semble avoir affaibli les incitations des administrations locales à collecter leurs propres recettes.

Les pays d'Afrique subsaharienne devraient s'efforcer de préserver la stabilité macroéconomique tout en accentuant l'obligation de rendre des comptes et en renforçant au niveau local les incitations à fournir les services et les moyens de le faire. Au niveau local, les contrôles budgétaires doivent être renforcés; les crédits budgétaires doivent être publiés et suivis tout au long de la chaîne de services. Au sein du système de transferts, la fourniture des services pourrait être soumise à des critères de référence et à des incitations de manière à ce que les administrations locales soient tenues de rendre des comptes. Pour préserver la stabilité macroéconomique, le centre doit énoncer clairement et faire appliquer les règles d'emprunt au niveau local, et renforcer la coordination budgétaire avec les administrations locales.

La croissance économique de l'Afrique subsaharienne est demeurée vigoureuse en 2005 (5,3 %), bien que se situant légèrement au-dessous de son sommet de 2004 (5,6 %) (graphique 2.1 et tableau 2.1)¹.

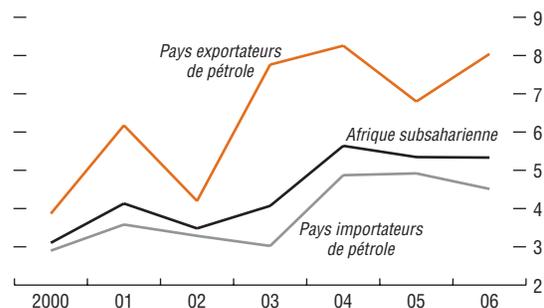
Évolution observée en 2005

Le renchérissement du pétrole n'a pas freiné la croissance de la production (4,9 %) dans les pays importateurs de pétrole, en partie du fait d'une hausse concomitante des prix à l'exportation de certains produits de base et de la capacité de résistance grandissante de ces pays aux chocs extérieurs. Quelques pays ont toutefois vu leurs résultats de croissance compromis par la sécheresse et l'invasion de criquets. Pour ce qui est des pays exportateurs de pétrole, leur taux de croissance, qui était de 8,3 % l'année précédente, est tombé à 6,8 %, en grande partie par suite de difficultés à accroître la production de pétrole en Guinée équatoriale et au Tchad. L'adoption de politiques macroéconomiques saines et les signes d'une accélération de la croissance de la productivité observés ces dernières années donnent à penser que l'amélioration des résultats de croissance économique de la région n'est pas un phénomène temporaire, mais plutôt une évolution structurelle².

¹Les principaux auteurs de ce chapitre sont Sanjeev Gupta, Paula De Masi, Jan Mikkelsen et Jakob Christensen. On entend par Afrique subsaharienne les pays relevant du Département Afrique du FMI; en sont donc exclus Djibouti, la Mauritanie et le Soudan, qui sont compris dans les chiffres globaux pour l'Afrique subsaharienne des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI. Le taux de croissance du PIB réel de l'Afrique subsaharienne est de 5,5 % dans les *Perspectives*, contre 5,3 % seulement dans le présent rapport. L'appendice statistique contient des informations sur les 42 pays qui la composent; la base de données ne couvre ni l'Érythrée ni le Libéria en raison de l'insuffisance des données les concernant.

²Voir FMI (2005g) pour un examen détaillé des facteurs qui ont entretenu la croissance en Afrique subsaharienne ces dernières années.

Graphique 2.1. Croissance du PIB réel, 2000–06 (Pourcentage)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

Tableau 2.1. Afrique subsaharienne : principaux indicateurs, 2002–06¹

	2002	2003	2004	Estimations 2005	Projections 2006
	<i>(Croissance annuelle, en pourcentage)</i>				
PIB réel	3,5	4,1	5,6	5,3	5,3
<i>Dont</i> : Paysexportateurs de pétrole ²	4,2	7,8	8,3	6,8	8,0
Pays importateurs de pétrole	3,3	3,0	4,9	4,9	4,5
PIB réel non pétrolier	4,0	3,5	5,2	5,2	5,3
Prix à la consommation (moyenne) ³	12,5	13,8	9,8	10,8	11,0
<i>Dont</i> : Pays producteurs de pétrole	18,7	16,9	12,5	13,3	7,7
PIB par habitant	1,4	2,0	3,7	3,4	3,4
	<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>				
Exportations de biens et services	32,4	33,8	36,0	38,8	41,2
Importations de biens et services	32,8	33,5	34,7	36,2	37,3
Épargne intérieure brute	15,4	18,1	20,4	20,8	22,1
Investissement intérieur brut	16,3	18,4	19,0	18,9	19,3
Solde budgétaire (dons compris)	-2,7	-2,2	-0,3	1,2	2,1
<i>Dont</i> : Dons	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0
Compte des transactions courantes (dons compris)	-3,3	-2,6	-1,8	-0,5	0,7
<i>Dont</i> : Pays producteurs de pétrole	-8,2	-3,6	2,4	9,3	12,3
Termes de l'échange (variation en %)	0,5	1,1	2,8	6,4	4,1
<i>Dont</i> : Paysexportateurs de pétrole	5,2	1,5	9,4	27,3	8,1
Pays importateurs de pétrole	-1,1	0,9	0,2	-3,7	0,9
Réserves (mois d'importations) ⁴	4,4	4,0	5,0	5,5	6,6
<i>Pour mémoire</i>					
Hausse des exportations dans les pays avancés (%)	2,5	4,1	8,9	5,8	6,2
Prix du pétrole (dollars EU le baril)	25,0	28,9	37,8	53,4	61,3
Croissance réelle du PIB dans d'autres régions					
Pays en développement d'Asie	7,0	8,4	8,8	8,6	8,2
Moyen-Orient	4,3	6,6	5,4	5,9	5,7
Communauté des États indépendants	5,3	7,9	8,4	6,5	6,0

Sources : FMI, base de données du Département Afrique et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

¹Moyenne arithmétique des données de chaque pays, pondérée par le PIB.

²Sur la base des exportations nettes de pétrole; y compris l'Angola, le Cameroun, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigéria et le Tchad.

³Zimbabwe non compris; l'inflation annuelle, qui a été de 6,1 % et 8,2 % en 2004 et 2005, se chiffrera à 6,5 % en 2006, selon les projections.

⁴Afrique du Sud non comprise.

Bien qu'elle ait atteint en moyenne 3,4 % en 2005, la croissance du PIB réel par habitant est restée au-dessous du niveau nécessaire pour assurer la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté monétaire. Un taux d'au moins 5 % (7 % en termes réels) est indispensable pour faire reculer de moitié la pauvreté à l'horizon 2015 (Banque mondiale et FMI, 2005). Pour ce qui est des objectifs sans rapport avec le revenu, aucun d'entre eux n'est à la portée de la région. Le chapitre III traite des effets d'un accroissement des flux d'aide à l'Afrique subsaharienne, et le chapitre IV examine comment le développement financier

peut promouvoir la croissance et réduire la pauvreté.

Les récents acquis dans la lutte contre l'inflation se sont en grande partie maintenus en 2005 (graphique 2.2). Après s'être peu à peu réduite à un niveau à un chiffre en 2004, l'inflation pour l'ensemble de la région est remontée, atteignant environ 10,8 % en 2005³. La hausse enregistrée dans les pays aussi bien exportateurs qu'importateurs de pétrole tient en partie au

³Sauf au Zimbabwe — où le taux d'inflation moyen, quoique en baisse, est resté élevé —, l'inflation moyenne pour la région est passée de 6 % en 2004 à environ 8 % en 2005.

renchérissement du pétrole (encadré 2.1 et graphique 2.3)⁴.

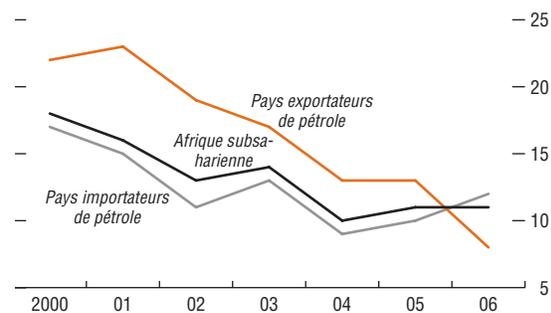
En 2005, l'expansion économique mondiale continue à stimuler la croissance de la région. La demande d'importations émanant des économies avancées s'est accrue de 6 %. Cependant, la hausse continue des cours du pétrole a entraîné une détérioration des termes de l'échange pour les importateurs de pétrole. Cette détérioration a été plus marquée pour les exportateurs de coton et de cacao, mais l'augmentation des prix du café et de l'or en a atténué l'impact en Afrique du Sud, au Burundi, au Ghana, en Guinée et en Ouganda.

L'appréciation réelle des monnaies s'est poursuivie, en grande partie du fait de leur affermissement, dans les pays exportateurs de pétrole (graphique 2.4), où l'accroissement des recettes pétrolières a conduit à une appréciation réelle d'environ 10 %. Dans les pays importateurs de pétrole, les résultats ont varié selon le cas, mais le taux de change réel est resté en moyenne relativement stable en 2005, surtout dans les pays africains de la zone franc.

La région a connu une autre année de sécheresse, d'invasion de criquets et de récoltes médiocres qui a provoqué, dans certains pays, de graves pénuries alimentaires ainsi que la famine. La situation a été aggravée par les effets de la pandémie de VIH/sida, des conflits civils et des tensions politiques (notamment au Zimbabwe). Dans les pays les plus touchés, les stocks alimentaires se sont rapidement épuisés, et le renchérissement des denrées alimentaires a sensiblement réduit le pouvoir d'achat des ménages. Parmi les pays qui ont été victimes de crises alimentaires figurent le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Mozambique, le Niger, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe. La situation s'est récemment

⁴Les cours moyens au comptant du pétrole ont augmenté de 16 dollars EU et étaient de 54 dollars EU le baril en 2005, sous l'effet d'une forte demande mondiale, de tensions politiques, des perturbations subies par la production et de l'insuffisance capacitaire. Les cours du pétrole devraient atteindre en moyenne 60 dollars EU le baril en 2006.

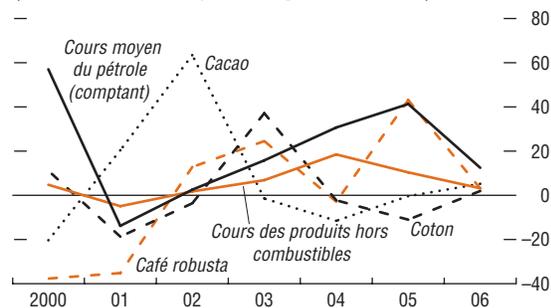
Graphique 2.2. Inflation, 2000-06
(Pourcentage)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

Graphique 2.3. Cours des matières premières, 2000-06

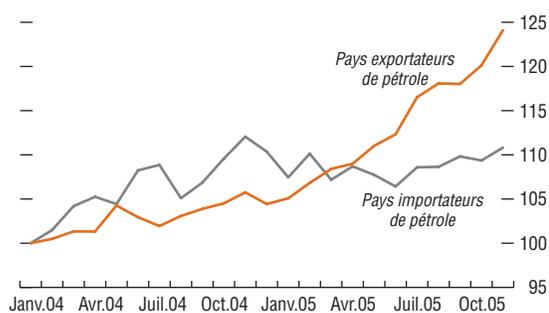
(Variation annuelle en pourcentage; en dollars EU)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

Graphique 2.4. Taux de change effectif réel, 2004–05

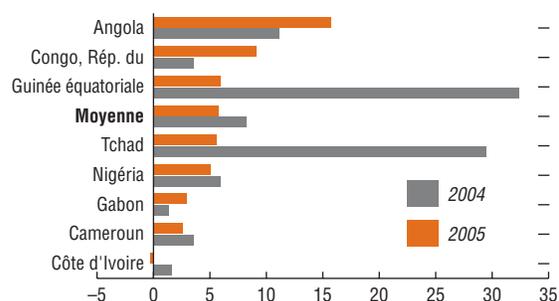
(Indice, janvier 2004 = 100)



Source : FMI, Système des avis d'information.

Graphique 2.5. Pays exportateurs de pétrole : croissance du PIB réel, 2004–05

(Pourcentage)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

améliorée au Niger, quoique les ménages les plus vulnérables continuent à ressentir les effets de la récolte peu abondante de 2004.

Le nombre des personnes infectées par le VIH/sida est passé de 24,9 millions en 2003 à 25,8 millions en 2005 (ONUSIDA, 2005). Le nombre de morts en 2005 est estimé à 2,4 millions. Bien que le taux de prévalence du VIH semble en baisse au Kenya, en Ouganda et au Zimbabwe, il a atteint un nouveau record parmi les femmes enceintes en Afrique du Sud et au Swaziland. En Afrique subsaharienne, la sensibilisation au VIH reste limitée, et l'accès au traitement inégal. Par exemple, en Éthiopie, au Ghana, au Lesotho, au Mozambique, au Nigéria, en Tanzanie et au Zimbabwe, moins de 10 % des personnes qui ont besoin de médicaments antirétroviraux les reçoivent.

Le paludisme continue à peser lourdement sur la région. Environ 12 millions de cas sont détectés chaque année en Afrique subsaharienne (OMS et UNICEF, 2005), et jusqu'à 1 million de morts sont recensés — environ 90 % du total mondial des décès causés par cette maladie (OMS, 2004). On estime qu'environ 20 % des décès d'enfants de moins de 5 ans sont attribuables au paludisme. Cependant, comme un grand nombre des décès dus à ce fléau échappe au système de santé formel, il est probable que l'ampleur de l'épidémie est sensiblement sous-estimée.

Pays exportateurs de pétrole

Dans cinq des huit pays exportateurs de pétrole, la croissance a ralenti en 2005 (graphique 2.5). Le ralentissement a été très marqué en Guinée équatoriale et au Tchad, où le taux de croissance du PIB réel est tombé d'environ 30 % en 2004 aux alentours de 6 %. Au Tchad, la baisse a été en partie due à l'instabilité politique qui a suivi la rébellion de l'armée et à l'intensification des tensions à la frontière avec le Soudan. En Côte d'Ivoire, la stagnation tient au manque de progrès vers la paix. Par contre, en Angola, de nouveaux gisements pétroliers et la poursuite de la reprise après le conflit ont

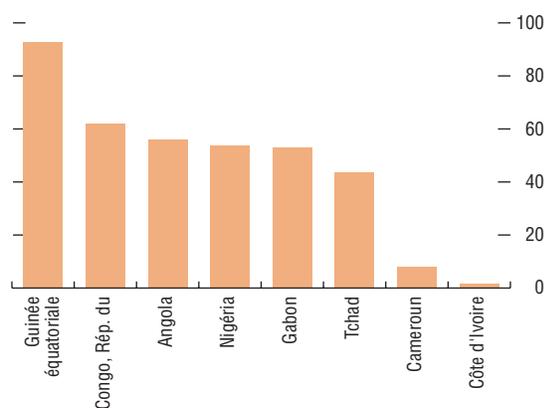
stimulé la croissance du PIB réel, qui a atteint 15,7 %. En République du Congo, le redressement de la production pétrolière et l'expansion robuste du secteur non pétrolier semblent avoir sensiblement accéléré la croissance du PIB réel, qui a dépassé 9 %. Au Nigéria, la forte expansion du secteur non pétrolier a contribué pour 1 point à la croissance du PIB réel, qui a atteint environ 7 %.

Le revenu des exportateurs de pétrole est à la merci des variations des cours mondiaux du pétrole (graphique 2.6). Bien que, dans plusieurs pays, l'expansion du secteur non pétrolier ait suivi celle du secteur pétrolier, la contribution de ce dernier à la croissance est très importante de 2000 à 2005, surtout en Guinée équatoriale et au Tchad (graphique 2.7). Pour entretenir l'expansion des pays exportateurs de pétrole, il faut avant tout diversifier leur économie de manière à réduire leur dépendance à l'égard de ce produit. En Angola et au Nigéria, la production hors pétrole contribue dans une plus large mesure à la croissance du PIB réel, même si la production du secteur pétrolier représente encore plus de 50 % du total (graphique 2.7). Au Gabon, le dynamisme de la production de manganèse, la reprise du secteur du bois et l'accélération de l'activité dans celui du bâtiment ont contribué à l'expansion économique.

En 2005, l'inflation dans les pays exportateurs de pétrole a augmenté d'environ 1 point de pourcentage et s'est établie à 13,3 %. Cette évolution tient à la hausse de l'inflation au Nigéria et à l'inversion du récent mouvement de déflation au Tchad. Au Nigéria, l'inflation s'est située en moyenne aux alentours de 18 % en 2005, par suite de la flambée des prix des produits alimentaires au premier semestre de l'année. Au Tchad, les prix de ces produits avaient sensiblement augmenté au milieu de 2005, car la production alimentaire était à un niveau relativement faible. De nouveaux progrès dans la lutte contre l'inflation ont été observés en Angola — où l'inflation, qui s'est réduite de moitié, est tombée à 23 %, du fait d'une expansion plus faible des agrégats monétaires — et, dans une moindre mesure, en République du Congo.

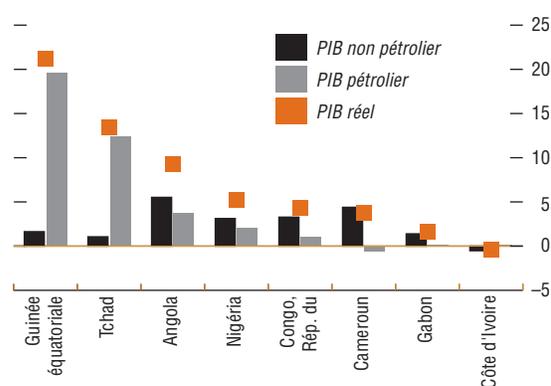
Graphique 2.6. Pays exportateurs de pétrole : PIB pétrolier, 2005

(En pourcentage du PIB total)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

Graphique 2.7. Pays exportateurs de pétrole : contribution à la croissance, 2000–05
(Croissance annuelle moyenne, en pourcentage)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

La situation budgétaire des pays exportateurs de pétrole s'est peu à peu améliorée depuis 2002. En moyenne, le solde budgétaire, qui affichait un déficit d'environ 3 % du PIB, a fait apparaître un excédent de 7,6 % en 2005. Les estimations laissent attendre un excédent budgétaire de plus de 7 % pour la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Nigéria. Les cours du pétrole restant élevés, les recettes se sont accrues, mais en moyenne le déficit hors pétrole des producteurs de pétrole est demeuré quasiment inchangé.

Face à ce qui peut être un renchérissement permanent du pétrole, certains pays exportateurs de ce produit (par exemple l'Angola et le Nigéria) ont associé l'expansion de l'absorption intérieure à l'accumulation de réserves de change. Le degré de croissance des dépenses dans ces pays a varié selon leur capacité d'absorption d'un surcroît de ressources. Ils s'efforcent de structurer leur cadre de dépenses à moyen terme et de renforcer leur système de gestion des dépenses publiques (GDP). Cependant, pour pouvoir atteindre les OMD, ils devront renforcer également la capacité des administrations infranationales à gérer efficacement leurs dépenses (voir chapitre V).

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁵. Sur les huit pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne, le Gabon, la République du Congo et le Nigéria s'emploient actuellement à mettre en place l'ITIE⁶. En 2005, la Guinée équatoriale a souscrit à l'initiative, à la suite de l'Angola, du Cameroun, du Gabon et du Tchad, et elle exa-

⁵L'ITIE favorise une amélioration de la gouvernance dans les pays riches en ressources par la publication et la vérification de tous les paiements effectués par les compagnies et de toutes les recettes procurées à l'État par le pétrole, le gaz et les industries minières.

⁶En décembre 2005, le Gabon a publié son premier rapport ITIE sur les recettes pétrolières pour 2004, établi par un cabinet d'experts-comptables international. Le Nigéria a publié en janvier 2006 un rapport d'audit préliminaire des comptes 2003 et 2004 pour le pétrole et le gaz. En République du Congo, des progrès ont été accomplis dans la diffusion de plus amples informations sur les activités pétrolières du pays.

mine maintenant comment et quand appliquer tous ses volets. Le Cameroun devrait commencer à la mettre en œuvre au début de 2006, alors que l'Angola et le Tchad ont fait peu de progrès à cet égard. La Côte d'Ivoire est le seul producteur de pétrole qui n'ait pas encore souscrit à l'ITIE.

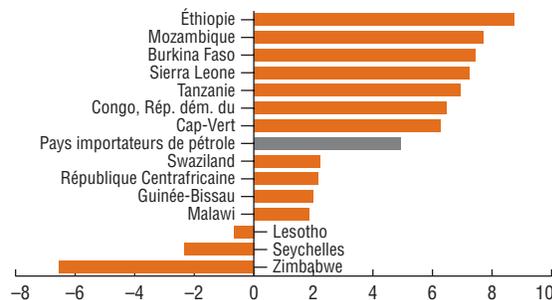
Les soldes extérieurs courants, hors dons, se sont peu à peu améliorés; en effet, après avoir affiché en moyenne un déficit d'environ 8 % du PIB en 2002, ils ont fait apparaître un excédent de 9 % en 2005⁷. À l'exception de la Côte d'Ivoire, tous les pays exportateurs de pétrole ont vu leur position extérieure se renforcer l'année dernière. Le rehaussement du solde courant a été en grande partie favorisé par une nouvelle amélioration de la balance commerciale; la progression continue des recettes d'exportation a plus que compensé la faible hausse des importations.

Pays importateurs de pétrole

En 2005, les pays importateurs de pétrole ont maintenu leur croissance à 4,9 % en moyenne; près de la moitié d'entre eux ont enregistré une croissance de 5 % ou plus (graphique 2.8). Ces pays ont généralement adopté des politiques macroéconomiques saines qui ont favorisé la croissance en dépit de divers chocs économiques et autres, parmi lesquels des conditions météorologiques rigoureuses. L'expansion économique a dépassé 7 % au Burkina Faso, en Éthiopie, au Mozambique et en Sierra Leone. Dans ce dernier pays, la croissance s'est observée dans un grand nombre de secteurs (agriculture, industries minières, secteur manufacturier et services). Par contre, la forte expansion enregistrée en Éthiopie est attribuable au redressement de l'agriculture après deux années de sécheresse. Tirée par la demande intérieure et de plus en plus soutenue par les exportations, la croissance a atteint 4,9 % en Afrique du Sud.

⁷Pour les pays producteurs de pétrole, les dons officiels représentent seulement 0,3 % du PIB en 2005, allant de zéro au Gabon, en Guinée équatoriale et au Nigéria à 2,2 % du PIB au Tchad.

Graphique 2.8. Pays importateurs de pétrole : croissance du PIB réel, 2005¹
(Croissance annuelle, en pourcentage)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

¹Le graphique ne montre que les sept pays situés aux extrémités supérieure et inférieure, et le total pour l'ensemble des pays importateurs de pétrole.

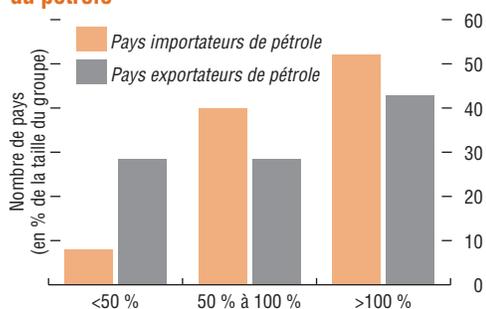
Encadré 2.1. Réaction au renchérissement du pétrole dans les pays d'Afrique subsaharienne, 2003–05

La plupart des pays d'Afrique subsaharienne régleme[n]tent les prix intérieurs du pétrole. Bien que les prix soient totalement libéralisés dans 6 pays, 31 (y compris la majorité des pays exportateurs de pétrole) ajustent les prix au gré des circonstances ou utilisent une formule pour les ajuster régulièrement, d'ordinaire tous les mois. Face à la hausse des cours mondiaux, certains pays, comme la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie, ont suspendu l'emploi de la formule en faveur d'ajustements ponctuels moins fréquents.

Depuis 2003, la majorité des pays d'Afrique subsaharienne ont laissé la hausse des cours du pétrole se répercuter intégralement sur les prix intérieurs¹, quoique la répercussion ait été moins marquée dans les pays exportateurs de pétrole (graphique 1). Les hausses de prix dans nombre de pays, dont le Cameroun, les Comores, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, Maurice, le Niger et le Nigéria, ont été précédées de campagnes médiatisées sur la nécessité d'un ajustement des prix. En moyenne, la répercussion du renchérissement dans les pays

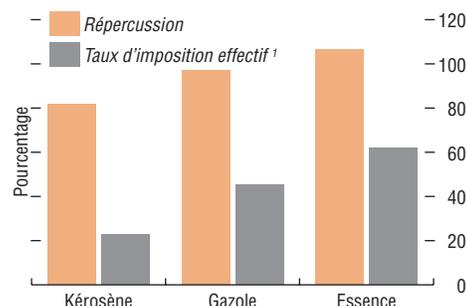
¹Il y a répercussion intégrale quand le ratio variation des prix intérieurs du pétrole/variation des prix à l'importation est égal à 1 et que les deux variations sont mesurées dans la même monnaie.

Graphique 1. Répercussion du renchérissement du pétrole¹



¹Répercussion de la hausse des cours mondiaux sur les prix intérieurs.

Graphique 2. Produits pétroliers : répercussion et taux d'imposition moyens



Source : FMI, données des économistes chargés des pays.
¹Le taux d'imposition effectif moyen est le ratio moyen recettes/prix par litre avant impôt.

importateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne a été plus prononcée que dans les pays en développement d'Asie, mais moins marquée que dans ceux de l'Hémisphère occidental.

Un grand nombre de pays limitent les hausses des prix du kérosène en raison de son importance pour les ménages pauvres. La répercussion sur les prix du kérosène est moins grande que sur ceux du gazole et de l'essence, et la taxe sur le kérosène est inférieure à celle qui frappe les autres produits pétroliers, en grande partie du fait des exonérations de TVA et du prélèvement de droits d'accise et de douane plus faibles sur le kérosène (graphique 2). Depuis 2003, en dépit des subventions, le prix de détail du kérosène a augmenté davantage que celui de l'essence et du gazole.

Plusieurs pays qui n'ont pas permis une répercussion intégrale ont accru les subventions aux prix des produits pétroliers. Dans l'ensemble, pour les 14 pays d'Afrique subsaharienne sur lesquels des données sont disponibles, les subventions pétrolières sont passées de 0,75 % du PIB en 2003 à 1 % du PIB en 2005. Bien que les subventions soient importantes dans certains pays, seuls l'Angola, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée et le Mali ont analysé l'impact social

de leurs subventions pétrolières ainsi que leur effet sur la pauvreté. Les études entreprises ont généralement montré que les subventions pétrolières généralisées (implicites ou explicites) semblent bénéficier surtout aux groupes à revenu élevé.

Les taxes pétrolières sont une importante source de revenus pour les pays d'Afrique subsaharienne. En moyenne, les recettes que leur procurent les taxes sur la consommation de produits pétroliers représentent environ 2 % de leur PIB.

Les taxes spécifiques sont plus courantes dans la région que les taxes *ad valorem*. Les recettes provenant des taxes sur la consommation de pétrole sont plus élevées dans des pays comme le Ghana, le Kenya et la Tanzanie, où les prix du pétrole sont libéralisés, que dans ceux où les prix sont réglementés. La plupart des pays n'ont pas modifié leurs taux d'imposition face aux récentes hausses de prix. Les pays exportateurs de pétrole tirent en outre de gros revenus de la production de pétrole.

La croissance a été anémique dans un certain nombre d'autres pays. Dans huit pays (Comores, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, République Centrafricaine, Seychelles, Swaziland et Zimbabwe), elle a été inférieure à 2,5 % en 2005. Elle a été freinée au Malawi par la sécheresse et au Swaziland et au Lesotho par une perte de compétitivité due à l'érosion des préférences dans le secteur des textiles. Bien que le conflit y ait pris fin, l'activité économique ne s'est pas encore redressée en Guinée-Bissau et en République Centrafricaine. La détérioration de l'économie s'est accélérée au Zimbabwe, où le PIB réel a baissé d'environ 6,5 % et où une situation politique et sociale difficile a causé d'importantes pénuries d'aliments, de carburants et d'intrants agricoles. Aux Seychelles, le PIB s'est encore contracté sous l'effet d'une crise due à la position extérieure extrêmement précaire du pays.

Par ailleurs, l'inflation a augmenté dans les pays importateurs de pétrole en 2005, en partie à cause du renchérissement du pétrole. Le taux d'inflation moyen s'y est accru de 1 point de pourcentage en 2005 et a atteint 10 %⁸. L'inflation est restée forte au Zimbabwe, sous l'effet d'énormes déficits quasi budgétaires, et les prix ont augmenté au Burundi en raison

d'une rapide expansion monétaire. En République démocratique du Congo, le financement monétaire du déficit budgétaire a provoqué la flambée des prix. En Guinée, une rapide dépréciation de la monnaie et des ajustements du prix intérieur du pétrole ont fait augmenter le taux d'inflation de 14 points de pourcentage. Avant d'ajuster les prix intérieurs du pétrole pour tenir compte de la hausse des prix internationaux, certains gouvernements ont évalué l'impact de cette mesure sur différentes catégories de revenu et consulté les parties prenantes du pays (encadré 2.2).

Le déficit budgétaire s'est élargi dans la moitié environ des pays importateurs de pétrole⁹, souvent par suite de l'accroissement des dépenses affectées à la réalisation des OMD et à l'exécution de programmes de réduction de la pauvreté, comme c'est le cas en Éthiopie, au Kenya et au Mozambique. Ces dépenses ont été financées en partie par des apports d'aide. Les pays ont du mal à absorber efficacement des apports d'aide additionnels sans déstabiliser leur position macroéconomique — question traitée en détail au chapitre III. Ayant poursuivi leurs efforts de mobilisation de recettes intérieures, l'Afrique du Sud, le Botswana,

⁸Sauf au Zimbabwe, le taux d'inflation moyen est passé de 4,2 % en 2004 à 6,7 % en 2005.

⁹Le déficit budgétaire des pays importateurs de pétrole, à l'exclusion de l'Afrique du Sud, est passé, si l'on tient compte des dons, de 2,7 % à 3,3 % du PIB et, si les dons sont exclus, de 5,9 % à 6,7 % du PIB.

Encadré 2.2. L'impact du renchérissement du pétrole : l'expérience du Ghana

Le renchérissement du pétrole appelle des choix difficiles pour un pays importateur de pétrole¹. Il peut avoir un effet négatif sur les pauvres, mais la non-répercussion de ce renchérissement sur les prix intérieurs est très coûteuse. Au Ghana, les subventions pétrolières ont représenté 2,2 % du PIB en 2004, soit un peu moins d'un tiers du total des dépenses d'éducation et de santé pour la même année.

Craignant que la hausse des prix du pétrole ne nuise aux pauvres, mais ne sachant pas quels groupes seraient affectés et comment en atténuer l'effet, le gouvernement a fait entreprendre une étude de l'impact social du renchérissement des produits pétroliers et de son effet sur les pauvres. D'après les résultats de cette étude, ce sont surtout les pauvres des zones rurales qui en ressentiraient les effets, car le prix du kérosène augmenterait, ainsi que les travailleurs urbains à faible revenu, qui pâtiraient d'une hausse du coût des transports publics. Les petits exploitants agricoles et pêcheurs sont vulnérables à une hausse du prix du gazole. Les subventions existantes s'appliquent davantage aux produits utilisés par les classes moyennes, comme le gaz de pétrole liquéfié, et ne bénéficient pas aux pauvres.

¹Voir FMI (2005g, encadré 2.3).

Les parties prenantes (gouvernement, secteur privé et société civile) ont débattu des options de réforme des subventions pétrolières. Ce processus a montré clairement qu'il est difficile de cibler les petits groupes sans dispositifs de protection institutionnalisés et que le maintien à court terme des subventions pour le kérosène est coûteux, étant donné les risques de contrebande et de substitution d'autres combustibles. Cependant, trois moyens *indirects* de compenser l'effet de l'élimination des subventions et de rendre le ciblage plus efficace ont été identifiés :

- Accroître l'électrification rurale pour atténuer les pressions en faveur de la substitution du bois de chauffe au kérosène.
- Améliorer les transports publics pour les groupes urbains vulnérables.
- Supprimer les droits de scolarité primaire dans les écoles publiques pour compenser les pertes de revenus réels des familles pauvres qui résultent du renchérissement du pétrole.

Cette stratégie de réforme a permis au gouvernement de défendre les hausses du prix du pétrole auprès du public. L'épargne tirée de la rationalisation des subventions pétrolières a servi à financer des programmes qui ont bénéficié aux pauvres.

le Burundi, le Ghana, l'Ouganda et la Sierra Leone ont vu s'améliorer leur position budgétaire. En Afrique du Sud, l'accroissement des recettes a permis de réduire le déficit, en dépit d'une augmentation des dépenses au titre des services sociaux et de l'infrastructure. Dans l'ensemble, le renchérissement du pétrole ne s'est pas accompagné d'un durcissement de la politique budgétaire et monétaire dans les pays appliquant un régime de parité fixe ou d'arrimage monétaire et n'a pas entraîné une forte dépréciation effective réelle dans les pays où le régime de taux de change flexibles est en vigueur.

L'impact du renchérissement du pétrole sur la balance des paiements a été atténué en partie par la hausse des prix à l'exportation des produits de base et en partie par une réduction des réserves. En moyenne, le déficit extérieur courant, dons inclus, s'est détérioré davantage en 2005, atteignant 4,8 % du PIB. Cette détérioration a été généralisée : dans les deux tiers environ des pays d'Afrique subsaharienne, le solde extérieur courant a été plus faible en 2005 qu'en 2004. Elle a été prononcée dans un certain nombre de pays, dont l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Mozambique, São Tomé-et-Príncipe, les Seychelles et

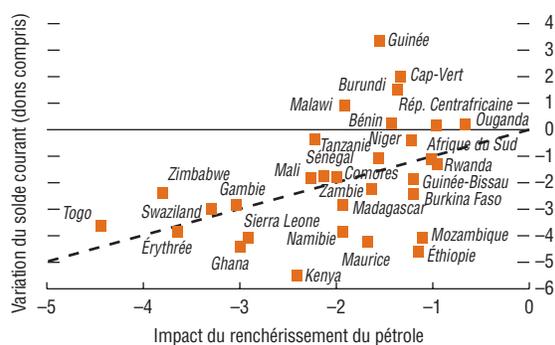
la Sierra Leone. Estimé en moyenne à 1,4 % du PIB en 2005, l'impact de l'alourdissement de la facture pétrolière sur le solde extérieur courant varie sensiblement d'un pays à l'autre (graphique 2.9). Dans la moitié environ des pays importateurs de pétrole, la dégradation du solde extérieur courant a été bien plus forte que ne peut l'expliquer le renchérissement du pétrole, car d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Cependant, en Afrique du Sud, au Botswana, au Burundi et en Ouganda, l'effet du renchérissement du pétrole a été atténué par la hausse des prix à l'exportation des produits de base ou par des compressions budgétaires. En Afrique du Sud, l'afflux de capitaux a fortement accru les réserves; dans les autres pays de la région, la couverture moyenne des réserves a baissé d'environ un demi-mois, tombant à un niveau équivalant à 4,7 mois d'importations. Bien que, dans le court terme, une perte de réserves internationales soit peut-être une solution raisonnable à la hausse des cours mondiaux du pétrole, c'est une solution qui ne sera pas viable si les cours du pétrole demeurent à leur niveau actuel ou s'ils augmentent davantage. Pour les pays appliquant un régime de taux flexibles, une dépréciation réelle de la monnaie sera tôt ou tard nécessaire et, pour les pays où un régime de parité fixe prévaut, il y aura lieu de resserrer les politiques budgétaire et monétaire.

Dons officiels et allègement de la dette multilatérale

L'engagement pris en 2005 par les donateurs d'accroître les flux d'aide en faveur de l'Afrique subsaharienne mettra du temps à se concrétiser. Les apports de dons se sont en fait stabilisés à 3,2 % du PIB en 2004 et 2005 (sauf dans le cas de l'Afrique du Sud et du Nigéria; graphique 2.10)¹⁰. Cependant, la part du PIB que représentent ces apports a sensiblement augmenté dans quelques

¹⁰Les dons officiels représentent seulement une partie de l'aide publique au développement (APD), telle qu'elle est définie par l'OCDE. L'APD inclut également les prêts comportant un élément de don d'au moins 25 %.

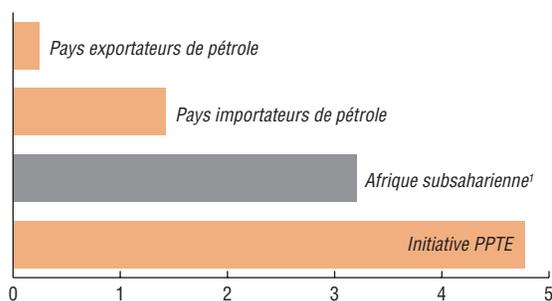
Graphique 2.9. Pays importateurs de pétrole : impact du renchérissement du pétrole sur le solde courant, 2005¹
(En pourcentage du PIB)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

¹Effet de la variation du prix sur la facture pétrolière du pays en pourcentage du PIB de 2005; la variation du solde courant est aussi exprimée en pourcentage du PIB de 2005.

Graphique 2.10. Dons officiels, 2004–05
(En pourcentage du PIB)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.
¹À l'exclusion de l'Afrique du Sud et du Nigéria.

pays, dont le Burundi, le Rwanda et la Zambie. Le Rwanda et la Zambie ont reçu de nouvelles ressources après avoir atteint le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

En moyenne, la charge de la dette extérieure a continué à s'alléger en 2005. Elle diminuera davantage lorsque l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) sera pleinement mise en œuvre. Le FMI a apporté sa contribution à l'allègement de la dette en janvier 2006 (tableau A1 de l'appendice) et la Banque mondiale et le Fonds africain de développement devraient en faire autant dans la première moitié de 2006.

Dans le cadre de l'IADM, le FMI a accordé un allègement de 100 % à 19 pays pauvres, dont 13 se trouvent en Afrique subsaharienne¹¹. Cet allègement sera modulé selon la capacité d'absorption du pays¹². L'ampleur de l'allègement consenti par le FMI varie fortement, allant de 0,9 % du PIB pour l'Éthiopie à 7,9 % pour la Zambie (graphique 2.11). Dix autres pays d'Afrique subsaharienne pourraient remplir les conditions requises pour un allègement de leur dette lorsqu'ils atteindront le point d'achèvement de l'initiative en faveur des PPTE, avec un peu de chance dans les deux ans à venir¹³.

Si l'on y ajoute l'allègement attendu de la Banque mondiale et du Fonds africain de développement (FAFD), l'allègement total relevant de cette initiative pourrait être élevé. Ces pays devraient pouvoir ainsi progresser dans la réalisation des OMD et la lutte contre la pauvreté. Les résultats dépendront de l'efficacité avec

¹¹Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zambie. Les six autres pays sont les suivants : Bolivie, Cambodge, Guyana, Honduras, Nicaragua et Tadjikistan.

¹²L'allègement du *stock* de la dette est un allègement à 100 % de l'encours de toutes les dettes contractées envers le FMI avant le 1^{er} janvier 2005. Il donne lieu à un allègement de *flux* dans les années suivantes, lequel équivaut au service qui aurait été exigible au titre de ces dettes.

¹³Burundi, Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Malawi, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Príncipe, Sierra Leone et Tchad.

laquelle les ressources additionnelles seront utilisées. Le système de GDP de la plupart des pays qui tireront profit de l'allégement devra être sensiblement amélioré pour permettre un suivi et une utilisation efficaces de l'IADM, encore que des avancées aient été observées dans le renforcement des systèmes de GDP depuis le lancement de l'initiative renforcée en faveur des PPTE en 2000.

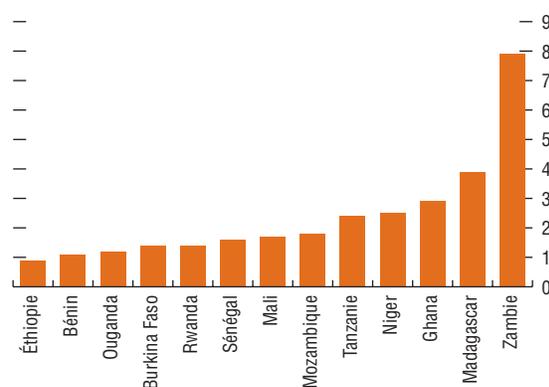
Perspectives pour 2006

Les perspectives pour l'Afrique subsaharienne sont encourageantes; en effet, la croissance devrait rester à 5,3 % en 2006, du fait de la poursuite de politiques macroéconomiques prudentes dans nombre de pays et de la vigueur de la demande d'importations émanant des pays industrialisés. L'accélération de la croissance dans les pays exportateurs de pétrole devrait plus que compenser son léger ralentissement dans les pays importateurs de pétrole. Le taux d'inflation moyen pour l'Afrique subsaharienne devrait rester à 11 % en 2006; si l'on exclut du calcul le Zimbabwe (où l'inflation devrait rester élevée), l'inflation moyenne en Afrique subsaharienne devrait tomber de 8,2 % en 2005 à 6,5 % en 2006, soit une diminution de près de 2 points.

Dans les pays exportateurs de pétrole, la croissance du PIB réel devrait fortement s'accélérer et s'établir à 8 % en 2006. Une plus grande capacité de production pétrolière est mise en exploitation en Angola, en République du Congo et en Guinée équatoriale. Sauf dans le cas de la Côte d'Ivoire et du Tchad, il est prévu que l'accroissement de la production de pétrole s'accompagnera d'une expansion soutenue du secteur non pétrolier, notamment en Angola, où celui-ci devrait enregistrer une croissance d'environ 15 % grâce à la poursuite de la reprise après le conflit et à la progression de la production agricole.

Dans les pays importateurs de pétrole, le taux de croissance devrait tomber à 4,5 %, en grande partie par suite d'un ralentissement de l'expansion.

Graphique 2.11. Allégement de l'encours de la dette envers le FMI au titre de l'IADM
(En pourcentage du PIB de 2005)



Source : calculs des services du FMI.

Encadré 2.3. L'Afrique subsaharienne et la conférence de l'OMC à Hong Kong (RAS)

La sixième conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est déroulée à Hong Kong (RAS) du 13 au 18 décembre 2005, a donné des résultats positifs pour les pays de l'Afrique subsaharienne. Nombre de pays tireront profit de la décision des pays développés d'accorder un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations des pays les moins avancés, quoique la liste des produits en question soit limitée à 97 % du total, ne recouvrant pas quelque 300 produits «sensibles» (comme le sucre, le riz et les vêtements de bas de gamme) qui présentent de l'intérêt pour les pays les moins avancés. Les ministres ont par ailleurs souligné l'importance du Cadre intégré pour la réduction des contraintes qui s'exercent, du côté de l'offre, sur les échanges des pays les moins avancés. Ils ont en outre noté que l'«aide pour le commerce» ne peut se substituer aux effets positifs qu'aurait sur le développement le succès des négociations de Doha, mais peut en être un complément utile.

Des progrès ont été réalisés dans le domaine du coton; les ministres ont promis une réduction concentrée en début de période des subventions internes qui ont des effets de distorsion sur les échanges, quoique aucune date précise n'ait été fixée à cet effet. Les subventions aux exportations de coton seront éliminées d'ici à 2006, et les pays les moins avancés se verront accorder un accès en franchise de droits et sans contingent au marché du coton des pays développés, mais l'impact d'une telle mesure sera probablement limité, car les obstacles au commerce sont pour l'heure déjà peu élevés. Dans l'ensemble, ces accords devraient légèrement améliorer l'accès des exportateurs africains aux marchés des pays industrialisés. Le Congrès des États-Unis vient

d'approuver l'abolition des subventions aux exportations de coton d'ici à août 2006.

Les ministres ont décidé que les subventions aux exportations agricoles seraient éliminées d'ici à 2013 et adopté quatre fourchettes pour la structuration des abaissements tarifaires. Ils sont en outre tombés d'accord sur quelques paramètres techniques qui serviront de guide aux négociations sur le soutien interne en 2006. À propos des questions ayant trait au développement, l'accord souligne que les pays les moins avancés ne seront tenus de contracter des engagements que dans une mesure compatible avec leurs capacités. Peu d'avancées ont été faites dans d'autres domaines comme l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, la libéralisation des services et les règles commerciales.

Les pays en développement, aussi bien que les pays développés, devront s'engager fermement à une politique d'ouverture pour améliorer l'accès des exportations africaines aux marchés. Les pays en développement sont devenus non seulement un important marché pour les produits africains, mais aussi une source d'importations, d'investissements et de technologie. La libéralisation des échanges dans d'autres pays en développement donnerait donc un grand élan aux échanges et aux investissements africains. Dans le même temps, les pays africains doivent libéraliser leurs propres régimes de commerce au lieu d'opter pour le refus d'engagements réciproques. Bien que le manque de tels engagements soit souvent dit préserver la marge d'action en faveur du développement, il prive en fait nombre de pays africains d'une occasion unique d'intégrer les réformes commerciales dans leurs stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté.

sion en Afrique du Sud, où il devrait s'établir à 4,3 %. Dans plus de la moitié des pays importateurs de pétrole, toutefois, les perspectives sont

plus encourageantes pour 2006. D'après les projections, la croissance du PIB réel sera égale ou supérieure à 7 % au Cap-Vert, en République

démocratique du Congo, au Malawi, au Mozambique, en Sierra Leone et en Tanzanie. Elle devrait rester faible (moins de 2 %) aux Seychelles, au Swaziland et au Zimbabwe.

Une baisse modérée de l'inflation est prévue pour plusieurs pays. Seuls la Guinée et le Zimbabwe devraient voir l'inflation dépasser 15 % en 2006. Au Zimbabwe, les conditions d'hyperinflation devraient se maintenir, en particulier dans la première moitié de l'année. Dans les pays qui répercutent l'augmentation des prix du pétrole sur les consommateurs en 2006, il se peut que les prix intérieurs fassent apparaître une légère hausse, mais le taux d'inflation moyen devrait tomber à environ 6 % dans les pays importateurs de pétrole, à l'exception du Zimbabwe. Il devrait sensiblement reculer dans les pays exportateurs de pétrole et s'établir à 7,7 %, résultat d'efforts de stabilisation en Angola, au Nigéria et au Tchad.

Le solde budgétaire et le solde extérieur courant devraient évoluer différemment pour les exportateurs de pétrole et pour les importateurs de pétrole. D'après les projections, le déficit budgétaire, dons inclus, s'aggravera dans plus de la moitié des pays importateurs de pétrole, dont le Cap-Vert, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau et le Kenya. La couverture des réserves des pays importateurs de pétrole devrait en moyenne rester inchangée, mais le Burkina Faso, les Comores, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Rwanda et la Tanzanie s'attendent à la voir baisser. Si les prix du pétrole restent élevés, les exportateurs de ce produit devraient observer une hausse des excédents du solde budgétaire et du solde extérieur courant.

Sur ces perspectives pèsent des risques politiques et économiques. Pour les pays importateurs de pétrole, le solde budgétaire et le solde extérieur courant peuvent être soumis à des pressions si les cours du pétrole dépassent les prévisions ou si les prix des autres produits de base sont plus faibles que prévu. Le dénouement des déséquilibres mondiaux et le renchérissement du pétrole pourraient ralentir la demande émanant des pays développés, nuisant ainsi à la

croissance de la région. Une dépréciation du dollar EU par rapport à l'euro pourrait porter atteinte aux exportations des pays africains de la zone franc. Les incertitudes politiques en Côte d'Ivoire, la situation sécuritaire précaire dans la région des Grands Lacs, l'impasse entre l'Éthiopie et l'Érythrée au sujet de la démarcation de la frontière et les perturbations de la production de pétrole dans le Delta du Niger font peser des risques sur les perspectives de la région; la propagation de la grippe aviaire en Afrique pourrait elle aussi avoir de graves effets. Côté positif, l'accroissement des flux d'aide et les récents efforts d'allègement du fardeau de la dette de certains pays d'Afrique subsaharienne par le biais de l'IADM devraient permettre aux pays d'affecter davantage de ressources à la réalisation des OMD et au soutien de l'action antipauvreté. L'achèvement des débats du cycle de Doha pourrait donner une impulsion au commerce mondial, notamment à la demande de biens produits par les pays d'Afrique subsaharienne (voir encadré 2.3).

Cependant, des millions d'habitants des pays d'Afrique orientale et australe ont un besoin impérieux d'aide alimentaire et humanitaire. D'après des estimations approximatives, leur nombre est de l'ordre de 11 millions en Éthiopie, de 5 millions au Malawi, de 3 à 5 millions au Zimbabwe, de 4 millions au Burundi et au Kenya, de 2 millions au Niger et de moins de 1 million au Mozambique. Le Nord et l'Est du Kenya souffrent de graves pénuries alimentaires à cause de la sécheresse, et la famine actuelle a été déclarée catastrophe nationale par le gouvernement. En Éthiopie, un nombre de personnes estimé à 8,5 millions sont maintenant considérées comme se trouvant dans un état d'insécurité alimentaire chronique et nécessitant une aide. De plus, en grande partie à cause de la sécheresse sévissant dans les zones d'élevage du Sud-Est, environ 2,5 millions de personnes ont besoin d'une aide d'urgence; toutefois, après deux années successives de bonnes récoltes, ce nombre est le plus faible qui ait été enregistré depuis plus de dix ans.

ACCROISSEMENT DE L'AIDE : IMPLICATIONS MACROÉCONOMIQUES

Il est probable que les pays africains seront confrontés à des défis macroéconomiques s'ils reçoivent des flux d'aide publique qui dépassent sensiblement ceux des années passées¹. L'OCDE (2005) projette que l'aide publique au développement (APD) nette passera d'un peu moins de 80 milliards de dollars EU en 2004 à près de 130 milliards de dollars EU en termes réels d'ici à 2010 (voir graphique 3.1)². C'est sans doute en Afrique subsaharienne que la progression sera la plus marquée, puisque les 25 milliards de dollars EU additionnels projetés doubleront le montant de l'APD, qui se hissera à près de 50 milliards de dollars EU en 2010. Plusieurs pays de l'OCDE ont déjà indiqué qu'ils multiplieraient par deux leur aide à l'Afrique au cours des quelques années à venir. Le Comité d'aide au développement (CAD) avance que, si une augmentation de cette ampleur se concrétise, ce sera la plus importante jamais mesurée par le CAD.

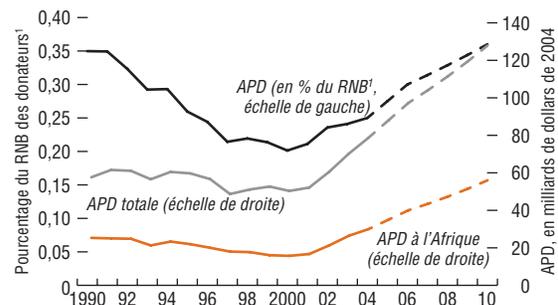
Taux de change réel

L'important est de savoir comment l'augmentation de l'aide affectera le taux de change réel, les exportations et la compétitivité d'un pays. De manière générale, les flux d'aide étrangère constituent un transfert de ressources réelles et grossissent les ressources du pays, ce qui améliore très nettement sa situation économique. Mais c'est à l'usage que fera le pays de ces ressources et aux politiques qu'il décidera alors de mettre en œuvre que l'on jugera de leur véritable impact macroéconomique. L'interaction

¹ Sanjeev Gupta, Robert Powell et Yongzheng Yang sont les auteurs de ce chapitre, qui s'inspire principalement de Gupta, Powell, and Yang (2006).

² Les projections du Comité d'aide au développement de l'OCDE reposent sur les récentes déclarations publiques des donateurs.

Graphique 3.1. Aide publique au développement (APD) nette des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, 1990–2010



Source : OCDE/CAD.
¹ Revenu national brut.

entre, d'une part, la politique budgétaire et, d'autre part, la gestion monétaire et du taux de change revêt une importance particulière. Il faut considérer deux aspects liés mais distincts : comment les flux d'aide sont absorbés et comment ils sont dépensés (FMI, 2005c).

L'absorption et la dépense de l'aide sont le reflet de la politique économique³. Si l'État dépense les ressources en aide directement pour les importations ou si l'aide est en nature (par exemple des céréales ou des médicaments), les dépenses et l'absorption sont équivalentes, si bien que l'aide n'a pas d'impact *direct* sur les variables macroéconomiques telles que le taux de change, le niveau des prix ou le taux d'intérêt. Mais lorsqu'un gouvernement reçoit des ressources en devises et les vend immédiatement à la banque centrale, il doit décider quel montant en monnaie locale il veut dépenser au niveau intérieur, et la banque centrale doit décider quel montant de devises liées à l'aide elle doit vendre sur le marché. Donc, en général, il est probable que les dépenses seront différentes de l'absorption.

Bien qu'en général les pays aient à la fois absorbé et dépensé l'aide au fil du temps, ils ont eu tendance à la dépenser plus qu'à l'absorber (FMI, 2005c). En réaction aux récents épisodes d'accroissement de l'aide, les gouvernements d'Éthiopie, du Mozambique, d'Ouganda et de Tanzanie ont relevé les dépenses plus que les importations nettes n'ont augmenté. Cette disparité entre dépense et absorption s'explique

³Par *dépense* de l'aide, on entend le creusement du déficit budgétaire de l'État, déduction faite de l'aide, qui accompagne une augmentation de l'aide; c'est une indication de la mesure dans laquelle le gouvernement fait appel à l'aide pour financer un relèvement des dépenses ou une baisse des impôts. Par *absorption* de l'aide, on entend le creusement du déficit de la balance des opérations courantes hors aide du pays en réaction à une augmentation des flux d'aide. Cette mesure, qui chiffre la valeur des importations nettes financées par une augmentation de l'aide, représente le transfert additionnel de ressources réelles rendu possible par l'aide. Pour une politique budgétaire donnée, l'absorption est de fait contrôlée par la banque centrale. Il convient de noter que cette définition de l'absorption est différente de celle qui est habituellement utilisée pour mesurer l'agrégat de la consommation (publique et privée) et des investissements.

surtout par le souci des pays de maintenir le taux de change ou de préserver la compétitivité. C'est ainsi que les banques centrales de ces pays ont accumulé des réserves de change.

Un léger ajustement du taux de change réel pourra être nécessaire, et même approprié, en cas d'augmentation soutenue de l'aide. L'aide dynamisera la demande de biens et de services importés et produits dans le pays, y compris les services publics tels que les soins de santé et l'éducation. À moins qu'il y ait une offre excédentaire considérable dans l'économie ou des gains de productivité soutenus, les prix des biens non échangeables progresseront par rapport aux prix des biens échangeables — c'est-à-dire que le taux de change réel montera — pour encourager l'affectation des ressources à la production de biens non échangeables plutôt qu'à la production de biens échangeables. À mesure que le taux de change réel s'apprécie, on constate une contraction des biens échangeables par rapport aux biens non échangeables; c'est ce que l'on appelle le «mal hollandais». Ces effets seront vraisemblablement plus marqués lorsque les échanges sont plus restreints et la production a atteint sa pleine capacité, car, dans ces circonstances, la capacité des fournisseurs à réagir à l'évolution des prix relatifs est limitée⁴.

Les tentatives pour mesurer la relation entre les flux d'aide et le taux de change réel en Afrique subsaharienne remontent au début des années 80. Bien qu'un certain nombre d'études aient conclu que les entrées d'aide tendent à être associées à l'appréciation du taux de change réel, les estimations économétriques montrent souvent que l'aide n'a qu'un effet minime sans

⁴Il est donc important d'intégrer la politique commerciale dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance lorsqu'il y a un surcroît d'aide. Ces dernières années, nombre de pays ont préparé une étude diagnostique de l'intégration commerciale selon le Cadre intégré (CI), créé en 1997 par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), d'autres partenaires au développement et le FMI en vue d'aider à coordonner l'assistance technique liée au commerce fournie aux pays à faible revenu. Le diagnostic a été achevé pour dix pays d'Afrique subsaharienne.

conséquences pour les statistiques⁵. Qui plus est, des études sur les pays africains ont conclu que les entrées d'aide semblaient être associées à une dépréciation réelle, ce qui reflète les gains de productivité imputables à l'aide dans les secteurs des biens non échangeables⁶. L'aide qui n'est pas absorbée n'est pas associée à une appréciation du taux de change réel; comme on l'a vu plus haut, des montants importants d'aide ont été placés dans les réserves dans un certain nombre de cas.

Certains ont avancé que, dans les pays qui reçoivent davantage d'aide, les industries à forte intensité de main-d'œuvre axées sur les exportations connaissent une expansion plus lente que les autres industries manufacturières (Rajan and Subramanian, 2005b). Ils constatent que cela est dû à l'appréciation du taux de change réel causée par les entrées d'aide, ce qui mène à penser que l'aide aboutit effectivement au mal hollandais. De même, Prati et Tressel (2006) ont aussi conclu que l'aide avait tendance à causer une détérioration de la balance commerciale en déprimant les exportations. En revanche, une étude du FMI (2005d) observe que, dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne qui ont enregistré une croissance soutenue, la monnaie ne s'était pas surévaluée pendant la période d'expansion. L'absence de désalignement du taux de change était étroitement liée à la stabilité macroéconomique, ce qui ne fait que confirmer que les pays qui reçoivent de l'aide doivent gérer leur économie avec prudence.

Stérilisation des entrées d'aide et inflation

Les autorités monétaires d'un pays peuvent stériliser l'injection de liquidité provenant de

⁵Voir, par exemple, Younger (1992), Kasekende and Atingi-Ego (1999), Adenauer and Vagassky (1998). De manière plus générale, Prati et Tressel (2006) suggèrent que l'on peut atténuer les fluctuations de la balance commerciale causées par l'aide en ajustant les avoirs intérieurs nets de la banque centrale.

⁶Voir, par exemple, Nyoni (1998), Sackey (2001) et FMI (2005c).

l'aide en vendant soit des bons du Trésor, soit des réserves de change de la banque centrale⁷; certains pays ont fait les deux. Soucieux de préserver leur compétitivité, les pays africains ont souvent préféré la stérilisation intérieure parce que la stérilisation du change accroît l'offre de devises, ce qui favorise l'appréciation nominale de la monnaie⁸. Atingi-Ego (2005) propose d'opter pour les deux formules à raison de 50 % chacune, mais l'expérience de l'Ouganda semble plaider en faveur de la stérilisation par le biais des ventes de devises, car l'appréciation de la monnaie ne semble pas nuire aux exportations non traditionnelles. La Tanzanie a eu une réaction similaire, car elle devait trouver un équilibre entre les pressions s'exerçant sur les prix à cause du surcroît de liquidité et les pressions s'exerçant, d'une part, sur les taux d'intérêt à cause de la stérilisation intérieure et, d'autre part, sur les taux de change à cause des ventes accrues de devises. Les pays qui reçoivent davantage d'aide devront peut-être se montrer plus disposés à absorber (puis à dépenser) l'aide, en vendant peu à peu les devises et en laissant le taux de change s'apprécier (FMI, 2005c).

Il est possible que le surcroît d'aide à l'Afrique aggrave les pressions inflationnistes à mesure qu'augmente la demande intérieure. L'existence d'une relation négative entre l'inflation et la croissance lorsque les taux d'inflation sont élevés est confirmée par les observations empiriques. En revanche, si le taux d'inflation passe, par exemple, de 5 % à 20 %, il est difficile d'identifier les effets de cette hausse sur la croissance. On a constaté des effets négatifs significatifs sur la croissance uniquement pendant de brèves périodes d'inflation élevée (Bruno and Easterly, 1998), après lesquelles la croissance a tendance à retrouver sa tra-

⁷Les autres manières de stériliser la liquidité consistent à accroître le coefficient de réserves obligatoires ou de transférer à la banque centrale les dépôts publics des banques commerciales.

⁸Pour atténuer les risques d'appréciation, les autorités peuvent choisir d'assouplir le contrôle des sorties de capitaux, par exemple en relâchant les obligations de rétrocession des recettes de change ou en autorisant les institutions locales à investir à l'étranger.

jectoire à long terme. Toutefois, d'après plusieurs autres études (par exemple Kahn and Senhadji, 2001), il se pourrait que les résultats de Bruno et d'Easterly sous-estiment les effets négatifs d'une inflation modérée sur la croissance.

Si l'on veut quantifier le lien entre l'inflation et la croissance économique, il convient d'accorder une grande attention à la nature non linéaire de leur relation. Depuis Fischer (1993), plusieurs auteurs ont tenté de situer la «cassure» dans la relation entre l'inflation et la croissance économique — c'est-à-dire le niveau d'inflation auquel la croissance n'est pas affectée. Les études empiriques de groupes de pays ont situé cette cassure entre 3 et 40 % d'inflation, une majorité d'entre elles la situant entre 5 et 10 %. Même si cette fourchette peut servir de guide, les pays doivent fixer leur propre cible inflation, dans le contexte de l'augmentation de l'aide, en fonction de leur propre situation économique.

Impact sur les recettes

L'augmentation des flux d'aide ne doit pas inciter l'Afrique à faire moins d'efforts pour collecter des recettes. Parallèlement à l'augmentation de l'aide, les pays doivent maintenir le niveau de recettes ou l'accroître pour se prémunir contre le comportement aléatoire des donateurs, se préparer au tarissement progressif des flux d'aide et maîtriser la demande globale engendrée par la hausse des dépenses. Lorsque les recettes diminuent en raison du manque de civisme fiscal ou d'exonérations fiscales inutiles, il est probable que le pays en viendra à dépendre de l'aide. Si les efforts pour collecter les recettes se relâchent, cela peut aussi nuire aux institutions nationales. L'argument selon lequel la croissance constante des flux d'aide appelle la réduction des taux d'imposition n'a pas autant de poids dans le cas des pays africains dont les recettes fiscales sont actuellement en deçà de leur potentiel.

Ne pas relâcher les efforts de collecte des recettes même si l'aide augmente peut aussi aider à faire face à la volatilité et à l'imprévisibilité des flux d'aide. Les décideurs peuvent avoir du mal à

planifier à moyen terme s'ils misent trop sur un niveau d'aide qui est instable. Bulir̄ et Hamann (2005) estiment qu'en moyenne, les flux d'aide sont de 6 à 40 fois plus volatils que les recettes budgétaires. Qui plus est, l'imprévisibilité de l'aide peut limiter la capacité des autorités d'atteindre leurs objectifs de dépenses ou se traduire par des mesures qui peuvent compromettre la stabilité macroéconomique (Celasun and Walliser, 2005). La volatilité et l'imprévisibilité de l'aide peuvent donc entraîner une perte sensible de bien-être.

Les observations empiriques de la manière dont les flux d'aide affectent le recouvrement des recettes intérieures donnent un tableau contrasté : l'ampleur, le signe et l'importance de l'impact varient d'une étude à l'autre. À quelques notables exceptions près, toutefois, on constate en général que l'impact de l'aide a été négatif ou négligeable. La composition de l'aide (prêts ou dons) ainsi que le niveau de corruption dans un pays sont des éléments importants à prendre en compte pour évaluer les pressions qui risquent de s'exercer sur les efforts de recouvrement des recettes. Selon Gupta *et al.* (2004a), la nécessité de rembourser les emprunts amène les décideurs à accroître les recettes intérieures ou, tout au moins, à les maintenir au même niveau. Du fait que les dons sont des ressources gratuites qui peuvent se substituer aux recettes intérieures, ils inciteront davantage les pays à faire moins d'efforts pour accroître les recettes.

La plupart des pays africains devraient se fixer comme cible de taxes collectées un coefficient fiscal d'au moins 15 % du PIB⁹. En s'efforçant d'accroître leurs recettes, les pays qui sont tributaires de l'aide peuvent progressivement s'en sevrer. Les efforts dans ce sens sont aussi conformes aux recommandations du Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies (2005), qui engagent les pays à relever leurs ressources

⁹Adam et Bevan (2004) font état d'un consensus autour d'un coefficient fiscal de l'ordre de 15 à 20 % pour les pays déjà stabilisés, et selon le FMI (2005d) un minimum de 15 % est une cible raisonnable pour la plupart des pays à faible revenu.

intérieures de 4 % du PIB, par exemple, en faisant preuve d'une plus grande fermeté dans le recouvrement des impôts. Dans nombre de pays, l'effort fiscal est inférieur au potentiel, en partie parce que la base d'imposition est réduite. Les pays tels que l'Ouganda et la Tanzanie élargissent leur base d'imposition afin de s'affranchir peu à peu de l'aide. Les pays qui reçoivent davantage d'aide doivent aider les établissements concernés à développer leurs moyens de produire de façon permanente des recettes plus élevées.

Impact sur la croissance

Dans quelle mesure l'aide stimule-t-elle la croissance? Cette question n'a pas encore trouvé de réponse. Selon certains chercheurs, l'aide n'a aucun effet ou a un effet négatif sur la croissance. D'autres lui attribuent un effet positif, mais qui va décroissant. D'autres encore estiment que l'aide donne des résultats uniquement lorsqu'un pays applique de bonnes politiques.

L'aide peut avoir des effets modérés sur le taux de croissance. Le rôle de l'aide dans la croissance économique a d'abord suscité un certain scepticisme à cause de l'effet dissuasif que l'aide a sur les investissements et le développement du secteur privé (Bauer, 1972). Par la suite, les études empiriques ont semblé conforter ce scepticisme, car elles établissaient un lien ténu, voire inexistant, entre l'aide et la croissance (Mosley, 1980; Singh, 1985). Toutefois, d'après les études plus récentes, différents types d'aide auront sans doute des effets différents sur la croissance; l'aide n'est pas toujours destinée à stimuler la croissance (Radelet, Clements, and Bhavani, 2004)¹⁰. D'après certaines études, des investissements publics plus élevés en Afrique subsaharienne peuvent attirer l'investissement privé (Green and Villanueva, 1991; Hadjimichael and Ghura, 1995; Ghura and Goodwin (2000); Belloc

and Vertova, 2004). Cela tient probablement à la complémentarité de l'investissement privé et de certains éléments de l'investissement public, notamment en matière d'infrastructure (Odedokun, 1997). Les pays qui bénéficient d'une augmentation de l'aide doivent par conséquent renforcer à la fois leur climat d'investissement et le secteur financier.

Certaines régressions portant sur plusieurs pays ont quantifié le lien entre hausse des dépenses sociales ou d'investissements publics et croissance par habitant. L'étude de Gupta *et al.* (2004b), qui portait sur 39 pays bénéficiant d'un programme du FMI, dont 24 en Afrique subsaharienne, est particulièrement pertinente pour cette région. D'après cette étude, un relèvement des dépenses d'équipement de 1 % du PIB rehausse la croissance de 0,7 % sur cinq ans. Avec un échantillon plus large de 120 pays, Baldacci *et al.* (2004) ont simulé les effets positifs pour la croissance à long terme d'un relèvement permanent de 1 % du PIB des dépenses d'éducation et de santé. S'agissant de l'éducation, la croissance du PIB par habitant augmenterait en moyenne de 0,9 %, et s'agissant de la santé, de 0,4 %. Ces estimations sont tirées de l'expérience de pays où l'élasticité par rapport aux importations est inférieure à 1, ce qui signifie que l'augmentation de l'aide ne se répercute pas entièrement sur les importations.

L'efficacité de l'aide peut dépendre des politiques et des institutions du pays bénéficiaire (Burnside and Dollar, 2000; Collier and Dollar, 2002). Radelet (2004) et Clemens et Radelet (2003) lient l'efficacité de l'aide à la qualité des institutions, à la gouvernance et aux politiques des pays bénéficiaires¹¹. Collier et Dollar (2002) modélisent un lien entre l'impact de l'aide et l'indice d'évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale, qui va de 1 (qualité faible) à 6 (qualité élevée). Pour un pays qui a un score de 2, le point de saturation — point auquel l'impact positif de l'aide chute

¹⁰Cette conclusion a été remise en question par Subramanian et Kumar (2005).

¹¹Toutefois, les résultats de Burnside et Dollar ont été remis en question par Easterly, Levine et Roodman (2004).

Encadré 3.1. Éthiopie : accroissement de l'aide

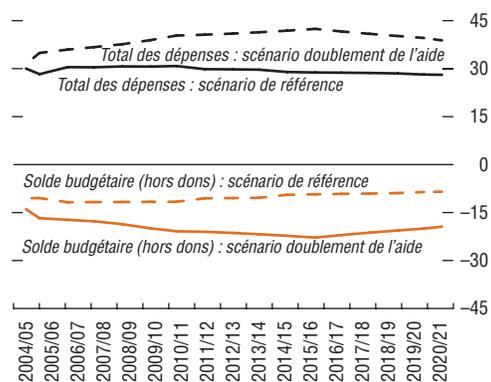
L'Éthiopie, l'un des pays les plus pauvres de l'Afrique, présente l'un des plus grands défis de développement de la région¹. Le gouvernement, l'équipe-pays des Nations Unies et la Banque mondiale considèrent que, si les tendances actuelles persistent, il est probable que l'Éthiopie ne réalisera que l'ODD 2 (assurer l'éducation primaire pour tous) et une partie seulement des ODD 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 3 (promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes) et 7 (assurer un environnement durable). Pour hisser la croissance annuelle moyenne du PIB réel à la cible de 7 % que s'est fixée le gouvernement — pour réduire de moitié la pauvreté monétaire d'ici à 2015 —, il faudrait, outre l'augmentation proposée de l'aide extérieure, que des progrès sensibles soient accomplis dans l'application des réformes structurelles (voir graphique ci-contre).

Sources de la croissance

Les autorités souhaitent rehausser la croissance annuelle du secteur agricole et la faire

¹ Cet encadré s'inspire de Andrews, Erasmus, and Powell (2005).

Éthiopie : indicateurs budgétaires
(En pourcentage du PIB)



Sources : Éthiopie, Ministère des finances et du développement économique; estimations et projections des services du FMI.

passer de son maximum historique de 2,2 % à 7,5 %. Une croissance plus élevée exigerait une augmentation majeure des investissements et de la productivité des secteurs public et privé. Les gains de productivité requis pour atteindre la cible de croissance donnent une idée des progrès considérables qui doivent être

à zéro — est d'environ 19 % du PIB; lorsque le score est de 4,5, le point de saturation s'établit à 43 %. Ces résultats confirment d'autres conclusions selon lesquelles l'efficacité des dépenses publiques dépend de la qualité des institutions (Baldacci *et al.*, 2004). Rajan et Subramanian (2005a), toutefois, sont plus réservés quant à l'existence d'un lien entre l'aide et la croissance.

La réaction de la production à une hausse très prononcée des dépenses publiques dépend aussi des trois facteurs suivants : le rendement décroissant des dépenses, la vitesse à laquelle la production atteint son rythme de croisière et les contraintes du côté de l'offre. L'encadré 3.1 décrit une étude du FMI qui examine les impli-

cations macroéconomiques d'un doublement hypothétique de l'assistance à l'Éthiopie, sur la base d'un jeu d'hypothèses relatives à ces trois facteurs. Cette étude illustre comment, dans la pratique, on peut analyser le scénario d'augmentation de l'aide.

Quelques études de cas ont éclairé la manière dont l'utilisation de l'aide peut affecter la croissance dans des circonstances qui sont propres aux pays. D'après une étude réalisée par des donateurs multiples sur la croissance favorable aux pauvres dans certains pays africains (Agence française de développement *et al.*, 2005), les entrées d'aide ont stimulé la croissance dans les années 90. Les études de cas concernées

accomplis dans la privatisation des entreprises publiques restantes, l'élimination des obstacles aux activités du secteur privé, le développement du secteur financier intérieur et l'amélioration de l'infrastructure et de l'accès aux terres urbaines.

Une solide gestion budgétaire

Pour atteindre les OMD, il faudra nettement accroître les dépenses publiques. Le graphique présente un scénario hypothétique de doublement de l'aide publique au développement, qui passerait de 11 % du PIB en 2003 à 22 % d'ici à 2015. L'accroissement de l'aide permettrait une progression des dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté, qui passeraient ainsi d'environ 20 dollars EU par habitant en 2003 à environ 78 dollars EU d'ici à 2015. Il permettrait aussi de réorienter les fonds vers les dépenses récurrentes, principalement pour relever les traitements et les salaires. À la suite de la décentralisation d'une grande partie des dépenses aux niveaux régional et local, le défi consistera à donner aux administrations locales les moyens de dépenser ces ressources de manière efficace.

Étant donné que l'on s'attend à ce que la totalité du financement extérieur additionnel soit consentie sous forme de dons, la question de la dépendance à l'égard de l'aide reste préoccupante, même si les dons ne nuisent pas à la viabilité de la dette. Si les recettes se maintiennent à 19 % du PIB (c'est-à-dire si les résultats de l'Éthiopie se maintiennent au niveau enregistré ces cinq dernières années), le déficit budgétaire, dons exclus, resterait élevé après 2015, sous l'effet des dépenses liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Répercussions sur le commerce

Étant donné que l'abondance de l'aide risque d'engendrer des pressions à la hausse des salaires et des prix, des réformes s'imposent pour freiner le mouvement d'appréciation réelle de la monnaie, notamment une libéralisation plus poussée des échanges internationaux, l'élimination des restrictions de change et la simplification des procédures douanières en vigueur. Grâce à ces mesures, une partie du surcroît de demande intérieure pourra être canalisée vers l'étranger.

considéraient à la fois l'impact de l'aide sur la croissance et la capacité des pauvres à y prendre part. C'est en Ouganda que l'aide a eu l'effet le plus sensible sur la croissance, grâce à la reconstruction, à la meilleure gestion économique, aux programmes sociaux et à l'amélioration de l'administration publique. Elle a également aidé à alléger les contraintes que la dette faisait peser sur la croissance. De même, au Ghana, l'aide a à la fois contribué à la stabilisation macroéconomique et soutenu les programmes sociaux qui auraient autrement été supprimés par manque de ressources. Même si les autres études de cas (Burkina Faso, Sénégal et Zambie) offrent une analyse moins détaillée de l'effet de l'aide, dans

tous les cas la conclusion est que l'aide a été nécessaire pour financer les programmes de santé et d'éducation — la composante «capital humain» du processus de croissance.

La solidité des systèmes budgétaires détermine pour une large part la manière dont les entrées d'aide affectent la croissance. Telle est la conclusion des études effectuées par l'Overseas Development Institute sur l'impact budgétaire de l'aide au Malawi, en Ouganda et en Zambie (Fagernäs and Roberts, 2004). C'est en Ouganda que l'effet a été le plus marqué; au Malawi et en Zambie, le principal bienfait de l'aide est d'avoir permis de préserver des programmes d'investissements sociaux et publics cruciaux à une

époque de rigueur budgétaire et de dérapage des politiques économiques.

L'efficacité de l'aide dépend aussi, entre autres, de la manière dont fonctionnent les mécanismes d'allocation de l'aide. C'est l'Ouganda qui s'est le plus rapproché d'un cadre budgétaire intégré unique pour toutes les sources de financement, ce qui a permis d'affecter l'aide aux utilisations les plus productives et, partant, amplifié l'effet de l'aide sur la croissance. Le Malawi et la Zambie, quant à eux, ont continué à affecter les entrées d'aide de manière traditionnelle à des programmes de développement spécifiques, même lorsque ceux-ci ne promettaient pas d'avoir le plus fort impact sur la croissance.

La succession dans le temps et la composition des flux d'aide exigent une attention particulière dans les pays qui sont récemment sortis d'un conflit. Ces pays doivent surmonter des difficultés plus graves que les bénéficiaires habituels d'un surcroît d'aide : il faut d'abord reconstruire les institutions de base avant de pouvoir s'occuper de la réalisation des OMD¹². Si la reconstruction est couronnée de succès, l'ordre public est rétabli et les populations déplacées rentrent, la croissance peut rebondir rapidement. C'est alors que l'aide peut être efficace, mais, pour qu'elle ait un effet optimal, sa composition doit varier dans le temps (Collier and Chauvet, 2004). Le montant de l'aide recommandée pour les pays qui sortent d'un conflit est similaire à celui que prévoit le programme d'augmentation de l'aide. Ainsi, une fois terminée la première étape qu'est la reconstruction de l'État, les pays qui sortent d'un conflit se trouvent confrontés aux mêmes défis que ceux qui sont évoqués plus haut.

Autres questions budgétaires

La politique budgétaire peut devenir plus compliquée à mesure que l'aide augmente (Hel-

¹² Gupta *et al.* (2005) ont examiné les défis posés par le renforcement des institutions et de la capacité budgétaires en République démocratique du Congo et au Mozambique.

ler, 2005). Une fois que le gouvernement accroît ses dépenses pour recruter de la main-d'œuvre, fournir des services publics et entretenir les nouvelles infrastructures, il doit décider quoi faire au cas où les donateurs mettraient fin à leur aide. Si un pays a du mal à réduire ses dépenses, notamment les salaires du secteur public, par rapport au niveau financé auparavant grâce à l'aide, le besoin se fera de plus en plus sentir de trouver un financement intérieur au déficit ainsi créé. Ce scénario met en lumière l'importance de prévoir une stratégie de sortie, une voie macroéconomique que le pays pourra emprunter lorsque l'aide retombera à des niveaux plus normaux.

L'augmentation de l'aide peut se traduire par des pressions à la hausse des salaires. Puisqu'une part importante des emplois du secteur social (par exemple la santé et l'éducation) relève du secteur public, l'augmentation des salaires de la fonction publique rendue possible par l'aide risque d'amener les autres secteurs de l'économie nationale — par exemple l'industrie manufacturière — à relever les salaires. Ce lien de cause à effet entre l'augmentation de l'aide et la hausse des salaires de l'industrie manufacturière amène Rajan et Subramanian (2005b) à conclure que l'aide a un impact négatif sur la compétitivité des exportations. Selon eux, lorsque l'aide sert plutôt à améliorer l'appareil productif dans le secteur des exportations, les pauvres y gagnent davantage, car ils ont souvent des liens plus étroits avec ce secteur.

Bien que l'Afrique ait relevé les dépenses sociales au cours des années passées, elle n'a pas toujours réussi à les orienter vers les ménages pauvres¹³. Il est possible qu'il faille choisir entre réduction de la pauvreté à court terme ou croissance sectorielle et croissance globale. Par exemple, dans certaines circonstances, l'aide

¹³ En examinant l'expérience de 56 pays de 1960 à 2000, Davoodi, Tiongson et Asawanuchit (2003) ont constaté que le ciblage des dépenses sociales en faveur des pauvres en Afrique subsaharienne était très inefficace. Selon Chu, Davoodi et Gupta (2004), dans un échantillon de 29 pays en développement et en transition, l'Afrique subsaharienne est la seule région où les dépenses publiques de santé sont mal ciblées.

peut donner de meilleurs résultats en termes de croissance lorsqu'elle sert à améliorer l'appareil de production du secteur des biens non échangeables, ainsi que le suggèrent Adam et Bevan (2003), mais il est possible que les politiques destinées à promouvoir la croissance ne soient pas favorables aux pauvres à court terme, car les revenus de ces derniers peuvent être moins étroitement liés aux secteurs en croissance.

Il est difficile d'anticiper les goulets d'étranglement sectoriels, aussi convient-il de contrôler régulièrement les indicateurs qui mesurent l'impact de l'aide. Le principe général à suivre est qu'il faut éviter d'imposer trop rapidement un ajustement à un secteur. Des problèmes particuliers se posent lorsque les donateurs acheminent leur aide par le biais d'organisations non gouvernementales (ONG). Cela ne permet pas en soi d'éviter les contraintes d'absorption macroéconomique, car celles-ci concernent l'offre *globale* de biens échangeables et de biens non échangeables. De plus, pour éviter les doubles emplois, il est important de veiller à ce que les plans de dépenses des ONG soient coordonnés avec ceux du budget de l'État. L'intervention des ONG présente aussi le risque de faire passer au second plan les mesures visant à renforcer les moyens dont dispose le secteur public pour assurer les services sociaux.

Il est essentiel de renforcer les moyens des administrations locales dans les pays où une part importante des dépenses sociales est déléguée aux niveaux inférieurs de l'administration (voir chapitre V). Par exemple, l'Ouganda a confié la fourniture de la plupart des services sociaux aux administrations locales en transférant environ 40 % du budget de l'administration centrale aux échelons les plus élevés de l'administration locale. Toutefois, l'administration centrale n'a guère les moyens de contrôler l'utilisation de ces ressources. Elle doit déterminer dans quelle mesure les administrations locales sont capables d'exécuter les dépenses sociales et d'en rendre compte, et à quels niveaux l'aide des donateurs au renforcement des capacités doit être affectée.

Lorsque le secteur public est mal équipé pour fournir davantage de services, la solution consiste à collaborer avec le secteur privé. Les gouvernements peuvent encourager le secteur privé à faire davantage en améliorant l'environnement dans lequel celui-ci fournit les services. Des partenariats public-privé (par exemple la sous-traitance de services publics au secteur privé) pourraient être envisagés, sur la base d'un cadre légal, réglementaire et institutionnel solide qui permette d'évaluer, d'atténuer et de gérer les risques budgétaires. On pourrait craindre que cette stratégie pose des problèmes d'accès aux services pour les pauvres, mais en réalité les pauvres doivent s'en remettre de toute manière au secteur privé pour les services de santé et d'éducation, car souvent les gouvernements ne leur fournissent pas ces services. De fait, selon le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2004 de la Banque mondiale, les dépenses privées de santé en Afrique subsaharienne sont aussi importantes que les dépenses publiques; pour les ménages les plus riches de la région, le pourcentage de naissances assistées et de traitements de maladies respiratoires dans les établissements publics est plus élevé que pour les ménages pauvres. Le panachage public-privé varie selon les services, les établissements publics s'occupant davantage des soins préventifs tels que les vaccinations, et les établissements privés, du traitement des maladies.

Bien que l'enseignement privé soit répandu en Afrique subsaharienne, la fourniture privée de services publics et d'infrastructures est moins courante. Lorsque la participation privée est bien établie, le secteur privé réagit souvent plus vite que le secteur public à une augmentation de la demande, ce qui atténue les contraintes de capacité. Des systèmes de transfert tels que l'attribution de bons peuvent être utilisés pour aider les pauvres à avoir accès aux services pendant que s'élargit la participation du secteur privé.

Gouvernance et croissance

La bonne gouvernance est essentielle pour que l'augmentation de l'aide soit efficace (Com-

mission pour l'Afrique, 2005). Les principaux donateurs le répètent sans cesse, et l'ont fait dernièrement au sommet de juillet 2005 du Groupe des Huit pays industrialisés à Gleneagles, en Écosse. Si les pays qui ont besoin d'aide améliorent la gouvernance dans le cadre du programme des réformes que cette aide est censée financer, les donateurs seront plus enclins à consentir à l'augmentation de l'aide envisagée dans les scénarios d'accroissement de l'aide¹⁴.

Depuis quelques années, les chercheurs reconnaissent de plus en plus que la corruption et la mauvaise gouvernance nuisent aux résultats économiques et sociaux. Une corruption omniprésente est en général associée à une application déficiente des droits de propriété, au non-respect du principe de la primauté du droit et à un manque d'incitations à effectuer des investissements productifs, autant d'éléments qui compromettent la croissance économique. Au-delà de l'effet qu'elle a sur la croissance, on constate que la mauvaise gouvernance, conjuguée au manque d'intérêt des autorités, amène les citoyens à exiger peu de leur gouvernement, car ils ne s'attendent pas à ce que leurs exigences soient satisfaites. Il est difficile de quantifier l'influence importante que peut avoir l'amélioration de la gouvernance sur le programme d'augmentation de l'aide.

Des recherches empiriques ont mis en lumière l'impact de la corruption sur la croissance, les finances publiques, la pauvreté, l'inégalité de revenu et la fourniture des services sociaux. D'après Mauro (1995), par exemple, l'augmentation de la corruption d'une unité sur une échelle 1 à 10 (le score augmentant avec le degré de corruption) abaisserait la croissance du PIB réel par habitant de 0,3 à 1,8 point; Leite et Weidman (2002) ainsi que Abed et Davoodi (2002) citent

¹⁴Le lien entre aide et gouvernance est un élément central du Millennium Challenge Account des États-Unis, qui canalise l'aide directement vers les priorités spécifiques d'un pays. L'admissibilité du pays à recevoir de l'aide est déterminée par un ensemble d'indicateurs, dont un indicateur de corruption. De même, l'assistance-pays de la Banque mondiale dépend du classement du pays dans l'évaluation de la politique et des institutions nationales.

une fourchette légèrement plus réduite, centrée autour de 1 %.

Pour absorber des montants d'aide plus élevés, les pays doivent avoir des systèmes de gestion des finances publiques qui fonctionnent correctement. Ces systèmes les aideront également à réduire les coûts de transaction imposés par les exigences des donateurs et à améliorer la gouvernance en aidant les citoyens à veiller à ce que les ressources publiques sont utilisées de manière transparente et efficace. Dans les pays dont les systèmes de gestion des dépenses publiques sont viables, les gouvernements sont mieux équipés pour mettre en œuvre les scénarios d'accroissement de l'aide en orientant les dépenses vers les activités souhaitées. Les donateurs ont l'assurance que leurs ressources seront utilisées aux fins prévues dans les pays dont les systèmes de gestion des dépenses publiques fonctionnent bien¹⁵. À cet égard, il est utile que le pays prenne des mesures pour accroître la transparence, renforce les règles qui régissent les procédures et le suivi budgétaires et établisse des plans de dépenses à moyen terme.

Viabilité et gestion de la dette

Les pays qui reçoivent davantage d'aide doivent maintenir la dette publique et la dette extérieure à un niveau soutenable. Une augmentation de l'aide peut avoir un impact marqué sur les aspects de la politique macroéconomique qui sont décisifs pour la dynamique de l'endettement, à savoir la croissance du PIB du pays bénéficiaire, sa situation budgétaire, ses taux d'intérêt et sa balance des paiements. Même dans le cas où la *totalité* de l'augmentation de l'aide serait consentie sous forme de dons extérieurs, l'analyse de viabilité de la dette (AVD) ne fera pas nécessairement apparaître, à terme, un allègement

¹⁵Selon les dernières évaluations des systèmes de gestion des dépenses publiques dans les pays pauvres très endettés réalisées par la Banque mondiale et le FMI, une modernisation substantielle s'impose dans 16 pays d'Afrique, une modernisation partielle dans 4 et une modernisation marginale dans 2 seulement.

du poids de la dette par rapport au scénario de référence si les ressources ont été gaspillées. Si cette aide supplémentaire comporte une forte proportion de prêts concessionnels ou d'emprunts intérieurs, il est indispensable d'actualiser l'analyse de viabilité de la dette extérieure et de la totalité de la dette publique. Cette analyse doit porter sur une longue période, de l'ordre de vingt ans à compter de l'année de référence, ce qui est nécessaire parce que les échéances (et donc les conséquences pour le service de la dette) des nouveaux prêts peuvent être lointaines, et les remboursements du principal pourraient alourdir le service de la dette au moment précis où l'aide diminue.

Si les pays renforcent les institutions chargées de gérer l'endettement, l'augmentation des prêts est moins susceptible de mener au surendettement. Il y a lieu d'entretenir et de renforcer l'efficacité du système de gestion de la dette, tant au niveau national que local. Bangura, Kitabire et Powell (2000) font observer que, même si les institutions de gestion de la dette peuvent différer d'un pays à l'autre, leur mission commune doit toujours reposer sur trois piliers : 1) formuler des politiques et des stratégies de gestion de la dette, et les rendre publiques; 2) établir des projections et des analyses pour appuyer les décisions politiques; 3) veiller à l'application des conditions des accords de prêt et tenir un registre des prêts exhaustif et à jour. La totalité de la dette émise ou garantie par l'État doit être contractée selon des règles bien comprises par tous les organes publics et dont l'application est surveillée au niveau central.

Conclusion

Les gouvernements doivent appliquer des politiques conçues pour renforcer l'impact positif de l'aide sur la croissance. L'aide peut temporairement relever le niveau de vie, mais elle ne favorise pas automatiquement la croissance. Le débat sur les effets d'une augmentation de l'aide sur la croissance distingue de plus en plus entre les différents types d'aide. Il peut être nécessaire

d'opérer un choix entre consacrer l'aide au renforcement de la croissance (par exemple par des dépenses d'infrastructures) et l'utiliser pour réduire la pauvreté à court terme (par exemple en la réservant aux zones rurales). Les bienfaits de l'aide diminueront plus rapidement s'il existe de graves goulets d'étranglement du côté de l'offre, mais ceux-ci sont souvent difficiles à identifier à l'avance. Par conséquent, il est important que les gouvernements optent pour des politiques qui leur permettent d'utiliser efficacement le surcroît d'aide et de surveiller l'apparition de tensions du côté de l'offre. Il sera sans doute plus facile à un pays d'utiliser l'aide s'il le fait progressivement que s'il la dépense rapidement. De même, l'existence d'institutions solides pour gérer les dépenses publiques, d'organes d'audit publics et d'une bonne gouvernance concourt aussi à accroître les bienfaits de l'aide, en favorisant l'allocation de montants plus élevés à des fins productives et en donnant aux donateurs l'assurance que leur argent est bien dépensé.

Lorsque les flux d'aide augmentent, le pays bénéficiaire doit décider combien en absorber par le biais des importations et combien en dépenser par le biais du budget. Même si un pays peut saisir l'occasion que lui donne une augmentation de l'aide pour accumuler des réserves de change et réduire le poids de sa dette intérieure, la plupart du temps, la majorité de l'aide sera en partie absorbée et en partie dépensée. Cela fait naître le risque que le taux de change réel s'apprécie et que les ressources productives délaissent les secteurs d'exportation à mesure que la hausse de la demande intérieure fait monter le prix des biens non échangeables par rapport aux biens échangeables. L'expérience de l'Afrique montre toutefois que, si l'aide est utilisée à bon escient, elle peut entraîner des gains de productivité dans le secteur des biens non échangeables, qui compensent largement les pressions à la hausse des prix résultant de l'augmentation de la demande intérieure. Il est donc crucial, avant d'opter pour une politique économique particulière, d'avoir une idée claire de la manière dont le pays va dépenser le surcroît d'aide ainsi que des effets

macroéconomiques probables. Dépenser davantage pour remédier aux goulets d'étranglement de l'infrastructure, ce qui peut accélérer les progrès de la productivité dans le secteur des biens non échangeables, peut contribuer à atténuer les effets du «mal hollandais». La libéralisation des échanges accroîtra la part des importations dans les dépenses publiques additionnelles et rendra donc moins nécessaire une appréciation du taux de change réel.

Les bénéficiaires de l'augmentation de l'aide doivent réfléchir à ce qu'ils feront si les donateurs mettent fin à leur aide. En cas de baisse de l'aide, les autorités pourront avoir des difficultés à réduire des dépenses qu'ils avaient auparavant financées grâce à l'aide et se voir contraintes de recourir davantage au financement intérieur pour couvrir le déficit. Il est donc clair que les

pays doivent se doter d'une stratégie de sortie en prévision d'une nouvelle baisse de l'aide. Ils doivent aussi poursuivre leurs efforts de collecte des recettes et renforcer leurs systèmes fiscaux. Par le passé, l'aide a été imprévisible et volatile. Les autorités peuvent choisir de limiter autant que possible les effets de la volatilité de l'aide en établissant des projections de l'accumulation ou de la diminution des réserves, en sachant que cela affectera la gestion monétaire. Ils doivent aussi prévoir des dépenses courantes suffisantes pour maintenir les investissements en capital. Lorsque les pays cherchent à obtenir de nouveaux prêts importants, il est indispensable qu'ils actualisent régulièrement l'AVD et mettent en place des institutions publiques capables de formuler et d'administrer une stratégie claire et transparente de la dette publique.

Les secteurs financiers des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne sont parmi les moins développés du monde (voir tableau A2 de l'appendice)¹. La gamme des institutions est étroite et, dans la plupart des pays africains à faible revenu, les actifs sont plus restreints que ceux que détient une seule banque de taille moyenne dans un pays industrialisé. La plupart des gens n'ont pas accès à des services de paiement même rudimentaires ni à des comptes d'épargne, et la plus grande partie du secteur productif ne peut obtenir de crédit. Quelques pays africains à revenu intermédiaire présentent toutefois de bien meilleurs résultats.

L'absence de marchés financiers actifs et efficaces représente une difficulté et une contrainte graves pour les pouvoirs publics. L'accès limité à la finance réduit la prospérité et entrave l'allègement de la pauvreté et l'émergence d'une classe moyenne active sur le plan économique. L'absence de crédit à l'économie contraint la croissance. Enfin, dans un contexte de marchés peu développés, la mise en œuvre de la politique monétaire est coûteuse et inefficace.

Le développement financier augmente la croissance économique de multiples façons. La finance mobilise et rassemble l'épargne, produit de l'information sur les investissements possibles de sorte que les ressources peuvent être canalisées vers leurs emplois les plus productifs, surveille l'emploi des fonds, favorise le négoce, la diversification et la gestion du risque, et facilite l'échange de biens et de services (Levine, 1997 et 2004). Des études empiriques confirment que les pays dotés de systèmes financiers fonctionnant mieux croissent plus vite, et que le résultat ne semble pas être dû à une causalité inverse. Le lien

entre la finance et la croissance repose de façon importante sur le dépassement des contraintes financières extérieures qui, sans cela, entraveraient l'expansion des sociétés. Parmi les pays d'Afrique subsaharienne autres que les producteurs de pétrole, les économies qui ont connu la croissance la plus rapide entre 1960 et 2004 sont celles qui sont le plus développées sur le plan financier (voir graphique A1 de l'appendice). Comme elle constitue un environnement à haut risque, exposé à des chocs sur les termes de l'échange et à un climat volatil, l'Afrique subsaharienne gagnerait à un développement financier qui faciliterait un partage accru des risques par la diversification des portefeuilles, le lissage de la consommation et l'assurance. Enfin, l'accès à des institutions formelles de financement pourrait aider à surmonter les stratégies inefficaces et coûteuses d'atténuation du risque et à obtenir du capital (Collier and Gunning, 1999).

Le développement financier contribue aussi à réduire la pauvreté. La théorie suggère que le développement financier réduit les contraintes de crédit pour les pauvres — pour lesquels les imperfections du marché financier sont particulièrement contraignantes (Galor and Zeira, 1993). Les mécanismes sont très variés : de l'allègement des contraintes de crédit, qui permettent aux ménages d'investir dans l'éducation, à l'assurance contre les chocs. La finance peut aussi permettre aux petites entreprises et aux personnes physiques de tirer parti des nouvelles occasions de croissance qui se présentent lorsque les marchés s'ouvrent.

Ce chapitre soutient que des marchés financiers plus actifs et plus efficaces amélioreront les perspectives économiques de l'Afrique. À partir de l'étude des principales caractéristiques des systèmes financiers, il décrit les grands obstacles et difficultés que les structures financières posent aux économies africaines. Il examine ensuite

¹ Préparé par Anne-Marie Gulde, Catherine Pattillo, Jakob Christensen, Kevin Carey et Smita Wagh. Behrouz Guerami, Amadou Sy et Charles Yartey ont apporté des contributions substantielles.

les efforts de réforme en cours et la mesure dans laquelle ils ont déjà mis en mouvement des mutations bénéfiques. Devant l'étendue du programme de réformes qui reste à accomplir, le chapitre conclut par une description des mesures qui permettraient de remédier aux principales insuffisances.

Principales caractéristiques

Couverture institutionnelle et origine du capital des institutions

Les secteurs financiers des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne sont petits. Les banques sont les institutions dominantes. L'assurance, les quelques marchés boursiers, les institutions financières non bancaires (IFNB) et la microfinance représentent tous de petits secteurs, quoique les deux derniers soient en croissance rapide. Dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne, les secteurs bancaires couvrent encore plus de 80 % des actifs du système financier, bien que les quelques pays à revenu intermédiaire disposent de secteurs plus grands et d'une couverture institutionnelle plus étendue (voir encadré 4.1)². Les systèmes bancaires d'Afrique subsaharienne présentent un niveau plus élevé de participations étrangères; les banques à capital d'État sont moins importantes que dans d'autres pays à faible revenu (voir tableau A3 de l'appendice).

Solidité du système bancaire

D'après les indicateurs habituels, la plupart des systèmes bancaires sont en moyenne raisonnablement solides, mais des faiblesses persistent dans certains pays et dans quelques institutions. D'une manière générale, les systèmes bancaires

²Cette section s'inspire de sources statistiques très variées, notamment de Profils du secteur financier, effectués récemment par pays au Département Afrique du FMI. Il a été fait usage également d'études des marchés financiers par pays réalisées par le Département Afrique du FMI (Ouganda : Peiris, 2005; Botswana : Kim, 2004; Lesotho : Gershenson, 2004; Kenya : Powell, 2003; République démocratique du Congo : Clément, 2004).

sont considérablement plus robustes que dans les années 90, époque où le continent subissait de nombreuses crises bancaires. En moyenne, les secteurs bancaires présentent fondamentalement des niveaux de solidité similaires à ceux des autres pays à faible revenu; ils sont convenablement capitalisés et très liquides (voir tableaux A5 et A6 et graphique A2 de l'appendice). Cependant il existe dans de nombreux pays des banques qui ne respectent pas les coefficients de fonds propres obligatoires, ce qui révèle la présence de problèmes chroniques dans le contrôle bancaire; les niveaux de prêts improductifs sont très élevés et il y a d'autres carences (voir graphique A3 de l'appendice). Enfin dans ce contexte de laxisme, les mesures que donnent les indicateurs de la solidité bancaire peuvent surestimer la qualité effective des portefeuilles.

Les indicateurs de la solidité bancaire ne constituent pas toujours une référence suffisante pour évaluer les résultats en Afrique subsaharienne. Alors que des pays à faible revenu peu diversifiés devraient en principe présenter des normes de fonds propres plus élevées pour tenir compte de leur risque de crédit plus important, peu de pays d'Afrique subsaharienne fixent leurs normes de fonds propres au-dessus de 8 %. D'autres ratios prudentiels, comme ceux qui limitent le montant de risque tolérable par client ou par secteur, sont souvent enfreints, car les économies d'Afrique subsaharienne n'offrent pas de possibilités suffisantes de prêt.

Efficiencia et rentabilité

Bien que les systèmes bancaires soient concentrés, ils sont en train de devenir plus concurrentiels. La part des actifs bancaires détenus par les trois plus grandes banques est plus élevée de 10 % environ en Afrique subsaharienne que dans les autres pays à faible revenu (voir graphique A4 de l'appendice). La petite taille du marché est un facteur important de concentration, étant donné la nécessité pour les institutions de réaliser des économies d'échelle et d'élargir leur champ d'activité (Bossone, Honohan, and Long, 2002) (voir graphique A5 de l'appendice). En 2002-03, avec

la poursuite de la restructuration et de la privatisation bancaires, les ratios de concentration moyens ont chuté en Afrique subsaharienne par rapport à leurs niveaux de la période 1996–99. L'augmentation de la part du capital étranger depuis 2000 indique que le marché devient plus disputé.

Les secteurs bancaires des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne sont moins efficaces que leurs homologues du reste du monde. Une efficacité médiocre entraîne des frais élevés pour toutes les banques, même celles à capital étranger, et des marges d'intérêt nettes plus élevées dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne que dans les autres (voir tableau A7 de l'appendice)³. Les études internationales montrent que l'efficacité du marché bancaire est inversement corrélée à l'inflation, à la corruption et à la concentration (Detragiache, Gupta, and Tressel, 2005; tableau A8 de l'appendice). Même en tenant compte de ces facteurs, une variable muette pour les pays d'Afrique subsaharienne est significative et indique que l'efficacité opérationnelle de l'activité bancaire en Afrique subsaharienne est plus faible que la valeur attendue. Si, en Afrique subsaharienne, l'efficacité opérationnelle du secteur bancaire a encore diminué récemment dans les pays à faible revenu, les indicateurs de l'efficacité sont bien meilleurs dans les pays à revenu intermédiaire.

Malgré un niveau élevé de frais généraux, les banques d'Afrique subsaharienne sont rentables. Leur revenu provient essentiellement de postes relatifs aux intérêts. Comme les structures du marché sont non concurrentielles, les banques peuvent percevoir des marges d'intérêt élevées

³ Les données bancaires agrégées comme celles des banques prises isolément sont calculées à partir de Bankscope. En Afrique subsaharienne, 34 pays sont couverts; parmi ces pays, 381 banques sur un total de 453 sont prises en compte dans les Profils du secteur financier du Département Afrique du FMI. Comme l'unité d'observation est la banque, les pays qui possèdent le plus de banques reçoivent en fait une pondération plus élevée dans les moyennes de l'Afrique subsaharienne. L'un ou l'autre ensemble de données est le plus approprié selon que l'on s'intéresse au système bancaire type ou à la banque type de l'Afrique subsaharienne.

et demeurer rentables, en dépit d'un environnement difficile. En fait, la puissance de marché des banques est telle qu'elle leur permet une rentabilité supérieure à celle des autres pays à faible revenu, étant donné l'écart important qui sépare ce qu'elles peuvent faire payer aux emprunteurs de ce qu'elles payent aux épargnants. Les niveaux de provisions pour pertes sur prêts sont similaires à ceux des autres pays à faible revenu.

Marchés financiers, instruments et infrastructure du marché

Les indicateurs d'intensité de l'intermédiation financière des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne sont les plus bas du monde, ce qui reflète l'importance du numéraire. Les ratios de la monnaie au sens étroit (M1) et au sens large (M2) par rapport au PIB sont des indicateurs courants de l'intensité de l'intermédiation financière. Ces deux ratios sont censés augmenter à mesure que les secteurs financiers se développent, mais le second plus vite que le premier, le ratio M1/M2 déclinant en proportion. Dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne, ces mesures de l'intensité de l'intermédiation financière ont toujours été basses. Depuis les années 90, le ratio de M1 augmente plus vite que celui de M2, bien qu'il plafonne depuis 2000 (voir graphique 4.1, schémas A et B). Le ratio M1/M2 de l'Afrique est à présent le plus élevé même parmi les pays à faible revenu; d'autres régions ont donc progressé plus vite vers des formes de monnaie autres que le numéraire.

Le rôle d'intermédiaire financier des banques est moins prononcé que dans les autres pays à faible revenu. Les dépôts bancaires ne représentaient que 19 % du PIB des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne en 2004, au lieu de 38 % ailleurs (voir graphique 4.1, schéma C). De même, les prêts au secteur privé ne représentaient que 13 % du PIB en 2004, ce qui traduit l'effet de décennies de croissance anémique de l'activité de prêt (voir graphique 4.1, schéma D). Si les raisons de la faible croissance des activités bancaires sont multiples, elles sont en partie liées aux répercussions des crises bancaires ainsi

Encadré 4.1. Développement financier dans les pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne

En moyenne, les secteurs financiers des quelques pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne sont considérablement plus développés, robustes et diversifiés que dans la majorité des pays africains. Bien que ce rapport porte pour l'essentiel sur les pays à faible revenu, la réussite des pays africains à revenu intermédiaire est digne d'intérêt. Leurs résultats relativement bons ne s'expliquent qu'en partie par leurs revenus plus élevés. Par ailleurs, les pays pétroliers à revenu intermédiaire sont confrontés à nombre des mêmes problèmes que les pays à faible revenu.

Les pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne présentent des secteurs financiers beaucoup plus importants et une couverture institutionnelle plus large. Les principaux indicateurs de l'intermédiation financière des pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne¹

¹Les pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Cap-Vert, le Gabon, la Guinée équatoriale, Maurice, la Namibie, les Seychelles et le Swaziland.

sont comparables ou supérieurs à ceux des autres pays à revenu intermédiaire (voir tableau 1), quoique cela soit dû dans une certaine mesure au secteur financier beaucoup plus développé de l'Afrique du Sud. Si, en dehors de l'Afrique du Sud, les ratios d'intermédiation financière demeurent substantiellement plus élevés dans les pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne que dans ceux à faible revenu, ils sont inférieurs à ceux des pays à revenu intermédiaire d'autres régions en développement. Pour le crédit au secteur privé, le ratio de l'Afrique du Sud, à près de 80 % du PIB, est un des plus élevés des pays en développement, et la comparaison avec les autres régions en développement est aussi favorable pour le Botswana, Maurice et la Namibie. La couverture institutionnelle — en particulier les secteurs de l'assurance et des pensions — tend à être beaucoup plus large dans les pays à revenu intermédiaire d'Afrique australe et à Maurice.

Les secteurs financiers plus importants des pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsa-

Tableau 1. Indicateurs de développement financier par groupe de revenu

	Afrique subsaharienne						Autres	
	Pays à faible revenu		Pays à revenu intermédiaire		Pays à revenu intermédiaire sauf Afrique du Sud		Pays à revenu intermédiaire	
	1990-99	2000-04	1990-99	2000-04	1990-99	2000-04	1990-99	2000-04
Dépôts bancaires/PIB	13,6	18,0	44,5	50,7	29,7	29,2	31,7	39,4
Crédit au secteur privé/PIB	12,3	13,3	52,1	64,0	21,5	21,0	39,4	40,3
M2/PIB	21,9	26,9	49,8	55,6	35,0	32,1	77,3	94,2
Engagements liquides/PIB	19,1	23,8	47,9	53,4	34,5	32,5	36,6	41,2

Source : FMI, *International Financial Statistics*.

Note : Le poids de l'Afrique du Sud parmi les pays à revenu intermédiaire sur la période 2000-04 est de 84,5 %.

qu'à des faiblesses juridiques et institutionnelles (voir la section suivante). Les dépôts privés et le crédit dans les pays de la zone CFA sont encore stagnants après la contraction brutale consécutive aux crises bancaires qui ont frappé toute la région à la fin des années 80 (voir encadré 4.2).

Une activité interbancaire minimale est le symptôme de l'immaturité des marchés financiers. Dans les pays plus avancés, le gros des activités du secteur financier a lieu entre institutions financières. Ces transactions contribuent à l'efficacité du marché et aux échanges de risques;

harianne offrent à leurs populations un accès élargi aux services financiers. La densité des réseaux d'agences est environ dix fois plus grande dans les pays à revenu intermédiaire que dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne (voir tableau 2). La proportion de la population qui dispose d'un compte en banque est aussi plus élevée : l'Afrique du Sud et le Botswana ont les taux d'accès les plus élevés de la région; près de la moitié de la population dispose d'un compte.

Les secteurs bancaires des pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne ont des coûts plus bas et sont plus efficaces; en outre, leurs indicateurs de solidité financière sont meilleurs. Plus précisément, leurs frais généraux et leurs marges d'intérêts nettes sont plus bas — ce qui indique une plus grande efficacité — que ceux des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne et des autres pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Pour la solidité, le

taux des prêts improductifs est nettement plus bas (6,8 % en 2004) que dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne (17,5 %). En 2004, les ratios de fonds propres et de liquidité étaient comparables entre les deux groupes, ce qui traduit l'amélioration récente du groupe à faible revenu.

Les secteurs bancaires des pays producteurs de pétrole que sont l'Angola, le Gabon et la Guinée équatoriale sont différents de ceux des autres pays à revenu intermédiaire. Les prêts au secteur privé sont très limités, et la densité des réseaux d'agences et l'accès sont même plus restreints que dans la plupart des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne. Le nombre de banques est faible dans ces pays par rapport à la taille de l'économie, ce qui reflète la rareté des possibilités de prêt dans l'économie non pétrolière. Les difficultés qu'affrontent ces pays sont donc similaires à celles qui sont évoquées dans le reste de ce chapitre.

Tableau 2. Indicateurs d'accès, de solidité et d'efficacité par groupe de revenu, 2004

	Accès			Solidité		Efficacité		
	Population disposant d'un compte en banque	Nombre d'agences pour 100.000 habitants	Nombre d'agences par 1.000 km ²	Coefficient de fonds propres (en % des actifs pondérés en fonction des risques)	Prêts improductifs (en fonction du total des prêts)	Marge d'intérêts (en % des actifs)	Frais généraux (en % des actifs)	Profits (en % des actifs)
Afrique subsaharienne	12,6	2,6	4,3	15,5	14,7	8,2	7,4	3,0
Pays à faible revenu	7,0	1,2	1,1	15,7	17,5	8,5	7,7	3,2
Pays à revenu intermédiaire	25,3	5,6	11,4	16,5	6,8	6,7	6,4	2,3
sauf Afrique du Sud	21,9	5,6	12,4	16,9	7,5	6,6	5,2	3,5

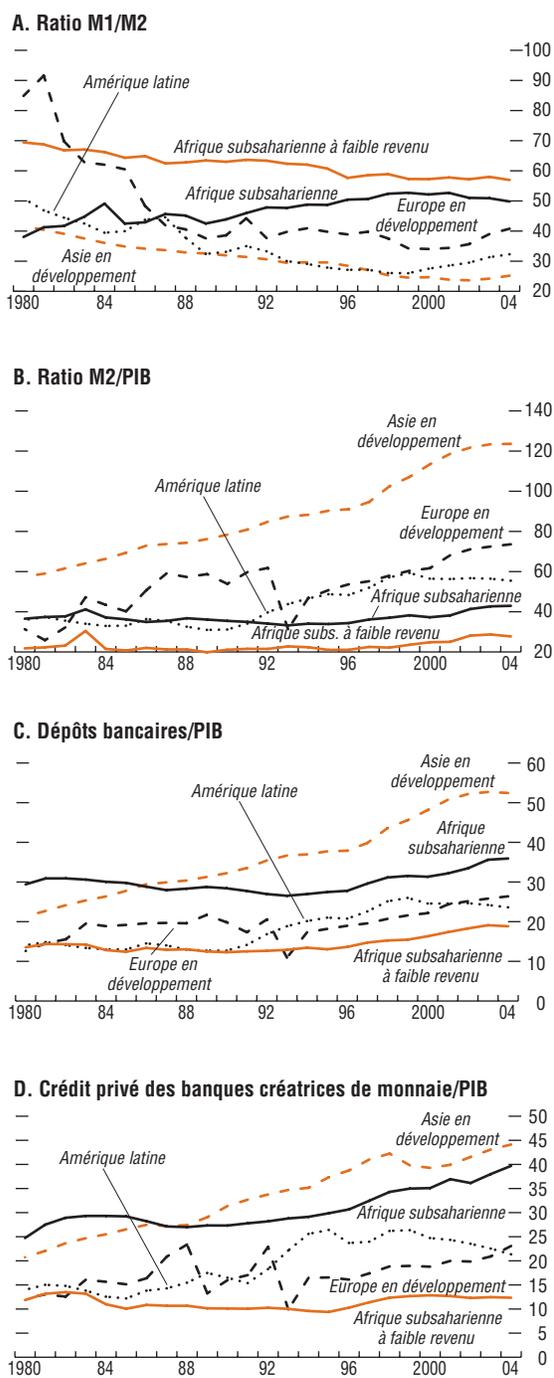
Sources : Beck, Demirgüç-Kunt, and Peria (2005); FMI, Profils du secteur financier; Claessens (2005); calculs de la BID à partir de données bancaires.

Note : Les indicateurs d'efficacité sont des moyennes pour 2000–03.

l'approfondissement des marchés interbancaires est le signe de marchés financiers en cours de maturation. Les pays d'Afrique subsaharienne ne collectent pas tous systématiquement les données interbancaires, mais les faits constatés dans l'Union économique et monétaire ouest-

africaine (UEMOA) et dans la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) donnent à penser que les baisses initiales ont été suivies de stagnation ou d'une reprise très lente (voir tableau A9 de l'appendice). L'absence de marchés interbancaires fonction-

Graphique 4.1. Afrique subsaharienne et groupes comparateurs : indicateurs d'intensité de l'intermédiation financière (Pourcentage)



Sources : FMI, *International Financial Statistics* et *Perspectives de l'économie mondiale*.

nels résulte à la fois d'un ensemble de facteurs macroéconomiques, de la présence d'une liquidité excédentaire et d'autres obstacles, dont l'absence de garanties.

Des efforts sont en cours pour encourager l'amélioration de l'infrastructure des marchés financiers, mais ils n'ont pas encore accru l'activité du marché. De nombreux pays africains améliorent l'infrastructure de leur secteur financier. Par exemple l'UEMOA et la CEMAC ont récemment mis en place ou installent actuellement un système ultramoderne à règlement brut en temps réel (RBTR) pour les gros paiements et un système pour les petits paiements⁴. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne qui ont introduit des bons du Trésor ou de la banque centrale ont délaissé ou sont en train de délaissé les titres papier au profit d'inscriptions en compte courant. Bien qu'ils aient connu quelques problèmes techniques — dont la fiabilité de l'alimentation électrique et la sauvegarde des systèmes ne sont pas les moindres —, le peu de succès de ces systèmes paraît plutôt dû au problème de fond du sous-développement du marché financier qu'à des difficultés techniques ponctuelles.

Environnement opérationnel

Environnement juridique et pratiques commerciales

Les cadres juridique et institutionnel sont en général médiocres en Afrique subsaharienne et ne s'améliorent que lentement par rapport aux réalisations récentes d'autres pays à faible revenu. Les indicateurs de la publication *Doing Business* de la Banque mondiale montrent que l'indice du cadre juridique est légèrement plus bas en Afrique subsaharienne que dans les pays comparateurs (voir tableau A10 de l'appendice). L'indice de transparence du crédit, qui mesure la capacité des institutions financières à obtenir des informations sur la solvabilité d'un client, est aussi plus faible en

⁴ D'autres pays envisagent aussi des solutions régionales pour des systèmes de règlement et de paiement, eu égard aux économies d'échelle et au partage des coûts, mais, en dehors des unions monétaires, les problèmes de réglementation et de contrôle sont plus difficiles à résoudre.

Encadré 4.2. Coût à long terme des crises bancaires : enseignements des pays d'Afrique subsaharienne

Un grand nombre de pays africains ont connu une crise de leur système bancaire à la fin des années 80 et au début des années 90. Dans la plupart des cas, ces crises ont été précédées par une détérioration considérable de la qualité des actifs due soit à la dégradation de l'environnement macroéconomique, soit à des procédures de prêt défectueuses et à une mauvaise application des réglementations prudentielles.

La restructuration et la recapitalisation bancaires qui ont suivi ont entraîné des coûts budgétaires considérables. Les autorités ont injecté des capitaux frais dans les banques et ont nettoyé les bilans par l'émission d'obligations de restructuration. Les coûts budgétaires associés à ces opérations ont été estimés entre 11 et 16 % du PIB environ. En outre, de nombreuses banques publiques déficitaires ont été privatisées (Cap-Vert, République démocratique du Congo, Ouganda) ou fermées (Rwanda). Le renforcement du secteur bancaire et l'application plus stricte des réglementations prudentielles dans les pays en crise ont été suivis d'une chute du ratio prêts improductifs/total

des prêts, qui a été ramené au niveau des pays qui n'avaient pas subi de crise (voir tableau).

En outre, les crises bancaires ont eu des effets défavorables persistants sur l'intermédiation financière. Alors que les pays qui n'avaient pas subi de crise ont vu l'intermédiation financière s'intensifier au cours de la décennie écoulée, l'amélioration n'a été que marginale dans les autres, ce qui reflète le manque de confiance du public dans les banques et la répugnance de celles-ci à accorder du crédit au secteur privé. De ce fait, les systèmes bancaires des pays en crise présentent des ratios de créances intérieures, de quasi-monnaie et de dépôts beaucoup plus bas en proportion du PIB, et un niveau beaucoup plus élevé d'actifs extérieurs nets par rapport aux prêts intérieurs que les banques des autres pays.

L'expérience indique donc que le développement du secteur financier doit se faire en préservant la solidité du système bancaire. Les innovations destinées à étendre les services financiers et intensifier l'intermédiation financière doivent être impulsées par le marché tout en encourageant les banques à la prudence.

Afrique subsaharienne : portefeuilles bancaires et intermédiation financière dans les pays en crise et les autres

	Réserves (en % des dépôts)	Actifs extérieurs (en % des prêts intérieurs)	Quasi-monnaie (en % du PIB)	Dépôts (en % du PIB)	Créances sur l'État (en % du PIB)	Créances sur le secteur privé (en % du PIB)
1985-89						
Absence de crise	0,25	0,13	0,12	0,19	0,05	0,15
Crise	0,23	0,16	0,10	0,16	0,03	0,14
1990-94						
Absence de crise	0,21	0,24	0,12	0,19	0,05	0,14
Crise	0,22	0,30	0,10	0,16	0,02	0,13
1995-99						
Absence de crise	0,15	0,29	0,14	0,22	0,06	0,16
Crise	0,16	0,43	0,10	0,17	0,04	0,12
2000-04						
Absence de crise	0,15	0,32	0,16	0,26	0,08	0,19
Crise	0,18	0,49	0,10	0,18	0,05	0,11

Source : FMI, *International Financial Statistics*.

Note : Les pays qui ont connu les crises bancaires les plus grandes dans les années 90 sont le Bénin, le Cameroun, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, la République Centrafricaine, São Tomé-et-Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Afrique subsaharienne⁵. Il existe une corrélation forte entre le niveau des prêts privés en pourcentage du PIB et les indices qui mesurent le degré de transparence du crédit et les droits légaux des créanciers (voir tableau A11 de l'appendice).

Les insuffisances du droit de la propriété et le caractère peu contraignant des contrats restreignent également l'activité du marché financier. Des enquêtes montrent que les institutions financières d'Afrique subsaharienne répugnent à prêter en raison des difficultés que présentent la réalisation des garanties et la saisie d'actifs en cas de défaut de remboursement des prêts. Les indicateurs de *Doing Business* classent l'environnement des entreprises d'Afrique subsaharienne au dernier rang mondial pour les ingrédients nécessaires à un fonctionnement efficient du système financier : enregistrement des biens, obtention de crédit, protection des investisseurs et exécution des contrats (voir graphique A6 de l'appendice). Faire exécuter un contrat par les tribunaux est plus difficile en Afrique subsaharienne que n'importe où ailleurs : les créanciers doivent en moyenne franchir 35 étapes, attendre 15 mois et payer des sommes équivalent à 43 % du revenu national par habitant avant d'être payés (Banque mondiale et FMI, 2005)⁶. Cela ex-

⁵La couverture des fichiers publics de débiteurs et des bureaux de vérification de crédit privés est faible dans tous les groupes, encore qu'elle semble croître plus rapidement dans le groupe des pays à revenu faible-intermédiaire hors Afrique subsaharienne. (Le groupe de pays à revenu faible-intermédiaire comparateur comprend des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Selon les catégories de revenu national de la Banque mondiale calculées à partir du revenu national brut (RNB) par habitant en 2004, sont considérés comme pays à faible revenu ceux où le RNB est égal ou inférieur à 825 dollars EU, et comme pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) ceux où le RNB est égal à 3.255 dollars EU ou moins).

⁶La Banque mondiale et le FMI (2005) offrent d'autres exemples tirés des données de l'enquête de *Doing Business*. Par exemple, le Nigéria possède les réglementations les plus malcommodes du monde pour l'enregistrement de la propriété (21 procédures, des redevances s'élevant à 27 % de la valeur du bien et des délais d'enregistrement de 274 jours). Ce type de procédures, qui sont comparables dans d'autres pays de l'Afrique subsaharienne, explique en partie pourquoi les emprunteurs ont souvent des problèmes pour proposer des garanties adéquates.

plique en partie les préoccupations des banques au sujet de la garantie des prêts.

Réglementation et contrôle

Nombre des dispositions réglementaires et de contrôle en Afrique subsaharienne sont déjà largement conformes aux normes internationales, mais la mise en œuvre du contrôle se heurte souvent à des contraintes (voir tableau A12 de l'appendice)⁷. Par exemple, les contrôleurs tendent à être moins indépendants. De ce fait, ils sont moins en mesure d'exiger des «mesures correctives promptes», et il existe un laxisme en général plus grand. Cependant, ce laxisme est lui-même le reflet de pressions sous-jacentes, telles que l'incapacité des banques de satisfaire aux exigences prudentielles étant donné les structures économiques des pays, ou les coûts éventuels d'une restructuration bancaire. Du fait de ce laxisme, les banques fragiles demeurent souvent trop longtemps sur le marché. Tant que les banques ne disposent d'aucun moyen effectif d'étudier la solidité financière des autres banques, ce laxisme réduit les relations interbancaires au minimum. Les contraintes de ressources souvent graves dont souffrent les organes de contrôle et la médiocrité générale des systèmes de comptabilité et d'audit sont autant d'obstacles supplémentaires à un contrôle efficace.

Mise en œuvre de la politique monétaire

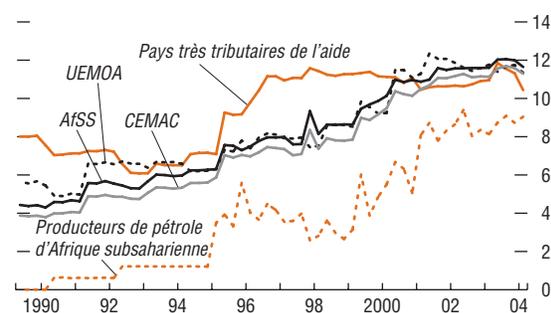
La plupart des pays d'Afrique subsaharienne extérieurs à la zone CFA et à la zone monétaire commune du rand (CMA) sont passés de l'ancrage du taux de change à un ancrage monétaire. En 1985, les trois quarts des pays extérieurs aux zones CFA et CMA pratiquaient l'ancrage du taux de change; en 2004, seuls six petits pays étaient dans ce cas (voir tableau A13 de l'appendice). L'Afrique du Sud est le seul pays de la région doté d'un régime de ciblage de

⁷Bien que 13 pays d'Afrique subsaharienne seulement aient participé jusqu'à présent au programme d'évaluation du secteur financier, l'application des Principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace est similaire à ce qu'elle est dans d'autres pays.

l'inflation. La stabilisation réussie de l'inflation à l'extérieur de la zone CFA — marquée par l'adoption d'un agrégat monétaire comme point d'ancrage de l'inflation — a, depuis le milieu des années 90, considérablement réduit l'écart auparavant prononcé entre les taux d'inflation des pays de la zone CFA et ceux des autres pays d'Afrique subsaharienne. La mobilité des capitaux étant limitée et l'intégration financière régionale incomplète, les banques centrales de la zone CFA ont pu poursuivre des objectifs monétaires parallèlement à l'ancrage du taux de change (voir encadré 4.3).

Les coefficients effectifs de réserves sont relativement élevés en Afrique subsaharienne et augmentent depuis le milieu des années 90 (voir graphique 4.2)⁸. En 2004, le ratio de réserves moyen était de 11,3 %, avec des variations considérables (allant d'un minimum de 0 % en République Centrafricaine à 50 % environ au Zimbabwe). Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, les coefficients de réserves liquides sont complétés par un coefficient d'actifs liquides, qui est à la fois un instrument de politique monétaire et une disposition prudentielle, bien qu'il soit aussi souvent motivé par le désir de réduire le coût du financement du budget par le déficit⁹. Les coefficients de réserves obligatoires tendent à être plus élevés qu'aux États-Unis et dans la zone euro. Les augmentations des réserves obligatoires traduisent l'attention accrue accordée dans la région à la stabilisation de l'inflation et à la stabilité du système financier. Elles constituent aussi toutefois une réponse à l'accroissement de la liquidité dû, par exemple, aux entrées d'aide et de recettes pétrolières. Comme de nombreux pays ne rémunèrent que partiellement voire pas du tout ces réserves,

Graphique 4.2. Afrique subsaharienne : coefficients de réserves obligatoires effectifs moyens (Pourcentage)

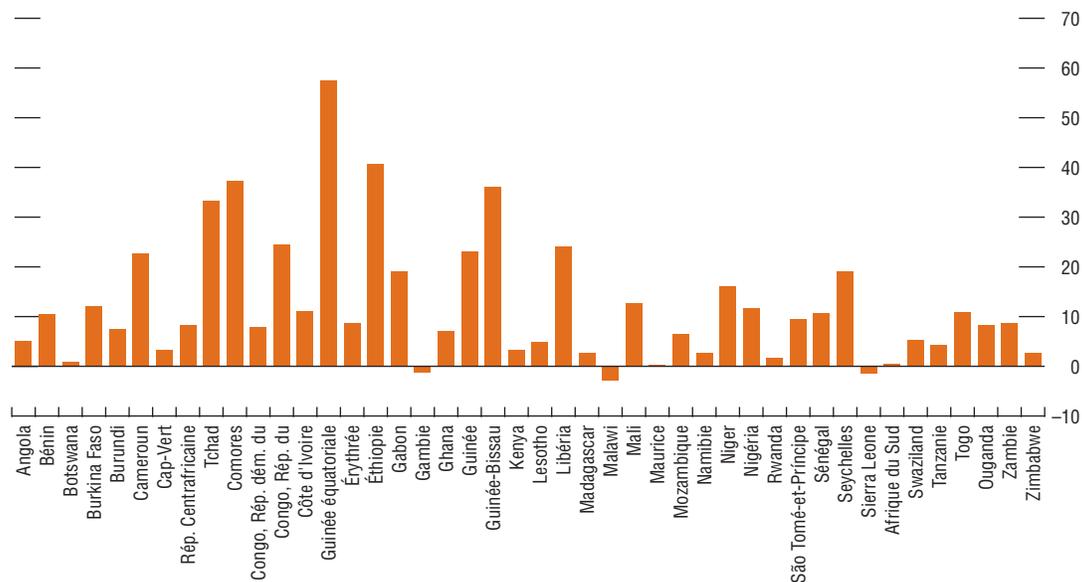


Source : calculs des services du FMI.

⁸Le coefficient effectif de réserves est le ratio réserves obligatoires/somme des dépôts à vue et à terme et des dépôts en devises.

⁹En tant qu'instruments de politique monétaire, ils sont d'une manière générale à la fois inefficaces et facteurs de distorsion, selon les études publiées (Gulde, 1995), et entravent le développement du marché secondaire.

Graphique 4.3. Afrique subsaharienne : ratio des réserves excédentaires au total des dépôts¹
(Pourcentage; fin 2004)



Source : calculs des services du FMI.

¹Lorsque les données de l'année 2004 ne sont pas disponibles, les données les plus récentes sont utilisées.

l'emploi de cet instrument constitue un lourd impôt sur les banques.

Les instruments monétaires fondés sur le marché comprennent les ventes de devises et les adjudications primaires de bons du Trésor. Plusieurs banques centrales organisent des adjudications hebdomadaires de bons du Trésor. L'absence de grands investisseurs institutionnels signifie que les adjudications demeurent souvent incomplètement souscrites, et les banques centrales stérilisent la liquidité excédentaire en absorbant les bons non vendus. La stérilisation n'a lieu que si l'État n'utilise pas le produit des ventes de bons du Trésor. Le besoin de financement croissant de l'État dans certains pays limite la possibilité d'éponger la liquidité par les opérations d'open-market. Dans certains cas, les taux des bons du Trésor ne sont pas entièrement déterminés par le marché, car la banque centrale se fixe des taux limites bien précis au-delà desquels elle est déterminée à intervenir si nécessaire. À l'exception de l'Afrique du Sud et de Maurice,

les marchés secondaires de titres sont largement inexistant¹⁰.

Liquidité du marché

En dépit d'augmentations des réserves obligatoires, la plupart des systèmes bancaires d'Afrique subsaharienne détiennent des quantités significatives de liquidité excédentaire non rémunérée. En moyenne, les réserves excédentaires représentent plus de 13 % du total des dépôts, encore qu'ils excèdent 30 % aux Comores, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, en Guinée équatoriale et au Tchad (voir graphique 4.3). Si l'excédent de liquidité persistant de certains pays est lié aux entrées de recettes pétrolières et d'aide,

¹⁰ Le passage à un usage accru d'instruments fondés sur le marché est limité par le faible développement du marché interbancaire et les insuffisances de la prévision de liquidité de la banque centrale. Les études-pays menées par le Département Afrique du FMI sur ces questions de politique monétaire et d'autres aspects connexes comprennent : Angola : Alvesson and Torrez, 2003; Gambie : Harjes, 2004; Nigéria : Gobat, 2003; et Tanzanie : Nassar, 2003.

Encadré 4.3. L'intégration financière dans la zone CFA

L'UEMOA et la CEMAC, les deux unions monétaires qui constituent la zone CFA, s'efforcent de créer des marchés financiers régionaux intégrés. Les principaux objectifs sont : 1) créer des marchés de plus grande taille offrant davantage de possibilités de partage des risques et de diversification; 2) encourager une meilleure allocation du capital entre les diverses possibilités d'investissement; et 3) rendre possible une croissance plus élevée. L'intégration financière dans le contexte de l'intégration régionale peut être aidée par des efforts officiels pour intégrer les marchés (voir BID, 2002). Cependant, l'intégration financière ne se produit vraiment que lorsqu'il y a interaction significative entre les marchés financiers et que les prix des services financiers convergent.

L'intégration de la réglementation des marchés financiers dans la zone de l'UEMOA et de la CEMAC est avancée :

- Il existe une monnaie commune et une banque centrale commune dans chaque sous-région, et les institutions financières sont soumises aux mêmes règles grâce à des institutions communes, notamment un organe de contrôle régional. Cependant, certaines différences importantes persistent, par exemple au niveau de l'agrément des banques, qui relève des ministères des finances nationaux.
- En outre, il n'existe pas de contrôles des capitaux au sein de chaque union, ni de restrictions aux prêts bancaires transfrontières. Enfin, des cadres comptables et juridiques similaires ont été adoptés.

L'intégration des marchés est lente à s'opérer dans l'UEMOA comme dans la CEMAC :

- Les marges de taux d'intérêt ne semblent pas converger dans l'UEMOA, et les données correspondantes pour la CEMAC ne sont

pas concluantes. On ne constate pas de progrès vers la «loi du prix unique» en ce qui concerne les taux prêteurs dans l'UEMOA et/ou la CEMAC.

- Dans tous les pays de la zone CFA, les transactions transfrontières et interbancaires paraissent limitées. Le seul marché actif est récemment apparu dans l'UEMOA, où des transactions transfrontières commencent à se faire jour sur le marché émergent des bons du Trésor¹.
- Le taux de participation étrangère est élevé dans le secteur bancaire. Pourtant, dans la plupart des cas, les banques tendent à être françaises, ce qui indique une intégration avec l'Europe plutôt qu'avec des membres africains de la zone. Il existe cependant à présent un certain niveau de participations croisées entre banques dont le siège social se trouve dans la région².

Avec la mise en place d'un cadre harmonisé et les premiers signes d'activité régionale, les perspectives de la poursuite de l'intégration financière dans l'UEMOA et la CEMAC paraissent favorables. Sur la base des contraintes identifiées, les progrès dépendront toutefois du développement économique de la région en général, du renforcement du système bancaire régional et de l'abolition des obstacles formels et informels qui subsistent, notamment les différences de fiscalité, ainsi que de l'application équitable du cadre réglementaire commun.

¹Sur la base des données disponibles, les achats de bons du Trésor par des banques non résidentes variaient de 11 % (en Côte-d'Ivoire) à 76 % (au Mali) de l'émission totale de bons en 2004–05.

²Par exemple, les banques gabonaises possèdent des succursales en Guinée équatoriale.

une explication plus complète doit tenir compte de l'existence de contrôles des capitaux, des problèmes structurels des systèmes financiers (tels que les taux d'intérêt réglementés, les possibilités de prêt perçues comme limitées et risquées et

l'asymétrie de l'information) et le sous-développement du marché interbancaire et du marché des titres publics. L'excédent de liquidité est non seulement plus élevé, mais aussi plus instable dans les pays producteurs de pétrole. Dans les

zones de la CEMAC et de l'UEMOA, il est également supérieur à la moyenne pour l'Afrique subsaharienne.

Enjeux économiques

Accès limité aux services financiers

L'accès aux services financiers — épargne et prêts de faible montant — est plus limité dans les pays à faible revenu d'Afrique que dans ceux des autres régions. Compte tenu des difficultés d'accès physique aux agences bancaires, du niveau élevé des tarifs des banques et de la réglementation des taux d'intérêt, la plupart des ménages sont dans l'impossibilité d'accumuler de l'épargne dans un établissement financier du secteur formel.

Mesure de l'accès

Les données sur l'accès sont rares, étant donné la faiblesse des capacités statistiques de nombreux pays à faible revenu. L'accès peut être défini comme la possibilité pour les personnes d'obtenir des services financiers bon marché, utilisables et correspondant à leurs besoins financiers (DFID, 2005). Les efforts de la Banque mondiale et d'autres agences de développement pour établir les données tiennent compte du fait que l'accès aux services financiers et leur utilisation peuvent revêtir de nombreuses formes. L'idéal serait de mesurer le secteur financier informel au même titre que le secteur financier formel, par zone géographique et type d'instrument financier. Il n'est pas simple de mesurer l'accès. Il peut être nécessaire de recourir aux enquêtes auprès des ménages (voir encadré 4.4).

Étant donné que les réseaux d'agences sont en général petits et concentrés, l'accès physique aux services financiers est difficile. Dans 48 pays à revenu faible, intermédiaire ou élevé extérieurs à l'Afrique subsaharienne, on compte environ 15 agences pour 100.000 habitants, contre 2,5 agences pour 100.000 habitants en moyenne dans les 35 pays d'Afrique

subsaharienne dont les données sont disponibles (Beck, Demirgüç-Kunt, and Peria, 2005; FMI, Département Afrique, 2005). La densité moyenne des réseaux d'agences en Afrique subsaharienne est tout aussi limitée, avec 6 agences seulement par 1.000 km² au lieu de 34 pour les pays de l'échantillon extérieurs à l'Afrique subsaharienne¹¹.

Peu de ménages sont en relation formelle avec une institution financière. Les enquêtes auprès des ménages montrent qu'en moyenne, dans les 29 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des données sont disponibles, seuls 11 % des ménages ont accès à des comptes d'épargne, au lieu de 25 % dans les autres pays à revenu faible ou intermédiaire et 90 % dans les pays industrialisés (Claessens, 2005; FMI, Département Afrique, 2005). La République Centrafricaine et le Tchad présentent les niveaux d'accès les plus bas, les comptes d'épargne n'y étant détenus que par moins de 1 % de la population; à titre de comparaison, ce chiffre est proche de 50 % en Afrique du Sud et au Botswana.

Facteurs restreignant l'accès

L'accès aux services financiers en Afrique subsaharienne est entravé par la pauvreté généralisée et l'étendue du secteur agricole (voir graphique 4.4). La pauvreté limite la demande de dispositifs d'épargne; le montant négligeable de l'épargne augmente en retour le coût de fourniture des services financiers. Il existe une corrélation forte entre le niveau de l'accès (pourcentage de la population qui dispose d'un compte d'épargne formel) et les niveaux de pauvreté et

¹¹ Il est possible que la taille du réseau d'agences ne décrive pas précisément l'accès physique aux agences bancaires, car, dans de nombreux pays, les banques concentrent leurs agences dans les zones urbaines. On ne dispose pas de données sur la répartition des agences bancaires entre les zones urbaines et les zones rurales. La couverture géographique limitée de l'Afrique pourrait être due à la faible densité démographique, qui limite l'incitation pour les banques à desservir des zones peu peuplées. Cependant, la densité moyenne de la population est identique à la moyenne mondiale.

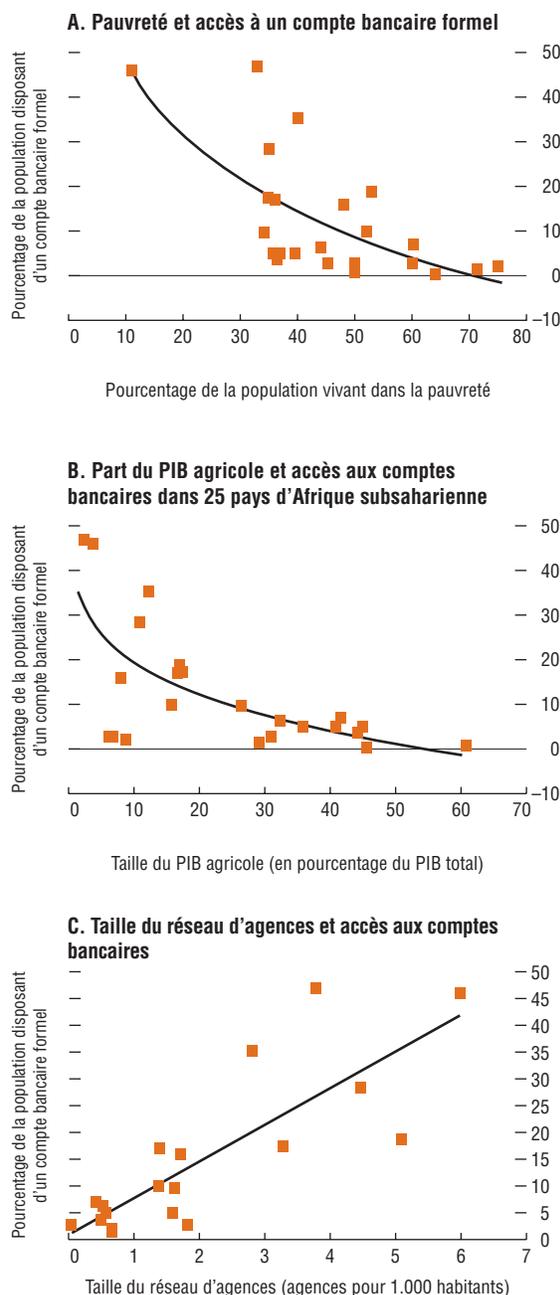
de revenu par habitant des pays africains¹². L'accès aux comptes d'épargne est plus faible dans les pays dotés d'un grand secteur agricole. Le faible niveau de l'accès est aussi lié à l'exiguïté des réseaux d'agences. Le manque de routes paraît constituer un obstacle majeur à l'extension des réseaux et est aussi directement lié au niveau très bas des prêts dans le secteur agricole.

Le niveau élevé des commissions exigées pour ouvrir et maintenir un compte de dépôt rend l'accès aux services bancaires plus difficile pour les petits épargnants. Dans certains pays d'Afrique australe, le niveau élevé des soldes minimaux et des commissions est le motif le plus fréquemment cité par les ménages pour expliquer pourquoi ils n'ont pas de compte bancaire (FinScope, 2003). Le montant très élevé des dépôts minimaux nécessaires pour ouvrir un compte restreint aussi l'accès (en Gambie, le montant exigé équivaut au revenu annuel par habitant). La tendance des banques commerciales à servir les clients les plus importants et les plus riches est évidente à juger par le niveau élevé du solde moyen des comptes d'épargne dans les banques commerciales, équivalant à quatre fois le revenu annuel moyen dans un échantillon de 20 pays d'Afrique subsaharienne (voir graphique 4.5). Le niveau élevé du solde moyen des comptes d'épargne par rapport au revenu par habitant est particulièrement prononcé dans les pays à faible revenu (à Madagascar et au Tchad, par exemple, ces multiples sont de l'ordre de 12 fois le revenu annuel par habitant).

La réglementation des taux d'intérêt qui subsiste dans certains pays rend les banques réticentes à accepter des dépôts et à consentir des prêts. Malgré la libéralisation généralisée qui a commencé dans les années 90, les taux d'intérêt demeurent réglementés dans de nombreux pays

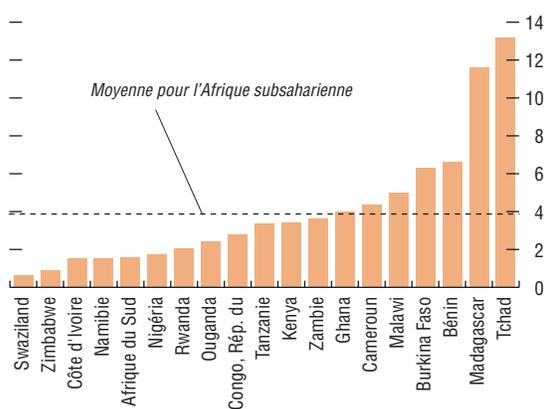
¹²Pour les pays pétroliers, on a recouru au revenu non pétrolier par habitant, étant donné qu'une forte proportion de la population ne bénéficie pas des recettes pétrolières. Beck, Demirgüç-Kunt et Peria (2005) constatent des faits similaires pour les pays africains et non africains dans un échantillon de 91 pays. Les niveaux d'analphabétisme, qui sont étroitement liés au revenu par habitant, sont aussi corrélés à l'accès en Afrique subsaharienne.

Graphique 4.4. Afrique subsaharienne : accès au secteur bancaire



Sources : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*; Beck, Demirgüç-Kunt, and Peria (2005); calculs des services du FMI.

Graphique 4.5. Afrique subsaharienne : épargne moyenne dans les banques commerciales (Par rapport au revenu par habitant)



Source : calculs des services du FMI.

d’Afrique. Il s’agit, entre autres, de taux créditeurs planchers et de taux débiteurs plafonds fixés administrativement, qui visent souvent à assurer des prêts à bon marché et une rémunération appréciable des dépôts, en particulier pour les petits clients des banques. Les taux d’intérêt planchers font que les banques répuent à accepter des dépôts supplémentaires, en particulier lorsqu’il existe une forte liquidité bancaire et que les réserves obligatoires ne sont pas rémunérées. Il s’ensuit que le niveau élevé du taux minimal de rémunération réelle des dépôts bénéficie surtout aux initiés qui possèdent déjà un compte (pour les pays de la CEMAC, voir FMI, 2005b). Le plafonnement des taux prêteurs empêche les banques de fixer au niveau approprié le prix du risque de prêt, en particulier dans le contexte d’environnements juridiques incertains, ce qui limite encore plus le crédit.

Financement insuffisant de l’économie

Constatations empiriques

On a identifié dans l’accès au crédit et le coût du financement certains des obstacles majeurs auxquels se heurtent les entreprises en Afrique. Plus de la moitié des sociétés couvertes par une enquête de la Banque mondiale déclarent que l’accès au financement et son coût représentent de sévères contraintes pour la croissance de l’entreprise (voir graphique A7 de l’appendice)¹³. Une enquête sur l’environnement des affaires dans le monde a identifié comme obstacles importants le niveau élevé des taux d’intérêt, les exigences de garanties bancaires et l’insuffisance d’information sur la solvabilité des clients. De ce fait, les banques d’Afrique subsaharienne ne procurent qu’un sixième des fonds de roulement et des fonds d’investissement des sociétés.

¹³Selon des enquêtes sur le climat de l’investissement menées par la Banque mondiale dans sept pays d’Afrique subsaharienne : l’Érythrée, l’Éthiopie, le Kenya, l’Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie.

Le financement bancaire des petites entreprises est encore plus réduit¹⁴.

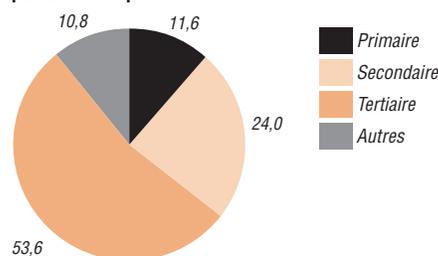
Répartition sectorielle des prêts courants

La répartition sectorielle des prêts bancaires comparée à la répartition sectorielle de l'activité économique reflète les différences d'accès aux services financiers. Tandis que les secteurs secondaire et tertiaire ne représentent que deux tiers de l'activité économique en Afrique subsaharienne, ils reçoivent près de 90 % du total des prêts des banques commerciales (voir graphique 4.6). En outre, dans la majorité des pays — essentiellement les plus pauvres à prédominance agricole —, les banques prêtent surtout aux secteurs du commerce intérieur et extérieur. Dans quelques pays moins pauvres tels que le Kenya, le Lesotho, l'Ouganda et le Sénégal, qui possèdent une base manufacturière commerciale relativement grande, ce sont principalement les activités de fabrication qui bénéficient du crédit bancaire. Dans les pays à revenu intermédiaire (Afrique du Sud, Botswana, Gabon, Maurice et Namibie), le crédit à la consommation des ménages paraît dominant et représente en moyenne 33 % du total des prêts au secteur privé.

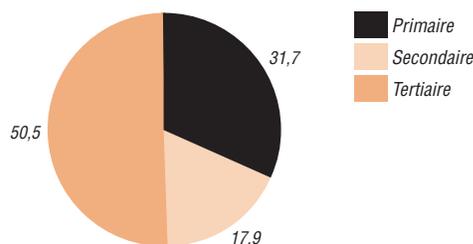
L'agriculture représente une part considérable de l'activité économique et de l'emploi, mais sa part du crédit bancaire commercial est petite et est en diminution (6 % en 2002). Au cours de la décennie passée, dans les deux tiers des 31 pays pour lesquels les données sont disponibles, la part des prêts à l'agriculture a diminué; dans 9 pays, cette part a chuté alors que le secteur était en croissance, et dans 7 autres elle a diminué davantage que la part du secteur dans le PIB. Le faible pourcentage des prêts au secteur agricole paraît fortement corrélé à la petite taille des réseaux d'agences bancaires, qui rend le service et le suivi des clients ruraux difficiles pour les banques.

Graphique 4.6. Afrique subsaharienne : répartition des prêts et du PIB par secteur (Pourcentage)

A. Répartition des prêts



B. Répartition du PIB par secteur



Source : calculs des services du FMI.

¹⁴Les enquêtes sur le climat de l'investissement de la Banque mondiale ont également constaté que les banques exigent des garanties élevées — en moyenne plus de 170 % de la valeur du prêt.

Encadré 4.4. Extension des services financiers en Afrique : l'exemple de FinMark Trust

Les pays comme les donateurs se préoccupent de plus en plus d'améliorer l'accès des pauvres aux services financiers. En mars 2002, le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni a financé le FinMark Trust, dont la mission est de «mettre les marchés financiers au service des pauvres». Contrairement à des tentatives précédentes, le travail de FinMark est formellement basé sur des microfondations. Il mesure l'accès et définit des domaines de demande non satisfaite au niveau des ménages. Les activités de FinMark sont actuellement concentrées en Afrique du Sud, au Botswana, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland.

Les enquêtes initiales révèlent d'importantes particularités nationales quant à l'accès, au rôle du secteur informel et, pour ceux qui y ont accès, aux préférences en matière de services financiers (voir tableau). Entre un tiers et la moitié de la population d'Afrique australe n'a pas accès aux services financiers; c'est en Afrique du Sud que l'accès est le plus élevé. L'individu financièrement exclu type est

pauvre, de sexe féminin, rural et sans emploi. Le marché informel est plus important en Afrique du Sud et au Botswana qu'en Namibie : au Botswana, 27 % des répondants utilisent le marché formel comme le marché informel, ce qui indique des complémentarités entre les deux types. Parmi ceux qui ont accès au système financier, les produits d'épargne et de transaction sont plus populaires que les produits d'assurance ou de crédit.

Les renseignements obtenus par l'enquête FinScope sont cruciaux pour l'élaboration de politiques destinées à améliorer l'accès; des enquêtes de suivi pourront aider à en évaluer l'efficacité. FinScope a, par exemple, contribué aux efforts déployés par le gouvernement, l'industrie, les institutions financières et les institutions de la société civile et du monde du travail d'Afrique du Sud pour promouvoir l'adoption formelle d'une Charte de l'accès aux services financiers en octobre 2003. Par cette charte, les banques et les assureurs s'engagent à fournir certains produits et services aux personnes à faible revenu. De nouveaux instruments ciblés — comme les comptes Mzansi¹ — ont été créés, mais FinScope 2005 a constaté que la publicité n'avait pas encore atteint tous les ménages admissibles. On comptait cependant parmi les usagers des nouveaux instruments un groupe important de «nouveaux bancarisés».

La collecte de données s'élargit actuellement au Kenya, au Nigéria, à l'Ouganda, à la Tanzanie et à la Zambie. La Banque mondiale et FinMark ont entrepris de concevoir en coopération davantage d'indicateurs normalisés de l'accès financier en Afrique, en puisant aussi dans l'expérience acquise par la Banque mondiale avec ses enquêtes en Amérique latine et en Inde. Avec l'accroissement du nombre de pays couverts, il devrait être possible de tirer de leur expérience les pratiques optimales.

¹Les comptes Mzansi des banques sud-africaines offrent des services bancaires à bas prix aux personnes à faible revenu.

Principales constatations des enquêtes de FinScope (En pourcentage du total des réponses)

	Botswana	Namibie	Afrique du Sud
Caractéristiques générales			
Individus financièrement inclus	54	55	63
Servis par les banques	43	51	47
Servis par d'autres institutions formelles	6	3	8
Servis exclusivement par le marché informel	5	1	8
Produits utilisés			
Épargne	51	50	...
Transactions	43	41	...
Assurance	33	25	...
Crédit	21	22	...

Source : FinScope (2003).

Note : FinScope définit les «individus financièrement inclus» comme ceux qui utilisent des produits financiers formels, informels ou interpersonnels (sauf les transferts). Dans ce groupe, les «bancarisés» désignent ceux qui utilisent au moins un produit bancaire. Les fournisseurs formels comprennent les fournisseurs agréés de microcrédits.

Principaux obstacles à la croissance de l'activité de prêt

Les taux d'intérêt prêteurs réels de l'Afrique subsaharienne sont parmi les plus élevés du monde. En 2004, le taux prêteur réel moyen en Afrique subsaharienne s'élevait à 13 %, au lieu de 8 % en moyenne dans les autres pays à revenu faible ou intermédiaire et 3,5 % dans les pays de l'OCDE (voir graphique A8 de l'appendice)¹⁵. Étant donné la faible intermédiation financière, le caractère très limité des marchés boursiers et obligataires et la quasi-absence de financement extérieur, les firmes de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont dépendantes du financement bancaire, ce qui les rend plus vulnérables au niveau élevé des taux d'intérêt que les firmes des autres régions en développement. En situation de liquidité excédentaire, des taux d'intérêt élevés signalent l'existence de restrictions sur les taux d'intérêt, des pratiques collusoires sur le marché et un niveau élevé de risque de prêt.

Les déficiences du régime de la propriété des biens meubles et immeubles entravent l'intermédiation financière en Afrique subsaharienne. Les titres de propriété foncière en Afrique subsaharienne sont sujets à une incertitude considérable du fait de l'absence de documentation, du chevauchement de différents régimes de droits et de propriété et de la surcharge des systèmes judiciaires. Dans certains pays (le Ghana et la Tanzanie, par exemple), le problème est compliqué par des adaptations du régime du «domaine de la Couronne», en vertu duquel toutes les terres sont réputées appartenir à l'État (la Tanzanie prépare actuellement l'institution de titres de propriété foncière individuels). En outre, dans de nombreux pays, de grandes quantités de terres sont détenues collectivement, ce qui présente un problème de titres de propriété encore plus ardu que sous le régime de la propriété

¹⁵ Les taux prêteurs réels sont le plus élevés dans les pays de l'UEMOA et de la CEMAC (sur la base des taux prêteurs maximaux), où ils atteignent en moyenne 17,5 % et 15,5 %, respectivement, au lieu de 11 % et 9 % dans les pays à revenu faible et intermédiaire, respectivement, extérieurs à la zone CFA.

d'État des terrains. Lorsqu'il existe des titres fonciers, les droits de timbre et les redevances légales imposent des coûts de transaction élevés à leur emploi comme garantie. Les programmes d'évaluation du secteur financier dans la région constatent régulièrement que le financement hypothécaire est sous-développé en partie du fait de ces contraintes. L'enregistrement de biens meubles, comme les voitures, présente également des difficultés considérables. Par exemple, lorsqu'un bien meuble est utilisé comme garantie au Rwanda et au Sénégal, il doit souvent être physiquement laissé en dépôt pour la durée du prêt, ce qui annule les avantages qu'offre par ailleurs le prêt garanti.

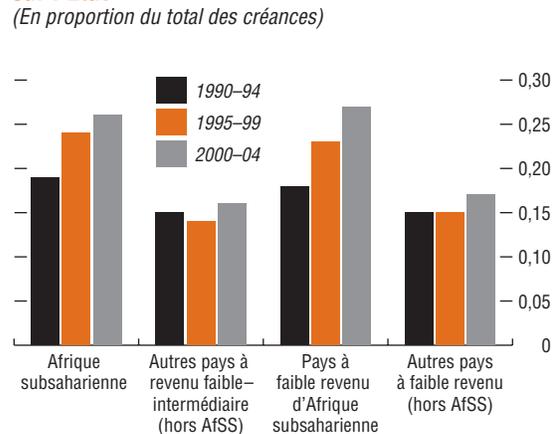
L'obstacle dû aux emprunts d'État

Plutôt que de prêter au secteur privé, de plus en plus les banques d'Afrique subsaharienne prêtent à l'État ou achètent des titres de dette émis par l'État. Le poids des créances sur l'État est en croissance rapide dans les bilans des banques commerciales comparé aux créances sur le secteur privé. Le rapport total des créances sur l'administration centrale/total des créances sur l'économie intérieure a augmenté pour dépasser 25 % sur la période 2000–04, un niveau supérieur de 8 points à celui des autres pays à revenu faible ou intermédiaire (voir graphique 4.7)¹⁶. De 1995 à 2004, alors que les créances sur l'État progressaient plus vite que les créances sur le secteur privé en Afrique subsaharienne, la tendance était nettement inverse dans les autres pays à faible revenu (voir graphique A9 de l'appendice)¹⁷. En Afrique subsaharienne, la proportion des créances sur l'État est plus basse dans les pays

¹⁶ La croissance de la part des créances sur l'État dans le total des créances peut être compatible avec la tendance à la réduction du déficit budgétaire en Afrique subsaharienne, dans la mesure où l'augmentation du financement bancaire vient compenser le financement par l'accumulation d'arriérés et par la banque centrale, qui est en baisse en Afrique subsaharienne.

¹⁷ Les réserves et les actifs extérieurs représentent aussi une part plus importante de la croissance des actifs dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne que les créances sur le secteur privé.

Graphique 4.7. Afrique subsaharienne et comparateurs : créances du secteur bancaire sur l'État
(En proportion du total des créances)



Source : FMI, *International Financial Statistics*.

de la zone CFA, ce qui traduit l'introduction plus récente de marchés de titres de dette publique (dans l'UEMOA) et la part plus élevée des dépôts publics, due en partie à la présence d'exportateurs de pétrole dans la CEMAC.

La dette intérieure de l'État peut aider les banques à prêter au secteur privé, mais la plupart des avantages doivent être pesés en regard des préoccupations relatives à la dette publique. Une dette intérieure de taille modeste peut favoriser l'intermédiation financière de trois manières : 1) la dette publique dont le risque est faible peut contribuer à compenser le risque élevé des prêts au secteur privé, ce qui permet à ces derniers de croître à l'intérieur des limites prudentielles des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques (Kumhof and Tanner, 2005); 2) la courbe des rendements des instruments de dette du marché intérieur offre une référence pour les marchés de la dette du secteur privé, notamment les prêts bancaires; 3) privilégier le recours aux instruments de dette intérieure plutôt qu'au financement monétaire — pour un niveau donné de financement intérieur — favorise la stabilité macroéconomique. Certains pays d'Afrique subsaharienne n'émettent pas encore de bons du Trésor, ce qui limite les avantages de la dette publique sur le plan du développement du secteur financier. En revanche l'émission de dette publique absorbe l'épargne intérieure, accroît les taux d'intérêt et évince les prêts au secteur privé. Les constatations empiriques quant à l'impact de la dette intérieure sur le crédit au secteur privé sont contrastées¹⁸.

Mise en œuvre de la politique monétaire

Liquidité excédentaire

La présence de liquidité excédentaire dans le système bancaire limite l'efficacité de la politique

¹⁸Christensen (2004) et Adam et Bevan (2004) relèvent quelques signes d'éviction dans les pays d'Afrique, et le FMI (2005d) constate un impact nuancé dans un échantillon plus large de pays à faible revenu, alors que Detragiache, Gupta et Tressel (2005) jugent les effets insignifiants.

monétaire. En présence d'une liquidité excédentaire élevée, les modifications du coefficient de réserves obligatoires n'entraînent pas d'ajustement de la liquidité dans l'économie. La politique monétaire tendra à être particulièrement inefficace dans les systèmes bancaires où l'excédent de liquidité est involontaire, les banques ne disposant pas d'autres possibilités d'investissement. Dans ces conditions, un excès de réserves traduit un rendement marginal très bas des prêts, après déduction des coûts d'intermédiation¹⁹. Les instruments de politique monétaire qui altèrent la base monétaire n'ont pas ou guère d'effet sur les conditions de prêt et sur les grands agrégats monétaires — et ont donc peu d'effet sur l'activité économique. Lorsque la liquidité est détenue à titre de précaution²⁰, une modification du coefficient de réserves obligatoires peut encore exercer un certain effet. Des études empiriques récentes confortent cette hypothèse : au Nigéria et en Ouganda, il a été constaté que les innovations apportées à la masse monétaire exerçaient davantage d'effet sur l'inflation lorsque l'excédent involontaire de réserves était bas que lorsqu'il était élevé (Saxegaard, 2006)²¹.

Manque de profondeur des marchés interbancaires

Le manque de profondeur des marchés interbancaires gêne le mécanisme de transmission des taux d'intérêt. Les opérations sur le marché monétaire sont le plus efficaces lorsque

les opérations de liquidité de la banque centrale, qui ne traite peut-être qu'avec quelques banques seulement, se propagent à toutes les banques par le biais du marché interbancaire. Un marché interbancaire peu profond ne transmet pas efficacement les impulsions de liquidité de la banque centrale : les banques en difficulté coupées du marché interbancaire s'adressent directement à la banque centrale pour remédier à leurs déficits de liquidité (FMI, 2005e). Souvent, par conséquent, les banques centrales retirent et injectent de la liquidité simultanément.

Absence ou exigüité des marchés de titres publics

L'existence de liens financiers directs entre la banque centrale et l'État complique la gestion de la monnaie. Lorsqu'il n'existe pas encore de bons du Trésor, les administrations accèdent souvent directement au crédit de la banque centrale pour financer les déficits budgétaires. Dans ces conditions, il est difficile pour la banque centrale de contrôler la taille et la composition de son bilan. Cela limite sa capacité d'influer efficacement sur la liquidité globale (FMI, 2005e).

Un marché de titres publics trop étroit peut contribuer à l'émergence de problèmes de taux d'intérêt et d'inflation par le biais du budget. Comme les marchés intérieurs de la dette en Afrique subsaharienne ne sont pas en général étroitement intégrés aux marchés financiers mondiaux, les taux d'intérêt intérieurs peuvent s'écarter considérablement des taux de parité sans couverture. Lorsque l'État se finance par l'émission d'obligations, mais que le marché obligataire est exigü et peu développé et que les obligations sont d'échéance courte, il peut s'ensuivre une hausse brutale des taux d'intérêt qui déstabilise le budget et, en augmentant le recours au seigneuriage, aggrave l'inflation²². L'emploi de

¹⁹ Les banques peuvent se trouver incapables de prêter si la réglementation impose artificiellement un plancher aux taux créditeurs et un plafond aux taux prêteurs et limite la possibilité pour les banques commerciales de réduire les dépôts ou d'augmenter le volume des prêts. Les banques — en particulier celles qui détiennent un pouvoir de monopole sur le marché des prêts — peuvent aussi rechigner à prêter lorsque les coûts de transaction sont élevés et que les rendements ajustés en fonction des risques sont bas.

²⁰ Il peut s'agir, par exemple, de compenser l'instabilité de la base de dépôts, un niveau incompressiblement élevé de risque, le sous-développement du marché interbancaire ou autres facteurs structurels similaires.

²¹ Dans la région de la CEMAC, le mécanisme de transition était faible dans les deux cas, ce qui s'explique par le fait que l'excédent involontaire de liquidité est resté relativement élevé pendant toute la période considérée.

²² La libéralisation des taux d'intérêt s'est accompagnée dans de nombreux pays de hausses brutales des taux d'intérêt réels. Pour les 15 pays qui présentaient une dette dans l'une et l'autre période, le taux d'intérêt réel moyen *ex post* a augmenté de près de 10 points entre 1985–89 et 1995–2000; pour l'ensemble des pays de l'échantillon hors

titres d'État ou de banque centrale aux fins du contrôle monétaire est compliqué par de forts couplages avec la volatilité des taux d'intérêt et d'inflation (Adam and O'Connell, 2006).

Absence ou exigüité des marchés des changes

En Afrique subsaharienne, de même que dans quelques autres régions en développement, il existe des obstacles structurels à l'approfondissement des marchés des changes interbancaires. La concentration des marchés — quelques institutions financières seulement contrôlent le gros des transactions — et la réglementation des changes limitent la profondeur et l'efficacité de ces marchés (Canales-Kriljenko, 2003). Parmi les autres restrictions : l'obligation de rétrocession des devises (encore en place, bien qu'en diminution), l'obligation pour les acteurs du marché interbancaire de ne traiter qu'avec des clients, et non entre eux-mêmes, et des limites prudentielles strictes sur les positions ouvertes nettes en devises²³. S'ajoutent à cela d'autres contraintes : manque fréquent de transparence et rareté excessive des adjudications de devises en Afrique subsaharienne, lourdeur bureaucratique et coûts administratifs élevés des marchés organisés — ce qui contribue au maintien de marchés parallèles dans quelques pays), manque de clarté des objectifs des interventions de la banque centrale sur le marché des changes (gestion de la liquidité, lissage de brefs excès de volatilité, ou ciblage du taux de change).

En l'absence de marchés des changes actifs et efficaces en Afrique subsaharienne, les poli-

(suite de la note 22) zone CFA, le paiement moyen d'intérêts sur la dette intérieure représentait 15 % des recettes budgétaires en 1995–2000 (voir Christensen, 2004). En outre, à la fin des années 90, le niveau élevé des taux d'intérêt réels et l'alourdissement rapide du poids des intérêts ont découragé le recours aux ventes d'obligations aux fins de la régulation monétaire en Ouganda et en Tanzanie (Buffie *et al.*, 2004).

²³ Si ces restrictions contiennent les risques et empêchent les activités spéculatives, il convient néanmoins de les considérer au regard de la nécessité pour les participants au marché de prendre des positions ouvertes afin de fournir de la liquidité au marché (Canales-Kriljenko, 2003).

tiques d'intervention des banques centrales sur le marché des changes se heurtent à des difficultés. Bien que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne soient passés à des régimes de taux de change plus flexibles, la plupart des résultats *de facto* — modes d'intervention observés et volatilité à court terme du taux de change nominal — montrent une flexibilité moindre²⁴. Dans de nombreux pays, un niveau d'intervention substantiel de la banque centrale sur le marché est la norme. Ces interventions empêchent que les signaux du marché se transmettent aux taux officiels, ce qui amène souvent des régimes de change flexibles *de jure* à se rapprocher étroitement de régimes à taux fixe. Certains observateurs estiment que la contrainte la plus importante qui freine l'instauration de taux de change flottants dans les pays à faible revenu est peut-être l'absence de marchés financiers qui permettraient aux entreprises résidentes de couvrir les risques liés aux fluctuations temporaires du taux de change (Montiel, 2002).

Instruments de politique monétaire fondés sur des règles

Le recours de la banque centrale à des instruments de politique monétaire directs reposant sur des règles impose des coûts aux institutions financières. Les réserves obligatoires non rémunérées constituent un impôt implicite sur les banques. Les coefficients de réserves obligatoires élevés et en augmentation dans de nombreux pays accroissent régulièrement la charge qui pèse sur les banques. Des coefficients de réserves obligatoires élevés peuvent aussi contribuer de façon significative à augmenter les écarts de taux d'intérêt (voir, par exemple, pour le Malawi, Mlachila and Chirwa, 2002). Si les réserves ne sont rémunérées que partiellement, voire pas du tout, cela incite les emprunteurs et les déposants à contour-

²⁴ Pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la mesure par Reinhart et Rogoff (2004) de la flexibilité du taux de change *ex post* indique un degré élevé d'intervention même pour les pays qui laissent en principe flotter leur taux de change (Masson and Pattillo, 2005).

ner le système des dépôts, et les banques à créer de nouveaux produits au lieu de passifs pouvant donner lieu à la constitution de réserves²⁵ (FMI, 1996 et 2005e).

Réformes du secteur financier

Bien que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne prennent des mesures pour atténuer quelques-unes de ces difficultés, des problèmes demeurent. Souvent, des réformes sont entreprises en réaction à une enquête — parfois dans le contexte de la participation du pays à un programme d'évaluation du secteur financier (PESF) — qui a identifié un vaste éventail d'obstacles. Les réformes du secteur financier font aussi de plus en plus souvent partie de la conditionnalité des programmes appuyés par le FMI²⁶. Ces réformes font suite à la vague antérieure d'efforts de libéralisation du secteur financier, qui est demeurée limitée en raison surtout de sa couverture incomplète, de l'ordre inapproprié d'application des réformes et de leur lancement dans un environnement d'instabilité macroéconomique²⁷. Pourtant, les nouveaux efforts de réforme sont encore souvent incomplets.

²⁵ Le FMI (2005e) observe aussi qu'afin d'encourager les banques à traiter les unes avec les autres sur le marché interbancaire, le taux de rémunération des réserves déposées à la banque centrale devrait être inférieur au coût d'emprunt au guichet d'escompte de la banque centrale.

²⁶ Dans les 27 pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des programmes appuyés par le FMI ont été mis en œuvre au début et au milieu des années 90 pouvaient être comparés à ceux de la fin des années 90 et du début des années 2000, la conditionnalité concernant le secteur financier a fortement augmenté. Le nombre total des conditions afférentes à ce secteur a augmenté de 60 % (de 88 à 140, avec une moyenne de 5,2 conditions par programme). La proportion des conditions applicables à la privatisation et à la restructuration bancaires est passée de 22 à 29 %, tandis que celle de la réglementation et du contrôle bancaires tombait de 42 % à 20 %. La conditionnalité associée à la réforme de la banque centrale et au taux de change est demeurée quasiment inchangée (FMI, base de données MONA).

²⁷ Voir dans Mehran *et al.* (1998) un exposé des réformes du secteur financier en Afrique subsaharienne jusqu'au milieu des années 90.

Microfinance

Ces quelques dernières années, de nombreux gouvernements et ONG d'Afrique subsaharienne ont présenté les institutions de microfinance (IMF) comme une solution à l'accès limité des ménages aux services financiers²⁸. Plus de la moitié des IMF de la base de données CGAP (Consultative Group to Assist the Poor)²⁹ ont été créées après 1998, et le nombre de membres a presque doublé entre 2001 et 2003³⁰. Cependant, la pénétration du secteur demeure modeste. En moyenne, 2,5 % de la population seulement dispose d'un compte dans une IMF; dans la plupart des pays, ce chiffre est inférieur à celui qu'atteignent les banques commerciales (voir graphique 4.8). Les actifs du secteur de la microfinance représentent en moyenne 1,3 % du PIB et 6 % des actifs des banques commerciales (voir graphique 4.9), bien que ces proportions soient sensiblement plus importantes dans certains pays.

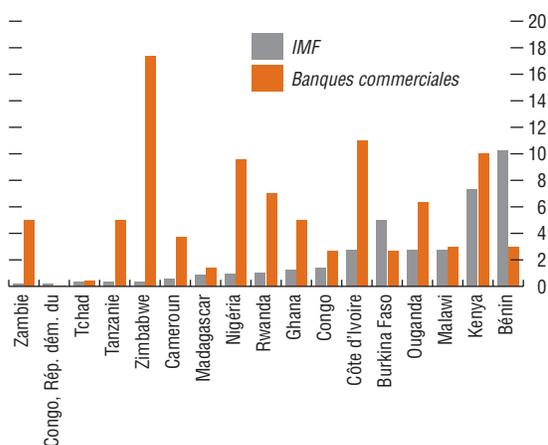
En dépit de sa petite taille, la microfinance semble réussir à atteindre les pauvres. Le sys-

²⁸ Le secteur se compose d'organisations non gouvernementales (ONG), d'institutions financières non bancaires (IFNB), de caisses de crédit mutuel et de coopératives de crédit, de banques rurales, de caisses d'épargne et d'institutions financières postales et même, dans certains cas, de banques commerciales.

²⁹ Cette section repose principalement sur une base de données créée en 1998 par le CGAP pour enregistrer les IMF dans les pays en développement, et qui détient des informations sur 167 IMF dans 37 pays d'Afrique subsaharienne. Bien que la couverture de la base de données soit généralement bonne, elle n'est pas exhaustive. Dans certains cas, elle sous-estime la taille véritable du secteur IMF. La base de données distingue trois types différents d'IMF : 1) réglementées (banques, IFNB réglementées, ONG réglementées); 2) coopératives (coopératives financières et sociétés de crédit mutuel); 3) non réglementées (autres ONG, IFNB, projets d'IMF et autres). Cependant, on ne dispose d'indicateurs détaillés de la solidité financière pour ces institutions que dans 27 pays d'Afrique subsaharienne. Nous complétons les informations de la base de données avec des données sur les coopératives de crédit de 15 pays d'Afrique subsaharienne fournies par le World Council of Credit Unions et des données sur les caisses d'épargne postales obtenues du World Savings Banks Institute.

³⁰ Pour les 86 IMF d'Afrique subsaharienne qui ont fourni des données de façon continue pour la période 2001–03.

Graphique 4.8. Afrique subsaharienne : accès aux services financiers des institutions de microfinance (IMF) et des banques commerciales
(En pourcentage de la population totale)



Sources : base de données CGAP (Groupe consultatif d'assistance aux pauvres); Claessens (2005); calculs des services du FMI.

tème du microcrédit est sensiblement plus important dans les pays pauvres où le système financier formel est relativement petit³¹. Il existe aussi une relation inversement proportionnelle entre le nombre des comptes ouverts dans des IMF et ceux ouverts dans des banques commerciales, ce qui donne à penser que la microfinance compense dans une certaine mesure la pénétration limitée du système financier formel. L'encours moyen du prêt IMF par emprunteur est de 307 dollars EU, ce qui équivaut aux trois quarts du revenu moyen par habitant, et le solde d'épargne moyen est de 141 dollars EU, moins de la moitié du revenu moyen par habitant³². En revanche, le dépôt moyen dans les banques commerciales est égal à quatre fois le revenu moyen par habitant.

Cependant, les coûts d'emprunt dans les IMF sont relativement élevés, ce qui traduit en partie leurs coûts de fonctionnement élevés. Le taux prêteur réel moyen des IMF est de 43 %, le taux médian étant de 29 %, et présente une forte variance entre les pays. Ces taux sont en général plus élevés que ceux des banques commerciales (12 % en moyenne en 2003). Les coûts d'emprunt élevés sont dus à des coûts de fonctionnement plus élevés que ceux des IMF d'autres régions, ainsi qu'à des coûts fixes plus élevés attribuables à la médiocrité des infrastructures, à la faible densité de la population dans les zones rurales et aux coûts élevés de la main-d'œuvre (Lafourcade *et al.*, 2005). Étant donné que les IMF prêtent avant tout aux petites et moyennes entreprises, les taux reflètent peut-être aussi une prime de risque.

Les IMF d'Afrique subsaharienne, en moyenne, maintiennent des portefeuilles d'une qualité relativement élevée, mais la plupart ne

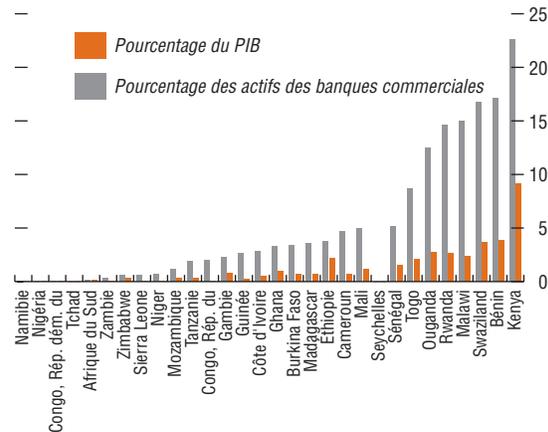
³¹ Cette relation ne se vérifie que lorsque les coopératives de crédit sont exclues de l'échantillon, ce qui paraît raisonnable; ces institutions sont souvent liées à de grandes entreprises.

³² Ces prêts sont en moyenne un peu plus importants qu'au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Asie orientale et Asie du Sud, mais nettement plus faibles que ceux qui sont offerts en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes (Lafourcade *et al.*, 2005).

sont pas rentables. Quoiqu'il existe de grandes différences entre pays, les prêts en arriérés s'élevaient en moyenne à 7 % du portefeuille total des prêts des IMF fin 2003, soit la moitié du taux des banques commerciales³³. Les mesures de la qualité des portefeuilles sont aussi nettement meilleures que celles des IMF d'autres régions en développement. Les recettes produites en interne couvrent en moyenne la totalité des coûts de fonctionnement (coûts de financement et de fonctionnement et provisions pour pertes sur prêts), mais la rentabilité est basse. Cependant, étant donné le niveau élevé des coûts fixes, dans deux tiers des pays le rendement des actifs est en moyenne négatif. Ce sont les IMF organisées par des ONG qui présentent l'autosuffisance opérationnelle et la rentabilité les plus basses, tandis qu'elles sont au plus haut dans les coopératives de crédit et les IMF agréées. Les IMF d'Afrique subsaharienne sont en général moins rentables que celles d'autres régions en développement.

Les faits constatés donnent à penser que les institutions financières formelles et informelles peuvent se compléter. Bien que la microfinance ne puisse prétendre à l'envergure du secteur financier formel, elle sert des groupes que le secteur formel a du mal à atteindre (Honohan, 2004). Dans de nombreux pays, les banques commerciales entrent de plus en plus sur le marché de la microfinance (CGAP, 2004), et quelques grandes IMF ont entrepris de se transformer en banques. L'expansion des IMF dépendra du maintien des subventions pour certains types d'institutions et d'une croissance plus orientée vers le marché pour d'autres. Beaucoup d'IMF financées par des donateurs ou organisées par des ONG, qui visent les plus pauvres, ne sont pas en mesure de couvrir leurs coûts et continueront de dépendre de subventions. Les IMF qui sont autosuffisantes sur le plan opérationnel peuvent, en revanche, s'agrandir si elles

Graphique 4.9. Afrique subsaharienne : taille du secteur financier informel (Pourcentage)



Sources : base de données CGAP; calculs des services du FMI.

³³ Ceci s'explique en partie par le fait qu'il existe beaucoup d'IMF nouvelles, dont les prêts ont été accordés récemment. La part des prêts improductifs tend à augmenter sur la durée de vie du prêt.

restent prudentes dans leur fonctionnement et diversifient leurs portefeuilles.

Financement des entreprises

Les gouvernements d'Afrique subsaharienne ont dans le passé utilisé sans succès les banques d'État ou de développement pour canaliser le crédit vers le secteur privé. Étant donné les pertes financières de ces institutions — la plupart des crises bancaires ont été en partie causées par les pertes de banques de développement — au cours des années 90, la plupart des pays ont entrepris de privatiser ces institutions et ont pris la décision de s'abstenir d'efforts directs pour promouvoir le financement privé. La plupart des gouvernements considèrent que la meilleure manière d'accroître le crédit au secteur privé consiste à améliorer la stabilité macroéconomique et le cadre dans lequel celui-ci opère.

Avec la stagnation du crédit au secteur privé, cependant, certains pays envisagent une approche plus militante — qui pourrait comporter les mêmes types de risque que par le passé. Certains pays comme le Gabon utilisent de nouveau des banques de développement pour canaliser du crédit vers des secteurs prioritaires, jusqu'à présent avec des résultats inégaux ou carrément négatifs. D'autres, comme les pays membres de l'UEMOA, forment des banques spécialisées à capital d'État pour donner à certains secteurs un accès aux types de finance souhaités. Dans de nombreux pays, les organismes de crédit à l'exportation subventionnent l'accès au financement. Il n'existe pas pour l'instant d'étude systématique de ces efforts, mais il apparaît déjà que les problèmes du passé vont probablement ressurgir.

Les marchés boursiers qui ont été ouverts dans un certain nombre de pays pour faciliter l'accès à la finance demeurent peu étendus. Jusqu'en 1989, il n'existait que cinq marchés boursiers en Afrique subsaharienne; il y en a quinze à présent. Plus récemment, des bourses des valeurs ont été établies au Ghana, au Malawi, en Ouganda, au Swaziland et en Zambie. Quelques constatations empiriques indiquent que les marchés boursiers ont aidé les sociétés cotées à trouver un finance-

ment. Cependant, comme peu de sociétés sont cotées et la rotation des actions demeure limitée, les marchés boursiers restent largement confidentiels en Afrique subsaharienne. Le niveau élevé des coûts et l'absence d'infrastructure sont aussi préoccupants (voir encadré 4.5).

Institutions financières non bancaires (IFNB)

En Afrique subsaharienne, les IFNB constituent un groupe varié qui a la capacité d'étoffer l'offre de produits et de services disponibles. Il s'agit des compagnies d'assurances, des fonds de pension, des sociétés de crédit hypothécaire, des sociétés de crédit à la consommation, des sociétés de financement et de crédit-bail et des caisses d'épargne postales. Les IFNB offrent des produits ou services que les banques ne peuvent pas ou ne sont pas autorisées à proposer, et pourraient fournir d'autres instruments d'épargne, d'investissement et de gestion des risques. Certaines IFNB pourraient promouvoir des produits de prêt mieux adaptés aux conditions juridiques et institutionnelles des pays d'Afrique subsaharienne que les banques classiques. Par exemple, lorsque les garanties sont insuffisantes, le crédit-bail peut offrir une solution à plus faible risque pour le prêteur que le financement bancaire. Le développement de ce secteur pourrait aussi accroître la concurrence entre les banques, ce qui pourrait améliorer l'accès au financement. De même qu'avec les banques d'État et les autres institutions soutenues par l'État, cependant, il est légitime de se demander si l'État — en dehors de la fourniture d'un cadre juridique et opérationnel — doit apporter son soutien à ce type d'institutions.

Amélioration de l'environnement opérationnel

De nombreux pays essayent, avec des résultats variés, d'améliorer l'environnement dans lequel opère le secteur financier. Des modifications juridiques, comme la modernisation de la législation bancaire et des lois organisant la banque centrale, permettent des interactions davantage fondées sur le marché. Des modifications du droit des affaires, du droit des faillites notamment, sont aussi cruciales pour le fonctionnement des

marchés financiers. En 1993, désireux de moderniser le droit des affaires, un groupe de 16 pays africains a mis en œuvre l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA), qui a déjà normalisé une grande partie du droit des affaires³⁴. Des efforts plus vastes portent sur la déréglementation des secteurs financiers, bien que des restrictions subsistent dans de nombreux pays en ce qui concerne les taux d'intérêt, l'entrée des banques étrangères sur le marché et les mouvements de capitaux³⁵.

Des enquêtes indiquent que l'environnement opérationnel est un grand sujet de préoccupation. Malgré l'amélioration de nombreuses lois et réglementations, les enquêtes PESF confirment les données des indicateurs de Doing Business, selon lesquelles l'application des réglementations est inégale d'un pays et d'une région à l'autre, et que la transparence et la gouvernance souffrent de problèmes chroniques. Les mesures prises par les pouvoirs publics ou avec leur approbation continuent d'être source de distorsions — comme les restrictions d'accès aux devises et la manipulation des taux d'intérêt, entre autres obstacles au fonctionnement des marchés.

Éléments d'une stratégie de réforme prospective

L'Afrique subsaharienne doit faire de la réforme de ses secteurs financiers une priorité.

³⁴Le droit des affaires recouvre le droit commercial général, le droit des sociétés et les règles applicables aux coentreprises, les lois sur les transactions garanties (garanties et nantissements), le recouvrement des créances, la législation des faillites, le droit arbitral, le droit comptable et le droit contractuel applicable au transport de biens par la route. L'harmonisation est en cours pour le droit du travail et le droit de la consommation.

³⁵Les restrictions applicables au compte de capital en Afrique subsaharienne sont complexes. La moyenne des indicateurs de contrôles pour 13 types d'opérations en capital (la valeur 1 indiquant l'existence d'un contrôle) était de 0,8 pour l'Afrique subsaharienne en 1995–99 et de 0,75 en 2000–04, au lieu de 0,71 et 0,7 pour les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) extérieurs à l'Afrique subsaharienne pendant les mêmes périodes. Les moyennes mondiales pour ces périodes sont 0,66 et 0,63 (données du FMI, 2005a).

À l'heure actuelle, ils ne contribuent pas au développement économique et n'améliorent pas non plus la qualité des services accessibles aux pauvres. Devant l'accumulation croissante de données empiriques et statistiques qui lient finance et croissance, et la conclusion que, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, les limites d'accès sont des obstacles importants à l'expansion des entreprises, la réforme du secteur financier est l'une des clés de la croissance en Afrique.

Pendant que se poursuivent les études sur la meilleure manière de résoudre les difficultés du secteur financier, les réformes devraient viser les principaux obstacles. On dispose à présent de données considérables sur les goulets d'étranglement les plus répandus, ainsi que des enseignements apportés par les tentatives de réforme précédentes. Les nouvelles réformes devraient se concentrer d'abord sur les obstacles identifiés dans de nombreuses études et chercher à améliorer la mise en œuvre des réformes à partir des enseignements du passé. Si des aspects importants sont applicables à tous les pays, les réformes du secteur financier doivent néanmoins reconnaître les facteurs spécifiques à chaque pays, tels que le niveau de développement.

Les priorités suivantes sont proposées :

- *Éliminer les distorsions.* Si les banques sont en général rentables, un développement plus dynamique du secteur bancaire se heurte à de multiples restrictions et au laxisme des contrôles. D'importantes restrictions demeurent, telles que la réglementation des taux d'intérêt et l'usage excessif d'instruments de régulation monétaire coûteux, comme les coefficients élevés de réserves obligatoires. L'élimination ou la réduction de ces restrictions pourrait stimuler le développement du secteur bancaire. De même, la fin du laxisme réglementaire permettrait une meilleure fixation du prix du risque et faciliterait les relations interbancaires.
- *Accroître la taille du marché.* Les données empiriques indiquent que la petite taille du marché entraîne des coûts élevés pour le

Encadré 4.5. Marchés boursiers en Afrique subsaharienne : difficultés et questions fondamentales

Quinze pays d'Afrique subsaharienne disposent de marchés boursiers, établis pour la plupart au cours de la décennie écoulée (voir tableau). L'utilité et le rôle de ces marchés dans le financement de l'industrie ont été débattus aussi bien dans les pays avancés que dans les pays en développement. Tandis que leurs partisans font valoir la nécessité d'un financement à long terme, d'autres craignent qu'une réglementation généralement médiocre ne sape l'efficacité du marché et l'utilité des signaux de prix pour l'allocation des ressources d'investissement.

Les marchés boursiers d'Afrique demeurent embryonnaires. À l'exception de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe, la capitalisation boursière moyenne est d'environ 27 % du PIB; elle tombe jusqu'à 1,4 % en Ouganda. Cela tranche avec un marché émergent comme la Malaisie, qui présente un taux de capitalisation d'environ 161 %. La liquidité du marché est aussi très basse : le taux de rotation n'est que de 0,02 % au Swaziland, contre environ 29 % au Mexique. Le niveau très bas de la liquidité signifie qu'il est beaucoup plus difficile pour un marché local, étant donné le faible volume d'activité,

d'entretenir son propre système de transactions, d'analyse de marché et de sociétés de bourse. Sur la plupart des marchés boursiers d'Afrique subsaharienne, les insuffisances de l'information et de la publicité financière rendent impossible l'échange de la plupart des actions cotées. En outre, la surveillance exercée par les autorités de contrôle est souvent insuffisante.

Les marchés boursiers d'Afrique subsaharienne ont contribué au financement des sociétés cotées, mais on ne constate encore aucun signe d'augmentation des avantages économiques. La structure du financement des sociétés dans certains pays d'Afrique subsaharienne donne à penser que les marchés boursiers sont une source de financement importante (Yartey, 2005a). Au Ghana, le marché boursier a financé environ 28 % de la croissance totale des actifs des sociétés inscrites à la cote sur la période 1995–2002, 16 % en Afrique du Sud entre 1996 et 2000, et 8 % au Zimbabwe entre 1995 et 1999. Dans chacun de ces trois pays, le marché boursier représentait pour ces compagnies la principale source de financement à long terme. Cependant, il n'apparaît pas clai-

Afrique subsaharienne : indicateurs de développement du marché boursier, 2004

	Nombre de sociétés cotées	Capitalisation boursière (en pourcentage du PIB)	Valeur des échanges (en pourcentage du PIB)	Taux de rotation (en pourcentage)
Afrique du Sud	403	214,1	76,5	45,0
Botswana	18	29,4	0,6	2,1
Côte d'Ivoire	39	13,6	0,3	2,5
Ghana	29	30,7	0,8	3,2
Kenya	47	24,9	2,1	8,0
Malawi	8	9,0	1,0	11,1
Maurice	41	39,3	1,6	4,4
Namibie	13	8,1	0,3	4,7
Nigéria	207	20,1	2,3	13,9
Ouganda	5	1,4	0,0	0,2
Swaziland	6	9,3	0,0	0,0
Tanzanie	6	6,2	0,2	2,5
Zambie	11	8,0	0,1	1,1
Zimbabwe	79	87,9	14,0	3,9
Égypte	792	51,3	7,5	17,1
Malaisie	962	161,3	50,8	33,4
Mexique	152	25,4	6,3	29,1
Thaïlande	465	70,6	66,7	93,8

Source : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*.

rement si ces économies en ont tiré avantage sous forme, par exemple, d'une augmentation de l'épargne et de l'investissement, ou d'une productivité accrue des investissements. Enfin, à ce jour, tous les marchés boursiers d'Afrique subsaharienne continuent de dépendre de subventions publiques locales ou régionales pour leur fonctionnement.

D'après les études publiées, les conditions préalables ci-après, dont certaines sont absentes dans quelques pays d'Afrique subsaharienne, sont indispensables pour qu'un pays puisse tirer parti du développement du marché boursier :

- *Un environnement macroéconomique sain et des niveaux de revenu suffisamment élevés.* Les revenus, l'épargne intérieure et l'investissement sont des déterminants importants du développement du marché boursier sur les marchés émergents (Garcia and Liu, 1999).
- *Une mise en place ordonnée.* Un marché boursier ne devrait voir le jour qu'une fois atteint une certaine profondeur de l'intermédiation financière. Yartey (2005b) constate qu'une augmentation d'un point du développement du secteur financier relève le développement du marché boursier de 0,6 point en Afrique subsaharienne, abstraction faite des variations de stabilité macroéconomique, du développe-

ment économique et de la qualité des institutions juridiques et politiques.

- *Des institutions transparentes et responsables.* Des institutions de bonne qualité, la primauté du droit, le contrôle démocratique et une corruption limitée sont aussi des facteurs importants du développement du marché boursier. Ces facteurs réduisent le risque politique et améliorent la viabilité du financement extérieur.

Les marchés boursiers d'Afrique subsaharienne doivent à présent affronter l'enjeu de la régionalisation et ont besoin d'un meilleur développement technique et institutionnel. Bien que les analystes préconisent la régionalisation en Afrique subsaharienne à titre de remède à l'étroitesse des marchés, la réussite de l'approche régionale suppose que soient réunies d'importantes conditions préalables, telles que l'harmonisation des régimes juridiques (législation des faillites et droit comptable) et un régime de commerce libéralisé. Il importe aussi de disposer de systèmes solides de transaction électroniques et de dépôts centralisés. D'autres réformes du secteur financier — amélioration du cadre légal et comptable, capacités d'évaluation du crédit par le secteur privé et supervision réglementaire par le secteur public — seraient également utiles.

développement du marché financier. Quatorze pays d'Afrique au moins appartiennent à des unions monétaires et devraient œuvrer à promouvoir l'intégration financière afin que les pays membres tirent pleinement parti de ces marchés élargis. D'autres pays gagneraient à harmoniser leurs réglementations dans le sens d'une atténuation des restrictions à l'entrée sur le marché, afin de permettre aux firmes financières de bénéficier d'économies d'échelle et d'un champ d'activité élargi.

- *Promouvoir un cadre prudentiel conforme aux structures économiques.* Les cadres prudentiels ont été développés pour des pays plus diversifiés. En Afrique subsaharienne, certaines règles

prudentielles, comme celles sur la diversification du risque, sont systématiquement violées, et d'autres, comme les niveaux minimaux de fonds propres obligatoires et le coefficient de risque nul affecté à la dette publique, peuvent ne pas convenir aux différents niveaux de risque. Étant donné les efforts actuels de réévaluation des cadres prudentiels et le fait que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne envisagent d'adhérer à l'Accord de Bâle II, le moment est peut-être opportun de réviser plus largement le cadre prudentiel des pays à faible revenu. Les pays d'Afrique subsaharienne devraient participer aux forums internationaux qui débattent de ces questions.

- *Recourir à d'autres instruments pour surmonter les goulets d'étranglement.* Il faudra sans doute un certain temps pour résoudre les questions de droit de propriété. Dans l'intervalle, les pays gagneraient à utiliser d'autres instruments (par exemple le crédit-bail), ou à recourir à d'autres solutions que le nantissement (par exemple garanties collectives, prises de participation réversibles) que d'autres régions confrontées aux mêmes obstacles ont adoptés.
- *Éviter les institutions spécialisées à capital d'État.* Jusqu'à présent, les efforts déployés par les autorités pour encourager l'accès n'ont pas abouti. Tout nouvel effort visant à élargir l'offre d'institutions et d'instruments devrait tendre à maximiser le rôle des marchés, réduire les coûts et éviter les interventions qui faussent le marché. Les interventions de ce type — banques de développement d'État, instruments financiers subventionnés — doivent avoir une durée limitée, et les pouvoirs publics, une stratégie de sortie claire.
- *Appliquer équitablement le cadre légal et réglementaire.* L'amélioration de la gouvernance dans l'économie requiert l'application équitable des lois, ce qui devrait être facilité par l'existence de tribunaux de commerce et peut-être de juges spécialisés. Il conviendrait d'examiner régulièrement les différences sur le plan du droit et des usages commerciaux entre les pays qui ont déjà harmonisé leurs législations et les amender le cas échéant.

La décentralisation budgétaire est souvent considérée comme un bon moyen d'accroître l'efficacité des dépenses publiques et de remédier aux disparités régionales et ethniques¹. Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, les administrations infranationales sont maintenant responsables de plus de 70 % des dépenses antipauvreté. Aussi la décentralisation budgétaire a-t-elle été de plus en plus utilisée dans la poursuite des OMD, devant le peu de chances de voir les dépenses publiques améliorer la situation sociale si elles ne se traduisent pas dans la pratique par des services aux citoyens (Banque mondiale, 2003b; Ahmad *et al.*, 2005; Gupta, Powell, and Yang, 2006). Avec l'accroissement des flux d'aide, une quantité encore plus grande de ressources passera entre les mains des administrations infranationales. Cette perspective s'accompagne de défis sur plusieurs plans : responsabilisation de ces administrations, mobilisation de recettes et stabilité macroéconomique. Il importe de faire face à ces défis pour assurer un usage efficace de l'aide (chapitre III).

Le présent chapitre décrit l'expérience de la décentralisation budgétaire faite par plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ces dix dernières années et — dans la mesure où des données sont disponibles — examine l'effet de la décentralisation sur les résultats économiques et sociaux. Il passe ensuite en revue les problèmes qui se sont posés dans la mise en œuvre de la décentralisation budgétaire et propose quelques solutions. L'analyse fait fond principalement sur l'expérience de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, du Ghana, du Nigéria, de l'Ouganda et de la Tanzanie, pays qui diffèrent par leur régime politique et par leur stade de décentralisation : en Afrique du Sud, en Éthiopie et au Nigéria, la dé-

centralisation s'inscrit dans le cadre d'un régime fédéral ou quasi fédéral, alors qu'en Ouganda et en Tanzanie, elle s'opère au sein d'un régime unitaire. Le Ghana, lui aussi doté d'un régime unitaire, a suivi une approche hybride : faible décentralisation vers les administrations locales avec déconcentration des fonctions de l'administration centrale².

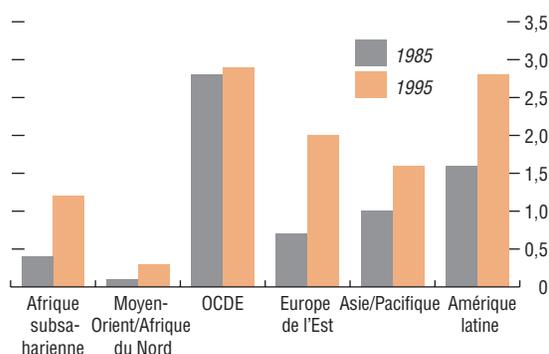
Objectifs

La décentralisation budgétaire dans les pays d'Afrique subsaharienne a divers objectifs, qui sont, en particulier, d'accroître l'autonomie régionale, de rehausser la participation des citoyens au processus politique et de réduire la pauvreté. L'autonomie régionale, volet important des règlements établis au sortir de conflits pour remédier aux disparités régionales et ethniques, a donné l'élan à une décentralisation ambitieuse en Éthiopie et en Ouganda. Une participation civile accrue, une meilleure prestation des services et une réduction plus marquée de la pauvreté furent les raisons de la décentralisation au Ghana et en Tanzanie et ont joué un rôle important dans la seconde vague de décentralisation en Éthiopie et en Ouganda. La décentralisation en Afrique

²Dans un régime unitaire, l'administration centrale conserve tous les principaux pouvoirs et fonctions du gouvernement, aussi bien internes qu'externes. Dans un régime fédéral, un grand nombre des fonctions et pouvoirs internes sont confiés à des entités régionales, comme les provinces ou États. Un système fédéral à part entière repose sur l'hypothèse que tout pouvoir non explicitement conféré à l'administration centrale appartient aux entités régionales. Dans le régime quasi fédéral de l'Afrique du Sud, les provinces mettent en œuvre un grand nombre de politiques nationales, mais les pouvoirs connexes restent généralement aux mains de l'entité centrale. Il y a déconcentration lorsque l'administration centrale conserve pouvoirs et fonctions, mais interagit indirectement avec les citoyens par l'intermédiaire des institutions régionales ou locales placées sous le contrôle de ces derniers.

¹Les auteurs de ce chapitre sont Sanjeev Gupta, Yongzheng Yang et Kevin Carey.

Graphique 5.1. Décentralisation par région, 1985 et 1995¹



Source : calculs des services du FMI à partir des données d'Arzaghi et Henderson (2005).

¹Le nombre d'observations pour chaque région est de 7, 5, 11, 6, 12 et 8, respectivement. L'indice varie entre 0 et 4 et augmente avec le degré de décentralisation.

du Sud est le résultat d'un ensemble complexe de facteurs, parmi lesquels la nécessité de lutter contre la privation dans les régions où existait autrefois la ségrégation et un passé marqué par la puissance des administrations provinciales. Bien que la décentralisation ait toujours été pratiquée au Nigéria, le degré d'autonomie des administrations infranationales a varié d'une période à l'autre et suivant les développements politiques; par ailleurs, la répartition de la richesse pétrolière a fait l'objet de différends récurrents.

La décentralisation budgétaire est limitée en Afrique subsaharienne, en comparaison de nombreuses autres régions du monde (graphique 5.1)³. Parmi les nombreuses dimensions du transfert de responsabilités du centre vers les autres niveaux d'administration, deux seulement seront traitées dans le présent chapitre : les dépenses publiques et la fiscalité. La plupart des pays d'Afrique subsaharienne viennent à peine d'entamer le processus de décentralisation; les pays qui en sont au stade le plus avancé sont l'Afrique du Sud, l'Éthiopie et le Nigéria, suivis de l'Ouganda et de la Tanzanie. En 1985, le degré de décentralisation était presque aussi faible en Afrique subsaharienne qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, mais il s'est sensiblement accru depuis lors (Arzaghi and Henderson, 2005)⁴.

Caractéristiques

Dans cinq des six pays étudiés, une décentralisation rapide a porté à 20 % au moins la part des dépenses déléguée aux administrations infranationales; en Afrique du Sud et au Nigéria, cette part dépasse 50 % (graphique 5.2). L'exception est constituée par le Ghana, où la décentralisation s'est déroulée plus lentement. Les

³Cette conclusion est soutenue par Ndegwa (2002), qui a établi un indice recouvrant les dimensions politique, administrative et budgétaire de la décentralisation.

⁴En général, les pays où 40 à 50 % des dépenses et des recettes relèvent des administrations locales sont considérés comme ayant un niveau de décentralisation budgétaire élevé. L'Argentine, le Brésil, le Canada, la Chine, les États-Unis et l'Inde sont des pays où la décentralisation est relativement forte.

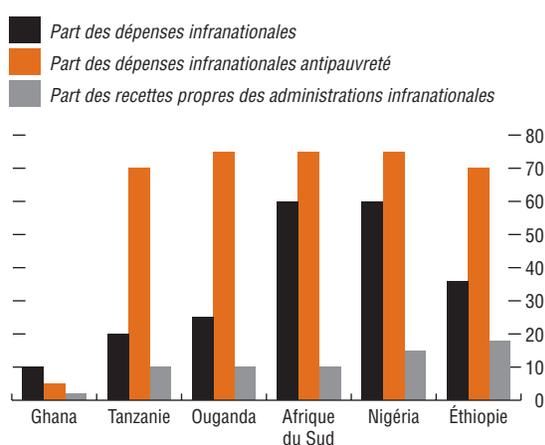
fonctions exactes des administrations infranationales varient d'un pays à l'autre (tableau A14 de l'appendice), mais, en général, celles-ci se sont vu confier la responsabilité de l'enseignement primaire et d'une partie des soins de santé primaire.

Les administrations locales contribuent souvent pour une grande part aux dépenses de réduction de la pauvreté — plus de 70 % dans cinq des six pays. Le Ghana fait ici encore exception, car les ministères de l'administration centrale conservent officiellement les fonctions relevant du secteur social.

Les responsabilités sont fréquemment déléguées dans le cadre d'une fonction de dépense générale. L'administration centrale, sous régime unitaire ou fédéral, conserve souvent la responsabilité de la paie, mais délègue les décisions de recrutement aux administrations infranationales. Au Nigéria, par exemple, la responsabilité de l'emploi dans le secteur de la santé primaire a été partagée entre les États et les collectivités locales après que celles-ci ont manqué à leurs obligations de versement des salaires lorsqu'elles en étaient directement chargées (Khemani, 2006). De même, les administrations infranationales sont d'ordinaire responsables de l'entretien des routes locales, alors que la gestion du budget d'équipement est du ressort de l'administration centrale. La décentralisation est en général plus poussée pour les dépenses courantes que pour les dépenses en capital.

Les administrations infranationales ont peu d'instruments fiscaux à leur disposition. En général, les recettes qu'elles tirent des impôts et taxes représentent moins de 10 %. Pour les impôts locaux, l'assiette la plus courante est la propriété foncière (tableau A15 de l'appendice), mais, dans la plupart des administrations infranationales hors des zones urbaines et semi-urbaines des pays d'Afrique subsaharienne, cette assiette est limitée par une définition imprécise des droits de propriété et des systèmes d'enregistrement et d'évaluation inadéquats. Dans les pays à faible revenu, ces déficiences ont souvent été aggravées par la réticence des résidents à acquit-

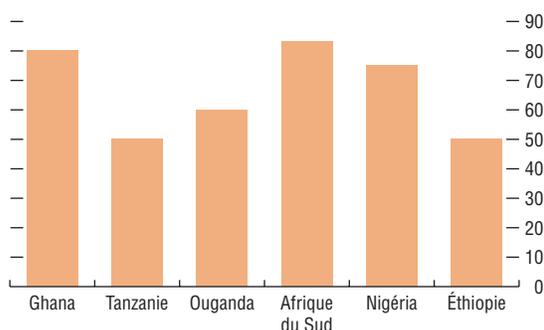
Graphique 5.2. Décentralisation des dépenses et mobilisation des recettes dans six pays¹
(En pourcentage du total consolidé)



Sources : Éthiopie (Ahmad and Brosio, 2005); Tanzanie (FMI, 2005f); Ghana (Ahmad and Brosio, 2005; Inanga and Osei-Wusu, 2004); Ouganda (FMI, 2006); Afrique du Sud (Afrique du Sud, 2005); Nigéria (Ahmad and Brosio, 2005; Alm and Boex, 2002).

¹Dépenses de lutte contre la pauvreté telles qu'elles sont définies par le pays, ou dépenses sociales dans le cas de l'Afrique du Sud et du Nigéria. Les données se rapportent aux périodes suivantes : 2003–04 (Afrique du Sud), 2003–04 (Éthiopie), 2002 (Ghana), 2002–04 (Nigéria), 2001 (Ouganda) et 2003 (Tanzanie).

Graphique 5.3. Financement des dépenses infranationales par l'administration centrale¹
(Pourcentage des dépenses infranationales)



Sources : Éthiopie (Ahmad and Brosio, 2005), Tanzanie (FMI, 2005f), Ghana (Ahmad and Brosio, 2005; Inanga and Osei-Wusu, 2004), Ouganda (FMI, 2006), Afrique du Sud (Afrique du Sud, 2005) et Nigéria (Ahmad and Brosio, 2005; Alm and Boex, 2002).

¹Les données se rapportent aux périodes suivantes : 2003-04 (Afrique du Sud), 2003-04 (Éthiopie), 2002 (Ghana), 2002-04 (Nigéria), 2001 (Ouganda) et 2003 (Tanzanie).

ter les impôts fonciers (Brosio, 1998). En outre, même lorsque le prélèvement des impôts est confié aux administrations locales, comme c'est le cas au Nigéria, la détermination de l'assiette et des taux n'est pas nécessairement de leur ressort. En Éthiopie, les taxes et redevances locales sont soumises à des directives régionales. Bien que la prestation de services au niveau local puisse en principe être couverte par les redevances locales, de nombreux districts sont trop pauvres pour que celles-ci puissent représenter une source importante de financement (Brosio, 1998). Néanmoins, dans quelques grandes municipalités, surtout en Afrique du Sud, le financement par la rémunération des services est un système qui a bien fonctionné. Non seulement les administrations infranationales des pays d'Afrique subsaharienne sont lourdement tributaires des transferts du centre (graphique 5.3), mais elles le resteront probablement dans l'avenir prévisible. De plus, comme l'un des objectifs de la décentralisation est d'ordinaire l'équité interrégionale, les transferts demeureront nécessaires pour remédier aux disparités régionales.

Les administrations infranationales n'ont guère de pouvoir discrétionnaire sur leurs dépenses. La plupart des transferts de l'administration centrale sont destinés à des fins spécifiques, quoique cela soit normalement moins le cas dans les régimes fédéraux, soit par suite du recours au partage des recettes, comme au Nigéria, soit en raison du rôle plus grand des subventions globales, comme en Éthiopie⁵. Les dépenses sectorielles sont généralement décidées par l'administration centrale, quoique les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) insistent de plus en plus sur la participation des collectivités locales à la fixation des priorités de dépenses. Les fonds sectoriaux sont souvent préaffectés. Par exemple, en Tanzanie, environ 70 % des transferts sont destinés à la rémunération du personnel, qui est du ressort de l'administration cen-

⁵Même lorsque les subventions ne sont soumises à aucune restriction, leur lien avec l'emploi peut limiter dans la pratique l'autonomie des dépenses infranationales.

trale, et à l'acquisition de médicaments, gérée au niveau central par le Ministère de la santé (FMI, 2005f). L'acquisition de manuels scolaires est une autre dépense préaffectée.

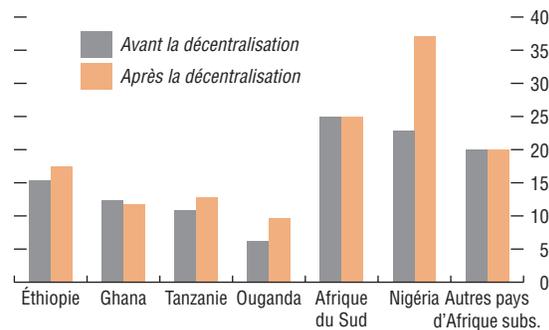
Impact de la décentralisation budgétaire

Il est difficile d'évaluer l'impact de la décentralisation budgétaire sur les résultats économiques ou sociaux. Cependant, cet impact peut être évalué par rapport aux objectifs *intermédiaires* de la décentralisation budgétaire, qui sont notamment de mobiliser des recettes intérieures, d'améliorer les services, de remédier aux disparités régionales et de préserver la stabilité macroéconomique.

Les pays relativement plus décentralisés ont progressé davantage dans la mobilisation des recettes intérieures que les autres pays d'Afrique subsaharienne (graphique 5.4), encore que cette amélioration ne soit pas nécessairement liée à la décentralisation budgétaire. Au Nigéria, par exemple, le renchérissement du pétrole y a fortement contribué et, en Éthiopie, le redressement de l'agriculture après une grave sécheresse n'y est pas étranger. Plusieurs pays ont réformé leur administration fiscale, par exemple en créant un service des gros contribuables pendant la période couverte par le graphique 5.4. En tout cas, après l'augmentation des recettes infranationales qui a suivi en un premier temps la décentralisation, leur élasticité globale est faible. En fait, la Tanzanie a aboli ce qui avait constitué la principale source de recettes pour les administrations locales, la taxe de développement. L'Ouganda a suspendu son impôt progressif sur les particuliers — qui représentait lui aussi la principale source des recettes des administrations locales — pour dix ans.

Dans certains pays, la faible élasticité globale des taxes locales a entraîné leur prolifération. Les instruments fiscaux utilisés, qui vont de la patente aux prélèvements sur les échanges intérieurs, sont généralement des taxes difficiles à gérer, improductives et non transparentes (Brosio, 1998). Ils ne sont pas de nature à améliorer la

Graphique 5.4. Décentralisation budgétaire et recettes intérieures¹
(En pourcentage du PIB)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

¹Une moyenne sur cinq ans est utilisée à la fois pour la période qui précède et celle qui suit la décentralisation. La moyenne pour les autres pays d'Afrique subsaharienne est calculée sur la base des données de 26 pays. L'année 1993 est celle qui a été prise comme seuil pour la décentralisation, année médiane pour les six pays indiqués dans le graphique. Les résultats ne changent pas lorsque des années différentes sont choisies.

gouvernance ou le climat des investissements. En Tanzanie, par exemple, un conseil local est réputé avoir plus de 60 taxes et redevances, y compris une taxe sur la production de noix de cajou, l'une des cultures d'exportation (Fjeldstad and Semboja, 1999). De même, en Ouganda, les collectivités locales prélèvent des «redevances de marché», assortiment de prélèvements et de droits de transaction qui risquent d'être davantage à la charge des petits que des gros opérateurs (Ouganda, 2004).

Une forte dépendance des administrations infranationales à l'égard des transferts de l'administration centrale risque de moins les inciter à mobiliser des recettes et d'atténuer leur responsabilité financière vis-à-vis de leurs mandants⁶. Lorsque les règles régissant les transferts et le partage des recettes ne sont pas transparentes et sujettes à changement, les administrations infranationales s'emploient en général excessivement à s'assurer une plus grande part des recettes nationales — ce qui rappelle la recherche de rentes. Le partage des recettes est souvent politiquement controversé dans les pays riches en ressources comme le Nigéria, où les régions nanties cherchent à s'approprier les rentes (Banque mondiale, 2003b). Les changements fréquemment apportés aux modes de transfert en Éthiopie et en Ouganda montrent à quel point il est difficile d'établir un mécanisme de transfert prévisible qui permette d'éviter une course improductive aux ressources.

⁶Certaines observations laissent penser que de gros transferts de l'administration centrale risquent d'empêcher l'amélioration de la gouvernance au niveau local. De Mello (2004) constate que l'aggravation des déséquilibres verticaux réduit la confiance dans les administrations publiques. Il en attribue la cause à l'absence de lien entre bienfaits et coûts des services dans les systèmes comportant des déséquilibres verticaux. S'appuyant sur les données des États-Unis, Fisman et Gatti (2002b) observent que les transferts interadministrations prêtent davantage à abus que les sources des recettes mobilisées au niveau local. Cependant, de Mello et Barenstein (2002) ne décèlent aucun lien entre l'amélioration de la gouvernance et la quantité des recettes fiscales engendrées au niveau local. En fait, la mobilisation des recettes au niveau infranational tend à entraîner une détérioration de la gouvernance lorsque la décentralisation est déjà à un stade avancé.

La décentralisation budgétaire n'a pas nécessairement rendu les administrations infranationales plus attentives aux préoccupations locales. Au Ghana, par exemple, les autorités locales n'ont rien fait face à la détérioration de l'infrastructure bien que celle-ci figure au premier rang des préoccupations des citoyens (Crook and Manor, 1998). Au Nigéria, les budgets des États sont dans l'ensemble accrus d'une année sur l'autre, sans profonde évaluation des changements nécessaires pour les aligner sur les objectifs de développement (Banque mondiale, 2003b). En Ouganda, les résidents locaux étaient réputés insatisfaits des types et niveaux de services fournis par les conseils locaux (Smoke, 2000). Les doléances de cette sorte à l'encontre des administrations infranationales sont aussi courantes dans les autres pays d'Afrique subsaharienne, comme la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Nigéria, la Tanzanie et le Zimbabwe (Crook, 2003).

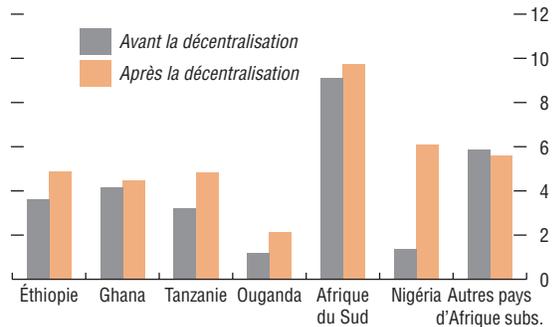
Néanmoins, les dépenses de santé, d'éducation et d'infrastructure de base se sont accrues dans les pays plus décentralisés (graphique 5.5), en partie parce que les dépenses infranationales sont plus orientées vers les secteurs sociaux : en Afrique du Sud, les services sociaux représentent 82 % du total des dépenses des provinces, contre 60 % pour l'administration centrale (Yemek, 2005); en Ouganda, 70 % des dépenses locales sont affectées à la réduction de la pauvreté. L'augmentation des dépenses sociales est à attribuer également à l'accroissement des flux d'aide et à la préférence des donateurs pour l'orientation de ces flux vers les services sociaux de base.

L'impact de l'augmentation des dépenses sociales sur les résultats en matière de services est contrasté. En Ouganda, alors que la lutte contre le VIH/sida est dans l'ensemble jugée efficace, la mortalité infantile et juvénile, en dépit d'une majoration sensible des dépenses de santé ces dernières années, n'a pas reculé au même rythme dans toutes les régions, et les résultats ont été également inégaux pour ce qui est de l'accès à l'eau potable (Ahmad and Brosio, 2005;

tableau A16 de l'appendice)⁷. En revanche, une amélioration a été observée dans le domaine de l'éducation. En Éthiopie, le taux net de scolarisation primaire a augmenté, surtout dans les zones rurales, mais l'accès aux soins de santé ne s'est pas accru (tableau A17 de l'appendice)⁸. On ne sait pas très bien comment ces résultats sont liés à la décentralisation budgétaire, mais certains pays ont poussé plus avant la décentralisation des prestations de services, notamment dans la lutte contre le VIH/sida (encadré 5.1).

Une utilisation inefficace des ressources locales est l'un des principaux obstacles à l'amélioration des résultats dans le domaine social. En Ouganda, une enquête de suivi des dépenses publiques a révélé qu'en 1995, seuls 20 % des fonds affectés au financement des dépenses d'éducation hors salaires ont en fait été versés aux écoles (Reinnika, 2001). Dans certains pays, l'utilisation inefficace des ressources publiques s'est traduite également par une rapide expansion de la fonction publique. En Ouganda, par exemple, le nombre des districts s'est accru tous les ans, et le pays a récemment créé un autre niveau supérieur d'administration locale sous l'effet de pressions politiques. L'expansion de la fonction publique a entraîné une hausse de la masse salariale des administrations infranationales. C'est ainsi qu'en Éthiopie, les dépenses des régions au titre des services administratifs et généraux, y compris les traitements et salaires, sont passées de 21,5 % du total des dépenses courantes en 1993/94 à 31,3 % en 2001/02. Au Nigéria, les

Graphique 5.5. Décentralisation budgétaire et dépenses sociales¹
(En pourcentage du PIB)



Source : FMI, base de données du Département Afrique.

¹Une moyenne sur cinq ans est utilisée à la fois pour la période qui précède et celle qui suit la décentralisation. La moyenne pour les autres pays d'Afrique subsaharienne est calculée sur la base des données de 26 pays. L'année 1993 est celle qui a été prise comme seuil pour la décentralisation, année médiane pour les six pays indiqués dans le graphique. Les résultats ne changent pas lorsque des années différentes sont choisies.

⁷Le succès de l'Ouganda est souvent attribué à la campagne **ABC** — **A**bstain, **B**e faithful, **C**ondoms (abstinence, fidélité et préservatifs); il n'est pas lié à la décentralisation budgétaire.

⁸Même ces résultats peuvent masquer l'impact véritable de la prestation de services. Par exemple, il se peut que le taux net de scolarisation n'ait augmenté que sur le papier et que les élèves aient été en fait absents ou n'aient pas achevé le cycle scolaire. Un faible ratio élèves/enseignant ne renseigne pas sur la qualité de l'enseignement, car une diminution des compétences professionnelles peut être observée lorsque de nouveaux enseignants sont recrutés en grand nombre. De même, la fréquence des consultations dans les cliniques locales n'est pas nécessairement un indicateur correct des soins de santé.

Encadré 5.1. Décentralisation des prestations de services dans la lutte contre le VIH/sida

Un système décentralisé peut être efficace pour le ciblage des services de lutte contre le VIH/sida. Les administrations locales peuvent souvent toucher un plus grand nombre de pauvres en utilisant les réseaux d'information locaux tels que les écoles, cliniques, bibliothèques et panneaux d'affichage (Banque mondiale, 2003b). Certains types de services, comme l'aide aux orphelins, se prêtent davantage à des prestations locales dans le cadre d'une étroite concertation avec la communauté. En outre, les administrations locales parviennent souvent à assurer un retour d'information du niveau local vers les échelons d'administration supérieurs, comme le montre la Stratégie de lutte contre le sida de la municipalité de Msunduzi en Afrique du Sud (Banque mondiale, 2003a).

Gouvernements et donateurs ont eu de plus en plus recours à des systèmes décentralisés pour assurer la prestation des services anti-VIH/sida.

Le gouvernement du Swaziland a accru le financement des collectivités locales pour apporter un soutien aux ménages atteints du VIH/sida. La Banque mondiale, par son Programme multinational de lutte contre le VIH/sida, finance l'initiative de réaction au niveau des districts au Ghana, qui délègue les services de lutte contre ce fléau à 27 districts.

Un recours croissant à des systèmes décentralisés n'en réduit pas pour autant le besoin de concertation nationale et la nécessité d'assurer la responsabilisation des agents infranationaux. Les mécanismes de coordination doivent inclure tous les principaux maillons de la chaîne de prestation des services — organismes de l'administration centrale, administrations infranationales, prestataires de services de première ligne, bénéficiaires, donateurs et groupes de pression —, dont une plus grande interaction accroît la transparence des opérations.

frais de personnel ont représenté une part croissante des dépenses des États, atteignant 34 % en 2000. Dans le même temps, les dépenses de santé n'ont atteint que 0,3 dollar par habitant, et les dépenses d'éducation, 0,5 dollar par habitant (Banque mondiale, 2003b).

Il n'y a guère obligation de rendre compte des résultats sociaux et économiques. La promesse d'une amélioration des prestations de services par la décentralisation repose sur l'idée que celle-ci aidera à renforcer la gouvernance⁹. Bien que la décentralisation ait accru la participation au processus politique, rien ne laisse penser qu'elle ait conduit à une amélioration sensible de la gouvernance des collectivités locales en

⁹L'une des causes d'une mauvaise gouvernance est la corruption. Les études comparatives sur la relation entre corruption et décentralisation confirment généralement l'hypothèse selon laquelle la décentralisation réduit la corruption (Fisman and Gatti, 2002a; De Mello and Barenstein, 2002; Arikan, 2004).

Afrique subsaharienne. Crook (2003) attribue ce fait à la création ou à la consolidation de groupes d'élites locaux dont les domaines d'intérêt ne sont pas la réduction de la pauvreté ou la transparence de la gouvernance. La quasi-insensibilité des administrations infranationales aux besoins des citoyens tient au manque d'intérêt manifesté pour la pauvreté; l'absence de transparence se traduit par une gestion inefficace des ressources publiques. Dans les États du Nigéria, par exemple, la passation des marchés n'est pas un processus ouvert ou compétitif, et les contrats sont souvent accordés pour des raisons personnelles et politiques. En Tanzanie, les relations entre les conseillers locaux et les entreprises auraient été, semble-t-il, une source de préoccupation (Banque mondiale, 2003c).

Les systèmes locaux de gestion des dépenses publiques (GDP) sont peu efficaces. Les opérations de contrôle, d'audit, de suivi et d'évaluation internes sont fortement entravées par

l'utilisation de systèmes comptables dépassés, l'enregistrement manuel des opérations budgétaires et le manque de personnel qualifié. En 2001 et 2004, les systèmes de GDP de quatre des six pays considérés ont été évalués par la Banque mondiale et le FMI (Association internationale de développement et FMI, 2005). Aucune des administrations infranationales n'a été en mesure de communiquer ses comptes budgétaires en 2001; cependant, en 2004, l'Éthiopie a pu le faire et des améliorations ont été observées au Ghana. Le Nigéria n'a pas de système harmonisé de classification et de comptabilité budgétaires pour tous les niveaux d'administration, mais renforce son système d'information budgétaire et uniformise les opérations de budgétisation des divers échelons administratifs. En Éthiopie, la décentralisation rapide et généralement imprévue au niveau des *woredas* a aggravé les problèmes de gestion des dépenses, entraîné une accumulation de comptes à vérifier et rendu difficile l'évaluation des dépenses. En outre, l'inexpérience de la préparation de budgets complets et de la gestion de projets d'équipement a parfois nui à l'exécution du budget (Ahmad, Brosio, and Mattina, 2005). En Ouganda, la médiocrité des rapports des administrations locales à l'administration centrale et leur soumission tardive n'ont guère permis à celle-ci de retracer l'usage fait des ressources transférées.

La capacité de gestion des dépenses est généralement plus faible au niveau local qu'au centre. Par exemple, en Ouganda, l'administration centrale a mis en place un système de contrôle des engagements pour ses propres dépenses hors salaires et retraites, mais pas encore pour celles des administrations locales (FMI, 2006). Lorsque des arriérés sont accumulés, ils peuvent être quantifiés au niveau central, mais pas au niveau local, où les systèmes d'information semblent être plus déficients. Les audits indépendants n'ont pas été étendus aux administrations locales. La capacité de gestion des dépenses varie en outre d'une unité infranationale à l'autre. Par exemple, les décaissements de certains dons conditionnels sont assujettis à la présentation par les districts

de rapports comptables, mais seuls 40 % des districts soumettent les états définitifs dans les délais impartis. De même, Khemani (2006) observe d'importantes différences entre deux États nigériens pour ce qui est de leur capacité de verser les salaires dus au personnel de santé.

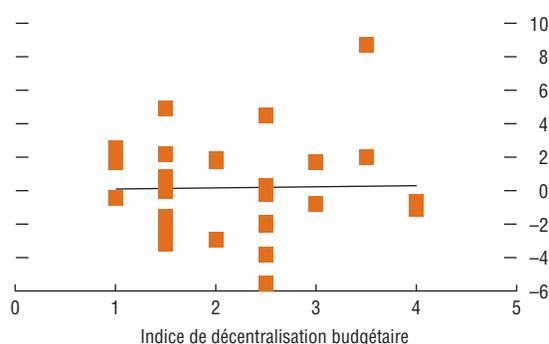
En ce qui concerne l'impact de la décentralisation sur les disparités régionales, le peu de données empiriques dont on dispose à ce sujet fait apparaître des résultats contrastés. En Afrique du Sud, où la recherche d'une solution aux disparités régionales revêt une haute priorité, les dépenses d'éducation, dont sont responsables les provinces, se sont accrues plus rapidement dans les régions les plus pauvres après la décentralisation (Afrique du Sud, Ministère des finances, 1999). En Éthiopie, les disparités régionales se sont fortement réduites depuis la décentralisation pour ce qui est du taux net de scolarisation, mais l'écart entre les zones rurales et urbaines s'est élargi sur le plan de l'accès aux soins de santé (Ahmad, Brosio, and Mattina, 2005), en dépit de la part croissante des transferts aux régions les plus pauvres. De même, entre 1995 et 2000, l'Ouganda a assisté à une diminution des disparités régionales des taux nets de scolarisation primaire, mais à une hausse du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Certaines indications révèlent une progression des flux de ressources aux régions pauvres isolées qui ne recevaient auparavant guère ou pas de services (Crook, 2003). Aux premiers stades de la décentralisation, les flux financiers et les services ont été complétés par l'établissement d'institutions locales (par exemple en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Kenya, au Mozambique¹⁰, au Nigéria et en Ouganda). Pour le long terme, les ressources continueront ou cesseront d'être acheminées vers les régions désavanta-

¹⁰Dans le cadre du projet de planification et de financement décentralisés de la Banque mondiale, une aide et des ressources pour le renforcement des capacités sont apportées à 49 districts de quatre des provinces les plus pauvres du Mozambique, où la décentralisation est une importante composante des efforts de développement rural.

Graphique 5.6. Décentralisation budgétaire et variation du solde du budget de l'État¹

(En pourcentage du PIB, de la moyenne pour 1988–92 à la moyenne pour 1993–97)



Sources : FMI, base de données du Département Afrique; Ndegwa (2002) pour l'indice.

¹L'indice de décentralisation budgétaire varie de 0 à 5 et augmente avec le degré de décentralisation. Voir aussi note 3 de ce chapitre.

gées selon que les institutions centrales seront ou non assez solides pour en assurer la redistribution. En Afrique du Sud, une part équitable des transferts interadministrations est destinée à être redistribuée; en 1999–2000, cette part a été acheminée à raison de 83 % des recettes des provinces et de 29 % du total des transferts aux collectivités locales (Smoke, 2000). En Éthiopie, les transferts sont fonction du nombre d'habitants, du niveau de développement et de l'effort de mobilisation des recettes, mais le nombre d'habitants est fortement pondéré à 55 %, tandis que le niveau de développement ne l'est qu'à 25 % (Degefa, 2003). Au Nigéria, les transferts interadministrations sont fondés sur le principe du partage des recettes provenant principalement du pétrole (y compris une allocation de 13 % aux États producteurs de pétrole). Au niveau des États, le système attribue une forte pondération à la «péréquation» (40 %); il ne fixe pas de normes minimales pour les services publics dans les diverses régions, et il n'y a guère de corrélation entre les transferts et les besoins des États (Banque mondiale, 2003b)¹¹.

La décentralisation budgétaire ne semble pas aggraver la situation macroéconomique. Les pays qui sont relativement plus décentralisés n'ont pas vu s'accroître leur déficit budgétaire ou l'inflation (graphiques 5.6 et 5.7)¹². La raison en est peut-être que l'administration centrale réglemente les emprunts des administrations infranationales ou que celles-ci n'ont pas besoin d'emprunter. Dans les six pays considérés, les administrations infranationales sont dans une certaine mesure habilitées à effectuer des em-

¹¹Les transferts de péréquation sont particulièrement difficiles à concevoir lorsque les données infranationales sont déficientes et qu'il n'existe pas d'indicateurs fiables des disparités régionales. Les enquêtes auprès des ménages dont les résultats servent à calculer le nombre de pauvres sont souvent trop limitées pour permettre d'établir des estimations fiables des variations de l'indicateur de pauvreté et autres indicateurs sociaux.

¹²Au niveau national, la stabilité monétaire est menacée lorsque la banque centrale est asservie aux besoins de financement de l'État. Shah (2005) note que, face à ce problème, les systèmes décentralisés ont tendance à être associés à des banques centrales très indépendantes.

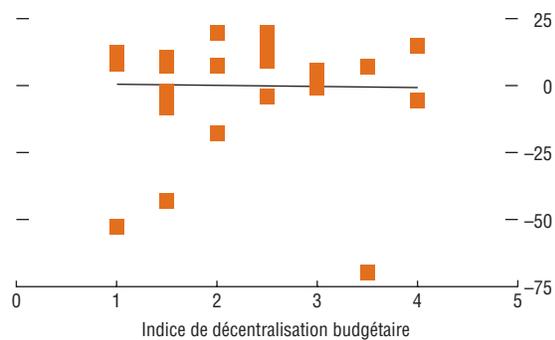
prunts intérieurs, mais les emprunts extérieurs (question qui se pose seulement pour les régimes fédéraux et quasi fédéraux) sont généralement soumis à l'approbation de l'administration centrale ou purement et simplement interdits¹³. En Afrique du Sud, les provinces ne peuvent emprunter qu'à titre de financement d'appoint ou pour des projets d'équipement; ces contraintes ont été imposées après la montée en flèche du déficit de certaines provinces dans les années 90. Les budgets des provinces sont pour l'heure quasiment en équilibre, mais certaines grandes municipalités enregistrent des déficits. Au Nigéria, en dépit du niveau élevé des provisions exigées des banques sur leurs prêts aux États et aux administrations locales, la dette extérieure par habitant atteint dans certains États un niveau égal à 86 % du revenu par habitant (Banque mondiale, 2003b). Certains indices laissent penser que quelques administrations infranationales ont également accumulé des arriérés (comme en Ouganda) qui ont dépassé les emprunts (Ahmad and Brosio, 2005; Banque mondiale, 2003b).

Le risque de non-viabilité de la dette des administrations infranationales peut s'accroître lorsque leurs responsabilités augmentent. C'est pourquoi le gouvernement fédéral nigérian a adopté une loi sur la responsabilité budgétaire pour coordonner les politiques budgétaires des trois niveaux d'administration. La loi, en cours d'approbation par l'Assemblée, est considérée comme un élément clé du processus de réforme qui aiderait à éviter l'instabilité macroéconomique attendue de politiques macrobudgétaires non concertées. C'est ce qui s'est produit en

¹³ Dans un régime unitaire, les emprunts des administrations locales sont généralement limités aux découverts bancaires. Dans un régime fédéral, le pouvoir d'emprunt des administrations régionales est plus grand, mais fait l'objet d'un suivi de la part de l'administration centrale. En Éthiopie, les municipalités peuvent emprunter, ce qui pourrait offrir aux *woredas* un moyen d'accéder à l'emprunt par fusion avec les municipalités. En Afrique du Sud, l'encours de la dette des administrations locales est probablement supérieur à celui de la dette des provinces; la dette des administrations locales représente environ 1,5 % du PIB, tandis que celle des provinces semble négligeable.

Graphique 5.7. Décentralisation budgétaire et variation de l'inflation¹

(Variation en pourcentage, de la moyenne pour 1988–92 à la moyenne pour 1993–97)



Sources : FMI, base de données du Département Afrique; Ndegwa (2002) pour l'indice.

¹ L'indice de décentralisation budgétaire varie de 0 à 5 et augmente avec le degré de décentralisation. Voir aussi note 3 de ce chapitre.

2000/01, lorsque les États ont refusé de réduire les dépenses financées par la manne pétrolière (Banque mondiale, 2003b). Parce que les marchés financiers des pays d'Afrique subsaharienne sont sous-développés et que les informations sur les finances publiques ne se prêtent pas à l'évaluation des risques, la discipline du marché ne joue guère sur les emprunts des administrations infranationales. En outre, le fait que les banques commerciales et les banques de développement appartiennent à ces administrations pourrait donner lieu à des opérations quasi budgétaires et à une augmentation des emprunts intérieurs. Au Nigéria, les banques privées qui accordent des prêts aux États sont excessivement tributaires des dépôts de ces derniers; il en résulte une forte concentration des risques et une plus grande vulnérabilité du secteur bancaire aux perturbations de la politique budgétaire infranationale.

Les mécanismes de partage et de transfert des recettes pourraient compliquer la gestion du budget notionnel. Les mécanismes qui sont fondés sur des ratios fixes de recettes nationales transfèrent automatiquement la volatilité de ces recettes aux administrations infranationales. Cette situation s'observe en particulier dans les pays riches en ressources comme le Nigéria, mais c'est un risque qui se pose dans tout système où le budget national est très instable (par exemple en raison de la dépendance du pays à l'égard de l'aide). Les fluctuations des cours du pétrole peuvent donner lieu à une alternance des périodes d'expansion et de contraction des dépenses et emprunts des administrations infranationales, ce qui non seulement complique la planification des dépenses, mais nuit aussi à la stabilité macroéconomique. Au Nigéria, l'instabilité macroéconomique de 2000/01 met en lumière la nécessité de réduire au minimum la nature procyclique des mécanismes de partage et de transfert des recettes en vigueur, ainsi que celle de coordonner plus étroitement les politiques macrobudgétaires.

La décentralisation budgétaire fait de la coordination des stratégies nationales de réduction de la pauvreté une tâche ardue. En Ouganda et

au Nigéria, où une part importante des dépenses sociales est la responsabilité des administrations locales, il est devenu difficile de coordonner les politiques nationales de réduction de la pauvreté, de fixer des normes minimales et de suivre les progrès accomplis. Au Nigéria, tous les 36 États ont établi des stratégies de développement économique à leur niveau, et il est attendu des administrations locales qu'elles en fassent autant. Étant donné le grand nombre des entités en question et la faiblesse des capacités locales, la préparation de stratégies infranationales qui soient compatibles avec le plan national est une tâche des plus difficiles. L'administration centrale doit veiller à ce que les priorités, normes et politiques énoncées dans les DSRP infranationaux reflètent et renforcent la stratégie nationale.

Défis et options pour l'avenir

Le défi essentiel est de concevoir un dispositif qui responsabilise davantage les administrations infranationales et renforce les incitations à fournir des services et la capacité de le faire tout en préservant la stabilité macroéconomique¹⁴. Ce dispositif variera forcément d'un pays à l'autre, mais il y a des éléments essentiels que l'on retrouve dans tous les cas :

Responsabiliser davantage les administrations infranationales

Mettre en place des contrôles budgétaires au niveau infranational avant de déléguer la responsabilité des dépenses. Pour moins encourager les administrations infranationales à trop recruter dans les domaines sociaux lorsqu'il y a chevauchement des fonctions, la responsabilité du financement de ces embauches doit en principe être déléguée à ces administrations. Cependant, une décentralisation à part entière doit s'accompagner de transferts

¹⁴La responsabilisation des administrations infranationales dépend en fin de compte du processus politique du pays, mais l'analyse de cette question sort du cadre du présent chapitre. Voir Banque mondiale (2003a) et Ahmad *et al.* (2005) pour un examen de la décentralisation budgétaire sous l'angle de l'économie politique.

de ressources de l'administration centrale. En outre, la décentralisation ne doit être envisagée que si les capacités locales d'affectation des fonds à l'usage prévu existent; sinon, l'augmentation des responsabilités et des transferts risque de donner lieu à une utilisation partielle des fonds et à un gaspillage de ressources. Il est donc essentiel de mettre en place des contrôles budgétaires au niveau infranational. Le budget doit comporter une évaluation des coûts impliqués par les décisions d'embauche, fondées sur des stratégies sectorielles conformes au DSRP national.

Publier en temps opportun des informations sur les dotations budgétaires. Pour être plus efficace, la décentralisation doit s'accompagner d'une augmentation du «pouvoir du client» (Svensson and Reinikka, 2004). Cela a plus de chances de se produire si les citoyens sont au courant des dotations budgétaires. En Ouganda, sous l'effet d'une vaste diffusion d'informations sur les dotations par étudiant, 82 % de ces crédits sont parvenus aux écoles en 2001, contre 13 % pendant la période 1991–95 (Banque mondiale et FMI, 2005). En général, la diffusion d'informations sur le budget doit faire partie intégrante du processus participatif prévu par le DSRP.

Mener des enquêtes de suivi des dépenses publiques pour retracer les flux financiers passant entre les mains des administrations infranationales. Ces enquêtes sont particulièrement utiles lorsque les systèmes comptables publics sont faibles ou peu fiables. Elles peuvent éclairer non seulement sur le niveau des ressources détournées des services de première ligne, comme en Ouganda, mais aussi sur l'usage fait des fonds à chaque niveau d'administration et sur les résultats en première ligne¹⁵.

Mettre les administrations infranationales devant la possibilité de sanctions budgétaires. Lorsque les

¹⁵ Les personnes les mieux placées pour effectuer ces enquêtes sont les chercheurs externes ou les agents des services statistiques nationaux, et non les fonctionnaires qui participent directement à la gestion des fonds. Ces enquêtes doivent porter sur tous les niveaux d'administration, de la dotation budgétaire à la prestation des services. Une ESDP rigoureuse peut être exécutée à un coût ne dépassant pas 50.000 dollars (Reinikka and Smith, 2004).

administrations infranationales manquent à leurs obligations, c'est le niveau d'administration immédiatement supérieur qui a tendance à les assumer, comme c'est le cas des paiements de salaires des secteurs sociaux dans certains pays. Une telle pratique non seulement crée un aléa moral, mais ne s'attaque pas à la racine même du mal, qui est souvent l'absence d'obligation de rendre compte, et non le manque de ressources¹⁶. La retenue à la source n'est pas elle non plus susceptible de responsabiliser davantage les administrations infranationales, car elle réduit la transparence des transferts et du partage des recettes.

Lier les affectations de dépenses à des repères de services, dans le prolongement du cadre de responsabilisation qui est souvent utilisé en matière de budgétisation. Les repères permettent au public d'évaluer l'efficacité des administrations locales en reliant les dépenses à des normes de prestation de services, réduisant ainsi au minimum le risque de non-rentabilité des dépenses. Certains pays, par exemple le Nigéria, ont commencé à prendre des mesures dans ce sens. En outre, les repères et les transferts doivent être formellement reliés aux coûts des services fondés sur les besoins locaux exprimés, compte tenu de la capacité des administrations locales à répondre à ces besoins. Les coûts des services doivent être évalués de façon transparente et révisés périodiquement. Ces systèmes de transfert assis sur les coûts et les besoins peuvent rendre nécessaire une modification sensible des dotations actuelles, basées sur les niveaux récents des dépenses¹⁷. Aussi l'utilisation de

¹⁶ Selon Khemani (2006), rien ne laisse penser que les administrations locales de deux États nigériens n'ont pu payer les salaires en raison d'une insuffisance de ressources — les salaires n'ont pas été versés même lorsque des crédits budgétaires avaient été affectés à cet effet, ce qui donne à croire que le problème a son origine dans le détournement des fonds de l'usage auquel ils étaient destinés.

¹⁷ Cela peut être difficile à gérer. Par exemple, l'Éthiopie a constaté que certains *woredas* ont enregistré une forte réduction des transferts lorsqu'une plus grande importance a été accordée aux besoins, ce qui a nécessité un ajustement graduel aux nouveaux niveaux de transferts.

repères de services pourrait-elle s'accompagner d'une évaluation des affectations des dépenses et des mécanismes de transfert.

Créer des incitations à l'amélioration des services dans le système de transfert de recettes. Une solution possible est celle qui consiste à assujettir les transferts de recettes aux administrations infranationales à l'observation des repères de services. Toute infraction donnerait lieu à des pénalités, par exemple sous forme d'un ajournement des transferts et de la prise de sanctions contre les coupables jusqu'à ce que les résultats s'améliorent. Les pénalités doivent être rendues publiques à l'appui des efforts de renforcement de la responsabilité financière en aval. En Tanzanie, dans le cadre du Programme de soutien aux administrations locales (financé en partie par la Banque mondiale), ce sont les transferts qui sont utilisés en vue d'inciter les administrations locales à améliorer leurs résultats administratifs. Le respect des critères fixés est la condition que celles-ci doivent remplir pour bénéficier d'une plus grande liberté dans l'utilisation des transferts.

Améliorer l'information sur les opérations budgétaires infranationales. La communication en temps opportun de données exactes est essentielle à l'évaluation des résultats des administrations infranationales et à la responsabilisation en amont. Des systèmes de GDP efficaces procurent des données budgétaires qui peuvent servir à évaluer les prestations de services contre des intrants financiers lorsque d'autres outils sont utilisés en même temps, comme les enquêtes de suivi des dépenses publiques et les enquêtes quantitatives¹⁸. C'est l'Afrique du Sud qui a le système le plus avancé à cet égard. La loi sur la gestion des finances publiques exige du Trésor national qu'il publie des rapports trimestriels sur les opérations

¹⁸ Les enquêtes quantitatives sur la prestation de services est centrée sur l'unité fournissant les services de première ligne (par exemple l'établissement de santé ou l'école), à l'instar des enquêtes à objectifs multiples auprès des ménages et des entreprises. Elles portent sur les flux de ressources, la disponibilité et le bien-fondé des intrants, les produits, l'efficacité et la qualité des services. Ces enquêtes ont été menées au Mozambique, au Nigéria, en Ouganda et en Zambie.

des provinces, et il est probable qu'un dispositif de ce type sera étendu aux municipalités. Il est en outre nécessaire de faire de la communication des données infranationales un processus plus transparent et moins long. Par exemple, le gouvernement nigérian a proposé de coordonner plus étroitement les opérations de budgétisation des trois niveaux d'administration, mais le projet de loi n'a pas encore été adopté par le Parlement. L'Ouganda envisage de réduire à une poignée la trentaine de transferts mensuels aux districts, qui seront essentiellement divisés entre transferts de développement et transferts de fonctionnement. Des systèmes de GDP qui fonctionnent bien sont d'une importance critique dans les pays qui ont largement recours aux subventions globales ou au partage des recettes; dans le cas de ces pays, il importe de savoir comment les administrations infranationales allouent les recettes non affectées.

Améliorer le recouvrement des recettes au niveau infranational

Donner aux administrations infranationales des pouvoirs de décision clairement définis, mais limités, sur les taux appliqués à une base d'imposition harmonisée¹⁹. Comme les administrations infranationales ont peu de sources de recettes élastiques, la capacité de prélever un impôt complémentaire sur des bases d'imposition nationales plus élastiques est souvent le moyen le plus efficace de relier leurs dépenses à leurs responsabilités en matière de recettes. En Afrique du Sud, les administrations infranationales peuvent appliquer une surtaxe sur le revenu en plus de l'impôt sur le revenu prélevé au niveau national, quoiqu'elles n'aient pas encore décidé de le faire. Cela laisse la complexité administrative de la définition de la base d'imposition au niveau central, où les capacités sont les plus fortes. Au

¹⁹ Pour éviter les problèmes de coordination qui se posent lorsque différents niveaux d'administration ont une base d'imposition commune, l'étude de Gupta *et al.* (2005) recommande que les dispositions budgétaires précisent qui est le chef de file dans les décisions conjointes et définissent les mécanismes à suivre pour aplanir les différences, le cas échéant.

Nigéria, en revanche, les affectations de recettes fiscales ne s'accompagnent pas de pouvoirs de décision sur les taux. Sauf en Afrique du Sud, des réformes législatives s'imposeront pour permettre aux administrations infranationales d'imposer une surtaxe sur le revenu.

Éviter la fragmentation de bases d'imposition économiquement semblables. De telles divisions compliquent le régime fiscal et diluent la capacité de recouvrement des impôts sans relier la fiscalité infranationale à la prestation de services. En Éthiopie, par exemple, les impôts sur le revenu, les bénéfices et les ventes relèvent d'instances différentes selon la nature de l'employeur et la structure de détention du capital, ou selon le type d'activité du contribuable. En conséquence, les employés fédéraux relevant d'une juridiction locale ne peuvent relier leurs paiements d'impôts aux services locaux parce que les paiements vont à l'administration centrale. De même, l'agence fiscale locale recouvre l'impôt sur le revenu des particuliers auprès des employés des *woredas*, alors que le même impôt est prélevé sur le revenu des agents des administrations régionales par l'agence fiscale régionale.

Établir des directives générales bien claires sur les impôts et taxes locaux pour empêcher la prolifération d'instruments fiscaux infranationaux inefficaces. Non seulement de tels instruments ne contribuent pas dans une large mesure aux recettes, mais ils ne renforcent pas non plus l'obligation de rendre compte des dépenses. En fait, leur introduction est souvent une marque de non-responsabilisation. La prolifération de ces instruments est parfois le résultat de la non-concordance des transferts et des responsabilités des administrations infranationales en matière de dépenses. Dans les pays riches en ressources naturelles, il existe une marge de manœuvre pour rationaliser le système fiscal des administrations infranationales. Dans les pays où l'administration centrale conserve le pouvoir de décision sur les impôts et taxes que les administrations infranationales peuvent instituer, c'est elle qui pourrait établir des directives générales concernant les impôts et taxes locaux. Par exemple, le

gouvernement ougandais a créé un Comité de coordination pour l'accroissement des recettes locales afin d'aider les administrations locales à appliquer des pratiques optimales en matière de fiscalité locale. Dans les pays (en particulier sous régimes fédéraux) où le pouvoir fiscal marginal est entre les mains des administrations infranationales, celles-ci pourraient chercher à se mettre d'accord avec l'administration centrale sur les directives en matière de fiscalité.

Adapter l'administration des impôts fonciers aux conditions locales. Bien qu'il ait été difficile de recouvrer les impôts fonciers dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne, l'expérience de l'Afrique du Sud montre que ces impôts peuvent être une source importante et stable de recettes infranationales. Si la plupart des pays de cette région ne peuvent pas s'attendre à bénéficier à court terme d'une source de recettes aussi stable parce qu'ils n'ont pas l'infrastructure nécessaire pour recouvrer les impôts, ils peuvent toutefois établir une base d'imposition pour les taxes connexes, au moins dans les zones urbaines et semi-urbaines. Dans certains pays, les impôts locaux sont assis sur l'adresse des propriétés en question — frappant ainsi en fait les résidents, et non les propriétaires (Farvacque-Vitkovic and Godin, 1998). Le Burkina Faso prélève une taxe de résidence dans les zones urbaines, dont le niveau dépend de celui des services dans le quartier et de la qualité des maisons, mesurés par la consommation d'eau et d'électricité. Le Ghana et la Tanzanie taxent l'usufruit, et non la propriété²⁰.

Envisager de recourir aux redevances pour financer les services municipaux dans les zones urbaines. Il faut veiller à ce que ces redevances ne pèsent pas sur les pauvres tout en frappant les nantis, qui sont souvent les principaux utilisateurs

²⁰ Les immeubles peuvent être taxés dans les deux pays même lorsque le titre de propriété du terrain est détenu par l'État. La Tanzanie a lancé un programme d'officialisation des titres de propriété des habitations à usage résidentiel et professionnel qui accroît la délivrance de titres individuels. Allier le recouvrement des impôts fonciers à celui des loyers fonciers est une autre option qui a le mérite de la simplicité administrative.

de certains services. La rémunération des services dans ces cas est donc justifiée par le souci d'équité; l'administration centrale peut établir des directives sur le type et le montant des redevances d'utilisation que les administrations locales peuvent prélever. Les droits exigés pour les soins de santé de base et l'enseignement primaire pourraient, par exemple, être soumis à des principes d'équité.

Établir des formules de transfert qui incitent à la mobilisation de recettes infranationales. Il faut concilier les transferts dictés par un souci d'équité avec la nécessité de préserver les incitations à la mobilisation de recettes infranationales. La fiscalité locale peut rendre les administrations infranationales plus comptables de leurs actes à l'égard des citoyens, mais, si la mobilisation de recettes a pour contrepartie un recul des transferts de l'administration centrale, les progrès de la responsabilisation sont effacés²¹. L'affectation des recettes locales par l'administration centrale, comme en Tanzanie, doit être évitée.

Renforcer la capacité infranationale

Adapter le rythme de la décentralisation à la capacité locale. En général, lorsqu'un pays d'Afrique subsaharienne procède à la décentralisation, il le fait à un rythme qui est le même pour toutes ses régions. Même lorsque la décentralisation a été progressive, comme en Tanzanie, ce sont des considérations de temps, et non de capacité, qui ont généralement primé dans sa conception, quels que soient les résultats des premières étapes. Si la Constitution des pays sous régime fédéral prévoit une décentralisation symétrique pour tous les États ou provinces, ces derniers ont néanmoins le pouvoir de décider du degré de responsabilité qu'ils délèguent dans la pratique

²¹ En Éthiopie, la formule de transfert de l'administration fédérale aux régions comporte un indicateur de l'effort de mobilisation de recettes dans lequel une pondération positive est affectée à la génération de recettes locales. Du fait que cet indicateur est le ratio recettes propres budgétisées/dépenses courantes et que sa variation est due surtout à celle des dépenses, il n'a pas grand-chose à voir avec l'effort de mobilisation de recettes propres.

aux administrations locales²². Les risques d'un rythme uniforme sont illustrés par l'Ouganda, où la rapide décentralisation opérée à la fin des années 90 a poussé à l'extrême la capacité des districts à assumer de nouvelles responsabilités. Le fait que plusieurs dimensions de la capacité, dont le coût de la prestation des services et la mobilisation de recettes, ont tendance à être meilleures dans les zones urbaines laisse penser que les régions comportant des villes seraient des candidates idéales pour des programmes de décentralisation pilotes.

Dans les pays sortant d'un conflit, procéder avec souplesse à la décentralisation budgétaire dans le moyen terme (Gupta et al. 2005). Il y a souvent dans ces pays des pénuries aiguës de compétences administratives, même au niveau central. La priorité à court terme doit être, par conséquent, de renforcer la capacité administrative centrale. Lorsque cela est possible, il y a lieu d'établir des dispositifs de partage des recettes, uniquement pour une durée limitée, jusqu'à ce que la capacité infranationale soit viable.

Concevoir des initiatives de réforme des services publics qui recouvrent les administrations infranationales. Les efforts de réforme passés avaient tendance à se concentrer sur l'administration centrale et risquent ainsi d'être très incomplets, surtout dans les pays sous régimes fédéraux, où les administrations infranationales ont un pouvoir discrétionnaire sur les conditions d'emploi. Parce que les conditions d'emploi au niveau central représentent généralement un point de repère pour les agents infranationaux, il importe de veiller à ce que les réformes visant à accroître la productivité de l'administration centrale soient étendues aux niveaux infranationaux. Une gestion intégrée des services publics encourage en outre les affectations dans les zones désavantagées lorsque l'administration centrale offre des possibilités de promotion ou des primes.

²² En Éthiopie, par exemple, les quatre régions dotées des systèmes de GDP les plus avancés ont été les premières à procéder à la décentralisation vers les administrations locales.

Déléguer les dépenses en capital aux niveaux infranationaux lorsque la capacité s'améliore. La plupart des systèmes décentralisés maintiennent les projets d'équipement aux niveaux d'administration supérieurs tout en déléguant la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien²³. Cette action est généralement fondée étant donné la capacité limitée des administrations infranationales, la probabilité d'externalités des projets d'équipement et une faible responsabilisation qui crée un risque de «captation» des dépenses en capital par les élites locales (Banque mondiale, 2003a). Avec le temps, toutefois, les administrations infranationales devront être en mesure de renforcer leur capacité grâce à l'apprentissage par la pratique. Il est difficile d'aligner tout à fait les dépenses en capital sur les besoins locaux à moins que les administrations infranationales ne jouent un rôle fondamental dans la conception et l'exécution des projets d'équipement.

Assurer la stabilité macroéconomique

Définir les règles régissant les emprunts infranationaux et en assurer l'application. En raison du sous-développement des marchés financiers intérieurs, il est essentiel de réglementer les emprunts des administrations infranationales en Afrique subsaharienne. Dans nombre de pays, les règles appliquées aux emprunts infranationaux manquent de clarté, de même que les conditions dans lesquelles les administrations infranationales peuvent emprunter. En Tanzanie, de surcroît, la plupart des prêts aux administrations locales proviennent du Conseil public des prêts aux administrations locales, ce qui risque de créer pour l'administration centrale des obligations budgétaires au titre des emprunts infranationaux. Dans les pays où la capacité infranationale est adéquate et où une surveillance est exercée par l'administration centrale, la règle d'or de l'em-

prunt pour financement de dépenses en capital peut être suivie : les emprunts infranationaux à titre de financement d'appoint sont acceptables, tant que la transaction entre le prêteur et l'emprunteur infranational s'inscrit dans un climat d'indépendance²⁴.

Éliminer les arriérés infranationaux. Dans certains pays, le principal risque lié à la dette infranationale est l'accumulation d'arriérés (notamment dans le cadre des plans de retraite des employés, comme en Tanzanie). Il est essentiel d'éviter de donner l'impression que l'on peut laisser s'accumuler des arriérés au titre d'obligations financières au lieu de recourir à l'emprunt. L'administration centrale doit définir des règles bien claires sur l'élimination des arriérés et la non-accumulation d'arriérés futurs. Elle doit en outre durcir les contraintes budgétaires infranationales en précisant qu'elle ne comblera pas le trou si des arriérés sont accumulés au niveau infranational.

Mettre en place un mécanisme de suivi de la dette et des arriérés infranationaux. Bien que la charge de la dette des administrations infranationales semble limitée, il arrive que cette dette ait atteint un niveau difficile à soutenir, comme c'est le cas pour certains États nigériens. Les institutions actuelles ne semblent pas pouvoir assurer le suivi de la dette infranationale; les données sont très lacunaires. L'information sur la dette infranationale doit occuper une grande place dans les relations budgétaires entre les niveaux d'administration. Il faut en outre renforcer les systèmes de GDP pour surveiller les arriérés infranationaux, retracer les engagements aussi bien que les décaissements.

Établir un mécanisme de coordination des politiques macrobudgétaires de l'administration centrale et des administrations infranationales. La coordination macroéconomique prendra de l'importance à mesure que le volume des opérations budgétaires déléguées aux administrations infranatio-

²³ Dans ces circonstances, il importe que l'ensemble des administrations publiques tiennent compte des coûts récurrents liés aux projets d'équipement et que la délégation de la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien ne soit pas tout simplement un moyen de transférer la charge budgétaire.

²⁴ Les banques publiques ont une forte propension à prêter aux administrations publiques (voir, par exemple, Hauner, 2006).

nales augmentera. Elle doit reposer, surtout et avant tout, sur un cadre macroéconomique national comportant 1) une convergence de vues entre les différents niveaux d'administration sur l'évolution probable de l'inflation et autres variables macroéconomiques pendant une année donnée et sur le tour à donner à la politique budgétaire au niveau consolidé; 2) un mécanisme de coordination des travaux de préparation des budgets des administrations centrale et infranationales; 3) le partage des informations sur le budget durant l'année; et 4) les institutions nécessaires, telles que les conseils de suivi budgétaire prévus par la loi sur la responsabilité budgétaire au Nigéria.

Faire des mécanismes de partage et de transfert des recettes une composante intégrante du dispositif de coordination macrobudgétaire. Si possible, la formule de partage des recettes pourrait moduler les règles appliquées aux sources de recettes selon leur degré de volatilité. Une option consisterait à convertir en redevances la part des recettes pétrolières (en fait, celle des recettes volatiles quelles qu'elles soient) revenant aux administra-

tions infranationales des pays producteurs de pétrole. On pourrait aussi, pour lisser les dépenses, mettre de côté au moins une partie des recettes pétrolières exceptionnelles (ou de toutes recettes volatiles) à des fins de stabilisation. De tels dispositifs peuvent être particulièrement utiles pour atténuer les contraintes de liquidité à terme et réduire les incitations à l'emprunt au niveau infranational. Certains pays ont déjà adopté des mesures pour lisser les dépenses financées par les recettes pétrolières. Au Nigéria, par exemple, une règle budgétaire fondée sur le cours du pétrole exige qu'une grande partie de la manne pétrolière soit épargnée. En Ouganda, le Fonds de lutte contre la pauvreté, qui vise à protéger les composantes budgétaires antipauvreté de la volatilité due aux transferts, a bénéficié aux administrations locales. Néanmoins, ces mécanismes de stabilisation ne sauraient être efficaces sans une discipline budgétaire absolue et une structure de gouvernance solide²⁵.

²⁵Voir Davis *et al.* (2001) pour de plus amples détails sur les fonds pétroliers.

APPENDICE

Tableau A1. Initiative d'allégement de la dette multilatérale : part du FMI

Pays	Millions de dollars EU	Pourcentage du PIB 2005	Flux d'allégement FMI 2006 en % du financement public extérieur net (dons compris)	Qualité du système de GDP (repères atteints sur 16)
Bénin	49	1,1	5,2	8
Burkina Faso	82	1,4	2,0	9
Éthiopie	114	0,9	0,3	7
Ghana	314	2,9	5,5	7
Madagascar	184	3,9	3,5	4
Mali	89	1,7	4,0	11
Mozambique	119	1,8	1,1	4
Niger	86	2,5	1,9	5
Ouganda	108	1,2	3,8	8
Rwanda	29	1,4	1,8	8
Sénégal	135	1,6	7,3	7
Tanzanie	296	2,4	3,8	11
Zambie	570	7,9	3,3	3

Sources : estimations des services du FMI. Qualité des systèmes de GDP : étude de l'IDA et du FMI sur la «Mise à jour de l'évaluation et de la mise en œuvre des plans d'action pour renforcer les capacités des pays PPTÉ à suivre les dépenses publiques de réduction de la pauvreté», 12 avril 2005; disponible sur l'Internet à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2005/041205a.htm>.

Note : Les chiffres font référence à l'allégement net de l'assistance PPTÉ (disponible dans les comptes généraux pour les opérations PPTÉ).

Tableau A2. Indicateurs financiers de l'Afrique subsaharienne, 2004

	Nombre de banques commerciales	M2/GDP (en %)	Actifs bancaires/PIB (en %)	Crédit au secteur privé/PIB (en %)	Crédit à l'administration centrale/PIB (en %)	Coefficient de fonds propres (en %)	Population disposant d'un compte formel (en %)
Afrique du Sud	35	66,5	109,0	79,9	6,8	13,3	46,0
Angola	16	15,0	24,1	4,3	1,9	19,6	2,0
Bénin	9	23,5	...	14,1	1,0
Botswana	10	30,2	37,0	17,7	...	20,6	47,0
Burkina Faso	8	21,7	...	13,1	1,2	...	2,7
Burundi	8	26,9	...	21,5	0,9	20,2	...
Cameroun	10	17,3	18,7	8,8	1,7	8,3	3,7
Cap-Vert	4	74,6	86,0	34,9	22,5	13,3	...
Comores	1	22,1	19,0	...	0,4	...	5,0
Congo, Rép. du	4	14,6	8,9	3,2	0,9	3,7	2,7
Congo, Rép. dém. du	9	8,3	8,0	1,1	0,6
Côte d'Ivoire	16	23,6	...	13,8	3,6
Érythrée	2	153,3	171,0	...	51,0
Éthiopie	9	57,4	84,3	21,0	12,7	12,3	...
Gabon	6	17,3	22,1	9,3	2,6	17,8	16,0
Gambie	7	45,1	55,6	12,9	9,7	8,0	...
Ghana	9	32,1	27,3	11,6	8,9	9,3	5,0
Guinée	7	16,9	14,1	...	3,8	20,6	...
Guinée-Bissau	1	30,5	9,3	1,7	0,5
Guinée équatoriale	4	8,8	9,6	...	0,2	...	2,7
Kenya	43	39,0	38,5	23,5	10,1	16,5	10,0
Lesotho	4	25,8	37,0	5,6	8,3	...	17,0
Libéria	3	...	26,4
Madagascar	7	24,4	24,5	8,5	4,0	12,0	1,4
Malawi	10	22,7	32,5	5,7	5,3	23,0	...
Mali	10	29,4	30,1	19,0	0,6	8,0	...
Maurice	10	89,7	...	56,4	21,6	14,3	...
Mozambique	13	25,3	...	1,9	5,0	14,0	...
Namibie	4	40,0	61,9	42,7	5,0	14,8	28,4
Niger	7	14,3	9,3	5,6	0,6
Nigéria	90	23,6	45,0	13,7	5,0	—	9,6
Ouganda	15	20,5	22,1	5,9	6,8	20,6	6,3
Rép. Centrafricaine	3	16,0	8,8	6,5	1,0	...	0,8
Rwanda	6	18,2	18,2	9,8	1,5	18,3	7,0
São Tomé-et-Príncipe	6	49,2	66,4	18,7
Sénégal	12	35,5	...	20,3	1,7	11,5	...
Seychelles	6	110,9	143,8	28,0	78,9	18,0	...
Sierra Leone	7	19,1	...	3,9	4,8	38,1	...
Swaziland	4	21,0	26,5	17,3	2,0	...	35,3
Tanzanie	21	23,1	23,0	7,5	2,6	21,2	5,0
Tchad	7	8,5	10,0	3,3	0,8	...	0,4
Togo	3	28,6	...	15,9	1,4
Zambie	15	21,8	26,9	6,5	7,0	0,0	...
Zimbabwe	12	38,8	85,9	21,7	7,8	35,7	17,4
Afrique subsaharienne	30	42,7	67,4	39,5	6,1	12,6	26,8
Pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne	30	59,9	96,0	70,2	6,7	14,0	41,2
Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne	30	27,6	38,3	12,3	5,5	11,2	7,6
Pays exportateurs de pétrole	53	20,0	33,6	11,1	3,5	4,9	7,1
Pays importateurs de pétrole	23	49,4	77,5	47,6	6,8	14,7	33,9
Pays zone CFA	9	20,4	16,1	11,8	1,5	9,8	3,9
Pays hors zone CFA	34	46,5	72,5	44,0	6,8	12,8	29,2

Sources : FMI, Département Afrique, Profils du secteur financier, et *International Financial Statistics*; Beck, Demirgüç-Kunt, and Peria (2005); Claessens (2005).

Note : Lorsque les données pour 2004 ne sont pas disponibles, les chiffres de l'année la plus proche sont utilisés. Les moyennes sont calculées en utilisant les pondérations des PIB ajustés en PPA.

Tableau A3. Afrique subsaharienne et comparateurs : propriété du secteur bancaire
(Part des actifs bancaires)

	Propriété d'État		Propriété étrangère	
	1996–99	2000–03	1996–99	2000–03
Afrique subsaharienne	0,2	0,1	0,4	0,5
Autres pays à revenu faible–intermédiaire	0,3	0,3	0,2	0,2
Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne	0,3	0,2	0,4	0,4
Autres pays à faible revenu	0,4	0,4	0,1	0,1
Pays de la zone CFA	0,1	0,1	0,5	0,5
Producteurs de pétrole	0,1	0,2	0,3	0,3
Pays à revenu intermédiaire d'Afrique subsaharienne	0,2	0,1	0,4	0,6

Source : données-pays de la Banque interaméricaine de développement.

Note : Les groupes de revenu sont fondés sur le classement, par la Banque mondiale, du revenu national brut (RNB) par habitant en 2004. Pays à faible revenu : RNB par habitant égal ou inférieur à 825 dollars; revenu intermédiaire, tranche inférieure : RNB par habitant compris entre 826 et 3.255 dollars. La catégorie «pays à revenu faible–intermédiaire» englobe les deux groupes précités; la catégorie «pays à faible revenu» ne comprend que le premier.

Tableau A4. Structure des institutions financières non bancaires (IFNB), 2004

	Compagnies d'assurances			Fonds de pension			Autres IFNB		
	Nombre	Actifs en pourcentage du		Nombre	Actifs en pourcentage du		Nombre	Actifs en pourcentage du	
		Total des actifs financiers	PIB		Total des actifs financiers	PIB		Total des actifs financiers	PIB
Botswana	13	1,6	1,5	139	17,4	16,1	8	34,3	31,7
Éthiopie	8	1,5	1,4	1	1,5	1,4	1.050	3,0	2,9
Gabon	6	7,1	1,9	1	...	1,1	8	4,9	1,3
Ghana	18	2,0	1,1	1	15,1	8,1	286	6,0	3,2
Kenya	44	8,2	6,8	781	...	13,2	2.689	15,0	12,6
Nigéria	118	2,1	...	9	0,6	...	502	8,1	...
Ouganda	19	...	0,8	2	...	2,5	83	...	0,3
Rwanda	4	4,3	1,5	1	20,6	7,1	5	7,1	2,4
Seychelles	2	2,1	3,4	1	5,0	8,3	3	5,8	9,6
Tanzanie	14	4,0	1,0	3	13,0	4,0
Zambie	8	3,5	1,6	190	16,7	7,0	42	23,1	9,7
Zimbabwe	23	3,6	4,1	28	2,0	2,3	171	10,2	11,4

Source : FMI, Profils du secteur financier.

Tableau A5. Afrique subsaharienne : indicateurs de la solidité financière

	Années	Afrique	Autres pays à revenu	Pays à faible revenu	Autres pays à
		subsaharienne	faible–intermédiaire (hors Afrique subsaharienne)	d'Afrique subsaharienne	faible revenu (hors Afrique subsaharienne)
Total des créances douteuses	1996–99	9,2	8,5	9,4	9,1
Pourcentage des actifs	2000–03	8,3	15,6	9,1	9,4
Capital total	1996–99	14,5	14,1	15,6	13,8
Pourcentage des actifs	2000–03	18,9	17,1	21,4	15,7
Actifs liquides	1996–99	26,3	20,0	30,5	21,2
Pourcentage des actifs	2000–03	28,8	21,2	28,8	21,9
Provisionnement	1996–99	44,4	65,5	74,8	40,4
Pourcentage des créances douteuses	2000–03	43,9	39,3	41,3	29,6

Source : calculs des services du FMI à partir de données bancaires fournies par les services de la Banque interaméricaine de développement.

Tableau A6. Afrique subsaharienne et comparateurs : indicateurs de la solidité financière par catégorie de participation

	Années	Afrique subsaharienne	Autres pays à revenu faible-intermédiaire (hors Afrique subsahar.)	Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne	Autres pays à faible revenu (hors Afrique subsahar.)
<i>Banques publiques</i>					
Total des créances douteuses	1996-99	12,2	12,8	12,8	14,4
Pourcentage des actifs	2000-03	10,7	15,4	15,9	14,2
Capital total	1996-99	26,4	23,6	21,5	25,5
Pourcentage des actifs	2000-03	33,8	31,7	38,9	25,4
Actifs liquides	1996-99	28,0	27,9	30,5	33,1
Pourcentage des actifs	2000-03	40,3	29,6	39,7	37,2
Provisionnement	1996-99	65,0	68,0	74,8	24,2
Pourcentage des créances douteuses	2000-03	84,0	31,0	58,2	28,4
<i>Banques privées du marché intérieur</i>					
Total des créances douteuses	1996-99	9,4	6,7	9,7	4,0
Pourcentage des actifs	2000-03	12,3	10,0	9,6	4,0
Capital total	1996-99	12,5	11,5	12,4	5,4
Pourcentage des actifs	2000-03	15,6	14,5	17,6	10,6
Actifs liquides	1996-99	22,9	17,5	23,1	15,8
Pourcentage des actifs	2000-03	23,6	18,2	23,0	17,1
Provisionnement	1996-99	38,3	70,0	36,7	...
Pourcentage des créances douteuses	2000-03	38,6	38,3	35,5	...
<i>Banques étrangères</i>					
Total des créances douteuses	1996-99	7,8	7,5	7,5	...
Pourcentage des actifs	2000-03	5,9	4,0	6,7	...
Capital total	1996-99	16,3	7,3	20,2	8,2
Pourcentage des actifs	2000-03	21,3	12,1	24,6	5,1
Actifs liquides	1996-99	33,2	19,8	37,5	25,4
Pourcentage des actifs	2000-03	36,9	23,4	40,1	24,2
Provisionnement	1996-99	50,0	50,0	51,0	27,0
Pourcentage des créances douteuses	2000-03	49,5	59,0	53,3	...

Source : calculs des services du FMI à partir de données bancaires communiquées par les services de la Banque interaméricaine de développement.

Note : Dans certains cas, indiqués par «...», le nombre d'observations était trop petit pour que le calcul soit significatif.

Tableau A7. Afrique subsaharienne et comparateurs — Secteur bancaire : revenus et coûts globaux et par structure du capital

(En pourcentage des actifs)

	Marge d'intérêts nette		Provisions pour pertes sur prêts		Frais généraux		Bénéfice avant impôt	
	1996–99	2000–03	1996–99	2000–03	1996–99	2000–03	1996–99	2000–03
Afrique subsaharienne	8,0	8,2	3,4	3,5	7,4	7,4	3,0	3,0
Autres pays à revenu faible–intermédiaire (hors Afrique subsaharienne)	7,1	6,6	5,1	3,4	7,0	7,1	0,2	1,1
Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne	8,2	8,5	3,7	3,7	7,6	7,7	3,3	3,2
Autres pays à faible revenu (hors Afrique subsaharienne)	5,5	4,9	3,4	3,0	5,3	5,3	1,1	1,1
	Banques publiques				Banques étrangères			
	Marge d'intérêts nette		Frais généraux		Marge d'intérêts nette		Frais généraux	
	1996–99	2000–03	1996–99	2000–03	1996–99	2000–03	1996–99	2000–03
Afrique subsaharienne	8,2	7,1	7,2	7,1	10,1	9,8	7,9	7,9
Autres pays à revenu faible–intermédiaire (hors Afrique subsaharienne)	9,3	8,6	9,2	9,1	5,9	6,2	6,1	6,9
Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne	10,0	9,4	9,1	9,3	10,9	10,1	8,4	8,1
Autres pays à faible revenu (hors Afrique subsaharienne)	6,4	6,4	6,7	7,3	5,2	4,1	3,6	4,2

Source : calculs des services du FMI à partir de données bancaires communiquées par les services de la Banque interaméricaine de développement.

Tableau A8. Déterminants du développement et de l'efficacité du secteur bancaire dans les pays à faible revenu

Variable dépendante	Ratio prêts/PIB		Frais généraux	
PIB par habitant	3,4* (0,07)	1,8 (0,34)	-0,2 (0,67)	0,4 (0,36)
Corruption	14,4* (0,01)	15,2* (0,01)	-1,0 (0,27)	-1,4 (0,11)
Inflation	-4,4* (0,01)	-4,2* (0,01)	0,66* (0,03)	0,6* (0,04)
Solde budgétaire	0,0 (0,96)	0,2 (0,73)	0,0 (0,70)	0,0 (0,73)
Intérêts sur la dette publique	0,3 (0,57)	0,7 (0,20)	-0,1 (0,60)	-0,2 (0,19)
Concentration	-19,2* (0,01)	-16,0* (0,01)	-2,7* (0,06)	-3,5* (0,01)
Variable muette pour l'Afrique subsaharienne		-6,4* (0,04)		2,1* (0,01)
Nombre d'observations	72	72	70	70
R ²	0,59	0,62	0,25	0,36

Source : calculs des services du FMI à partir de données de Detragiache, Gupta et Tressel (2005).

Note : Les valeurs-*P* entre parenthèses et les coefficients significatifs au niveau de 10 % sont indiqués par un astérisque. Les variables dépendantes sont des moyennes sur 1999–2001 et les variables du côté droit couvrent diverses périodes des années 90; voir détails à la source. Les régressions comprennent une variable muette pour les pays en transition. Les frais généraux sont exprimés en pourcentage des actifs bancaires.

Tableau A9. Zone du franc CFA : volumes des transactions sur le marché interbancaire, 1997–2005

(Moyenne mensuelle, en milliards de francs CFA)

	Zone du franc CFA : marchés interbancaires								
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UEMOA									
Milliards de francs CFA	105,6	152,4	199,6	155,6	126,8	105,6	52,8	48,0	66,0
CEMAC									
Milliards de francs CFA	3,9	19,4	21,2	14,7	23,6	13,1	9,2	7,5	...

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et Banque des États de l'Afrique centrale.

Tableau A10. Afrique subsaharienne et comparateurs — Climat des affaires : indicateurs de la législation et du crédit*(Valeurs en 2005)*

	Afrique subsaharienne	Autres pays à revenu faible–intermédiaire (hors Afrique subsahar.)	Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne	Autres pays à faible revenu (hors Afrique subsahar.)
Indice de la législation propice au crédit	4,3	4,6	4,4	4,4
Indice de publicité de l'information financière	1,5	2,1	1,4	1,4
Couverture du fichier public des emprunteurs (en pourcentage des adultes)	0,8	3,1	0,8	0,8
Couverture des bureaux de vérification privés (en pourcentage des adultes)	3,7	6,9	0,2	0,2

Source : Banque mondiale, *Doing Business 2005*, séries statistiques.

Note : L'indice de la législation varie de 0 à 10; une note plus élevée indique que la législation des garanties et des faillites est mieux conçue pour étendre l'accès au crédit. L'indice de publicité de l'information financière varie de 0 à 6; une note plus élevée indique une meilleure disponibilité de l'information, que ce soit auprès d'un fichier public ou d'un bureau de vérification privé, pour faciliter les décisions de prêt. Les deux variables de couverture représentent le nombre d'emprunteurs couverts par le fichier public ou le bureau de vérification en pourcentage de la population adulte.

Tableau A11. Afrique subsaharienne : indicateurs du climat des affaires et part des prêts privés

	Afrique subsaharienne : régressions		Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne : régressions	
	<i>Variable dépendante : part des prêts privés dans le PIB</i>			
Indice de la législation	0,02 (0,18)	0,01 (0,56)	0,01* (0,06)	0,02* (0,03)
Indice de publicité de l'information financière	0,03* (0,06)	0,01 (0,86)	0,01 (0,80)	0,00 (0,95)
Écart des taux d'intérêt PIB par habitant	-0,01 (0,12)	-0,01* (0,05)	-0,01* (0,04)	-0,01* (0,02)
		0,11 (0,01)		0,03 (0,26)
R ²	0,26	0,54	0,25	0,29

Sources : Banque mondiale, *Doing Business 2005*, séries statistiques; FMI, *International Financial Statistics* et *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : Seuils de signification entre parenthèses. Les coefficients significatifs au niveau de 10 % ou mieux sont indiqués par un astérisque.

Tableau A12. Afrique subsaharienne et comparateurs : contrôle bancaire et supervision extérieure

	Afrique subsaharienne	Autres pays à revenu faible–intermédiaire (hors Afrique subsahar.)	Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne	Autres pays à faible revenu (hors Afrique subsahar.)
Contrôle bancaire				
Pouvoir de contrôle officiel	10,9	10,6	11,0	11,2
Pouvoir correctif prompt	2,0	3,1	2,2	4,1
Laxisme discrétionnaire	1,9	1,0	2,0	0,9
Rigueur de l'audit externe	6,1	5,8	6,3	6,0
Supervision externe des systèmes bancaires				
Transparence des états financiers	4,6	4,4	4,7	4,4
Pratiques comptables	0,9	0,8	0,9	0,9
Notation & suivi externes du risque de crédit	1,0	1,6	1,0	1,6
Indice d'évaluation privé	7,4	7,0	7,4	6,4
Indice de gouvernance externe	13,3	12,4	13,5	12,6

Source : calculs des services du FMI à partir d'indices de Barth, Caprio et Levine (2004).

Tableau A13. Afrique subsaharienne : choix du point d'ancrage contre l'inflation

Description	Nombre de pays					
	1980	1985	1990	1995	2000	2004
Ancrage du taux de change						
Franc français/euro [zone CFA]	14	14	14	14	14	14
Rand sud-africain [CMA]	2	2	3	3	3	3
Dollar EU ¹	5	4	4	6	3	3
Escudo portugais	0	0	1	0	0	0
Peseta espagnole	1	0	0	0	0	0
Livre sterling	1	1	0	0	0	0
DTS	11	7	2	1	0	0
Autres monnaies composites ²	5	9	10	3	2	3
Ancrage monétaire						
Objectif d'agrégat monétaire défini ³	0	0	0	0	7	6
Autres	5	7	10	17	12	14
<i>Dont</i> : programme appuyé par le FMI ⁴	10	7
Ancrage du taux d'inflation						
Cadre de ciblage de l'inflation	0	0	0	0	1	1
Description	En pourcentage du total des pays non-CFA et non-CMA					
Dollar EU	18	14	15	22	12	11
Escudo portugais	0	0	4	0	0	0
Peseta espagnole	4	0	0	0	0	0
Livre sterling	4	4	0	0	0	0
DTS	39	25	7	4	0	0
Autres monnaies composites	18	32	37	11	8	11
Ancrage du taux de change	83	75	63	37	20	22
Objectif d'agrégat monétaire défini	0	0	0	0	28	22
Autres	18	25	37	63	48	52
<i>Dont</i> : programme appuyé par le FMI	40	26
Ancrage monétaire	18	25	37	63	76	74
Ancrage du taux d'inflation						
Cadre de ciblage de l'inflation	0	0	0	0	4	4

Source : FMI, *Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions* (2004).

¹Érythrée, Guinée et Seychelles.

²Botswana, Cap-Vert (euro) et Comores (euro).

³Inclut les pays qui ciblent la monnaie au sens large ou la monnaie centrale.

⁴Ces programmes définissent en général un plancher des réserves internationales nettes et un plafond des avoirs intérieurs nets.

Tableau A14. Responsabilité des dépenses dans six pays d'Afrique subsaharienne

	Niveau central	Niveau régional	Niveau local
Éthiopie	Fonctions normales d'un État fédéral et financement du secteur social ¹ .	Enseignement, santé, routes (peuvent être déléguées au niveau local). Financement et suivi du secteur social.	Enseignement et santé, y compris embauche de personnel, fonctionnement et entretien; infrastructure.
Tanzanie	Fonctions normales d'un État unitaire, y compris financement et fixation des objectifs des secteurs sociaux.	(Niveau régional très réduit.)	Enseignement et soins de santé primaires, sous étroite surveillance du pouvoir central; également, eau, routes locales, services de vulgarisation agricoles.
Ghana	Fonctions normales d'un État unitaire, y compris financement et personnel des secteurs sociaux et employés de district.	Dix conseils de coordination régionaux dotés de fonctions limitées de planification.	Quelques infrastructures publiques; bâtiments scolaires et entretien; fonctions de santé publique de base et services municipaux.
Ouganda	Fonctions normales d'un État unitaire décentralisé; détermination des politiques et du financement des secteurs sociaux.	Secteurs sociaux et routes, notamment l'administration, le fonctionnement et l'entretien; embauche du personnel des secteurs sociaux.	Services municipaux; administration du secteur social, fonctionnement et entretien; infrastructure.
Afrique du Sud	Fonctions normales d'un État fédéral (système quasi fédéral).	Pouvoirs de définition des politiques concurrentement au pouvoir central pour les secteurs sociaux, les travaux publics, les affaires économiques; embauche du personnel du secteur social, fonctionnement et entretien, administration et équipement.	Services municipaux et services publics.
Nigéria	Fonctions normales d'un État fédéral et enseignement supérieur (en coopération avec les États).	Pouvoirs de définition des politiques concurrentement au pouvoir central pour les secteurs sociaux, les travaux publics; embauche du personnel du secteur social, fonctionnement et entretien; administration; enseignement secondaire.	Services municipaux; enseignement primaire, soins de santé de base; quelques dépenses d'entretien dans le secteur social.

Sources : Ahmad and Brosio (2005); calculs des services du FMI.

¹Les fonctions normales de l'administration centrale d'un État unitaire sont la détermination des politiques et le financement de la politique économique intérieure et la fourniture de services collectifs.

Tableau A15. Responsabilités de perception des recettes dans six pays d'Afrique subsaharienne¹

	Niveau central	Niveau régional	Niveau local
Éthiopie	Taxes sur le commerce international, impôts sur les bénéfiques et les ventes des entreprises publiques fédérales; impôt sur le revenu des employés fédéraux; droits d'accise et redevances d'utilisation fédérales.	Impôts sur les bénéfiques et les ventes des entreprises publiques régionales, plus impôts sur les biens fonciers et immobiliers publics et privés régionaux (partagés avec le niveau local); impôt sur le revenu des employés régionaux.	Impôt sur le revenu des employés publics locaux, impôt sur le revenu agricole, certaines redevances d'usage et commissions, taxes sur les négociants, recettes foncières partagées.
Tanzanie	Instruments et assiettes d'imposition unitaires habituels.	(Niveau régional très réduit.)	La principale source de recettes locales était la taxe de développement (impôt de capitation dont le montant était déterminé par le revenu), désormais abolie. Diverses redevances et droits de transaction et un impôt foncier.
Ghana	Instruments et assiettes d'imposition unitaires habituels.	(Niveau régional très réduit.)	Impôt sur le revenu des travailleurs indépendants, des entreprises et les propriétés. Redevances d'usage et permis. Seuls les redevances et les impôts sur les propriétés sont vraiment utilisés; aussi utilisation limitée de péages et redevances.
Ouganda	Instruments et assiettes d'imposition unitaires habituels.	Le principal instrument était l'impôt personnel progressif (impôt hybride revenu/capitation) désormais aboli. L'impôt foncier existe, mais est peu utilisé.	Diverses taxes et redevances sur les marchés de village.
Afrique du Sud	Le revenu des personnes physiques et morales, les ventes, la valeur ajoutée et les douanes sont les assiettes d'imposition réservées au pouvoir central.	Impôts frappant d'autres assiettes que le revenu et les bénéfiques commerciaux, les ventes, la valeur ajoutée, les douanes, les biens fonciers et immeubles; les provinces peuvent lever une surtaxe sur le revenu des personnes physiques avec l'approbation du pouvoir central (jamais encore exercé). Les sources principales sont les redevances de circulation routière et les impôts sur le jeu.	Impôts sur les propriétés, redevances et charge pour services régionaux (taxe hybride salaires/chiffre d'affaires levée sur les entreprises). Certaines municipalités ont des recettes de services publics substantielles.
Nigéria	Impôts sur les bénéfiques commerciaux (notamment les profits pétroliers), TVA, impôts sur les non-résidents, les résidents d'Abuja, et impôt sur le revenu de certains employés fédéraux.	Revenu et plus-values des personnes physiques; taxes foncière et d'habitation; autres redevances, taxes et droits (par exemple jeu, routes, droits de timbre).	Redevances d'usage et de services publics.

Sources : Ahmad and Brosio (2005); calculs des services du FMI.

¹Les instruments fiscaux unitaires habituels sont la taxation des revenus des personnes physiques et morales, les plus-values et les ventes, ainsi que les droits d'entrée, les droits d'accise et les taxes sur le commerce international.

Tableau A16. Ouganda : résultats des secteurs de l'éducation et de la santé, 1995 et 2000

	Incidence de la pauvreté 2000	Scolarisation nette dans le primaire		Mortalité infantile		Mortalité des enfants de moins de 5 ans	
		1995	2000	1995	2000	1995	2000
Centre	20	79	77	77	72	141	135
Est	28	68	87	98	89	176	147
Nord	37	55	70	99	106	190	178
Ouest	65	64	78	75	98	131	176
Total	35	67	79	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

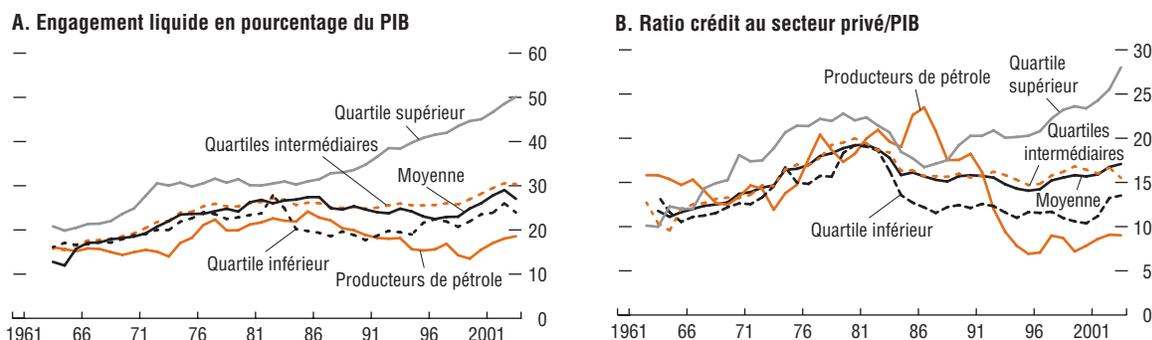
Sources : Ouganda, *Enquêtes démographiques et sanitaires*, 1995 et 2000; Brosio (2005).

Tableau A17. Éthiopie : résultats des secteurs de l'éducation et de la santé, 1996–2004

	1996	1998	2000	2004
		<i>Scolarisation nette dans le primaire (%)</i>		
Ensemble du pays	21,0	28,7	33,8	37,8
Zones rurales	13,7	22,5	28,0	32,8
Zones urbaines	68,9	72,9	74,5	77,2
		<i>Incidence des consultations aux dispensaires (en % des personnes malades)</i>		
Ensemble du pays	49,1	43,4	41,1	47,9
Zones rurales	46,4	40,5	38,3	44,7
Zones urbaines	70,7	68,3	66,6	73,4

Sources : Éthiopie, *Enquête de suivi du bien-être*, diverses années; Ahmad, Brosio, and Mattina (2005).

Graphique A1. Développement financier des pays classés par taux de croissance
(Pourcentage)

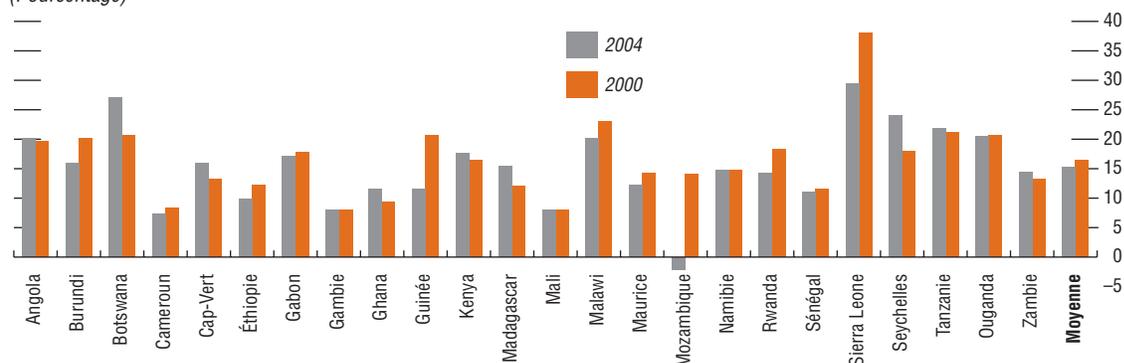


Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 2004.

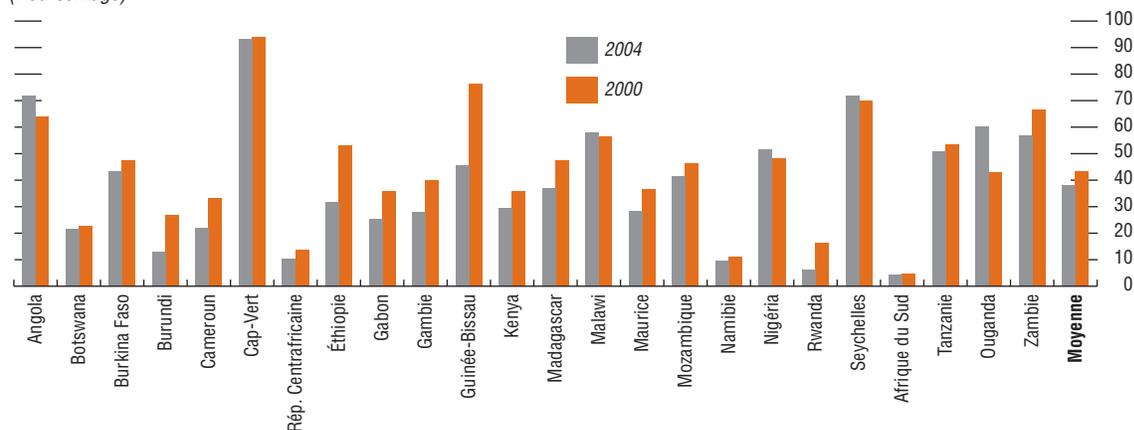
Note : Les six pays producteurs de pétrole sont classés à part. Les autres pays sont classés par quartile en fonction de leurs taux de croissance réelle sur la période 1960-2003.

Graphique A2. Afrique subsaharienne : indicateurs financiers

A. Ratios fonds propres/actifs pondérés des risques en 2000 et 2004
(Pourcentage)



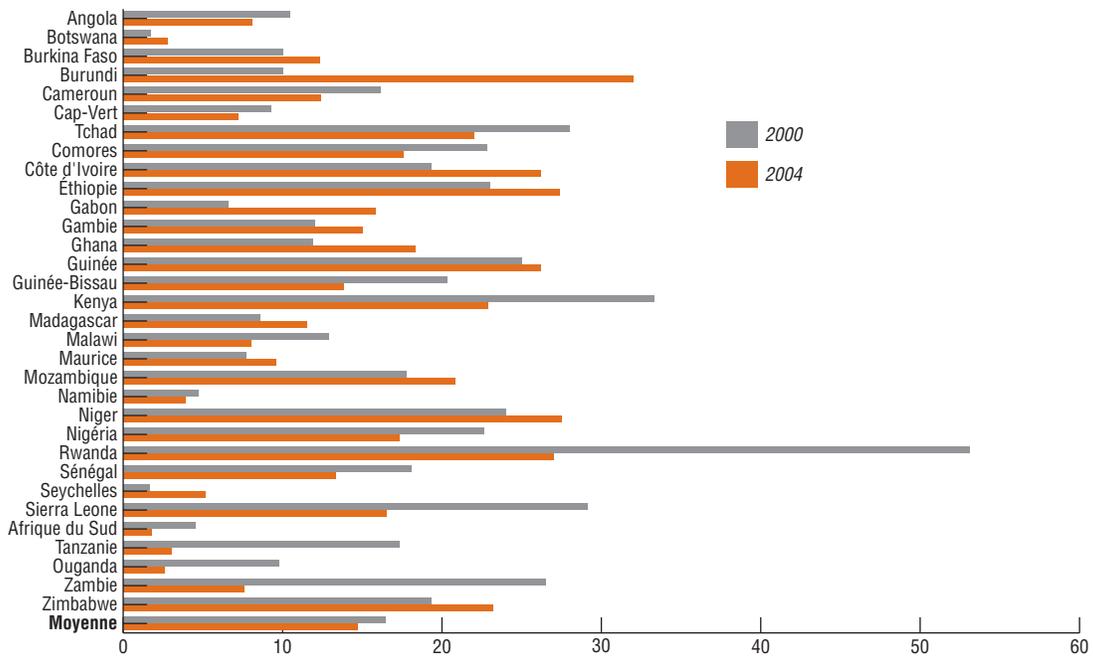
B. Ratios actifs liquides/total des actifs en 2000 et 2004
(Pourcentage)



Source : FMI, Profils du secteur financier.

Note : Lorsque les données n'étaient pas disponibles pour l'année indiquée, les chiffres de l'année la plus proche ont été utilisés.

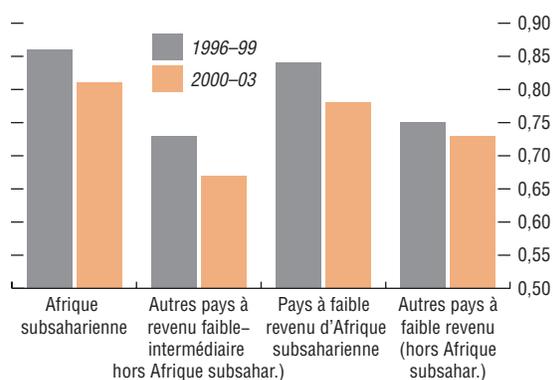
Graphique A3. Afrique subsaharienne : prêts improductifs en 2000 et 2004
(En pourcentage du total des prêts)



Source : FMI, Profils du secteur financier.

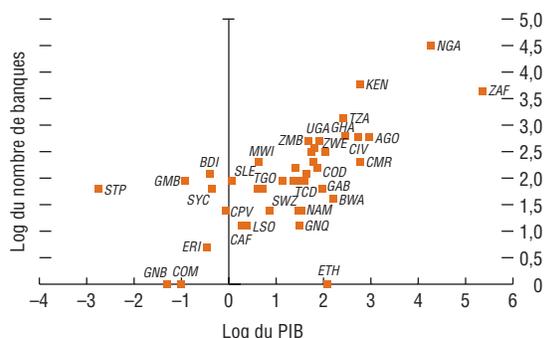
Note : Lorsque les données n'étaient pas disponibles pour l'année indiquée, les chiffres de l'année la plus proche ont été utilisés.

Graphique A4. Afrique subsaharienne et comparateurs : ratios de concentration du secteur bancaire



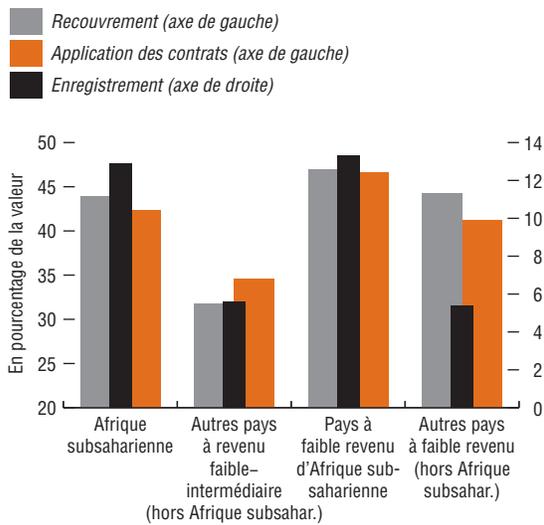
Source : Banque mondiale, base de données sur la structure financière.
 Note : Les groupes de revenu sont fondés sur le classement, par la Banque mondiale, du revenu national brut (RNB) par habitant en 2004. Pays à faible revenu : RNB par habitant égal ou inférieur à 825 dollars; revenu intermédiaire, tranche inférieure : RNB par habitant compris entre 826 dollars et 3.255 dollars. La catégorie «pays à revenu faible-intermédiaire» englobe les deux groupes précités, la catégorie «pays à faible revenu» ne comprend que le premier. L'Afrique subsaharienne compte un petit nombre de pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant compris entre 3.256 dollars et 10.065 dollars) : Afrique du Sud, Botswana, Gabon, Guinée équatoriale, Maurice et Seychelles. Cependant, aucun pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure, en dehors de l'Afrique subsaharienne n'est utilisé dans les comparaisons.

Graphique A5. Afrique subsaharienne : taille de l'économie et nombre de banques

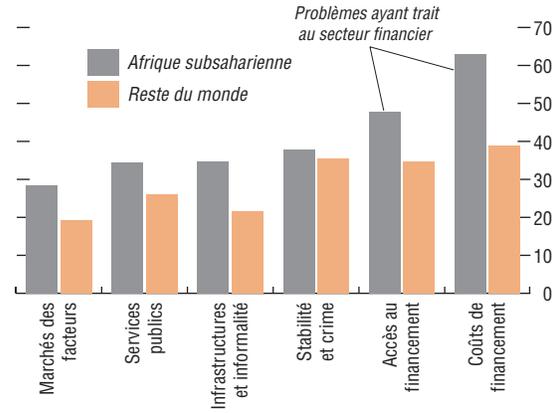


Sources : FMI, Profils du secteur financier et *Perspectives de l'économie mondiale*.

Graphique A6. Afrique subsaharienne et comparateurs : coûts du recouvrement des créances, d'application des contrats et d'enregistrement des titres de propriété

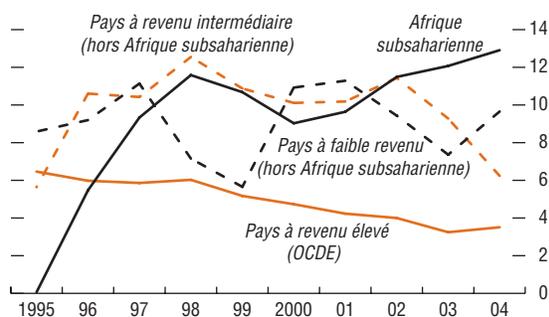


Graphique A7. Afrique subsaharienne : freins à l'expansion des entreprises privées
 (Pourcentage des sociétés citant un obstacle qui freine gravement la croissance de leur activité)



Source : Banque mondiale, *Enquêtes sur le climat d'investissement*, 2005.

Graphique A8. Afrique subsaharienne et comparateurs : taux prêteurs réels en Afrique subsaharienne et dans le reste du monde (Pourcentage)



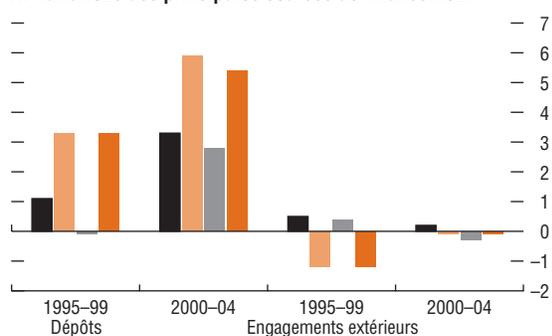
Source : FMI, *International Financial Statistics*.

Graphique A9. Afrique subsaharienne et comparateurs : sources et emplois du financement

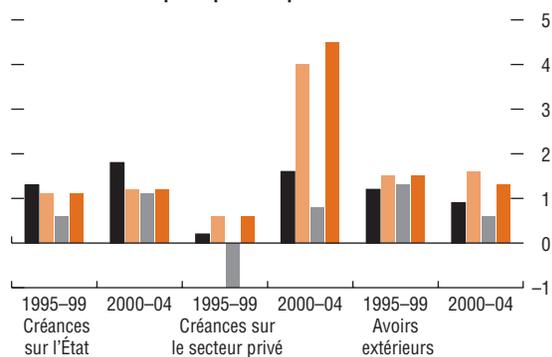
(Variation en % par rapport à la précédente période de 4 ans)

Afrique subsaharienne
 Autres pays à revenu faible-intermédiaire (hors Afrique subsahar.)
 Pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne
 Autres pays à faible revenu (hors Afrique subsahar.)

A. Variations des principales sources de financement



B. Variations des principaux emplois du financement



Source : FMI, *International Financial Statistics*.

APPENDICE STATISTIQUE

Les estimations et projections utilisées dans ce rapport reposent sur les données fournies par les départements géographiques, au 29 mars 2006. Les projections correspondent aux estimations établies par les services du FMI. La base de données couvre les 42 pays qui relèvent du Département Afrique; l'Érythrée et le Libéria en sont exclus en raison des carences des données disponibles. Les données correspondent à celles qui ont servi pour l'édition d'avril 2006 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Elles obéissent, dans toute la mesure possible, aux méthodes statistiques internationalement reconnues; toutefois, le choix des variables peut être déterminé par des définitions spécifiques à un pays donné. Le champ et les définitions des données ne sont donc pas toujours comparables d'un pays à l'autre. De manière plus générale, plusieurs pays n'ont pas les capacités nécessaires pour produire des données de grande qualité.

Données et conventions

Pour les tableaux AS1, AS2, AS7, AS21 et AS22, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays, pondérées par le PIB calculé à parité de pouvoir d'achat (PPA) et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes à la PPA

sont tirées de la base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Pour les tableaux AS3, AS4, AS6, AS8 à AS12, AS14 à AS20 et AS23 à AS25, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays, pondérées par le PIB converti en dollars EU aux taux de change du marché et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré.

Pour le tableau AS5, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne géométrique des données de chaque pays, pondérées par le PIB calculé à parité de pouvoir d'achat et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes à la PPA sont tirées de la base de données des *Perspectives*.

Pour le tableau AS13, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne géométrique des données de chaque pays, pondérées par le PIB converti en dollars EU aux taux de change du marché et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré.

Les sigles suivants sont utilisés dans les tableaux statistiques : UEMOA pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine; CEMAC pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale; SADC pour la Communauté pour le développement de l'Afrique australe; COMESA pour le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe; SACU pour l'Union douanière de l'Afrique australe.

Liste des tableaux statistiques

AS1 Croissance du PIB réel	97
AS2 Croissance du PIB réel, hors pétrole	98
AS3 Croissance du PIB réel par habitant	99
AS4 PIB réel par habitant	100
AS5 Prix à la consommation	101
AS6 Investissement total	102
AS7 Épargne intérieure	103
AS8 Solde budgétaire global, dons compris	104
AS9 Solde budgétaire global, hors dons	105
AS10 Recettes publiques, hors dons	106
AS11 Dépenses publiques	107
AS12 Masse monétaire au sens large	108
AS13 Expansion de la masse monétaire au sens large	109
AS14 Créances sur le secteur privé non financier	110
AS15 Exportations de biens et de services	111
AS16 Importations de biens et de services	112
AS17 Balance commerciale	113
AS18 Solde extérieur courant, dons compris	114
AS19 Solde extérieur courant, hors dons	115
AS20 Dons officiels	116
AS21 Taux de change effectifs réels	117
AS22 Taux de change effectifs nominaux	118
AS23 Dette extérieure envers des créanciers publics	119
AS24 Termes de l'échange	120
AS25 Réserves	121

Tableau AS1. Croissance du PIB réel
(Pourcentages)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	3,0	14,4	3,4	11,1	15,7	26,0
Cameroun	4,6	4,0	4,1	3,6	2,6	4,2
Congo, Rép. du	2,4	5,4	0,3	3,6	9,2	5,2
Côte d'Ivoire	1,7	-1,4	-1,5	1,8	0,5	2,4
Gabon	0,1	-0,3	2,4	1,4	2,9	2,9
Guinée équatoriale	57,7	21,3	14,1	32,4	6,0	-1,1
Nigéria	2,7	1,5	10,7	6,0	6,9	6,2
Tchad	4,4	8,4	14,9	29,5	5,6	3,0
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	2,5	3,7	3,0	4,5	4,9	4,3
Bénin	5,2	4,5	3,9	3,1	3,5	4,0
Botswana	6,2	5,0	6,6	4,9	3,8	3,5
Burkina Faso	5,9	5,2	7,9	5,5	7,5	4,2
Burundi	1,1	4,4	-1,2	4,8	0,9	6,3
Cap-Vert	8,3	5,3	4,7	4,4	6,3	7,0
Comores	2,4	2,3	2,1	1,9	2,0	3,0
Congo, Rép. dém. du	-4,1	3,5	6,0	6,9	6,5	7,0
Éthiopie	3,9	—	-3,1	12,3	8,7	5,3
Gambie	6,0	-3,2	6,9	5,1	5,0	4,5
Ghana	4,2	4,5	5,2	5,8	5,8	6,0
Guinée	4,1	4,2	1,2	2,7	3,0	5,0
Guinée-Bissau	-1,1	-7,1	-0,6	2,2	2,0	2,6
Kenya	2,3	0,3	2,8	4,3	4,7	3,3
Lesotho	0,8	3,2	3,3	2,0	-0,7	2,3
Madagascar	4,6	-12,7	9,8	5,3	4,6	5,7
Malawi	1,6	2,1	3,9	5,1	1,9	8,3
Mali	5,1	4,3	7,2	2,3	5,4	5,4
Maurice	5,6	2,5	2,9	4,2	3,5	2,7
Mozambique	9,3	8,2	7,9	7,5	7,7	7,9
Namibie	3,4	6,7	3,5	5,9	3,5	4,5
Niger	3,7	3,0	5,3	—	7,0	3,6
Ouganda	5,5	6,9	4,4	5,6	5,6	6,2
République Centrafricaine	3,4	-0,6	-7,6	1,3	2,2	3,2
Rwanda	8,6	9,4	0,9	4,0	5,0	4,0
São Tomé-et-Príncipe	2,6	4,1	4,0	3,8	3,8	4,5
Sénégal	4,3	1,1	6,5	6,2	6,2	5,0
Seychelles	3,7	1,3	-6,3	-2,0	-2,3	-1,4
Sierra Leone	-0,9	27,5	9,3	7,4	7,2	7,4
Swaziland	2,8	2,9	2,4	2,1	2,2	1,2
Tanzanie	4,4	7,2	7,1	6,7	6,9	5,8
Togo	1,0	4,1	1,9	3,0	0,8	4,2
Zambie	2,4	3,3	5,1	5,4	5,1	6,0
Zimbabwe	-2,4	-4,4	-10,4	-3,8	-6,5	-4,7
Afrique subsaharienne	3,0	3,5	4,1	5,6	5,3	5,3
Afrique du Sud et Nigéria non compris	3,5	3,7	3,4	6,5	5,3	6,0
Zone CFA	5,6	4,0	4,9	7,7	4,1	3,4
UEMOA	3,5	2,0	3,9	3,3	4,2	4,0
CEMAC	8,5	6,4	6,1	12,8	4,0	2,8
SADC	2,2	4,0	2,9	4,8	5,1	5,7
COMESA	1,9	2,7	1,4	6,2	5,8	7,4
Pays producteurs de pétrole	4,1	4,2	7,8	8,3	6,8	8,0
Pays non producteurs de pétrole	2,7	3,3	3,0	4,9	4,9	4,5
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	4,9	3,3	4,5	6,8	6,7	5,7
Régime de taux de change fixe	4,0	2,9	2,8	5,8	2,8	2,7
Régime de taux de change flottant	2,8	3,6	4,4	5,6	6,0	6,0

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS2. Croissance du PIB réel, hors pétrole
(Pourcentages)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	8,8	9,7	14,3	8,0	1,6	15,5
Cameroun	5,5	4,9	4,9	4,9	3,5	4,0
Congo, Rép. du	1,7	8,5	5,4	5,2	5,5	6,3
Côte d'Ivoire	1,7	-1,7	-2,0	1,8	-0,2	0,7
Gabon	2,9	0,2	0,9	2,3	3,7	3,9
Guinée équatoriale	12,8	8,5	13,2	11,9	9,9	15,3
Nigéria	3,7	8,0	4,4	7,4	8,2	7,0
Tchad	4,0	6,8	6,6	2,0	6,9	5,0
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	2,5	3,7	3,0	4,5	4,9	4,3
Bénin	5,2	4,5	3,9	3,1	3,5	4,0
Botswana	5,7	5,8	5,6	5,0	4,6	4,2
Burkina Faso	5,9	5,2	7,9	5,5	7,5	4,2
Burundi	1,1	4,4	-1,2	4,8	0,9	6,3
Cap-Vert	8,3	5,3	4,7	4,4	6,3	7,0
Comores	2,4	2,3	2,1	1,9	2,0	3,0
Congo, Rép. dém. du	-4,1	3,5	6,0	6,9	6,5	7,0
Éthiopie	3,9	—	-3,1	12,3	8,7	5,3
Gambie	6,0	-3,2	6,9	5,1	5,0	4,5
Ghana	4,2	4,5	5,2	5,8	5,8	6,0
Guinée	4,1	4,2	1,2	2,7	3,0	5,0
Guinée-Bissau	1,5	-7,1	-0,6	2,2	2,0	2,6
Kenya	2,3	0,3	2,8	4,3	4,7	3,3
Lesotho	0,8	3,2	3,3	2,0	-0,7	2,3
Madagascar	4,6	-12,7	9,8	5,3	4,6	5,7
Malawi	1,6	2,1	3,9	5,1	1,9	8,3
Mali	5,1	4,3	7,2	2,2	6,4	6,7
Maurice	5,6	2,5	2,9	4,2	3,5	2,7
Mozambique	9,3	8,2	7,9	7,5	7,7	7,9
Namibie	3,4	6,7	3,5	5,9	3,5	4,5
Niger	3,7	3,0	5,3	—	7,0	3,6
Ouganda	5,5	6,9	4,4	5,6	5,6	6,2
République Centrafricaine	3,4	-0,6	-7,6	1,3	2,2	3,2
Rwanda	8,6	9,4	0,9	4,0	5,0	4,0
São Tomé-et-Príncipe	2,6	4,1	4,0	3,8	3,8	4,5
Sénégal	4,3	1,1	6,5	6,2	6,2	5,0
Seychelles	3,7	1,3	-6,3	-2,0	-2,3	-1,4
Sierra Leone	-0,9	27,5	9,3	7,4	7,2	7,4
Swaziland	2,8	2,9	2,4	2,1	2,2	1,2
Tanzanie	4,4	7,2	7,1	6,7	6,9	5,8
Togo	1,0	4,1	1,9	3,0	0,8	4,2
Zambie	2,4	3,3	5,1	5,4	5,1	6,0
Zimbabwe	-2,4	-4,4	-10,4	-3,8	-6,5	-4,7
Afrique subsaharienne	4,3	4,0	3,5	5,2	5,2	5,3
Afrique du Sud et Nigéria non compris	5,6	3,3	3,8	5,3	4,6	5,7
Zone CFA	6,0	3,3	4,5	4,3	4,7	5,0
UEMOA	3,6	2,0	3,8	3,2	4,2	3,7
CEMAC	7,6	5,0	5,4	5,5	5,3	6,5
SADC	2,4	3,8	3,4	4,6	4,4	5,0
COMESA	2,4	2,2	2,6	5,8	4,1	5,9
Pays producteurs de pétrole	7,2	6,5	5,4	6,5	5,9	7,7
Pays non producteurs de pétrole	2,7	3,3	3,0	4,9	4,9	4,5
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	4,9	3,3	4,5	6,8	6,7	5,7
Régime de taux de change fixe	4,1	2,5	2,5	3,3	3,3	3,9
Régime de taux de change flottant	3,1	4,4	3,8	5,7	5,6	5,6

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS3. Croissance du PIB réel par habitant
(Pourcentages)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	0,1	11,1	0,5	8,0	12,5	22,4
Cameroun	1,8	-0,2	1,3	0,8	-0,2	1,4
Congo, Rép. du	-0,5	2,4	-2,6	0,7	6,1	2,2
Côte d'Ivoire	-1,0	-4,2	-4,4	-1,2	-2,4	-0,5
Gabon	-2,3	-2,7	-0,1	-1,1	0,4	0,4
Guinée équatoriale	46,1	17,9	10,8	28,6	3,0	-3,8
Nigéria	-0,1	-1,2	7,7	3,2	4,3	3,6
Tchad	1,1	5,7	5,0	26,3	3,0	0,5
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	1,0	2,5	1,9	3,5	4,0	3,4
Bénin	2,3	-1,1	1,1	0,3	0,7	1,1
Botswana	4,8	4,5	6,4	5,0	4,2	4,2
Burkina Faso	3,3	1,1	4,5	2,2	5,0	1,9
Burundi	-1,0	0,7	-4,0	2,8	-1,1	4,2
Cap-Vert	5,7	3,4	4,7	0,7	4,8	5,0
Comores	0,8	0,2	—	-0,2	-0,7	0,3
Congo, Rép. dém. du	-6,7	0,5	2,9	3,8	3,4	3,9
Éthiopie	0,8	-2,7	-5,7	9,2	5,8	2,4
Gambie	2,4	-5,7	4,2	2,4	2,3	1,9
Ghana	1,6	1,9	2,6	3,2	3,2	3,3
Guinée	1,4	1,1	-2,3	0,1	-0,2	1,9
Guinée-Bissau	-5,8	-9,9	-3,6	-0,8	-1,0	-0,4
Kenya	—	-1,8	0,7	2,2	2,8	1,4
Lesotho	-0,8	1,3	1,0	0,2	-2,5	0,5
Madagascar	1,5	-15,2	6,7	2,0	1,6	2,7
Malawi	-1,0	-1,7	1,6	2,8	-0,2	6,2
Mali	2,6	1,9	4,8	—	3,1	3,1
Maurice	4,6	1,4	1,9	3,3	2,6	2,0
Mozambique	7,1	5,6	3,8	6,4	5,2	5,4
Namibie	0,3	3,6	0,5	2,9	0,5	1,4
Niger	0,4	-0,1	2,2	-3,0	3,8	0,4
Ouganda	2,0	3,4	0,9	2,1	2,1	2,7
République Centrafricaine	1,4	-2,5	-9,4	-0,7	0,2	1,2
Rwanda	3,2	7,1	-1,9	1,2	2,3	1,9
São Tomé-et-Príncipe	0,4	2,0	1,9	2,0	1,8	2,5
Sénégal	1,8	-1,3	4,0	3,7	3,7	2,5
Seychelles	2,5	-0,6	-6,4	-1,6	-2,8	-1,8
Sierra Leone	-3,5	24,2	6,5	4,6	4,5	4,7
Swaziland	0,6	1,1	1,3	1,5	2,0	1,1
Tanzanie	1,9	5,1	5,0	4,4	4,6	3,9
Togo	-2,1	1,0	-1,2	-0,2	-2,3	1,0
Zambie	0,2	0,9	2,7	2,9	2,6	3,5
Zimbabwe	-2,0	-4,1	-11,3	-3,6	-6,5	-4,7
Afrique subsaharienne	0,9	1,4	2,0	3,7	3,4	3,4
Afrique du Sud et Nigéria non compris	1,0	1,1	0,6	4,0	2,8	3,5
Zone CFA	2,5	0,6	1,7	4,8	1,4	0,7
UEMOA	0,8	-1,1	1,0	0,4	1,5	1,3
CEMAC	4,9	2,9	2,4	9,8	1,3	0,1
SADC	0,6	2,6	1,5	3,5	3,8	4,4
COMESA	-0,5	0,3	-1,1	3,7	3,3	4,9
Pays producteurs de pétrole	1,1	1,2	4,6	5,3	4,0	5,2
Pays non producteurs de pétrole	0,8	1,5	1,2	3,2	3,2	2,9
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	2,1	0,5	1,6	4,1	3,9	2,9
Régime de taux de change fixe	1,7	0,4	0,2	3,5	0,6	0,5
Régime de taux de change flottant	0,7	1,7	2,4	3,7	4,1	4,1

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS4. PIB réel par habitant*(En dollars EU, aux prix de 2000, calculés aux taux de change de 2000)*

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	688	763	767	828	931	1.139
Cameroun	646	665	673	679	677	687
Congo, Rép. du	1.101	1.143	1.114	1.121	1.190	1.216
Côte d'Ivoire	662	591	565	558	544	541
Gabon	4.550	4.099	4.097	4.052	4.069	4.085
Guinée équatoriale	1.283	2.439	2.704	3.478	3.581	3.443
Nigéria	356	355	382	394	411	426
Tchad	196	212	222	281	289	290
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	2.944	3.110	3.170	3.280	3.409	3.525
Bénin	372	386	390	391	394	399
Botswana	3.184	3.656	3.891	4.086	4.258	4.435
Burkina Faso	229	244	255	261	274	279
Burundi	111	108	104	107	105	110
Cap-Vert	1.165	1.331	1.393	1.402	1.470	1.543
Comores	375	379	379	378	375	376
Congo, Rép. dém. du	92	79	82	85	87	91
Éthiopie	123	126	119	130	137	140
Gambie	309	308	321	329	336	343
Ghana	266	280	287	296	306	316
Guinée	389	398	389	390	389	396
Guinée-Bissau	171	139	134	133	131	131
Kenya	414	410	413	423	434	441
Lesotho	400	397	401	402	392	394
Madagascar	247	218	233	238	241	248
Malawi	153	141	144	148	147	157
Mali	249	268	281	281	289	298
Maurice	3.630	4.038	4.116	4.251	4.363	4.449
Mozambique	221	261	271	288	303	319
Namibie	1.846	1.912	1.921	1.976	1.986	2.014
Niger	173	174	177	172	178	179
Ouganda	255	274	276	282	288	296
République Centrafricaine	255	248	225	223	223	226
Rwanda	236	258	253	256	262	267
São Tomé-et-Príncipe	312	325	331	338	344	352
Sénégal	428	439	456	473	491	503
Seychelles	7.393	7.359	6.888	6.775	6.586	6.468
Sierra Leone	143	189	202	211	220	231
Swaziland	1.337	1.359	1.377	1.397	1.425	1.441
Tanzanie	266	294	309	322	337	350
Togo	282	273	269	269	263	266
Zambie	313	325	334	343	352	365
Zimbabwe	733	651	577	556	520	496
Afrique subsaharienne	530	538	546	560	576	592
Afrique du Sud et Nigéria non compris	334	339	341	351	360	372
Zone CFA	468	472	475	487	493	497
UEMOA	365	356	357	358	361	365
CEMAC	705	739	741	781	793	798
SADC	932	959	966	993	1.024	1.060
COMESA	281	278	275	284	293	308
Pays producteurs de pétrole	468	473	491	510	530	556
Pays non producteurs de pétrole	557	566	570	583	597	609
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	222	234	239	248	257	265
Régime de taux de change fixe	562	562	559	570	573	576
Régime de taux de change flottant	522	532	542	558	577	597

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS5. Prix à la consommation
(Pourcentage moyen de variation annuelle)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	211,0	108,9	98,3	43,6	23,0	13,0
Cameroun	2,9	6,3	0,6	0,3	2,0	2,6
Congo, Rép. du	3,8	3,1	1,5	3,6	2,0	2,5
Côte d'Ivoire	3,3	3,1	3,3	1,5	3,9	2,8
Gabon	1,7	0,2	2,1	0,4	0,1	1,0
Guinée équatoriale	5,0	7,6	7,8	3,8	6,8	5,5
Nigéria	10,0	13,7	14,0	15,0	17,9	9,4
Tchad	3,5	5,2	-1,8	-5,4	7,9	3,0
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	6,4	9,2	5,8	1,4	3,4	4,5
Bénin	3,6	2,4	1,5	0,9	5,5	3,0
Botswana	7,7	8,0	9,3	6,9	8,6	8,9
Burkina Faso	2,1	2,3	2,0	-0,4	6,3	2,1
Burundi	16,1	-1,3	10,7	8,0	13,6	3,1
Cap-Vert	3,7	1,9	1,2	-1,9	0,4	2,1
Comores	3,1	3,5	3,8	4,5	4,9	4,4
Congo, Rép. dém. du	284,1	25,3	12,8	4,0	21,4	9,3
Éthiopie	0,6	-7,2	15,1	8,6	6,8	10,8
Gambie	2,6	8,6	17,0	14,2	4,3	4,0
Ghana	22,9	14,8	26,7	12,6	15,1	8,8
Guinée	4,7	3,0	12,9	17,5	31,4	24,1
Guinée-Bissau	13,4	3,3	-3,5	0,8	3,4	3,1
Kenya	8,0	2,0	9,8	11,6	10,3	11,5
Lesotho	7,6	11,6	7,7	5,2	3,7	5,0
Madagascar	7,3	16,2	-1,1	14,0	18,4	9,5
Malawi	28,1	14,9	9,6	11,6	12,3	9,0
Mali	1,3	5,0	-1,3	-2,8	5,0	-1,5
Maurice	6,0	6,3	5,1	4,1	5,6	7,1
Mozambique	6,3	16,8	13,4	12,6	7,2	7,5
Namibie	8,4	11,3	7,2	4,1	2,4	5,1
Niger	2,4	2,7	-1,8	0,4	7,8	0,3
Ouganda	4,8	-2,0	5,7	5,0	8,0	6,5
République Centrafricaine	1,1	2,3	4,4	-2,2	3,0	2,3
Rwanda	4,7	2,0	7,4	12,0	9,2	5,5
São Tomé-et-Príncipe	28,5	9,2	9,6	12,8	16,2	14,8
Sénégal	1,5	2,3	—	0,5	1,8	2,6
Seychelles	4,4	0,2	3,2	3,9	1,0	-0,7
Sierra Leone	17,3	-3,7	7,5	14,2	12,5	11,7
Swaziland	7,2	11,7	7,4	3,4	4,8	5,1
Tanzanie	9,8	4,6	4,5	4,3	4,6	5,2
Togo	2,4	3,1	-0,9	0,4	6,8	2,9
Zambie	24,7	22,2	21,4	18,0	18,3	13,3
Zimbabwe	47,4	133,2	365,0	350,0	237,8	850,4
Afrique subsaharienne	15,1	12,5	13,8	9,8	10,8	11,0
Afrique du Sud et Nigéria non compris	24,1	15,1	20,6	15,5	15,1	16,6
Zone CFA	2,7	4,0	1,3	0,2	4,2	2,4
UEMOA	2,6	3,0	0,8	0,2	4,8	1,8
CEMAC	2,9	5,2	1,9	0,2	3,6	3,1
SADC	21,6	18,0	17,4	10,9	10,6	13,9
COMESA	42,6	24,0	35,9	27,7	23,3	28,7
Pays producteurs de pétrole	19,9	18,7	16,9	12,5	13,3	7,7
Pays non producteurs de pétrole	13,9	10,9	12,9	9,0	10,0	12,0
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	6,9	4,0	9,8	6,8	8,4	6,6
Régime de taux de change fixe	10,1	18,2	24,7	20,6	18,5	28,6
Régime de taux de change flottant	16,4	11,2	11,3	7,2	9,0	7,2

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS6. Investissement total
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	23,3	13,3	12,8	9,2	12,6	17,5
Cameroun	18,1	19,8	17,5	18,9	19,7	21,5
Congo, Rép. du	24,8	23,3	25,7	24,2	22,3	24,2
Côte d'Ivoire	12,6	10,1	10,1	10,8	10,5	11,4
Gabon	28,4	24,4	23,9	24,0	21,4	20,5
Guinée équatoriale	78,4	31,8	60,9	45,9	33,4	23,4
Nigéria	23,1	26,2	23,9	22,4	20,9	21,1
Tchad	23,3	60,9	57,1	26,5	18,9	14,7
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	16,2	16,1	16,9	17,5	17,2	17,3
Bénin	19,6	17,2	19,6	19,0	19,2	19,9
Botswana	25,5	27,1	28,9	28,1	28,5	30,5
Burkina Faso	20,2	17,5	17,0	18,4	19,7	19,5
Burundi	6,2	6,4	10,6	13,3	13,0	14,1
Cap-Vert	34,3	35,8	31,0	34,2	38,4	42,4
Comores	12,4	12,2	11,6	10,2	9,7	12,9
Congo, Rép. dém. du	15,8	9,0	12,2	12,8	14,2	16,7
Éthiopie	20,6	23,6	22,7	21,3	26,3	28,0
Gambie	19,8	21,2	19,2	27,4	24,0	25,6
Ghana	24,0	19,7	22,9	28,4	29,5	30,0
Guinée	19,0	13,4	10,2	11,2	12,4	13,9
Guinée-Bissau	15,5	9,6	12,9	12,8	10,6	24,3
Kenya	13,7	12,0	13,1	17,2	18,3	18,9
Lesotho	46,1	42,9	40,4	38,1	35,6	36,3
Madagascar	15,3	14,3	17,9	24,3	22,9	23,7
Malawi	13,4	10,4	10,8	14,4	13,7	15,7
Mali	21,9	18,6	21,1	20,7	23,1	23,5
Maurice	25,5	21,6	22,8	23,9	23,3	21,8
Mozambique	27,9	29,8	25,9	20,7	22,1	23,6
Namibie	22,4	19,7	29,8	25,5	25,6	26,0
Niger	11,4	14,2	14,2	15,8	16,4	17,9
Ouganda	18,3	19,4	20,5	22,5	22,7	23,6
République Centrafricaine	9,6	9,0	6,0	6,1	7,2	8,3
Rwanda	16,4	16,9	18,4	20,5	21,4	21,9
São Tomé-et-Príncipe	39,4	32,5	36,1	35,2	36,0	42,2
Sénégal	18,5	16,7	20,7	23,4	23,3	23,5
Seychelles	29,1	24,2	9,0	9,8	12,7	14,5
Sierra Leone	2,2	10,1	13,9	10,6	16,4	15,6
Swaziland	19,8	19,8	18,0	18,7	19,1	18,0
Tanzanie	16,2	19,1	18,6	18,4	18,8	19,4
Togo	14,0	18,2	18,8	18,8	19,6	20,8
Zambie	17,4	22,0	25,6	25,4	22,5	19,3
Zimbabwe	15,5	-8,8	-13,0	5,1	4,5	4,8
Afrique subsaharienne	18,4	16,3	18,4	19,0	18,9	19,3
Afrique du Sud et Nigéria non compris	19,1	13,8	17,9	19,4	19,8	20,6
Zone CFA	19,3	19,2	20,7	20,2	19,5	19,3
UEMOA	15,9	14,3	15,7	16,6	17,1	17,9
CEMAC	23,7	25,2	26,9	24,2	21,9	20,7
SADC	17,4	12,9	16,5	17,6	17,5	18,1
COMESA	17,8	8,0	13,7	17,1	18,2	19,9
Pays producteurs de pétrole	21,8	22,6	21,9	19,9	18,9	19,5
Pays non producteurs de pétrole	17,3	13,9	17,0	18,7	18,8	19,2
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	19,7	19,6	20,5	21,6	22,9	23,8
Régime de taux de change fixe	19,8	11,0	18,2	20,7	20,2	20,6
Régime de taux de change flottant	18,1	18,3	18,4	18,5	18,5	19,0

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS7. Épargne intérieure
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	24,4	25,2	19,4	24,5	28,4	37,7
Cameroun	19,1	19,0	17,8	18,5	19,6	21,2
Congo, Rép. du	44,0	50,0	51,3	51,4	59,4	61,0
Côte d'Ivoire	20,1	26,2	20,5	20,5	18,3	23,9
Gabon	49,8	43,5	48,0	48,3	55,3	60,8
Guinée équatoriale	61,3	80,7	81,6	86,5	89,3	90,2
Nigéria	29,8	25,3	32,1	39,5	42,1	41,6
Tchad	5,3	-40,6	22,1	32,1	38,0	39,9
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	18,4	19,8	18,2	17,5	15,7	16,0
Bénin	7,8	3,3	6,7	6,7	8,5	7,5
Botswana	39,7	38,3	37,8	37,5	39,3	40,3
Burkina Faso	5,4	4,2	4,1	7,3	7,0	6,9
Burundi	-4,4	-11,4	-8,9	-8,7	-14,4	-15,6
Cap-Vert	-4,9	-7,0	-6,5	-1,6	3,2	5,3
Comores	-6,1	1,8	1,3	-1,5	-3,5	-1,4
Congo, Rép. dém. du	17,4	4,0	5,0	3,9	6,5	7,0
Éthiopie	10,2	8,7	7,5	4,1	3,6	7,5
Gambie	11,9	12,9	9,9	9,8	7,1	10,7
Ghana	6,2	7,4	10,9	7,3	6,9	7,0
Guinée	15,2	9,5	7,8	7,1	10,3	11,4
Guinée-Bissau	-7,0	-11,8	-1,3	-5,0	-1,4	-6,0
Kenya	6,2	4,9	6,2	8,0	4,6	3,7
Lesotho	-20,2	-15,2	-9,2	-8,3	-27,5	-23,6
Madagascar	8,4	7,7	8,9	7,8	6,7	8,9
Malawi	2,7	-11,0	-11,7	-10,0	-12,5	-6,4
Mali	12,3	18,5	14,0	13,3	13,5	17,6
Maurice	23,3	24,4	24,3	23,2	20,3	18,0
Mozambique	10,2	11,0	10,1	12,3	12,0	15,0
Namibie	13,7	14,9	23,3	22,9	18,9	20,4
Niger	3,5	5,3	4,9	5,6	4,8	6,2
Ouganda	7,6	4,9	6,3	9,3	9,6	9,1
République Centrafricaine	4,7	3,7	0,3	-0,5	0,6	1,9
Rwanda	-0,6	—	-0,8	2,2	-0,4	-0,9
São Tomé-et-Príncipe	-16,4	-18,0	-19,0	-22,1	-21,8	-17,2
Sénégal	11,0	5,6	7,7	9,8	9,1	9,3
Seychelles	15,8	23,0	20,2	18,0	2,4	18,3
Sierra Leone	-8,7	-9,4	-7,4	-5,0	-2,3	-0,2
Swaziland	2,1	19,5	17,6	15,1	11,8	11,3
Tanzanie	5,8	11,8	12,0	11,4	8,4	6,2
Togo	0,3	4,0	3,4	4,2	2,3	4,4
Zambie	6,4	8,7	12,9	23,0	19,8	17,2
Zimbabwe	13,3	-12,5	-21,1	-3,7	-6,3	4,6
Afrique subsaharienne	18,1	15,4	18,1	20,4	20,8	22,1
Afrique du Sud et Nigéria non compris	14,5	10,0	13,9	17,3	18,5	21,5
Zone CFA	20,2	20,4	21,8	24,3	27,7	30,7
UEMOA	12,9	14,4	12,2	12,9	11,8	14,4
CEMAC	29,8	27,7	33,6	37,3	43,8	46,6
SADC	17,5	13,8	16,2	17,6	16,5	18,2
COMESA	11,5	3,1	7,3	12,7	13,0	17,7
Pays producteurs de pétrole	28,4	26,3	29,9	35,1	38,4	40,8
Pays non producteurs de pétrole	14,6	11,3	13,7	14,8	13,2	13,6
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	8,1	8,4	8,9	8,7	8,0	8,8
Régime de taux de change fixe	19,1	10,2	17,6	23,1	25,5	29,0
Régime de taux de change flottant	17,8	17,4	18,3	19,7	19,6	20,5

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS8. Solde budgétaire global, dons compris
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	-14,4	-6,5	-6,5	1,3	4,3	5,4
Cameroun	-0,2	0,8	1,2	-0,5	3,5	1,2
Congo, Rép. du	-6,9	-8,1	0,4	3,9	19,0	19,0
Côte d'Ivoire	-1,5	-1,3	-2,8	-1,6	-1,9	-0,8
Gabon	0,7	3,5	7,4	7,4	8,0	11,8
Guinée équatoriale	5,0	11,5	-1,7	9,9	23,4	27,7
Nigéria	-2,8	-4,2	-1,3	7,7	9,9	17,5
Tchad	-4,9	-6,0	-6,5	-3,1	-1,5	-1,6
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	-2,4	-1,2	-2,0	-1,7	-0,8	-1,4
Bénin	0,2	-2,3	-2,2	-1,1	-2,2	-2,4
Botswana	1,5	-4,0	-1,3	1,8	0,1	-1,3
Burkina Faso	-3,1	-4,8	-2,9	-4,2	-3,9	-4,2
Burundi	-4,8	-1,4	-5,9	-4,3	-7,0	0,2
Cap-Vert	-10,6	-2,6	-3,5	-0,2	-2,9	-3,9
Comores	-2,9	-5,1	-4,1	-1,6	-0,1	-1,9
Congo, Rép. dém. du	-5,0	-2,7	-4,7	-4,1	-3,1	-2,4
Éthiopie	-5,6	-7,7	-7,0	-3,1	-4,9	-5,8
Gambie	-5,5	-4,6	-4,7	-5,7	-6,1	-4,6
Ghana	-8,4	-4,9	-3,3	-3,1	-1,3	-2,0
Guinée	-2,8	-4,4	-6,1	-4,9	-0,8	0,5
Guinée-Bissau	-12,5	-12,0	-15,6	-10,1	-9,0	-17,1
Kenya	-0,9	-3,2	-1,7	-0,1	-1,8	-3,4
Lesotho	-3,8	-4,3	0,8	9,1	2,0	-0,8
Madagascar	-3,7	-5,5	-4,2	-4,9	-5,4	-4,2
Malawi	-5,7	-11,6	-6,5	-6,5	-5,3	-1,8
Mali	-3,4	-3,6	-1,3	-2,6	-4,1	-3,4
Maurice	-4,8	-6,1	-6,2	-5,4	-5,0	-4,9
Mozambique	-3,6	-7,2	-4,1	-4,3	-5,7	-3,8
Namibie	-3,2	-3,5	-6,5	-4,9	-3,8	-3,5
Niger	-3,6	-2,8	-2,7	-3,4	-4,1	-4,9
Ouganda	-3,0	-5,3	-4,3	-1,6	-0,3	-2,0
République Centrafricaine	-0,9	-1,2	-3,1	-2,2	-2,5	-1,3
Rwanda	-2,0	-1,7	-2,3	-0,2	1,2	-2,2
São Tomé-et-Príncipe	-26,0	-16,4	-17,0	-26,6	56,9	59,6
Sénégal	-0,6	-0,6	-1,7	-3,1	-3,4	-4,1
Seychelles	-10,6	-18,7	2,6	-1,5	0,7	-0,4
Sierra Leone	-9,0	-8,3	-6,7	-3,5	-1,9	-0,5
Swaziland	-0,5	-4,2	-3,1	-2,8	-4,2	-5,6
Tanzanie	-1,0	-1,0	-1,4	-3,0	-3,3	-6,3
Togo	-2,8	-0,4	2,4	0,9	-0,8	-2,9
Zambie	-4,4	-5,1	-6,0	-3,0	-2,3	-2,5
Zimbabwe	-8,7	-2,7	-0,2	-7,6	-6,1	-3,3
Afrique subsaharienne	-3,0	-2,7	-2,2	-0,3	1,2	2,1
Afrique du Sud et Nigéria non compris	-3,5	-3,3	-2,7	-1,4	0,1	0,3
Zone CFA	-1,3	-0,9	-0,7	-0,1	2,8	3,3
UEMOA	-1,9	-2,0	-2,2	-2,3	-2,9	-2,8
CEMAC	-0,8	0,5	1,2	2,5	8,6	9,3
SADC	-3,2	-2,4	-2,5	-1,8	-0,8	-1,0
COMESA	-5,2	-4,5	-4,2	-2,2	-1,2	-0,7
Pays producteurs de pétrole	-3,1	-2,9	-1,4	4,4	7,6	11,5
Pays non producteurs de pétrole	-3,0	-2,7	-2,5	-2,1	-1,6	-2,2
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	-3,5	-4,1	-3,3	-3,1	-3,3	-4,1
Régime de taux de change fixe	-2,3	-2,0	-1,0	-0,5	1,7	2,1
Régime de taux de change flottant	-3,1	-3,0	-2,6	-0,2	1,0	2,1

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS9. Solde budgétaire global, hors dons
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	-16,7	-6,5	-7,2	0,8	4,0	4,5
Cameroun	-0,4	-0,5	0,5	-0,8	3,0	0,7
Congo, Rép. du	-7,2	-8,3	-0,1	3,6	19,0	18,5
Côte d'Ivoire	-2,0	-1,8	-3,4	-2,5	-2,9	-1,9
Gabon	0,7	3,4	7,4	7,4	8,0	11,7
Guinée équatoriale	4,6	11,5	-1,8	9,9	23,3	27,6
Nigéria	-2,8	-4,2	-1,3	7,7	9,9	17,5
Tchad	-10,2	-12,2	-14,4	-6,1	-4,2	-4,0
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	-2,4	-1,2	-2,0	-1,7	-0,8	-1,4
Bénin	-2,8	-3,3	-4,2	-3,7	-4,8	-4,7
Botswana	1,1	-4,2	-1,4	1,4	-0,3	-1,7
Burkina Faso	-9,9	-10,0	-8,2	-8,5	-8,0	-9,0
Burundi	-7,1	-5,7	-13,8	-19,7	-20,2	-19,4
Cap-Vert	-19,3	-11,3	-9,1	-11,0	-11,5	-11,6
Comores	-9,1	-9,3	-6,4	-4,4	-3,7	-6,5
Congo, Rép. dém. du	-5,0	-3,1	-6,7	-6,1	-8,3	-11,9
Éthiopie	-8,6	-11,6	-13,7	-7,9	-9,6	-10,5
Gambie	-7,3	-9,1	-7,2	-10,2	-7,8	-6,4
Ghana	-11,2	-8,0	-8,0	-9,5	-6,8	-6,6
Guinée	-5,6	-6,2	-8,9	-5,9	-1,5	-0,9
Guinée-Bissau	-22,3	-18,1	-23,4	-24,8	-17,2	-30,4
Kenya	-1,8	-3,9	-3,6	-1,3	-3,5	-5,6
Lesotho	-6,4	-8,3	-1,4	6,5	-1,2	-4,1
Madagascar	-7,7	-7,7	-9,3	-13,1	-10,8	-10,1
Malawi	-12,1	-17,4	-17,3	-20,7	-20,9	-17,9
Mali	-8,0	-7,3	-5,7	-6,6	-8,7	-8,9
Maurice	-5,0	-6,3	-6,5	-5,7	-5,2	-5,2
Mozambique	-13,8	-17,5	-13,6	-11,8	-13,4	-12,9
Namibie	-3,4	-3,6	-6,6	-5,0	-4,1	-3,8
Niger	-8,3	-7,7	-7,5	-8,9	-9,2	-9,6
Ouganda	-8,7	-12,3	-10,9	-11,1	-8,7	-8,8
République Centrafricaine	-7,0	-5,0	-4,6	-5,5	-4,6	-3,3
Rwanda	-9,1	-8,9	-10,3	-12,1	-13,3	-13,3
São Tomé-et-Príncipe	-47,6	-43,6	-49,5	-58,8	32,4	30,6
Sénégal	-2,8	-2,4	-3,8	-5,2	-5,1	-6,0
Seychelles	-11,2	-18,8	2,6	-1,5	0,4	-0,5
Sierra Leone	-13,4	-16,5	-14,4	-12,5	-9,6	-9,5
Swaziland	-1,3	-5,4	-4,1	-3,8	-4,9	-6,2
Tanzanie	-4,5	-5,1	-7,2	-8,7	-10,8	-13,5
Togo	-3,8	-0,8	1,8	0,2	-1,6	-3,5
Zambie	-10,7	-13,4	-13,0	-8,5	-8,1	-8,6
Zimbabwe	-9,7	-2,8	-0,4	-7,7	-6,1	-3,4
Afrique subsaharienne	-4,1	-3,8	-3,5	-1,5	-0,1	0,7
Afrique du Sud et Nigéria non compris	-5,9	-5,3	-5,5	-4,2	-2,8	-2,9
Zone CFA	-3,1	-2,6	-2,5	-1,7	1,3	1,7
UEMOA	-4,4	-4,0	-4,6	-4,8	-5,3	-5,4
CEMAC	-1,6	-0,8	0,1	1,8	8,0	8,6
SADC	-4,0	-3,1	-3,3	-2,4	-1,7	-2,1
COMESA	-7,5	-6,1	-7,1	-5,2	-4,3	-4,2
Pays producteurs de pétrole	-3,6	-3,3	-1,9	4,1	7,3	11,1
Pays non producteurs de pétrole	-4,3	-4,0	-4,1	-3,7	-3,3	-4,0
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	-7,8	-8,4	-8,6	-8,6	-8,8	-9,4
Régime de taux de change fixe	-3,9	-3,0	-2,4	-1,9	0,3	0,6
Régime de taux de change flottant	-4,1	-4,1	-3,8	-1,4	-0,2	0,7

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS10. Recettes publiques, hors dons
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	42,6	43,4	37,5	37,9	41,9	42,6
Cameroun	15,2	15,2	15,9	15,2	17,2	17,6
Congo, Rép. du	26,9	27,2	29,1	32,2	39,7	40,9
Côte d'Ivoire	17,6	17,8	16,9	17,6	17,3	18,3
Gabon	32,7	31,5	29,7	28,8	28,3	28,5
Guinée équatoriale	22,7	28,5	28,7	34,4	42,9	47,0
Nigéria	19,8	22,9	21,0	26,7	28,0	34,9
Tchad	7,7	8,0	7,9	8,6	10,2	10,2
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	23,5	23,3	23,3	24,2	25,9	26,1
Bénin	15,0	16,3	16,6	16,4	16,1	16,5
Botswana	42,7	40,1	40,7	40,6	40,5	40,6
Burkina Faso	11,8	11,4	12,1	12,7	12,6	13,4
Burundi	17,2	20,3	21,1	20,1	19,5	19,1
Cap-Vert	20,3	22,6	21,3	22,8	23,5	23,5
Comores	12,2	16,7	16,1	15,3	15,0	14,8
Congo, Rép. dém. du	5,4	7,9	7,7	9,6	11,4	12,0
Éthiopie	14,9	16,6	16,4	16,6	16,0	18,1
Gambie	17,8	16,3	15,7	20,9	20,3	21,8
Ghana	17,6	17,9	20,8	23,8	24,9	23,5
Guinée	11,1	12,0	10,5	10,4	12,9	13,3
Guinée-Bissau	14,8	15,3	15,2	17,2	19,7	20,6
Kenya	20,3	19,6	19,7	21,4	21,2	21,0
Lesotho	43,0	40,1	41,6	49,8	54,3	45,3
Madagascar	10,6	8,0	10,3	12,0	10,8	11,6
Malawi	16,9	17,7	22,0	23,2	25,6	23,8
Mali	13,5	15,9	16,4	17,4	17,6	18,0
Maurice	19,7	18,3	20,0	19,9	19,7	19,6
Mozambique	12,0	12,4	12,9	12,6	13,7	14,4
Namibie	32,4	30,5	29,3	29,6	30,8	30,6
Niger	8,9	10,6	9,9	10,8	10,2	10,8
Ouganda	11,3	12,2	12,2	12,6	12,9	12,9
République Centrafricaine	8,9	10,8	7,7	8,1	8,2	8,7
Rwanda	10,4	12,3	13,5	13,9	14,6	14,1
São Tomé-et-Príncipe	14,4	23,3	25,6	28,4	105,2	110,3
Sénégal	17,2	19,1	19,3	19,3	20,2	20,0
Seychelles	42,6	40,0	49,3	49,1	50,4	51,4
Sierra Leone	8,9	12,1	12,4	12,3	12,2	12,6
Swaziland	28,5	25,4	25,3	29,8	32,1	31,2
Tanzanie	11,2	11,0	11,4	11,8	12,9	13,5
Togo	13,5	12,3	16,5	16,2	14,6	15,3
Zambie	19,0	17,9	18,0	18,3	17,6	17,5
Zimbabwe	25,0	17,9	24,9	33,8	44,2	38,7
Afrique subsaharienne	21,3	21,1	21,6	23,4	25,1	26,5
Afrique du Sud et Nigéria non compris	19,3	19,3	20,2	21,5	23,4	24,2
Zone CFA	17,5	18,1	18,1	18,7	20,7	21,6
UEMOA	15,5	16,2	16,1	16,6	16,5	17,1
CEMAC	20,2	20,5	20,4	21,1	25,0	26,1
SADC	23,7	22,7	23,8	24,9	26,9	27,3
COMESA	20,7	20,1	21,7	23,6	25,8	26,7
Pays producteurs de pétrole	22,2	24,2	22,5	25,9	28,7	33,1
Pays non producteurs de pétrole	20,8	20,0	21,2	22,4	23,6	23,6
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	13,4	13,9	14,7	15,6	15,9	16,3
Régime de taux de change fixe	21,7	20,1	21,9	22,7	24,5	24,6
Régime de taux de change flottant	21,1	21,5	21,5	23,5	25,3	27,0

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS11. Dépenses publiques
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	59,4	49,9	44,7	37,1	37,9	38,1
Cameroun	15,6	15,7	15,4	16,0	14,3	16,9
Congo, Rép. du	34,1	35,5	29,3	28,6	20,7	22,4
Côte d'Ivoire	19,7	19,6	20,4	20,1	20,2	20,2
Gabon	31,9	28,0	22,4	21,4	20,3	16,8
Guinée équatoriale	18,1	17,0	30,5	24,5	19,6	19,4
Nigéria	22,6	27,1	22,3	19,1	18,1	17,4
Tchad	17,9	20,2	22,3	14,7	14,4	14,3
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	25,9	24,5	25,3	25,9	26,7	27,5
Bénin	17,7	19,6	20,8	20,1	20,9	21,2
Botswana	41,7	44,3	42,1	39,1	40,8	42,3
Burkina Faso	21,6	21,4	20,3	21,2	20,6	22,4
Burundi	24,3	25,9	34,9	39,8	39,8	38,6
Cap-Vert	39,5	33,9	30,4	33,8	35,0	35,1
Comores	21,3	26,0	22,5	19,7	18,8	21,4
Congo, Rép. dém. du	10,5	11,0	14,4	15,6	19,7	23,8
Éthiopie	23,5	28,2	30,1	24,4	25,6	28,6
Gambie	25,2	25,4	22,9	31,2	28,1	28,2
Ghana	28,8	25,9	28,8	33,3	31,7	30,1
Guinée	16,7	18,3	19,4	16,3	14,4	14,3
Guinée-Bissau	37,1	33,4	38,6	42,0	37,0	51,0
Kenya	22,1	23,5	23,4	22,7	24,7	26,7
Lesotho	49,4	48,4	43,0	43,3	55,4	49,4
Madagascar	18,3	15,7	19,6	25,2	21,6	21,8
Malawi	29,1	35,1	39,3	43,9	46,5	41,7
Mali	21,6	23,2	22,2	24,0	26,3	26,9
Maurice	24,7	24,6	26,5	25,7	25,0	24,8
Mozambique	25,8	30,0	26,5	24,4	27,1	27,3
Namibie	35,8	34,2	35,9	34,6	34,9	34,4
Niger	17,2	18,4	17,3	19,7	19,4	20,4
Ouganda	20,0	24,5	23,1	23,8	21,6	21,8
République Centrafricaine	15,9	15,8	12,3	13,5	12,8	12,1
Rwanda	19,6	21,2	23,9	26,1	27,8	27,4
São Tomé-et-Príncipe	62,1	66,9	75,1	87,2	72,8	79,7
Sénégal	20,0	21,6	23,1	24,5	25,3	26,0
Seychelles	53,8	58,7	46,7	50,7	50,0	51,9
Sierra Leone	22,3	28,6	26,8	24,8	21,8	22,1
Swaziland	29,8	30,9	29,4	33,7	37,0	37,4
Tanzanie	15,6	16,1	18,6	20,5	23,7	26,9
Togo	17,4	13,1	14,6	16,0	16,1	18,8
Zambie	29,6	31,3	30,9	26,8	25,6	26,1
Zimbabwe	34,7	20,7	25,3	41,5	50,3	42,1
Afrique subsaharienne	25,3	24,9	25,1	24,9	25,2	25,8
Afrique du Sud et Nigéria non compris	25,3	24,6	25,7	25,6	26,2	27,1
Zone CFA	20,6	20,7	20,6	20,4	19,5	20,0
UEMOA	19,8	20,2	20,7	21,4	21,8	22,5
CEMAC	21,7	21,2	20,4	19,3	17,1	17,5
SADC	27,6	25,8	27,1	27,3	28,6	29,4
COMESA	28,2	26,2	28,8	28,8	30,1	30,9
Pays producteurs de pétrole	25,8	27,5	24,4	21,8	21,4	22,1
Pays non producteurs de pétrole	25,1	24,0	25,4	26,0	26,9	27,6
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	21,1	22,3	23,3	24,2	24,7	25,8
Régime de taux de change fixe	25,5	23,2	24,3	24,6	24,2	24,0
Régime de taux de change flottant	25,3	25,6	25,3	24,9	25,5	26,3

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS12. Masse monétaire au sens large
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	19,0	22,8	17,5	16,5	15,6	14,9
Cameroun	13,2	18,7	17,7	18,1	17,5	18,0
Congo, Rép. du	14,4	13,9	13,7	14,6	11,7	12,1
Côte d'Ivoire	22,4	30,1	22,1	23,7	24,4	24,4
Gabon	13,6	15,9	15,5	15,6	15,9	16,1
Guinée équatoriale	7,5	10,3	11,5	9,9	10,2	11,9
Nigéria	20,1	28,4	26,4	23,6	20,3	21,1
Tchad	11,7	13,7	11,8	8,3	8,3	9,8
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	58,3	61,2	64,3	65,9	72,0	72,4
Bénin	27,8	29,1	24,0	22,1	21,4	21,4
Botswana	27,9	27,7	28,7	30,2	30,3	30,3
Burkina Faso	21,5	19,2	20,4	23,0	21,9	21,9
Burundi	19,0	24,1	27,0	27,7	29,6	31,8
Cap-Vert	55,2	57,3	57,6	63,4	64,7	65,4
Comores	19,7	24,9	22,9	20,3	18,9	18,9
Congo, Rép. dém. du	6,2	4,7	5,9	8,3	8,0	8,8
Éthiopie	34,4	44,1	44,8	40,3	41,8	42,7
Gambie	32,1	43,5	45,8	45,1	45,1	45,1
Ghana	24,8	31,1	32,0	33,4	33,9	34,5
Guinée	10,3	12,6	15,0	16,5	16,9	15,8
Guinée-Bissau	34,1	61,3	22,0	30,5	46,3	46,0
Kenya	38,2	39,0	39,5	40,2	38,5	37,9
Lesotho	32,1	29,0	27,9	28,2	29,3	29,8
Madagascar	18,3	23,3	21,9	21,6	18,8	18,9
Malawi	15,5	18,3	20,5	22,0	21,3	21,0
Mali	21,1	26,9	30,6	29,4	29,6	29,2
Maurice	76,6	80,9	82,1	85,0	138,0	135,4
Mozambique	24,0	28,0	28,3	25,6	27,7	27,7
Namibie	38,8	37,8	40,3	42,9	46,3	48,3
Niger	8,2	9,0	12,2	14,5	14,2	14,2
Ouganda	15,6	18,8	20,2	19,6	18,6	18,7
République Centrafricaine	17,0	14,4	13,9	16,0	15,4	15,4
Rwanda	16,9	17,6	18,5	17,8	17,5	17,9
São Tomé-et-Príncipe	32,2	40,0	50,0	47,1	49,9	48,8
Sénégal	24,1	28,1	34,4	35,9	38,6	39,8
Seychelles	88,3	104,8	111,2	110,4	111,8	115,7
Sierra Leone	15,9	19,3	20,6	19,6	18,8	17,9
Swaziland	24,2	20,7	20,6	21,6	22,5	25,4
Tanzanie	14,1	14,1	14,6	15,1	17,3	19,8
Togo	24,3	23,5	26,7	29,9	29,5	29,9
Zambie	20,1	22,3	21,8	22,4	19,3	18,5
Zimbabwe	36,5	37,2	58,7	43,8	86,3	80,2
Afrique subsaharienne	38,0	39,1	42,3	43,1	45,2	44,9
Afrique du Sud et Nigéria non compris	24,5	28,3	27,9	26,5	28,0	27,1
Zone CFA	18,3	21,9	20,6	20,8	20,4	20,8
UEMOA	22,2	26,4	24,7	26,0	26,6	26,8
CEMAC	13,2	16,2	15,5	15,0	14,2	14,8
SADC	49,4	48,3	54,4	55,6	60,8	59,4
COMESA	30,3	33,6	35,0	31,8	34,5	31,4
Pays producteurs de pétrole	18,6	24,9	22,1	20,4	18,4	18,6
Pays non producteurs de pétrole	44,2	44,4	50,0	51,9	56,9	56,9
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	21,9	25,4	26,6	26,6	27,3	28,1
Régime de taux de change fixe	23,4	28,5	27,5	24,9	26,1	25,4
Régime de taux de change flottant	42,0	43,4	46,7	48,0	50,1	49,6

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS13. Expansion de la masse monétaire au sens large
(Pourcentages)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	270,9	158,1	67,5	49,8	45,5	30,5
Cameroun	13,6	29,5	-0,9	7,3	4,2	9,7
Congo, Rép. du	10,5	13,1	-2,4	17,4	8,4	8,6
Côte d'Ivoire	6,0	30,8	-26,6	9,5	7,4	6,4
Gabon	7,8	7,3	-0,3	10,4	23,7	13,8
Guinée équatoriale	45,6	67,4	26,1	28,3	48,9	38,5
Nigéria	29,3	21,6	24,1	14,0	16,5	17,0
Tchad	3,5	27,5	-3,1	3,3	26,7	37,3
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	13,0	18,1	12,9	13,1	19,9	10,7
Bénin	16,7	-3,8	-12,7	-5,0	5,8	6,5
Botswana	25,4	-1,1	15,5	16,0	13,6	13,2
Burkina Faso	5,6	2,9	16,3	22,9	6,0	6,9
Burundi	13,5	27,0	23,3	16,7	25,9	20,3
Cap-Vert	5,8	12,9	9,8	14,3	8,6	10,5
Comores	11,9	9,1	-1,1	-6,3	-2,6	7,2
Congo, Rép. dém. du	264,6	30,2	48,3	60,0	26,4	25,1
Éthiopie	9,1	12,3	10,4	10,9	19,6	19,8
Gambie	19,9	35,3	43,4	18,3	9,4	8,7
Ghana	35,1	50,5	38,1	25,9	23,5	17,8
Guinée	14,1	19,2	35,3	37,0	36,9	17,1
Guinée-Bissau	36,8	24,2	-65,3	44,0	61,7	5,6
Kenya	5,4	10,0	11,5	13,4	9,1	10,4
Lesotho	10,3	2,7	5,3	6,2	3,1	5,9
Madagascar	11,0	44,1	6,3	18,5	8,6	17,4
Malawi	27,8	47,6	29,3	29,8	14,6	19,1
Mali	9,1	28,4	25,5	-2,4	6,5	6,2
Maurice	12,0	13,0	11,7	14,4	76,6	5,6
Mozambique	19,7	21,5	18,7	5,9	25,0	16,0
Namibie	10,8	24,3	9,6	16,2	14,0	14,4
Niger	7,9	-0,4	42,2	20,3	12,3	3,6
Ouganda	19,0	10,2	23,3	9,0	8,7	16,5
République Centrafricaine	-2,3	-4,3	-8,0	14,2	1,2	6,0
Rwanda	14,7	11,4	15,2	12,1	10,7	12,3
São Tomé-et-Príncipe	36,3	26,9	41,8	7,4	26,1	16,1
Sénégal	10,9	7,6	31,5	12,9	17,2	10,8
Seychelles	16,4	11,1	5,3	1,1	-0,1	1,0
Sierra Leone	28,5	30,1	26,2	18,9	16,6	15,4
Swaziland	10,4	13,1	14,1	10,4	10,5	20,1
Tanzanie	10,1	21,3	16,9	19,1	27,5	28,1
Togo	4,4	-2,1	11,4	18,3	3,4	8,8
Zambie	32,1	31,5	23,4	30,2	8,6	14,3
Zimbabwe	48,3	164,8	413,5	222,6	522,4	742,3
Afrique subsaharienne	20,4	31,5	19,5	16,4	20,7	15,2
Afrique du Sud et Nigéria non compris	25,1	43,3	24,1	20,6	23,0	19,0
Zone CFA	9,4	18,9	-0,3	10,6	12,9	12,3
UEMOA	8,1	15,5	-1,1	10,0	9,1	7,1
CEMAC	11,2	23,4	0,8	11,2	16,8	17,7
SADC	23,4	40,7	24,9	18,7	25,3	15,5
COMESA	40,8	67,8	48,1	30,9	32,2	24,3
Pays producteurs de pétrole	32,1	34,9	14,7	17,2	20,2	19,0
Pays non producteurs de pétrole	16,8	30,2	21,3	16,1	21,0	13,5
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	14,1	19,1	19,2	13,2	16,5	15,8
Régime de taux de change fixe	15,1	51,7	22,1	16,6	20,3	17,3
Régime de taux de change flottant	21,9	24,2	18,7	16,4	20,9	14,7

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS14. Créances sur le secteur privé non financier
(En pourcentage de la masse monétaire au sens large)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	20,8	22,9	32,2	35,2	35,2	33,8
Cameroun	61,3	55,4	61,0	56,9	59,7	58,1
Congo, Rép. du	59,9	21,6	27,1	24,3	24,4	24,4
Côte d'Ivoire	70,6	50,5	61,8	60,6	57,2	60,2
Gabon	80,5	83,1	75,5	62,1	52,5	49,8
Guinée équatoriale	50,2	32,2	24,4	23,7	21,4	21,0
Nigéria	63,5	58,3	59,7	66,1	64,9	62,5
Tchad	51,9	42,0	53,8	49,3	45,7	36,6
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	110,8	98,3	103,7	104,4	104,2	102,4
Bénin	31,7	39,4	60,1	66,1	70,0	82,6
Botswana	55,9	69,6	65,6	66,3	65,2	64,2
Burkina Faso	50,5	68,7	67,1	61,2	69,3	72,8
Burundi	90,9	110,7	94,2	84,7	63,9	74,4
Cap-Vert	45,9	46,7	49,0	48,0	50,9	50,3
Comores	44,4	32,3	36,1	35,0	36,4	35,8
Congo, Rép. dém. du	13,4	20,3	16,1	19,3	24,7	30,2
Éthiopie	50,9	41,1	34,3	34,5	45,7	48,7
Gambie	36,3	39,0	35,6	26,8	32,3	31,1
Ghana	53,7	48,1	48,9	49,2	57,5	60,4
Guinée	49,7	41,7	41,4	32,5	35,0	33,1
Guinée-Bissau	21,9	4,8	8,8	5,2	10,7	10,7
Kenya	72,9	61,3	58,9	64,6	65,4	67,7
Lesotho	57,2	23,3	25,7	26,3	26,7	27,7
Madagascar	49,8	40,6	40,6	47,4	53,0	55,9
Malawi	35,4	26,6	26,9	29,4	31,2	27,9
Mali	69,5	65,7	61,4	65,1	76,9	94,7
Maurice	73,2	73,8	69,9	67,4	45,1	49,1
Mozambique	69,5	53,5	44,4	39,5	41,0	45,1
Namibie	98,7	121,3	123,6	128,2	131,2	133,4
Niger	53,0	55,6	42,8	43,3	42,4	42,6
Ouganda	137,6	34,8	36,1	39,6	43,8	47,0
République Centrafricaine	35,0	47,1	51,2	50,0	49,1	48,1
Rwanda	55,4	60,7	60,5	59,5	60,1	62,7
São Tomé-et-Príncipe	19,4	21,4	29,6	59,6	66,5	68,6
Sénégal	71,5	70,5	61,3	59,3	63,6	63,5
Seychelles	19,2	19,4	26,0	31,6	33,4	30,7
Sierra Leone	16,0	15,2	20,3	24,5	28,2	31,1
Swaziland	58,0	65,1	75,7	89,3	95,0	89,3
Tanzanie	30,9	36,1	42,2	52,0	51,5	54,4
Togo	64,9	53,2	62,2	54,9	59,4	57,1
Zambie	51,4	43,0	33,7	38,4	47,4	49,3
Zimbabwe	87,2	71,7	84,8	63,9	31,3	26,1
Afrique subsaharienne	79,5	68,8	74,5	76,6	75,6	74,6
Afrique du Sud et Nigéria non compris	58,2	53,5	53,4	52,2	52,0	52,6
Zone CFA	61,8	55,2	58,2	54,6	54,1	54,9
UEMOA	63,5	56,7	60,4	59,6	62,1	66,7
CEMAC	62,7	53,4	55,4	49,0	46,0	43,4
SADC	93,6	79,9	88,5	90,1	88,5	86,2
COMESA	63,9	54,9	52,2	51,5	50,5	50,7
Pays producteurs de pétrole	60,6	52,0	55,6	56,6	54,4	51,7
Pays non producteurs de pétrole	88,0	75,1	81,7	84,3	84,9	85,0
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	60,2	47,6	47,4	49,5	54,6	58,5
Régime de taux de change fixe	64,7	62,9	64,4	60,1	58,5	59,6
Régime de taux de change flottant	85,9	71,2	77,5	81,0	80,0	78,2

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS15. Exportations de biens et de services
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	75,2	77,6	70,2	70,1	77,3	82,5
Cameroun	24,6	25,0	23,6	23,1	24,7	26,2
Congo, Rép. du	76,9	80,7	79,3	84,5	86,2	91,3
Côte d'Ivoire	40,6	49,6	45,7	48,1	47,8	55,5
Gabon	59,3	53,3	54,1	59,1	64,0	67,5
Guinée équatoriale	100,0	102,8	100,3	100,6	106,6	111,9
Nigéria	43,1	40,1	49,8	57,8	64,4	69,4
Tchad	17,4	12,8	25,3	52,8	58,5	62,0
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	26,7	32,7	27,9	26,6	27,4	27,6
Bénin	15,1	13,5	13,7	14,3	12,9	12,6
Botswana	55,0	52,3	47,4	46,6	48,3	47,5
Burkina Faso	9,9	9,0	8,9	9,8	9,0	9,9
Burundi	8,0	6,2	9,3	8,9	8,8	8,2
Cap-Vert	25,6	31,2	31,1	32,3	32,8	32,9
Comores	14,9	15,8	18,2	16,1	14,8	14,7
Congo, Rép. dém. du	22,2	21,2	26,1	30,5	31,3	32,8
Éthiopie	12,5	13,4	14,3	15,4	16,4	17,3
Gambie	45,1	46,1	47,3	50,4	46,9	48,6
Ghana	38,5	42,0	40,7	39,3	32,1	32,4
Guinée	22,5	24,5	22,2	20,7	27,3	30,0
Guinée-Bissau	24,1	29,8	30,0	38,1	40,8	43,5
Kenya	21,8	24,7	23,7	25,0	24,7	26,9
Lesotho	30,9	54,1	48,1	54,1	51,5	52,2
Madagascar	25,5	16,0	23,1	32,6	27,8	28,4
Malawi	27,2	24,3	27,2	26,8	26,8	27,9
Mali	24,3	31,9	26,1	24,6	25,1	30,1
Maurice	61,0	61,3	58,1	55,6	57,0	54,3
Mozambique	17,7	28,4	27,7	30,3	31,1	32,8
Namibie	45,4	43,3	37,3	39,7	35,1	36,0
Niger	17,1	15,2	15,7	16,3	15,8	15,8
Ouganda	11,8	12,1	12,3	14,3	13,2	13,5
République Centrafricaine	19,9	15,4	11,8	11,8	11,9	12,2
Rwanda	7,4	7,7	8,3	10,3	9,5	9,7
São Tomé-et-Príncipe	32,4	34,6	35,0	31,2	30,5	34,9
Sénégal	29,8	30,6	28,5	27,8	27,2	27,0
Seychelles	71,1	77,7	95,5	97,7	110,2	121,1
Sierra Leone	15,4	16,4	19,9	22,3	24,0	27,9
Swaziland	79,7	94,9	86,1	100,4	95,5	97,1
Tanzanie	14,4	15,2	16,7	20,4	23,1	23,5
Togo	30,2	34,9	40,1	38,7	36,2	38,7
Zambie	29,0	28,6	28,9	37,6	33,6	31,0
Zimbabwe	33,5	6,5	17,6	42,6	42,8	82,8
Afrique subsaharienne	31,3	32,4	33,8	36,0	38,8	41,2
Afrique du Sud et Nigéria non compris	32,3	30,3	34,1	38,5	40,9	44,7
Zone CFA	34,7	37,6	36,2	39,8	43,2	47,0
UEMOA	29,5	33,2	30,5	31,1	30,2	33,8
CEMAC	41,5	43,2	43,3	49,7	56,3	60,0
SADC	30,5	31,6	31,6	32,2	34,1	36,1
COMESA	32,2	25,8	33,6	40,0	42,4	47,2
Pays producteurs de pétrole	45,7	46,8	50,5	56,7	63,3	69,0
Pays non producteurs de pétrole	26,6	27,1	27,5	28,0	28,1	28,6
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	19,6	20,7	21,3	22,9	21,9	22,7
Régime de taux de change fixe	37,3	29,8	36,6	42,3	44,6	48,6
Régime de taux de change flottant	29,7	33,5	33,0	34,3	37,3	39,5

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS16. Importations de biens et de services
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	74,1	65,6	63,7	54,8	61,5	62,3
Cameroun	22,6	26,2	23,3	24,9	24,8	26,4
Congo, Rép. du	57,8	54,0	53,7	57,3	49,1	54,5
Côte d'Ivoire	33,0	33,4	35,3	38,4	40,0	43,1
Gabon	37,9	34,2	30,0	34,8	30,1	27,3
Guinée équatoriale	117,2	53,9	81,6	60,0	50,7	45,1
Nigéria	36,4	41,0	41,5	39,6	39,6	42,8
Tchad	35,4	114,3	60,3	47,2	39,5	36,8
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	24,3	29,1	26,0	27,3	28,9	28,9
Bénin	26,9	27,5	26,5	26,6	23,5	25,0
Botswana	45,9	39,8	35,9	39,8	41,2	41,9
Burkina Faso	24,7	22,3	21,7	20,8	21,7	22,5
Burundi	18,6	24,0	28,8	30,9	36,3	38,0
Cap-Vert	59,8	67,5	64,9	63,4	63,0	65,4
Comores	33,4	26,2	28,5	27,8	28,0	29,0
Congo, Rép. dém. du	20,7	26,1	33,3	39,3	38,9	42,4
Éthiopie	22,9	28,3	29,5	32,6	39,1	37,8
Gambie	53,0	54,4	56,5	68,0	63,8	63,6
Ghana	56,3	54,3	52,7	60,4	54,7	55,4
Guinée	26,3	28,4	24,6	24,8	29,5	32,4
Guinée-Bissau	47,3	51,2	44,1	55,9	52,8	73,8
Kenya	28,5	25,8	28,2	31,7	35,6	34,5
Lesotho	97,2	112,2	97,7	100,5	114,7	112,0
Madagascar	32,4	22,6	32,1	49,2	44,0	43,1
Malawi	38,4	45,8	49,7	51,2	53,0	50,0
Mali	33,9	32,0	33,3	32,0	34,7	36,0
Maurice	63,3	57,1	57,2	55,2	61,3	57,9
Mozambique	35,2	46,9	43,2	38,4	41,0	41,3
Namibie	54,2	48,1	43,8	42,3	41,8	41,6
Niger	24,9	24,1	25,0	26,5	27,4	27,6
Ouganda	22,5	26,5	26,6	27,6	26,3	28,1
République Centrafricaine	24,8	20,6	17,5	18,5	18,5	18,7
Rwanda	24,4	24,5	27,6	28,6	31,2	32,6
São Tomé-et-Príncipe	88,1	85,1	90,1	88,6	88,4	94,3
Sénégal	37,6	41,7	41,5	41,5	41,4	41,2
Seychelles	84,4	84,0	84,3	89,4	120,5	117,3
Sierra Leone	27,2	35,9	41,3	37,9	42,7	43,7
Swaziland	97,4	95,2	86,4	104,0	102,8	103,8
Tanzanie	25,1	22,6	23,5	26,3	30,8	35,6
Togo	43,9	49,1	55,5	53,2	53,8	55,5
Zambie	40,0	42,0	41,6	40,0	36,5	33,6
Zimbabwe	33,8	7,2	20,7	51,3	53,6	83,0
Afrique subsaharienne	31,6	32,8	33,5	34,7	36,2	37,3
Afrique du Sud et Nigéria non compris	36,9	33,0	37,6	40,5	42,1	43,4
Zone CFA	33,6	36,5	35,2	36,0	35,0	35,6
UEMOA	32,6	33,1	33,9	34,9	35,5	37,2
CEMAC	35,0	40,8	36,8	37,2	34,4	34,1
SADC	30,3	30,2	31,1	32,7	35,1	36,1
COMESA	38,1	28,9	39,0	44,0	47,2	48,3
Pays producteurs de pétrole	39,1	43,1	42,5	41,2	42,1	44,9
Pays non producteurs de pétrole	29,2	29,0	30,1	32,2	33,6	33,9
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	31,1	31,9	32,9	35,5	36,4	37,4
Régime de taux de change fixe	38,0	29,6	36,5	40,3	39,6	40,5
Régime de taux de change flottant	29,8	34,1	32,6	33,2	35,3	36,6

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS17. Balance commerciale
(En pourcentage du PIB)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	35,9	40,8	29,1	36,9	46,5	57,0
Cameroun	4,3	0,7	1,7	-0,1	1,4	2,0
Congo, Rép. du	47,2	51,1	50,2	53,4	59,8	60,2
Côte d'Ivoire	14,1	24,1	18,5	17,5	15,5	20,5
Gabon	35,1	32,7	35,2	38,8	46,1	50,6
Guinée équatoriale	35,5	77,2	53,6	66,4	77,3	85,9
Nigéria	15,8	8,6	17,5	26,9	32,8	33,1
Tchad	-5,5	-71,0	-6,6	33,6	44,8	49,6
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	2,8	4,3	2,1	-0,1	0,0	0,1
Bénin	-10,0	-12,2	-11,3	-11,0	-10,0	-11,6
Botswana	13,1	13,0	11,6	7,0	7,0	5,1
Burkina Faso	-10,8	-10,1	-8,5	-6,9	-8,4	-8,2
Burundi	-6,3	-12,1	-14,9	-14,3	-17,7	-19,5
Cap-Vert	-35,2	-38,0	-35,5	-35,8	-35,7	-37,6
Comores	-14,4	-8,6	-7,7	-12,6	-14,0	-15,4
Congo, Rép. dém. du	6,9	-0,3	-2,8	-3,7	-2,8	-5,5
Éthiopie	-12,1	-16,9	-17,3	-20,4	-25,2	-23,6
Gambie	-15,6	-16,9	-17,0	-27,0	-28,0	-27,3
Ghana	-16,0	-10,6	-10,3	-17,1	-22,2	-19,2
Guinée	2,9	3,5	4,2	0,8	4,0	4,5
Guinée-Bissau	-9,9	-8,3	-3,6	-5,1	-0,7	-12,6
Kenya	-8,3	-4,6	-7,7	-10,4	-14,3	-13,0
Lesotho	-65,3	-55,2	-46,3	-43,7	-60,0	-56,8
Madagascar	-3,2	-2,6	-3,5	-10,2	-12,1	-11,4
Malawi	-3,7	-15,8	-19,9	-22,3	-24,2	-19,9
Mali	-0,4	5,7	-1,3	-1,7	-3,6	0,1
Maurice	-8,3	-4,5	-5,8	-6,3	-11,2	-12,1
Mozambique	-16,5	-17,5	-14,3	-8,8	-9,5	-8,9
Namibie	-5,7	-6,6	-10,3	-5,0	-9,3	-8,5
Niger	-2,4	-4,2	-4,9	-5,4	-6,9	-6,6
Ouganda	-6,8	-9,0	-10,0	-9,9	-9,4	-10,8
République Centrafricaine	2,3	2,0	0,6	-1,1	-1,4	-1,5
Rwanda	-9,3	-9,7	-10,7	-9,7	-13,3	-15,2
São Tomé-et-Príncipe	-39,2	-43,5	-45,6	-50,5	-54,5	-56,3
Sénégal	-7,5	-10,8	-12,6	-13,2	-13,8	-13,9
Seychelles	-31,5	-20,0	-13,0	-16,6	-37,7	-28,0
Sierra Leone	-4,8	-15,0	-15,0	-7,2	-10,7	-8,6
Swaziland	-8,2	7,6	2,2	-1,4	-3,8	-3,2
Tanzanie	-8,0	-7,1	-6,3	-7,6	-8,3	-11,6
Togo	-9,3	-10,3	-9,1	-9,9	-13,2	-12,5
Zambie	-5,0	-6,9	-7,2	1,5	0,8	0,6
Zimbabwe	1,3	-0,1	-1,0	-6,5	-8,3	2,5
Afrique subsaharienne	3,5	3,6	3,9	5,0	7,3	9,1
Afrique du Sud et Nigéria non compris	0,8	1,9	1,4	3,3	5,6	9,7
Zone CFA	8,7	9,2	9,1	12,6	16,7	19,9
UEMOA	1,8	5,0	1,6	1,0	-0,6	1,4
CEMAC	17,5	14,5	18,4	25,6	34,2	38,0
SADC	2,5	3,6	2,0	1,3	2,7	5,1
COMESA	-0,9	0,6	-1,6	0,5	3,0	9,8
Pays producteurs de pétrole	18,3	15,9	19,4	27,2	34,1	38,5
Pays non producteurs de pétrole	-1,4	-1,0	-2,0	-3,5	-4,4	-4,2
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	-9,3	-9,3	-9,5	-11,2	-13,2	-13,1
Régime de taux de change fixe	5,3	4,9	5,9	8,5	11,5	14,6
Régime de taux de change flottant	3,1	3,1	3,3	4,1	6,2	7,8

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS18. Solde extérieur courant, dons compris
(En pourcentage du PIB)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	-14,8	-2,9	-5,2	4,2	8,2	11,3
Cameroun	-2,7	-6,1	-2,1	-3,4	-1,5	-1,6
Congo, Rép. du	-9,2	-0,3	1,0	2,2	13,9	13,6
Côte d'Ivoire	-1,9	6,4	1,8	2,7	0,7	1,9
Gabon	7,0	6,8	12,0	9,9	15,7	19,6
Guinée équatoriale	-42,2	-13,5	-43,8	-24,2	-13,3	-5,8
Nigéria	0,8	-11,5	-2,7	4,9	14,7	18,4
Tchad	-16,0	-101,0	-48,4	-6,6	2,2	8,2
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	-0,8	0,6	-1,3	-3,4	-4,2	-3,9
Bénin	-6,7	-8,4	-8,3	-7,2	-6,4	-8,8
Botswana	10,4	3,6	6,0	9,5	8,9	4,8
Burkina Faso	-10,2	-10,0	-8,6	-7,8	-9,2	-9,2
Burundi	-6,1	-5,2	-4,8	-7,2	-4,4	-8,1
Cap-Vert	-10,2	-11,4	-9,5	-6,7	-4,3	-10,7
Comores	-6,1	-0,6	-4,3	-2,6	-4,3	-3,8
Congo, Rép. dém. du	-4,8	-3,2	-1,8	-5,7	-4,8	-2,6
Éthiopie	-3,5	-4,7	-2,2	-5,1	-9,1	-7,5
Gambie	-2,9	-2,8	-5,1	-11,8	-13,1	-11,5
Ghana	-8,9	0,5	1,7	-2,7	-6,6	-7,8
Guinée	-6,3	-4,3	-3,4	-5,6	-3,4	-3,4
Guinée-Bissau	-13,1	-10,7	-2,8	0,7	-1,5	-19,6
Kenya	-2,9	2,2	-0,2	-2,5	-7,6	-4,4
Lesotho	-22,3	-17,9	-10,7	-2,8	-14,7	-15,9
Madagascar	-5,1	-6,0	-4,9	-10,8	-12,8	-10,4
Malawi	-6,4	-11,2	-7,6	-9,3	-7,7	-4,6
Mali	-8,4	-3,1	-6,2	-7,9	-9,2	-7,5
Maurice	-0,4	5,5	2,4	0,8	-3,5	-2,5
Mozambique	-17,1	-18,9	-14,8	-8,4	-11,6	-10,4
Namibie	5,3	5,4	5,1	10,2	5,7	6,6
Niger	-6,3	-6,5	-5,6	-6,5	-6,1	-7,2
Ouganda	-6,4	-4,9	-5,8	-1,7	-1,2	-3,9
République Centrafricaine	-3,2	-3,4	-4,7	-4,5	-4,1	-3,9
Rwanda	-7,6	-6,7	-7,8	-3,1	-3,9	-9,9
São Tomé-et-Príncipe	-29,6	-24,1	-22,3	-20,1	-33,1	-28,4
Sénégal	-5,0	-6,0	-6,6	-6,7	-7,9	-8,2
Seychelles	-15,6	-16,3	6,4	5,3	-14,6	-1,8
Sierra Leone	-9,1	-4,8	-7,6	-4,9	-8,5	-6,4
Swaziland	-3,9	4,8	1,9	1,7	-1,4	-1,3
Tanzanie	-7,3	-3,8	-2,4	-1,6	-2,6	-7,6
Togo	-10,5	-9,5	-9,4	-8,3	-11,6	-10,3
Zambie	-14,9	-15,4	-15,2	-10,3	-10,2	-9,3
Zimbabwe	-2,0	-0,6	-2,9	-8,3	-11,1	1,7
Afrique subsaharienne	-2,5	-3,3	-2,6	-1,8	-0,5	0,7
Afrique du Sud et Nigéria non compris	-5,1	-3,5	-3,6	-2,2	-2,1	-0,7
Zone CFA	-4,5	-5,9	-5,3	-3,4	-1,3	0,1
UEMOA	-5,2	-1,8	-3,9	-3,6	-5,0	-4,8
CEMAC	-3,7	-11,1	-7,0	-3,1	2,5	5,0
SADC	-2,1	-0,8	-1,8	-2,4	-3,0	-2,1
COMESA	-5,0	-1,9	-2,9	-1,7	-2,4	0,5
Pays producteurs de pétrole	-2,0	-8,2	-3,6	2,4	9,3	12,3
Pays non producteurs de pétrole	-2,7	-1,4	-2,2	-3,4	-4,8	-4,5
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	-7,3	-5,8	-4,9	-5,3	-7,0	-7,8
Régime de taux de change fixe	-3,0	-3,4	-3,5	-1,6	-0,8	0,6
Régime de taux de change flottant	-2,4	-3,2	-2,3	-1,8	-0,5	0,8

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS19. Solde extérieur courant, hors dons
(En pourcentage du PIB)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	-15,9	-3,2	-5,9	3,9	7,7	10,9
Cameroun	-2,8	-6,4	-2,6	-3,6	-2,0	-2,0
Congo, Rép. du	-9,4	-0,5	0,8	2,0	13,7	13,5
Côte d'Ivoire	-2,4	6,1	1,4	1,9	-0,2	0,8
Gabon	6,7	7,5	12,8	9,8	15,6	19,5
Guinée équatoriale	-43,9	-14,2	-44,4	-24,7	-13,6	-6,1
Nigéria	0,9	-11,5	-2,6	4,9	14,8	18,5
Tchad	-18,1	-102,9	-51,2	-9,8	0,1	6,3
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	-0,1	1,1	-0,8	-2,7	-3,5	-3,2
Bénin	-9,3	-12,0	-11,6	-10,4	-9,4	-11,1
Botswana	6,1	-0,4	2,2	3,6	2,0	-0,6
Burkina Faso	-13,3	-12,6	-12,7	-10,7	-12,2	-11,9
Burundi	-11,4	-19,1	-21,3	-24,3	-30,0	-31,8
Cap-Vert	-17,7	-17,1	-15,5	-12,4	-9,7	-14,3
Comores	-8,2	-3,3	-5,4	-2,7	-4,8	-5,8
Congo, Rép. dém. du	-8,7	-11,1	-10,7	-12,9	-11,1	-13,0
Éthiopie	-7,0	-10,7	-9,8	-10,9	-15,8	-13,2
Gambie	-10,4	-13,4	-13,6	-21,6	-19,4	-17,6
Ghana	-12,2	-3,1	-3,5	-8,8	-11,7	-11,6
Guinée	-7,4	-5,6	-4,1	-5,8	-4,1	-4,2
Guinée-Bissau	-26,3	-18,7	-12,0	-14,0	-8,6	-25,6
Kenya	-3,2	2,2	-0,6	-2,5	-7,6	-4,7
Lesotho	-39,1	-34,5	-25,6	-22,1	-37,0	-33,7
Madagascar	-6,2	-6,1	-7,5	-14,6	-14,1	-12,0
Malawi	-13,4	-23,3	-16,9	-20,5	-21,0	-18,1
Mali	-10,3	-4,4	-8,9	-9,6	-11,2	-8,9
Maurice	-0,6	5,2	2,1	0,3	-3,6	-2,6
Mozambique	-23,5	-22,6	-19,5	-13,8	-16,6	-16,7
Namibie	-6,3	-3,0	-4,7	-1,0	-5,5	-4,3
Niger	-8,8	-9,4	-8,9	-9,7	-10,4	-11,0
Ouganda	-12,7	-13,2	-13,5	-12,0	-10,2	-11,2
République Centrafricaine	-6,5	-5,8	-5,6	-6,6	-6,0	-5,9
Rwanda	-16,8	-16,6	-19,2	-18,2	-21,3	-22,0
São Tomé-et-Príncipe	-63,5	-54,5	-56,7	-58,9	-59,2	-59,8
Sénégal	-7,1	-7,9	-8,5	-8,5	-9,3	-9,5
Seychelles	-17,6	-18,1	4,9	3,5	-16,0	-3,1
Sierra Leone	-13,1	-12,1	-14,1	-11,6	-14,5	-11,8
Swaziland	-12,8	-3,6	-5,7	-7,4	-11,6	-10,9
Tanzanie	-12,2	-8,2	-7,1	-6,5	-8,4	-12,7
Togo	-13,9	-10,2	-10,0	-9,0	-12,3	-11,1
Zambie	-16,7	-18,0	-16,7	-10,7	-11,7	-10,6
Zimbabwe	-3,0	-0,7	-3,3	-8,9	-11,7	-0,6
Afrique subsaharienne	-3,5	-4,4	-3,7	-2,9	-1,6	-0,3
Afrique du Sud et Nigéria non compris	-7,8	-5,9	-6,6	-5,4	-5,3	-3,7
Zone CFA	-5,7	-6,9	-6,5	-4,6	-2,5	-0,9
UEMOA	-7,0	-3,3	-5,8	-5,5	-6,9	-6,5
CEMAC	-4,2	-11,4	-7,5	-3,7	1,9	4,5
SADC	-2,8	-1,6	-2,6	-3,1	-3,6	-2,8
COMESA	-7,9	-4,5	-6,5	-5,5	-6,1	-3,0
Pays producteurs de pétrole	-2,2	-8,4	-3,8	2,2	9,0	12,1
Pays non producteurs de pétrole	-4,0	-2,9	-3,7	-4,8	-6,2	-5,9
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	-11,1	-9,7	-9,6	-10,1	-11,7	-12,0
Régime de taux de change fixe	-5,3	-4,8	-5,6	-4,2	-3,4	-1,8
Régime de taux de change flottant	-3,0	-4,2	-3,2	-2,5	-1,1	0,1

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS20. Dons officiels
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	1,2	0,3	0,7	0,3	0,5	0,4
Cameroun	0,1	0,3	0,5	0,2	0,5	0,4
Congo, Rép. du	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Côte d'Ivoire	0,5	0,3	0,4	0,9	0,9	1,0
Gabon	0,3	-0,6	-0,7	0,1	—	0,1
Guinée équatoriale	1,7	0,7	0,6	0,4	0,3	0,3
Nigéria	-0,1	—	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Tchad	2,0	2,0	2,8	3,2	2,2	1,9
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	-0,6	-0,5	-0,5	-0,7	-0,7	-0,7
Bénin	2,6	3,6	3,2	3,2	3,0	2,4
Botswana	4,3	4,0	3,7	5,8	7,0	5,3
Burkina Faso	3,1	2,6	4,2	2,9	3,0	2,7
Burundi	5,3	13,9	16,5	17,2	25,5	23,7
Cap-Vert	7,5	5,7	6,0	5,7	5,4	3,6
Comores	2,1	2,7	1,1	0,1	0,4	2,0
Congo, Rép. dém. du	3,8	7,9	8,9	7,1	6,2	10,4
Éthiopie	3,5	5,9	7,6	5,8	6,7	5,8
Gambie	7,4	10,6	8,5	9,9	6,3	6,1
Ghana	3,2	3,6	5,2	6,1	5,1	3,8
Guinée	1,1	1,4	0,7	0,3	0,7	0,8
Guinée-Bissau	13,2	8,0	9,2	14,7	7,1	5,9
Kenya	0,3	—	0,4	—	—	0,3
Lesotho	16,8	16,6	14,9	19,3	22,3	17,7
Madagascar	1,0	0,2	2,6	3,8	1,3	1,6
Malawi	7,0	12,2	9,3	11,2	13,3	13,5
Mali	1,9	1,3	2,6	1,8	2,0	1,4
Maurice	0,1	0,2	0,2	0,5	0,1	0,1
Mozambique	6,4	3,6	4,8	5,4	5,0	6,2
Namibie	11,6	8,4	9,8	11,3	11,2	10,9
Niger	2,5	2,9	3,3	3,2	4,4	3,8
Ouganda	6,4	8,3	7,7	10,2	9,0	7,4
République Centrafricaine	3,3	2,4	0,9	2,1	1,9	1,9
Rwanda	9,2	9,8	11,4	15,2	17,3	12,1
São Tomé-et-Príncipe	33,9	30,4	34,4	38,8	26,2	31,4
Sénégal	2,2	2,0	1,9	1,9	1,5	1,3
Seychelles	2,0	1,8	1,5	1,8	1,4	1,3
Sierra Leone	4,0	7,4	6,5	6,6	6,1	5,4
Swaziland	8,9	8,4	7,6	9,1	10,2	9,6
Tanzanie	5,0	4,3	4,7	4,9	5,8	5,1
Togo	3,4	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8
Zambie	1,8	2,5	1,5	0,4	1,5	1,2
Zimbabwe	1,0	0,1	0,4	0,5	0,6	2,3
Afrique subsaharienne	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0
Afrique du Sud et Nigéria non compris	2,7	2,4	3,0	3,2	3,2	2,9
Zone CFA	1,2	1,0	1,3	1,3	1,2	1,1
UEMOA	1,7	1,5	1,9	1,9	1,9	1,7
CEMAC	0,5	0,3	0,4	0,6	0,6	0,5
SADC	0,7	0,8	0,8	0,6	0,7	0,7
COMESA	2,9	2,5	3,6	3,8	3,7	3,5
Pays producteurs de pétrole	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2
Pays non producteurs de pétrole	1,2	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	3,8	3,9	4,6	4,8	4,7	4,2
Régime de taux de change fixe	2,3	1,4	2,1	2,6	2,6	2,4
Régime de taux de change flottant	0,6	1,0	0,9	0,7	0,7	0,7

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS21. Taux de change effectifs réels¹
(Indice, 2000 = 100)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005
Pays producteurs de pétrole					
Angola	100,4	118,0	117,4	140,0	158,4
Cameroun	106,4	107,1	110,5	110,7	110,7
Congo, Rép. du	105,3	104,9	109,3	112,9	112,9
Côte d'Ivoire	103,3	107,6	115,0	116,6	116,4
Gabon	105,6	100,0	104,8	105,1	102,6
Guinée équatoriale	106,4	114,9	134,4	143,8	149,9
Nigéria	135,7	111,0	105,0	107,8	123,9
Tchad	109,4	115,8	119,1	114,2	121,2
Pays non producteurs de pétrole					
Afrique du Sud	104,0	73,9	97,3	107,6	108,5
Bénin	103,6	106,2	115,1	117,9	121,0
Botswana	97,3	109,3	115,0	110,2	107,2
Burkina Faso	105,6	106,8	112,1	111,5	114,8
Burundi	107,3	81,9	63,6	64,2	70,8
Cap-Vert	102,7	98,2	99,9	97,0	94,8
Comores	106,9	113,8	116,8	120,5	122,2
Congo, Rép. dém. du	81,7	36,6	31,7	28,5	29,5
Éthiopie	99,0	87,1	90,1	85,0	91,3
Gambie	101,3	71,7	51,8	51,2	53,5
Ghana	130,5	99,8	100,5	99,4	109,5
Guinée	108,2	92,1	88,2	83,2	65,4
Guinée-Bissau	101,5	104,5	105,6	107,4	104,6
Kenya	100,2	105,0	106,5	104,1	116,1
Lesotho	106,0	79,4	112,0	98,6	67,6
Madagascar	98,2	119,6	105,7	80,1	85,1
Malawi	105,8	109,3	80,3	73,3	75,2
Mali	107,0	105,9	109,9	105,2	108,4
Maurice	96,1	96,5	94,2	91,9	87,0
Mozambique	97,2	90,5	79,7	83,5	84,9
Namibie	99,8	87,2	104,6	111,9	112,7
Niger	104,9	106,0	108,2	108,8	113,1
Ouganda	109,9	93,5	81,8	84,6	88,8
République Centrafricaine	102,5	116,1	123,3	122,2	114,7
Rwanda	105,3	86,5	72,6	69,6	75,3
São Tomé-et-Príncipe	90,0	95,4	86,8	84,2	90,0
Sénégal	104,8	104,0	106,6	106,7	104,1
Seychelles	96,7	109,0	100,9	94,2	92,1
Sierra Leone	103,7	94,5	77,7	69,5	70,9
Swaziland	97,9	88,3	102,8	113,2	113,5
Tanzanie	98,8	90,8	75,0	67,7	65,7
Togo	104,0	105,8	109,5	110,9	115,9
Zambie	102,8	111,0	101,7	107,9	134,9
Zimbabwe	99,9	359,0	197,9	69,4	63,4
Afrique subsaharienne	102,8	94,0	103,4	106,0	109,8
Afrique du Sud et Nigéria non compris	98,6	107,8	103,9	99,7	102,9
Zone CFA	105,2	107,3	112,9	113,5	115,0
UEMOA	104,5	106,2	111,2	111,3	112,8
CEMAC	106,3	108,8	115,2	116,4	117,8
SADC	98,1	87,1	103,5	108,5	109,6
COMESA	92,8	113,4	103,8	96,5	102,2
Pays producteurs de pétrole	115,6	110,8	110,0	114,5	125,8
Pays non producteurs de pétrole	100,4	89,7	101,4	103,4	105,3
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	105,9	97,2	94,0	91,4	95,7
Régime de taux de change fixe	102,1	135,0	135,4	125,6	124,6
Régime de taux de change flottant	103,0	84,7	95,3	99,9	104,5

Sources : FMI, Système des avis d'information, 30 mars 2006.

¹Une augmentation dénote une appréciation.

Tableau AS22. Taux de change effectifs nominaux¹
(Indice, 2000 = 100)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005
Pays producteurs de pétrole					
Angola	934,5	21,5	10,8	9,0	8,4
Cameroun	103,8	103,7	108,6	110,8	110,1
Congo, Rép. du	104,5	105,1	112,8	116,6	116,2
Côte d'Ivoire	102,5	105,4	112,2	115,0	113,6
Gabon	103,4	101,6	106,3	108,5	108,1
Guinée équatoriale	107,2	102,3	114,0	119,8	119,6
Nigéria	141,7	87,0	74,2	67,9	68,0
Tchad	104,6	102,2	109,3	113,2	112,8
Pays non producteurs de pétrole					
Afrique du Sud	107,4	68,4	89,8	103,1	105,3
Bénin	105,2	103,1	112,1	117,0	116,4
Botswana	100,1	108,5	112,4	105,1	99,0
Burkina Faso	101,5	106,8	114,3	117,7	117,8
Burundi	122,5	80,9	61,4	56,9	57,3
Cap-Vert	100,0	100,5	104,4	105,9	105,6
Comores	102,1	110,4	112,3	113,3	113,4
Congo, Rép. dém. du	525,0	4,6	3,6	3,2	2,6
Éthiopie	100,6	99,8	90,3	84,9	84,0
Gambie	100,6	66,5	42,3	37,5	39,1
Ghana	156,4	67,6	55,0	49,4	48,5
Guinée	109,7	90,3	80,2	66,9	41,5
Guinée-Bissau	104,2	103,8	112,0	116,2	115,0
Kenya	105,5	102,4	97,5	87,8	91,4
Lesotho	113,6	67,2	92,0	105,8	106,4
Madagascar	106,7	101,3	92,8	63,9	57,9
Malawi	147,5	89,7	68,0	61,9	60,5
Mali	103,0	103,8	109,2	111,8	111,2
Maurice	99,3	90,2	86,7	82,9	76,8
Mozambique	101,0	77,5	62,6	59,3	58,2
Namibie	105,2	77,3	89,6	93,9	95,0
Niger	103,4	104,5	111,4	114,7	114,0
Ouganda	110,8	96,6	80,7	83,7	84,1
République Centrafricaine	103,5	102,0	106,3	108,1	107,9
Rwanda	104,3	86,0	69,5	61,3	63,0
São Tomé-et-Príncipe	106,7	85,1	72,6	63,7	59,5
Sénégal	102,5	103,7	109,1	111,5	111,2
Seychelles	98,1	109,0	100,5	92,7	92,5
Sierra Leone	124,0	100,1	78,4	62,7	58,3
Swaziland	103,1	84,3	98,5	109,5	110,6
Tanzanie	104,6	89,6	73,8	65,8	63,0
Togo	101,1	106,5	115,8	120,5	120,0
Zambie	127,0	85,4	70,8	69,0	78,6
Zimbabwe	152,1	92,5	18,1	1,0	0,3
Afrique subsaharienne	114,7	76,7	80,2	80,4	78,8
Afrique du Sud et Nigéria non compris	118,3	81,2	71,4	64,8	61,1
Zone CFA	103,2	104,1	110,8	114,0	113,4
UEMOA	102,6	104,9	111,8	115,0	114,3
CEMAC	104,2	103,0	109,5	112,7	112,2
SADC	116,7	64,7	73,6	76,7	74,8
COMESA	131,0	70,0	54,5	45,7	42,0
Pays producteurs de pétrole	131,4	83,1	73,7	69,8	69,1
Pays non producteurs de pétrole	111,5	75,0	81,8	83,3	81,4
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	109,2	91,6	82,6	78,5	77,3
Régime de taux de change fixe	108,0	99,9	96,1	87,6	81,0
Régime de taux de change flottant	116,7	71,3	76,1	77,9	77,4

Sources : FMI, Système des avis d'information, 30 mars 2006.

¹Une augmentation dénote une appréciation.

Tableau AS23. Dette extérieure envers des créanciers publics
(En pourcentage du PIB)

	1997–2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	68,4	56,4	46,6	33,6	22,5	16,9
Cameroun	63,7	49,1	46,3	39,8	32,5	29,3
Congo, Rép. du	186,3	161,6	170,6	115,2	69,2	64,2
Côte d'Ivoire	72,5	71,1	72,0	70,1	60,1	55,6
Gabon	69,8	64,8	58,4	53,7	42,7	35,7
Guinée équatoriale	45,7	10,2	10,1	6,2	3,8	3,0
Nigéria	64,8	60,5	53,1	50,0	21,7	3,2
Tchad	61,3	57,4	51,3	35,9	26,6	25,0
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	3,4	4,5	3,0	2,3	2,1	2,0
Bénin	69,0	66,3	54,4	49,8	47,8	48,4
Botswana	11,2	8,2	5,7	4,9	3,4	2,7
Burkina Faso	51,9	51,1	41,4	35,5	33,3	33,4
Burundi	139,1	179,9	224,0	207,0	188,8	157,9
Cap-Vert	52,8	60,9	60,1	52,7	51,3	52,3
Comores	100,5	93,0	93,0	77,1	75,3	70,8
Congo, Rép. dém. du	261,8	192,4	184,7	164,9	154,2	62,1
Éthiopie	57,9	71,7	70,9	62,5	59,2	55,2
Gambie	107,8	134,6	145,5	131,6	118,3	114,5
Ghana	93,5	116,7	97,3	85,0	71,7	70,8
Guinée	97,3	94,9	92,7	82,5	97,7	100,7
Guinée-Bissau	381,7	404,5	350,4	309,9	291,9	290,5
Kenya	38,0	35,1	31,7	29,7	25,4	25,6
Lesotho	60,7	74,8	56,2	47,5	52,0	51,1
Madagascar	114,6	98,6	83,5	109,3	105,2	101,6
Malawi	137,2	573,4	635,6	592,4	548,0	541,2
Mali	99,1	90,2	64,0	66,8	65,5	66,8
Maurice	13,1	10,8	9,4	8,3	7,9	7,8
Mozambique	100,2	86,3	81,5	72,3	69,1	70,3
Namibie	2,8	4,5	5,4	5,3	5,5	6,1
Niger	85,7	80,7	68,2	64,1	59,1	62,8
Ouganda	57,4	62,1	63,1	63,1	44,5	41,5
République Centrafricaine	82,3	87,0	89,5	81,9	77,9	73,6
Rwanda	67,3	80,8	85,0	82,1	71,0	66,7
São Tomé-et-Príncipe	623,1	495,2	458,3	439,1	374,2	351,3
Sénégal	70,1	69,7	57,9	48,8	39,4	39,2
Seychelles	21,1	39,7	35,0	39,4	44,0	43,2
Sierra Leone	112,5	37,5	50,3	48,4	50,5	47,1
Swaziland	17,6	24,7	18,5	21,3	20,5	20,2
Tanzanie	83,4	51,5	55,3	50,9	48,0	46,1
Togo	83,8	93,6	89,5	79,5	72,7	68,5
Zambie	181,6	135,4	107,9	77,8	54,3	41,4
Zimbabwe	38,5	10,2	33,7	77,0	56,7	100,0
Afrique subsaharienne	43,9	44,4	39,0	33,7	26,0	20,9
Afrique du Sud et Nigéria non compris	74,8	64,7	66,2	59,8	50,4	44,4
Zone CFA	77,2	70,4	64,2	55,1	45,1	42,1
UEMOA	76,2	74,4	65,7	61,3	54,4	53,0
CEMAC	79,0	65,4	62,3	48,1	35,7	31,5
SADC	25,2	26,8	22,4	18,4	16,0	13,3
COMESA	72,8	60,5	69,6	65,9	53,9	43,3
Pays producteurs de pétrole	69,4	62,3	56,7	49,1	28,6	17,1
Pays non producteurs de pétrole	35,7	37,8	32,4	27,7	24,9	22,7
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	77,9	75,3	67,8	63,4	57,0	56,0
Régime de taux de change fixe	61,7	44,8	52,1	48,2	39,8	38,0
Régime de taux de change flottant	39,0	44,3	35,2	29,8	22,5	16,8

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS24. Termes de l'échange
(Indice, 2000 = 100)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	70,1	86,3	91,6	108,7	135,9	148,1
Cameroun	89,6	99,8	99,0	97,7	112,6	117,7
Congo, Rép. du	71,5	104,0	114,0	120,3	130,9	123,0
Côte d'Ivoire	118,6	136,1	124,8	103,2	105,2	105,2
Gabon	93,7	87,8	109,8	111,7	125,0	125,5
Guinée équatoriale	50,2	90,8	57,6	63,9	79,0	96,4
Nigéria	74,5	89,1	91,3	110,0	151,6	165,1
Tchad	103,2	109,3	136,8	140,3	179,1	221,2
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	104,4	103,4	104,9	105,7	103,3	103,6
Bénin	111,9	94,2	97,4	118,1	89,4	105,0
Botswana	103,0	81,5	76,4	66,9	65,3	61,4
Burkina Faso	104,4	85,7	81,9	76,9	54,3	53,3
Burundi	108,4	79,5	79,8	100,0	108,2	108,1
Cap-Vert	83,5	88,6	85,7	87,5	90,3	91,2
Comores	80,3	162,8	276,5	188,6	153,7	149,6
Congo, Rép. dém. du	104,2	107,8	124,6	129,1	143,6	157,3
Éthiopie	136,0	86,4	77,8	68,5	77,2	80,2
Gambie	115,7	70,7	118,9	113,3	82,6	89,5
Ghana	119,3	110,8	127,2	108,1	82,5	88,7
Guinée	109,8	104,0	102,3	84,5	77,8	78,8
Guinée-Bissau	76,6	69,5	65,3	61,6	70,4	70,8
Kenya	102,1	101,7	84,0	77,8	70,7	69,0
Lesotho	96,6	107,9	107,1	107,2	97,2	96,0
Madagascar	100,6	107,3	118,0	99,7	67,9	66,5
Malawi	108,4	82,8	80,4	79,5	69,8	74,9
Mali	114,8	97,4	96,5	98,5	86,4	95,7
Maurice	102,4	104,6	107,2	106,9	98,2	95,2
Mozambique	97,8	93,8	91,9	103,5	113,2	118,5
Namibie	89,5	106,8	81,1	93,5	95,7	99,8
Niger	109,7	111,6	108,7	100,5	86,7	88,9
Ouganda	89,1	70,3	70,6	77,8	72,9	71,2
République Centrafricaine	100,9	83,6	85,2	71,3	72,4	72,9
Rwanda	100,7	83,1	69,8	92,1	66,9	58,5
São Tomé-et-Príncipe	62,4	52,8	50,6	36,5	33,9	33,0
Sénégal	103,0	105,3	102,0	101,3	98,7	97,6
Seychelles	123,4	122,0	149,7	150,9	113,9	128,4
Sierra Leone	110,9	102,3	100,4	95,7	102,1	98,1
Swaziland	99,5	99,3	99,8	110,4	118,0	116,8
Tanzanie	90,0	69,2	65,3	65,2	64,9	65,1
Togo	115,5	107,2	113,8	104,5	96,3	95,4
Zambie	107,1	93,2	96,8	116,8	119,0	111,1
Zimbabwe	97,9	96,2	91,8	86,4	82,2	82,2
Afrique subsaharienne	100,0	98,1	99,2	101,9	108,4	112,9
Afrique du Sud et Nigéria non compris	102,1	97,3	96,6	95,7	98,7	104,4
Zone CFA	102,8	106,2	105,2	101,4	105,4	111,5
UEMOA	112,7	113,4	107,9	100,2	91,9	94,3
CEMAC	88,7	97,2	101,9	102,9	119,1	128,2
SADC	101,8	98,6	100,5	103,3	104,4	107,4
COMESA	101,2	95,1	92,6	95,8	101,0	108,0
Pays producteurs de pétrole	85,0	96,8	98,3	107,5	136,8	148,0
Pays non producteurs de pétrole	104,5	98,6	99,5	99,8	96,1	97,0
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	107,4	90,5	91,9	88,9	80,3	82,9
Régime de taux de change fixe	101,4	101,7	100,9	98,2	101,1	106,2
Régime de taux de change flottant	99,6	96,7	98,7	102,9	110,3	114,5

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

Tableau AS25. Réserves
(Mois d'importations de biens et de services)

	1997-2001	2002	2003	2004	2005	2006
Pays producteurs de pétrole						
Angola	1,3	0,6	0,9	1,5	2,7	2,9
Cameroun	0,5	2,7	2,4	2,5	3,0	3,0
Congo, Rép. du	0,7	0,7	0,2	0,6	0,5	0,5
Côte d'Ivoire	2,4	5,8	3,2	3,4	3,0	2,9
Gabon	0,7	1,0	1,3	2,1	2,2	6,9
Guinée équatoriale	0,2	0,9	1,2	4,1	7,9	12,5
Nigéria	6,8	4,6	3,6	7,6	10,1	14,3
Tchad	2,6	1,2	1,4	1,3	1,6	2,6
Pays non producteurs de pétrole						
Afrique du Sud	2,1	2,3	1,9	2,7	3,4	3,5
Bénin	7,2	9,5	9,1	7,1	6,6	5,6
Botswana	30,7	30,3	23,0	18,8	18,5	18,0
Burkina Faso	5,2	5,1	9,7	7,5	5,5	4,6
Burundi	4,6	4,7	4,7	3,8	3,9	3,2
Cap-Vert	1,0	2,3	2,1	2,8	3,5	3,6
Comores	7,8	14,8	12,6	12,1	12,0	11,4
Congo, Rép. dém. du	3,2	0,6	0,6	1,1	0,6	0,7
Éthiopie	3,1	5,2	4,9	5,7	4,1	2,9
Gambie	5,8	6,4	3,6	3,7	3,8	3,8
Ghana	1,4	2,0	4,1	3,7	3,7	3,8
Guinée	2,8	2,2	1,9	1,4	1,9	2,3
Guinée-Bissau	5,3	11,8	3,8	5,8	9,3	7,3
Kenya	2,8	3,8	4,2	3,6	3,2	3,4
Lesotho	7,0	5,6	4,9	4,3	4,1	3,8
Madagascar	2,6	4,2	2,8	2,8	2,9	2,8
Malawi	3,8	2,2	1,7	1,7	1,9	2,3
Mali	4,7	6,7	7,8	6,5	6,6	6,7
Maurice	3,3	5,7	6,4	5,9	4,7	4,2
Mozambique	6,0	4,9	5,3	5,9	4,7	4,6
Namibie	1,7	2,6	2,0	1,7	1,7	1,8
Niger	1,7	3,1	4,6	3,8	3,4	3,7
Ouganda	6,9	7,2	7,8	8,3	8,1	7,5
République Centrafricaine	7,0	6,9	7,6	7,4	7,4	7,5
Rwanda	4,8	6,9	5,6	7,2	7,3	4,8
São Tomé-et-Príncipe	3,8	4,6	5,7	4,2	8,7	12,4
Sénégal	2,8	3,7	5,0	5,3	5,1	5,0
Seychelles	0,8	1,4	1,4	0,7	0,8	0,9
Sierra Leone	3,0	3,0	2,0	3,7	3,2	2,6
Swaziland	3,0	2,9	2,0	1,6	1,4	1,4
Tanzanie	4,6	8,3	10,1	9,3	8,1	6,5
Togo	2,4	3,4	2,6	4,0	3,4	3,2
Zambie	1,3	4,1	1,7	1,9	2,0	2,0
Zimbabwe	0,9	0,5	0,5	0,9	0,4	0,5
Afrique subsaharienne	3,7	3,8	3,4	4,2	4,8	5,6
Afrique du Sud et Nigéria non compris	3,8	4,4	4,2	4,1	4,1	4,1
Zone CFA	2,2	3,5	3,4	3,6	3,9	4,6
UEMOA	3,3	5,4	5,1	4,8	4,4	4,2
CEMAC	0,9	1,6	1,6	2,3	3,4	5,1
SADC	3,5	3,6	3,1	3,4	3,7	3,7
COMESA	2,5	2,9	2,8	2,9	2,9	2,9
Pays producteurs de pétrole	3,9	3,3	2,6	4,7	6,3	8,4
Pays non producteurs de pétrole	3,6	4,1	3,8	3,9	4,0	4,0
PPTE (pays ayant atteint le point d'achèvement)	3,7	5,1	6,1	5,7	5,2	4,7
Régime de taux de change fixe	4,8	5,3	4,7	4,5	4,6	5,2
Régime de taux de change flottant	3,3	3,3	2,9	4,1	4,9	5,7

Sources : FMI, base de données du Département Afrique, 29 mars 2006, et base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, 10 avril 2006. Les données pour 2006 sont des projections des services du FMI.

BIBLIOGRAPHIE

- Abed, George T., and Hamid Davoodi, 2002, "Corruption, Structural Reforms, and Economic Performance in the Transition Economies," in *Governance, Corruption, and Economic Performance*, ed. by G.T. Abed and S. Gupta (Washington: International Monetary Fund).
- Adam, Christopher S., and David L. Bevan, 2003, "Aid, Public Expenditure, and Dutch Disease," University of Oxford, Department of Economics Working Paper No. 2003-02 (Oxford: University of Oxford).
- , 2004, "Aid and the Supply Side: Public Investment, Export Performance and Dutch Disease in Low-Income Countries," Department of Economics Working Paper No. 201 (Oxford: University of Oxford).
- Adam, Christopher S., and Stephen O'Connell, 2006, "Monetary Policy and Aid Management in Sub-Saharan Africa," IMF Working Paper (Washington: International Monetary Fund, à paraître).
- Adenauer, Isabelle, and Laurence Vagassky, 1998, "Aid and the Real Exchange Rate: Dutch Disease Effects in African Countries," *Intereconomics: Review of International Trade and Development*, Vol. 33 (July/August), p. 177–85.
- Afrique du Sud, Ministère des finances, 1999, *Intergovernmental Fiscal Review* (Pretoria: National Treasury).
- , 2005, "Provincial Budget and Expenditure Review: 2001/02–2007/08" (Pretoria: National Treasury).
- Agence française de développement, Bundesministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, Kreditanstalt für Wiederaufbau Entwicklungsbank, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit, Department for International Development, and the World Bank, 2005, *Pro-Poor Growth in the 1990s: Lessons and Insights from 14 Countries* (Washington: World Bank).
- Ahmad, Ehtisham, and Giorgio Brosio, 2005, "Approaches to Effective Decentralization and Enhanced Service Delivery in Selected African Countries" (Washington: International Monetary Fund, Fiscal Affairs Department).
- , and Todd Mattina, 2005, "Effectiveness of Decentralization in Ethiopia" (Washington: International Monetary Fund, Fiscal Affairs Department).
- Ahmad, Junaid Kamal, Shantayanan Devarajan, Stuti Khemani, and Shekhar Shah, 2005, "Decentralization and Service Delivery," Policy Research Working Paper No. 3603 (Washington: World Bank).
- Alm, James, and Jameson Boex, 2002, "An Overview of Intergovernmental Fiscal Relations and Subnational Public Finance in Nigeria," International Studies Program Working Paper 02-1 (Atlanta: Georgia State University).
- Alvesson, Magnus, and Alfredo Torrez, 2003, "Central Bank Operations and Macroeconomic Stabilization in Angola," in *Angola: Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report No. 03/292 (Washington: International Monetary Fund).
- Andrews, David, Lodewyk Erasmus et Robert Powell, 2005, «L'Éthiopie : manne financière — Impact d'un accroissement spectaculaire de l'aide dans l'un des pays les plus pauvres d'Afrique», *Finances & Développement*, Vol. 42 (septembre), p. 32–35.
- Arikan, G. Gulsun, 2004, "Fiscal Decentralization: A Remedy for Corruption?" *International Tax and Public Finance*, Vol. 11 (March), p. 175–95.
- Arzaghi, Mohammad, and J. Vernon Henderson, 2005, "Why Countries Are Fiscally Decentralizing," *Journal of Public Economics*, Vol. 89 (July), p. 1157–89.
- Association internationale de développement et Fonds monétaire international, 2005, "Update on the Assessments and Implementation of Action Plans to Strengthen Capacity of HIPC's to Track Poverty-Reducing Public Spending," report to Boards of the IMF and the World Bank (Washington: IMF and World Bank).
- Atingi-Ego, Michael, 2005, "Choice of Appropriate Monetary Policy Instrument Mix by Bank of Uganda" (unpublished; Kampala: Bank of Uganda).
- Baldacci, Emanuele, Benedict Clements, Sanjeev Gupta, and Qiang Cui, 2004, "Social Spending, Human Capital, and Growth in Developing Countries: Implications for Achieving the MDGs," IMF Working Paper 04/217 (Washington: International Monetary Fund).
- Baldacci, Emanuele, and Kevin Fletcher, 2004, "A Framework for Fiscal Debt Sustainability Analysis in Low-Income Countries," in *Helping Countries Develop: The Role of Fiscal Policy*, ed. by S. Gupta, B. Clements, and G. Inchauste (Washington: International Monetary Fund).

- Bangura, Sheku, Damoni Kitabire, and Robert Powell, 2000, "External Debt Management in Low-Income Countries," IMF Working Paper 00/196 (Washington: International Monetary Fund).
- Banque interaméricaine de développement (BID), 2002, *Beyond Borders: The New Regionalism in Latin America*, Economic and Social Progression in Latin America Annual Report (Washington).
- Banque mondiale, 2003a, *Local Government Responses to HIV/AIDS: A Handbook* (Washington).
- , 2003b, *Nigeria—State Finances Study*, Report No. 25710 (Washington).
- , 2003c, *United Republic of Tanzania Public Expenditure Review FY03*, Report No. 26807-TA (Washington).
- , 2003d, *Rapport sur le développement dans le monde 2004 : des services pour les pauvres* (Washington, Banque mondiale et Oxford University Press).
- et Fonds monétaire international, 2005, *Global Monitoring Report 2005: Millennium Development Goals: From Consensus to Momentum* (Washington).
- Barth, James R., Gerard Caprio, Jr., and Ross Levine, 2004, "Bank Regulation and Supervision: What Works Best?" *Journal of Financial Intermediation*, Vol. 13 (April), p. 205–48.
- Bauer, Peter, 1972, *Dissent on Development*, Studies and Debates in Development Economics (Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press).
- Beck, Thorsten, Asli Demirgüç-Kunt, and Vojislav Maksimovic, 2004, "Bank Competition and Access to Finance: International Evidence," *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 36 (Part 2, June), p. 627–48.
- , 2005, "Financial and Legal Constraints to Growth: Does Firm Size Matter?" *Journal of Finance*, Vol. 60 (February), p. 137–77.
- Beck, Thorsten, Asli Demirgüç-Kunt, and Maria Soledad Martinez Peria, 2005, "Reaching Out: Access to and Use of Banking Services Across Countries," Policy Research Working Paper No.-3754, Washington: World Bank.
- Belloc, Marianna, and Pietro Vertova, 2004, "How Does Public Investment Affect Economic Growth in HIPC? An Empirical Assessment," Working Paper No. 416 (Siena, Italy: University of Siena, Department of Economics).
- Bossone, Biagio, Patrick Honohan, and Millard F. Long, 2002, "Policy for Small Financial Systems," in *Financial Sector Policy for Developing Countries*, ed. by G. Caprio, P. Honohan, and D. Vittas (New York: Oxford University Press, for the World Bank).
- Brosio, Giorgio, 1998, "Decentralization in Africa," in *Managing Fiscal Decentralization*, Routledge Studies in the Modern World Economy, ed. by E. Ahmad and V. Tanzi (London and New York: Routledge).
- , 2005, "Outcomes of Decentralization in Uganda" (Washington; International Monetary Fund, Fiscal Affairs Department).
- Bruno, Michael, and William Easterly, 1998, "Inflation Crises and Long-Run Growth," *Journal of Monetary Economics*, Vol. 41 (February), p. 3–26.
- Buffie, Edward, Christopher Adam, Stephen O'Connell and Catherine A. Pattillo, 2004, "Exchange Rate Policy and the Management of Official and Private Capital Flows in Africa," *IMF Staff Papers*, Vol. 51 (Special Issue), p. 126–60.
- Bulíř, Aleš, and A. Javier Hamann, 2005, "Volatility of Development Aid: From the Frying Pan into the Fire?" paper prepared for the Seminar on Foreign Aid and Macroeconomic Management, IMF Institute and African Department, Maputo, Mozambique, March 14–15.
- Burnside, Craig, and David Dollar, 2000, "Aid, Policies, and Growth," *American Economic Review*, Vol. 90 (September), p. 847–68.
- Canales-Kriljenko, Jorge, 2003, "Foreign Exchange Intervention in Developing and Transition Economies: Results of a Survey," IMF Working Paper 03/95 (Washington: International Monetary Fund).
- Celasun, Oya, and Jan Walliser, 2005, "Predictability of Budget Aid: Experiences in Eight African Countries," paper prepared for World Bank Practitioners' Forum on Budget Support, Cape Town, South Africa, May 5–6.
- Christensen, Jakob, 2004, "Domestic Debt Markets in Sub-Saharan Africa," IMF Working Paper 04/46 (Washington: International Monetary Fund)
- Chu, Ke-young, Hamid Davoodi, and Sanjeev Gupta, 2004, "Income Distribution and Tax and Government Social Spending Policies in Developing Countries," in *Inequality, Growth, and Poverty in and Era of Liberalization and Globalization*, ed. by G.A. Cornia (New York and Oxford, Oxford University Press).
- Claessens, Stijn, 2005, "Access to Financial Services: A Review of the Issues and Public Policy Objectives," Policy Research Working Paper No. 3589 (Washington: World Bank).
- Clemens, Michael, and Steven Radelet, 2003, "Absorptive Capacity: How Much Is Too Much?" in *Challenging Foreign Aid: A Policymaker's Guide to the Millennium Challenge Account*, ed. by S. Radelet (Washington: Center for Global Development).

- Clément, Jean A., 2005, *Postconflict Economics in Sub-Saharan Africa: Lessons from the Democratic Republic of the Congo* (Washington: International Monetary Fund).
- Collier, Paul, and Lisa Chauvet, 2004, "Development Effectiveness in Fragile States: Spillovers and Turnarounds." Disponible sur l'Internet : <http://www.oecd.org/databoecd/32/34255628.pdf>.
- Collier, Paul, and David Dollar, 2002, "Aid Allocation and Poverty Reduction," *European Economic Review*, Vol. 46 (September), p. 1475–1500.
- Collier, Paul, and Jan Willem Gunning, 1999, "Explaining African Economic Performance," *Journal of Economic Literature*, Vol. 37 (March), p. 64–111.
- Commission pour l'Afrique, 2005, *Our Common Interest: Report of the Commission for Africa* (London: Department for International Development).
- Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), 2004, "Financial Institutions with a 'Double Bottom Line': Implications for the Future of Microfinance," Occasional Paper No. 8 (Washington).
- Crook, Richard C., 2003, "Decentralisation and Poverty Reduction in Africa: The Politics of Local-Central Relations," *Public Administration and Development*, Vol. 23 (February), p. 77–88.
- , and James Manor, 1998, *Democracy and Decentralisation in South Asia and West Africa: Participation, Accountability, and Performance* (Cambridge and New York: Cambridge University Press).
- Davis, Jeffrey, Rolando Ossowski, James Daniel et Steven Barnett, 2001, «Les fonds pétroliers : des problèmes sous couvert de solutions», *Finances & Développement*, Vol. 38 (décembre), p. 56–59.
- Davoodi, Hamid R., Erwin R. Tiongson, and Sawitree S. Asawanuchit, 2003, "How Useful Are Benefit Incidence Analyses of Public Education and Health Spending?" IMF Working Paper 03/227 (Washington: International Monetary Fund).
- Degefa, Derrese, 2003, "Fiscal Decentralization and Growth in Africa: Fiscal Federalism of Ethiopia's Experience," paper prepared for Ad-Hoc Expert Group Meeting, Economic Commission for Africa, UNCC, Addis Ababa, October.
- De Mello, Luiz, Jr., 2004, "Can Fiscal Decentralization Strengthen Social Capital?" *Public Finance Review*, Vol. 32 (No. 1), p. 4–35.
- Demirgüç-Kunt, Asli, Luc Laeven, and Ross Levine, and Matias Barenstein, 2002, "Fiscal Decentralization and Governance: A Cross-Country Analysis," in *Governance, Corruption, and Economic Performance*, ed. by G.T. Abed and S. Gupta (Washington: International Monetary Fund).
- , 2004, "Regulations, Market Structure, Institutions, and the Cost of Financial Intermediation," *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 36 (Part 2, June), p. 593–622.
- Department for International Development (DFID), United Kingdom, 2005, "Banking the Underserved: New Opportunities for Commercial Banks—Exploring the Business Case," Policy Division Working Paper (London).
- Detragiache, Enrica, Poonam Gupta, and Thierry Tresselt, 2005, "Finance in Lower Income Countries: An Empirical Exploration," IMF Working Paper 05/167 (Washington: International Monetary Fund).
- Easterly, William, Ross Levine, and David Roodman, 2004, "Aid, Policies and Growth: Comment," *American Economic Review*, Vol. 94 (June), p. 774–80.
- Fagernäs, Sonja, and John Roberts, 2004, "Fiscal Impact of Aid: A Survey of Issues and Synthesis of Country Studies of Malawi, Uganda and Zambia," ESAU Working Paper No. 11 (London: Overseas Development Institute, Economic and Statistics Analysis Unit).
- Farvacque-Vitkovic, Catherine, and Lucien Godin, 1998, *The Future of African Cities: Challenges and Priorities for Urban Development* (Washington: World Bank).
- FinScope, 2003, "Botswana, Namibia, Lesotho, and Swaziland Pilot Surveys." Disponible sur l'Internet : <http://www.finscope.co.za/documents/2003/BNLSfin2003.pdf>
- Fischer, Stanley, 1993, "The Role of Macroeconomic Factors in Growth," *Journal of Monetary Economics*, Vol. 32 (December), p. 45–66.
- Fisman, Raymond, and Roberta Gatti, 2002a, "Decentralization and Corruption: Evidence Across Countries," *Journal of Public Economics*, Vol. 83 (March), p. 325–45.
- , 2002b, "Decentralization and Corruption: Evidence from U.S. Federal Transfer Programs," *Public Choice*, Vol. 113 (October), p. 25–35.
- Fjeldstad, Odd-Helge, and Joseph Semboja, 1999, "Local Government Taxation and Tax Administration in Tanzania," CMI Report R 1999:3 (Bergen, Norway: Chr. Michelsen Institute).
- Fofack, Hippolyte L., 2005, "Nonperforming Loans in Sub-Saharan Africa: Causal Analysis and Macroeconomic Implications," Policy Research Working Paper No. 3769 (Washington: World Bank).

- Fonds monétaire international, 1996, "The Use of Reserve Requirements in Monetary Control: Operational Features and Country Practices," MAE Operational Paper No. 96/01 (Washington: International Monetary Fund, Monetary and Exchange Affairs Department).
- Fonds monétaire international, 2005a, *Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions* (Washington).
- , 2005b, *Central African Economic and Monetary Community: Selected Issues*, IMF Country Report No. 05/390 (Washington).
- , 2005c, "The Macroeconomics of Managing Increased Aid Flows: Experiences of Low-Income Countries and Policy Implications" (Washington). Disponible sur l'Internet : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2005/080805a.htm>.
- , 2005d, "Monetary and Fiscal Policy Design Issues in Low-Income Countries" (Washington). Disponible sur l'Internet : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2005/080805m.htm>.
- , 2005e, "Monetary Policy Implementation at Different Stages of Market Development" (Washington). Disponible sur l'Internet : <http://www.imf.org/external/np/mfd/2004/eng/102604.pdf>.
- , 2005f, "Public Expenditure Management Country Assessment and Action Plan (AAP) Tanzania" (unpublished; Washington).
- , 2005g, *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa* (Washington: International Monetary Fund, May).
- , 2006, *Uganda: Ex Post Assessment of Performance Under Fund-Supported Programs and Public Information Notice on the Executive Board Discussion*, IMF Country Report No. 06/24 (Washington).
- , Département Afrique, 2005, *Profils du secteur financier* (non publié; Washington).
- Galor, Oded, and Joseph Zeira, 1993, "Income Distribution and Macroeconomics," *Review of Economic Studies*, Vol. 60 (January), p. 35–52.
- Garcia, V.F., and L. Liu, 1999, "Macroeconomic Determinants of Stock Market Development," *Journal of Applied Economics*, Vol. 2 (May), p. 29–59.
- Gershenson, Dmitriy, 2004, "Measures to Enhance Financial Intermediation in Lesotho," in *Lesotho: Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report No. 04/23 (Washington: International Monetary Fund).
- Ghura, Dhaneshwar, and Barry Goodwin, 2000, "Determinants of Private Investment: A Cross-Regional Empirical Investigation," *Applied Economics*, Vol. 32 (November), p. 1819–29.
- Gobat, Jeanne, 2003, "Conduct of Monetary Policy in Nigeria," in *Nigeria: Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report No. 03/60 (Washington: International Monetary Fund).
- Green, J., and D. Villanueva, 1991, "Private Investment in Developing Countries: An Empirical Analysis," *Staff Papers*, International Monetary Fund, Vol. 38 (No. 1), p. 33–58.
- Gulde, Anne-Marie, 1995, "Liquid Asset Ratios—An Effective Policy Tool?" MAE Operational Paper 95/04 (Washington: International Monetary Fund, Monetary and Exchange Affairs Department).
- Gupta, Sanjeev, Benedict Clements, Emanuele Baldacci, and Carlos Mulas-Granados, 2004, "Fiscal Policy, Expenditure Composition, and Growth in Low-Income Countries," in *Helping Countries Develop: The Role of Fiscal Policy*, ed. by S. Gupta, B. Clements, and G. Inchauste (Washington: International Monetary Fund).
- Gupta, Sanjeev, Benedict Clements, and Erwin R. Tiongson, 2004, "Foreign Aid and Revenue Response: Does the Composition of Aid Matter?" in *Helping Countries Develop: The Role of Fiscal Policy*, ed. by S. Gupta, B. Clements, and G. Inchauste (Washington: International Monetary Fund).
- Gupta, Sanjeev, Robert Powell, and Yongzheng Yang, 2006, *Macroeconomic Challenges of Scaling Up Aid to Africa: A Checklist for Practitioners* (Washington: International Monetary Fund).
- Gupta, Sanjeev, Tareq Shamsuddin, Benedict Clements, Alex Segura-Ubiergo, Rina Bhattacharya, and Todd Mattina, 2005, *Rebuilding Fiscal Institutions in Postconflict Countries*, IMF Occasional Paper No. 247 (Washington: International Monetary Fund).
- Hadjimichael, Michael T., and Dhaneshwar Ghura, 1995, "Public Policies and Private Savings and Investment in Sub-Saharan Africa: An Empirical Investigation," IMF Working Paper 95/19 (Washington: International Monetary Fund).
- Harjes, Thomas, 2004, "On the Conduct of Monetary Policy in the Gambia," in *The Gambia: Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report No. 04/142 (Washington: International Monetary Fund).
- Hauner, David, 2006, "Fiscal Policy and Financial Development," IMF Working Paper 06/26 (Washington: International Monetary Fund).
- Heller, Peter S., 2005, "Pity the Finance Minister: Issues in Managing a Substantial Scaling Up of Aid Flows," *World Economics*, Vol. 6 (No. 4), p. 69–110.

- Honohan, Patrick, 2004, "Financial Sector Policy and the Poor: Selected Findings and Issues," World Bank Working Paper No. 43 (Washington: World Bank).
- Inanga, Eno L., and David Osei-Wusu, 2004, "Financial Resource Base of Sub-national Governments and Fiscal Decentralization in Ghana," *African Development Review*, Vol. 16 (April), p. 72–114.
- Kasekende, L.A., and M. Atingi-Ego, 1999, "Uganda's Experience with Aid," *Journal of African Economies*, Vol. 8 (December), p. 617–49.
- Khan, Mohsin S., and Abdelhak S. Senhadji, 2001, "Threshold Effects in the Relationship Between Inflation and Growth," *IMF Staff Papers*, Vol. 48 (October), p. 1–21.
- Khemani, Stuti, 2006, "Local Government Accountability for Health Service Delivery in Nigeria," *Journal of African Economies*, à paraître.
- Kim, Jung Yeon, 2004, "Financial Sector Development and Reform," in *Botswana: Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report No. 04/212 (Washington: International Monetary Fund).
- Kumhof, Michael, and Evan Tanner, 2005, "Government Debt: A Key Role in Financial Intermediation," IMF Working Paper 05/57 (Washington: International Monetary Fund).
- Lafourcade, Anne-Lucie, Jennifer Isern, Patricia Mwangi, and Matthew Brown, 2005, "Overview of the Outreach and Financial Performance of Microfinance Institutions in Africa" (Washington). Disponible sur l'Internet : http://www.mixmarket.org/medialibrary/mixmarket/Africa_Data_study.pdf
- Leite, Carlos, and Jens Weidmann, 2002, "Does Mother Nature Corrupt? Natural Resources, Corruption, and Economic Growth," in *Governance, Corruption, and Economic Performance*, ed. by G.T. Abed and S. Gupta (Washington: International Monetary Fund).
- Levine, Ross, 1997, "Financial Development and Economic Growth: Views and Agenda," *Journal of Economic Literature*, Vol. 35 (June), p. 688–726.
- , 2004, "Finance and Growth: Theory and Evidence," NBER Working Paper No. 10766 (Cambridge, Massachusetts: National Bureau of Economic Research).
- Masson, Paul R., and Catherine A. Pattillo, 2005, *The Monetary Geography of Africa* (Washington: Brookings Institution Press).
- Mauro, Paolo, 1995, "Corruption and Growth," *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 110 (August), p. 681–712.
- McGillivray, Mark, and Oliver Morrissey, 2001, "A Review of Evidence on the Fiscal Effects of Aid," CREDIT Research Paper No. 01/13 (Nottingham, United Kingdom: Centre for Research in Economic Development and International Trade).
- Mehran, H., P. Ugolini, J. Briffaut, G. Iden, T. Lybek, S. Swaray, and P. Hayward, 1998, *Financial Sector Development in Sub-Saharan African Countries*, IMF Occasional Paper No. 169 (Washington: International Monetary Fund).
- Micco, Alejandro, Ugo Panizza, and Monica Yanez, 2004, "Bank Ownership and Performance," IADB Research Department Working Paper No. 518 (Washington: Inter-American Development Bank). Disponible sur l'Internet : <http://www.iadb.org/res/Publications/pubfiles/PubWP=518.pdf>.
- Mlachila, Montfort, and Ephraim Chirwa, 2002, "Financial Reforms and Interest Rate Spreads in the Commercial Banking System in Malawi," IMF Working Paper 02/06 (Washington: International Monetary Fund).
- Montiel, Peter J., 2002, *Macroeconomics in Emerging Markets* (Cambridge, United Kingdom, and New York: Cambridge University Press).
- Mosley, Paul, 1980, "Aid, Savings and Growth Revisited," *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, Vol. 42 (No. 2), p. 79–95.
- Narain, Aditya, Pau Rabanal, and Steen Byskov, 2003, "Prudential Issues in Less Diversified Economies," IMF Working Paper 03/198 (Washington: International Monetary Fund).
- Nassar, Koffie Ben, 2003, "Recent Issues in the Implementation of Monetary Policy," in *Tanzania: Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report No. 03/02 (Washington: International Monetary Fund).
- Ndegwa, Stephen N., 2002, "Decentralization in Africa: A Stocktaking Survey," Africa Region Working Paper No. 40 (Washington: World Bank).
- Nyoni, Timothy S., 1998, "Foreign Aid and Economic Performance in Tanzania," *World Development*, Vol. 26 (July), p. 1235–40.
- Odedokun, M.O., 1997, "Relative Effects of Public Versus Private Investment Spending on Economic Efficiency and Growth in Developing Countries," *Applied Economics*, Vol. 29 (October), p. 1325–36.
- ONU, Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies, 2005, *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement* (New York, Programme des Nations Unies pour le développement).
- ONUSIDA, 2005, *Le sida en Afrique : trois scénarios pour l'horizon 2025* (Genève).

- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2005, *DAC News: Ideas on Aid* (Paris).
- Organisation mondiale de la santé (OMS), 2004, *Rapport sur la santé dans le monde 2004 : changer le cours de l'histoire* (Genève).
- et UNICEF, 2005, *Rapport sur le paludisme dans le monde 2005* (Genève, Organisation mondiale de la santé).
- Ouganda, Ministère des finances, du plan et du développement économique, 2005, *Poverty Eradication Action Plan (2004/5–2007/8)* (Kampala).
- Peiris, Shanaka J., 2005, "Financial Sector Reforms in Uganda, 1994–2004," in *Uganda: Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report No. 05/172 (Washington: International Monetary Fund).
- Powell, Robert, 2003, "The Banking System and Interest Rate Spreads," in *Kenya: Selected Issues and Statistical Appendix*, IMF Country Report 03/200 (Washington: International Monetary Fund).
- Prati, Alessandro, and Thierry Tresselt, 2006, "Aid Volatility and Dutch Disease: Is There a Role for Macroeconomic Policies," IMF Working Paper (Washington: International Monetary Fund, à paraître).
- Radelet, Steven, 2004, "Aid Effectiveness and the Millennium Development Goals," CGD Working Paper No. 39 (Washington: Center for Global Development).
- , Michael Clemens, and Rikhil Bhavani, 2004, "Aid and Growth: The Current Debate and Some New Evidence," CGD Working Paper (Washington: Center for Global Development).
- Rajan, Raghuram G., and Arvind Subramanian, 2005a, "Aid and Growth: What Does the Cross-Country Evidence Really Show?" IMF Working Paper 05/127 (Washington: International Monetary Fund).
- , 2005b, "What Undermines Aid's Impact on Growth?" IMF Working Paper 05/126 (Washington: International Monetary Fund).
- Reinhart, Carmen M., and Kenneth S. Rogoff, 2004, "The Modern History of Exchange Rate Arrangements: A Reinterpretation," *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 119 (February), p. 1–48.
- Reinikka, R., 2001, "Recovery in Service Delivery: Evidence from Schools and Health Centers," in *Uganda's Recovery: The Role of Farms, Firms, and Government*, ed. by R. Reinikka and P. Collier (Washington: World Bank).
- , and N. Smith, 2004, *Public Expenditure Tracking Surveys in Education* (Paris: International Institute for Education Planning).
- Sackey, Harry A., 2001, "External Aid Flows and the Real Exchange Rate in Ghana," AERC Research Paper No. 110 (Nairobi: African Economic Research Consortium).
- Saxegaard, Magnus, 2006, "Excess Liquidity and the Effectiveness of Monetary Policy: Evidence from Sub-Saharan Africa," IMF Working Paper 06/115, (Washington: International Monetary Fund).
- Shah, Anwar, 2005, "Fiscal Decentralization and Fiscal Performance," Policy Research Working Paper No. 3786 (Washington: World Bank).
- Singh, Ram D., 1985, "State Intervention, Foreign Economic Aid, Savings and Growth in LDCs: Some Recent Evidence," *Kyklos*, Vol. 38 (No. 2), p. 216–32.
- Slack, Graham L., 2003, "Availability of Financial Soundness Indicators," IMF Working Paper 03/58 (Washington: International Monetary Fund).
- Smoke, Paul, 2000, "Fiscal Decentralization in East and Southern Africa: A Selective Review of Experience and Thoughts on Moving Forward," paper presented at the Conference on Fiscal Decentralization, International Monetary Fund, Washington, November 20–21.
- Subramanian, Arvind, and Utsav Kumar, 2005, "Counting Chickens When They Hatch: Disaggregated Aid and Growth, A Comment" (unpublished; Washington: International Monetary Fund).
- Svensson, Jakob, and Ritva Reinikka, 2004, "The Power of Information: Evidence from a Newspaper Campaign to Reduce Capture," Policy Research Working Paper No. 3239 (Washington: World Bank).
- Yartey, C. A., 2005a, *Stock Market Development, Corporate-Finance and Economic Growth in Africa* (Ph.D. thesis; Cambridge: University of Cambridge).
- , 2005b, "Well Developed Financial Intermediary Sector Promotes Stock Market Development: Evidence from Africa," *Journal of Emerging Market Finance*, à paraître.
- Yemek, Etienne, 2005, "Understanding Fiscal Decentralisation in South Africa," Occasional Paper (Cape Town: Institute for Democracy in South Africa).
- Younger, Stephen D., 1992, "Aid and the Dutch Disease: Macroeconomic Management When Everybody Loves You," *World Development*, Vol. 20 (November), p. 1587–97.



Regional Economic Outlook
Sub-Saharan Africa, May 2006 (French)

